

Charte de Pays

SOMMAIRE

Charte de Pays

Charte de Pays

Sommaire

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	5
<u>1^{ère} Partie : PORTRAIT DE TERRITOIRE</u>	<u>7</u>
1. LE POSITIONNEMENT DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	9
1.1. Un grand territoire au cœur de la Champagne-Ardenne.....	9
1.2. Le plus jeune des pays champardennais.....	9
1.2.1. Une démarche de pays récente mais enrichie par l'acquis d'une planification spatiale	9
1.2.2. Un paysage intercommunal bien structuré	10
1.3. Les spécificités territoriales du Pays de Châlons.....	10
1.4. Identité et image du Pays de Châlons	11
2. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	12
2.1. Une occupation contrastée du territoire	12
2.2. Une démographie fragile.....	13
2.2.1. Un territoire jeune mais dont le vieillissement s'accélère	13
2.2.2. Une tendance à la stagnation démographique	13
2.2.3. ... avec toutefois des évolutions différenciées selon les secteurs.....	14
2.3. Un vieillissement accompagné d'une diminution de la taille moyenne des ménages.....	15
2.3.1. Des ménages toujours plus petits	15
2.3.2. Un vieillissement des ménages	15
2.4. Projections de population à l'horizon 2015	15
3. LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	17
3.1. La population active	17
3.2. Les dynamiques de l'emploi entre 2000 et 2007.....	18
3.2.1. Une diminution des demandeurs d'emploi entre 2005 et 2007	18
3.2.2. Un rééquilibrage du rapport homme-femme dans la demande d'emploi.....	18
3.3. Revenus et niveau de vie.....	19
3.4. La structure de l'économie	21
3.4.1. Agriculture	21
3.4.2. L'emploi public : l'importance du rôle des administrations publiques au sein du territoire.....	25
3.4.3. L'emploi privé : un tissu économique qui poursuit sa tertiarisation.....	27
3.4.4. Le tourisme : un poids économique encore faible	30
3.4.5. L'artisanat	31
3.4.6. Le commerce.....	34
3.5. Démographie et immobilier d'entreprises.....	38
3.5.1. La démographie d'établissements.....	38
3.5.2. L'organisation spatiale de l'activité économique.....	40
4. LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE.....	41
4.1. Armature viaire et occupation du territoire	41
4.2. L'armature territoriale	42
4.3. Le parc de logements.....	45
4.3.1. Les caractéristiques du parc de logements en 2006	45
4.3.2. Les principales évolutions du parc de logements depuis 1999	46
4.3.3. Le marché foncier et immobilier entre 2000 et 2004	48
4.3.4. Un parc social important et concentré	48
4.3.5. Un parc locatif social qui répond mieux aux demandes des jeunes et des petits ménages.....	49
4.3.6. Les besoins en logements à l'horizon 2015.....	50

Charte de Pays

4.3.7.	Enseignement et formations.....	51
4.3.7.1.	L'enseignement du 1 ^{er} degré.....	51
4.3.7.2.	L'enseignement secondaire : une continuité dans la baisse des effectifs.....	52
4.3.7.3.	L'enseignement supérieur.....	53
4.3.7.4.	Formation continue et formation professionnelle.....	54
4.3.8.	Les équipements sportifs.....	55
4.3.9.	Les équipements socio-culturels.....	58
4.3.9.1.	Livre et lecture.....	59
4.3.9.2.	Spectacle vivant.....	60
4.3.9.3.	Cinéma.....	61
4.3.9.4.	Musique et danse.....	62
4.3.9.5.	Les associations culturelles.....	62
4.4.	L'offre de services.....	63
4.4.1.	Les services de l'emploi.....	63
4.4.2.	Les services à la petite enfance.....	64
4.4.2.1.	Les structures d'accueil collectif.....	64
4.4.2.2.	Les assistantes maternelles.....	66
4.4.3.	L'offre de santé.....	68
4.5.	Les services aux personnes âgées.....	71
4.5.1.	Un vieillissement inéluctable de la population.....	71
4.5.2.	Les hébergements pour personnes âgées.....	71
4.5.3.	Les services en faveur des personnes âgées.....	72
4.6.	Les services aux personnes handicapées.....	72
4.6.1.	Les équipements à destination des adultes handicapés.....	72
4.6.2.	Les équipements à destination des jeunes handicapés.....	73
4.7.	Transports et mobilités.....	74
4.7.1.	Les infrastructures de transport du Pays de Châlons.....	74
4.7.2.	Des flux de déplacements de personnes importants.....	77
4.7.3.	Des transports collectifs à améliorer.....	77
4.7.3.1.	Un transport ferroviaire en pleine mutation.....	77
4.7.3.2.	Des transports interurbains et urbains perfectibles.....	79
4.7.4.	Les modes de déplacements doux.....	80
4.8.	Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le Pays de Châlons.....	82
5.	LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	84
5.1.	Les milieux naturels, une valeur fragile.....	84
5.2.	Des actions de protection et de gestion qui se développent.....	86
5.3.	L'eau, une ressource fragile à protéger.....	87
5.3.1.	Des eaux souterraines sensibles aux pollutions diffuses.....	87
5.3.2.	Des cours d'eau sensibles lors des périodes de sécheresse.....	88
5.4.	Un territoire bien desservi en équipements de gestion des déchets.....	88
5.5.	Une qualité de l'air sous surveillance.....	90
5.6.	Les grands enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.....	91
6.	VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS ET DU CADRE DE VIE.....	94
6.1.	Organisation du développement urbain.....	94
6.2.	Patrimoine architectural et urbain.....	95
6.2.1.	Rappel historique.....	95
6.2.2.	Le patrimoine majeur.....	96
6.2.2.1.	Le patrimoine urbain châlonnais.....	96
6.2.3.	Le patrimoine militaire.....	98
6.2.3.1.	Patrimoine intramuros : les casernes présentes en ville.....	98
6.2.3.2.	Patrimoine extramuros.....	99
6.2.4.	Le patrimoine industriel.....	103
6.2.4.1.	Le patrimoine inventorié et "reconnu".....	103
6.2.4.2.	Le patrimoine hydraulique méconnu.....	104

Charte de Pays

6.2.5.	Le patrimoine de châteaux	105
6.2.6.	Le patrimoine religieux	106
6.3.	Le patrimoine mineur	107
6.3.1.	L'implantation des villages.....	108
6.3.2.	Typologie de l'habitat rural.....	108
6.3.2.1.	Les fermes à cour	108
6.3.2.2.	Les fermes blocs.....	110
6.3.2.3.	Les fermes à porterie.....	110
6.3.3.	Cas particulier : les villages de la reconstruction.....	112
6.4.	Les matériaux du territoire	113
6.4.1.	Matériaux des murs.....	113
6.4.1.1.	La pierre	113
6.4.1.2.	Le pan de bois.....	115
6.4.1.3.	La terre et l'argile	116
6.4.2.	Matériaux de couverture.....	117
6.4.2.1.	Le chaume	117
6.4.2.2.	L'ardoise.....	117
6.4.2.3.	La tuile.....	117
6.5.	Paysages	118
6.5.1.	La Champagne crayeuse, territoire du Pays de Châlons	118
6.5.1.1.	La plaine agricole, un paysage moderne	119
6.5.1.2.	Les camps militaires, des paysages circonstanciels.....	120
6.5.1.3.	La vallée de la Marne et les vallées secondaires, des paysages intimistes	120
6.5.1.4.	L'espace urbanisé de l'agglomération châlonnaise	121
6.6.	Le tourisme, un potentiel fédérateur encore insuffisamment valorisé.....	122
6.6.1.	Les caractéristiques du Pays de Châlons	122
6.6.2.	L'offre d'hébergement.....	123
6.6.3.	L'offre en matière d'activités et d'animation.....	127
6.6.4.	L'image touristique renvoyée par Châlons et sa région.....	129
6.6.5.	Les caractéristiques de la clientèle.....	130
<u>2^e Partie : LES ENJEUX DU TERRITOIRE, LES PRINCIPES POUR L'ACTION.....</u>		133
1.	UNE IDENTIFICATION DES ATOUS DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE BASEE SUR L'OBSERVATION	135
1.1.	Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire de diversité et de complémentarité.....	135
1.2.	Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire d'innovation.....	136
1.3.	Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire d'ouverture, d'échanges et de solidarité	136
2.	LES PRINCIPES POUR L'ACTION	137
2.1.	Un principe de reconnaissance de l'intérêt collectif	137
2.2.	Un principe d'inscription dans une échelle territoriale large.....	138
2.3.	Un principe d'anticipation	138
2.4.	Un principe de concertation et d'échanges	139
3.	LES ENJEUX : LA CAPACITE DU TERRITOIRE A ATTIRER DES HABITANTS ET A LES RETENIR.....	139
3.1.	L'enjeu de la croissance (du développement).....	140
3.2.	L'enjeu d'identité et de cohérence du territoire	141
3.3.	Un enjeu de qualité environnementale, urbaine et culturelle	141
4.	SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE	142
<u>3^e Partie : LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</u>		145
1.	AXE STRATEGIQUE 1 : ATTIRANCE ET CROISSANCE.....	148

Charte de Pays

1.1. Maintenir et développer les activités économiques et la création d'entreprises endogènes.....	149
1.2. Accompagner les nouvelles valorisations des productions agricoles et favoriser la diversification des activités agricoles	150
1.3. Développer les activités logistiques	151
1.4. Renforcer le potentiel d'emploi public en réaffirmant le positionnement régional de Châlons-en-Champagne	152
1.5. Conforter la présence de l'armée et valoriser sa fonction d'attractivité	152
1.6. Développer des activités de services à la personne, du commerce et de la construction	153
1.7. Développer l'offre touristique	154
1.8. Améliorer la couverture numérique et l'usage des TIC	156
2. AXE STRATEGIQUE 2 : ATTIRANCE ET EQUITE TERRITORIALE	157
2.1. Construire une armature urbaine équilibrée et solidaire	157
2.2. Consolider la présence des commerces dans le pays.....	158
2.3. Rechercher la "juste proximité des services dans le pays	158
2.4. Définir une offre de transports prenant en compte la mobilité au sein du Pays, les enjeux touristiques, culturels et les fonctions métropolitaines du territoire.....	161
3. AXE STRATEGIQUE 3 : ATTIRANCE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET CULTURELLE	162
3.1. Garantir la préservation des ressources et assumer la spécificité des paysages du Pays de Châlons-en-Champagne	162
3.2. Définir une politique de l'habitat qui soit l'expression d'une volonté d'amélioration du cadre de vie et du lien social.....	163
3.3. Moderniser le parc de logements (habitat ancien – sobriété énergétique des constructions) ..	164
3.4. Réduire les besoins énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre	165
3.5. Accompagner le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs	166
3.6. Animation de la démarche, travail avec les élus et la société civile.....	167
<u>4^e Partie : LE PILOTAGE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE</u>	171
1. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	173
1.1. Une structure pérenne pour conduire simultanément une démarche de pays et de schéma de cohérence territoriale	173
1.2. Un partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération.....	175
1.3. Une démarche de communication évolutive	176
1.4. Un conseil de développement représentatif de la diversité du territoire	176
1.5. Suivi et animation.....	178

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Charte de Pays

Charte de Pays

PREAMBULE

Les 92 communes du bassin de vie châlonnais qui ont fait le choix d'élaborer un projet commun de développement durable voient enfin leurs efforts aboutir avec la charte de développement du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les élus urbains et ruraux, les acteurs économiques et les représentants de la société civile ont, ensemble, élaboré ce projet au profit des 100 000 habitants de ce territoire.

La charte déclinée en actions concernant la création de services, l'activité économique, les transports, les outils de communication, le développement culturel et touristique permettra aux collectivités locales, grâce aux programmes pluriannuels, de contractualiser avec l'Europe, l'Etat et la Région Champagne-Ardenne afin de conforter l'attractivité des espaces ruraux, périurbains et urbains composant le Pays de Châlons-en-Champagne.

Le PRESIDENT,



Jacques JESSON

Charte de Pays

Introduction

■ Les fondements de la notion de "pays"

L'émergence de la notion de "pays" remonte aux années 70. Il s'agissait alors d'une forme de revendication locale face à la dévitalisation et aux difficultés de reconnaissance de la société rurale. Porteurs de microprojets de développement économique, les premiers pays s'efforçaient de faire en sorte que l'on puisse "vivre et travailler au pays".

La notion de "pays" a été officialisée un quart de siècle plus tard par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995, dite loi "Pasqua", qui leur a donné une première reconnaissance légale. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite loi "Voynet", a précisé la LOADT sur certains aspects, notamment concernant la participation des citoyens. Elle a également ouvert aux pays la possibilité de contractualiser avec l'Etat et la Région pour mettre en œuvre leur projet de développement durable.

Enfin, la loi Urbanisme et Habitat du 5 juillet 2003 a simplifié les modalités de reconnaissance des pays tout en précisant les missions du conseil de développement ainsi que les conditions de suivi de la charte de développement durable.

Dix ans après la LOADDT, les pays connaissent un véritable succès. En 2009, alors que la loi ne les impose pas et que la démarche de pays résulte avant tout de la volonté des acteurs locaux, c'est plus de 81 % du territoire national qui est couvert par quelques 345 pays soit 47 % de la population française.

■ Qu'est-ce qu'un pays et à quoi sert-il ?

Le pays est un espace de réflexion et un lieu d'actions collectives conduites à partir d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Il a pour ambition de dynamiser les initiatives de développement local en favorisant une démarche participative.

Le pays n'est pas un échelon administratif ni un outil de gestion. C'est avant tout un espace de partenariat à l'échelle économique, sociale, culturelle, environnementale pour créer un environnement de proximité favorable à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Cette approche globale du développement, généralement conduite à l'échelle d'un bassin de vie, vient compléter la réflexion des communes et des intercommunalités. Cela implique une vision prospective du territoire sur une dizaine d'années tenant compte des dynamiques externes et internes au territoire.

La notion de "projet commun" induit une convergence de vues sur l'appréciation de la situation initiale du territoire, les principaux enjeux du développement, les objectifs à atteindre et sur les orientations d'actions à privilégier. Cette réflexion est conduite par les élus en partenariat avec les acteurs institutionnels et avec les représentants de la société civile réunis au sein d'un conseil de développement. Ce conseil participe à l'élaboration de la charte de développement durable ainsi qu'à son suivi.

■ Le contenu de la charte de développement durable

La charte de développement durable constitue l'acte fondateur d'un pays. Portée par les acteurs du territoire, son adoption engage politiquement ceux qui la signent, dans

Charte de Pays

la mesure où elle définit sur le long terme, le projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

La charte de développement durable comprend deux volets principaux :

- le diagnostic territorial qui dresse un état des lieux et des dynamiques du pays et identifie les enjeux de développement du territoire ;
- la présentation des orientations stratégiques décidées par les acteurs locaux c'est-à-dire les moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés.

Le diagnostic comme la stratégie appellent la réalisation de documents cartographiques, constituant la traduction spatiale des analyses, des enjeux et des orientations d'actions.

La charte doit également prévoir les modalités d'évaluation du projet en lui-même, des actions qui seront mises en œuvre et, plus globalement de la démarche de pays. La charte sert ensuite de support à la définition d'un programme d'actions qui fait l'objet d'un contrat signé entre le pays et d'autres niveaux de collectivités territoriales qui peuvent être le département, la région et l'Etat. Le pays constitue également le point d'entrée des dossiers instruits au titre de certains fonds structurels européens comme le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

La présente Charte est donc le fruit d'un travail collectif entre les commissions du Syndicat mixte, le conseil de développement et les partenaires institutionnels qui a débuté à l'automne 2008 par l'organisation :

- d'ateliers thématiques (agriculture, ressource en eau, environnement/paysages, économie, démographie/habitat, tourisme, transport et déplacements et offre de services),
- de commissions géographiques (territoires du Nord et Armée, territoires des vallées et territoires du Sud),
- d'entretiens avec des experts régionaux, départementaux et locaux qui ont permis de compléter la réflexion des groupes de travail,
- de réunions avec les collectivités membres du Pays.

A partir du diagnostic préalable, ces échanges ont permis de débattre des enjeux, de préciser les objectifs de développement et d'identifier les actions pour mettre en œuvre le projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

1^{ERE} PARTIE PORTRAIT DE TERRITOIRE

Charte de Pays

Charte de Pays

1. LE POSITIONNEMENT DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

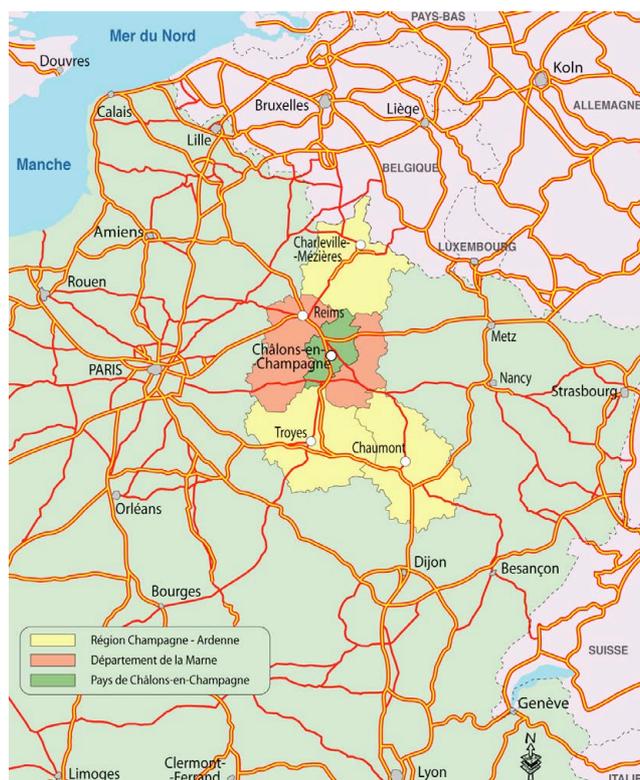
1.1. Un grand territoire au cœur de la Champagne-Ardenne

Au Nord-Est de la France, le Pays de Châlons-en-Champagne réunit 92 communes situées au cœur de la Région Champagne-Ardenne et du Département de la Marne. Ce vaste bassin de vie représente presque un quart du département et s'étend sur 75 km du Nord au Sud et 45 km de l'Est à l'Ouest.

Ce territoire doit une grande partie de son unité géographique et la renommée de ses activités à sa situation centrale en Champagne crayeuse. Grâce à cette position, Châlons-en-Champagne, la ville centre, se place à proximité immédiate des grands centres de consommation et d'activités économiques du Bassin parisien et de l'Europe du Nord et de l'Ouest.

Lieu de convergence des grands axes de circulation, Châlons-en-Champagne est la capitale administrative régionale et le chef-lieu du département et constitue un centre de services pour un vaste territoire qui a donné naissance à une région agricole de premier plan en matière de production, de transformation et d'innovation.

Situation interrégionale du Pays de Châlons-en-Champagne



1.2. Le plus jeune des pays champardennais

1.2.1. Une démarche de pays récente mais enrichie par l'acquis d'une planification spatiale

La création du pays s'appuie en effet sur une démarche de planification conduite sur plusieurs décennies. Une grande partie de ce territoire a pour origine un Schéma

Charte de Pays

Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) élaboré dans les années 70 à une époque où rien ne semblait impossible après une longue période continue de prospérité et de croissance.

Ce premier document a été remplacé en 1998 par un schéma directeur qui avait mis l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre concertée des choix d'aménagement. Depuis la création d'un syndicat mixte chargé d'élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2001, le périmètre initial de 71 communes s'est développé pour une plus grande cohérence notamment dans la partie Nord avec les villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes.

La dynamique engagée par le Syndicat mixte sur la démarche de pays lui a permis de répondre à l'appel à candidature lancé en septembre 2007 dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région (CPER) avant même sa reconnaissance officielle.

1.2.2. Un paysage intercommunal bien structuré

S'inscrivant clairement dans la dynamique de l'intercommunalité, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne regroupe au 1^{er} janvier 2009 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 2 communes.

L'organisation en territoires de projet reste toutefois embryonnaire compte tenu notamment de la taille modeste de certaines intercommunalités et/ou de leur création récente pour certaines.

La fusion d'EPCI à fiscalité propre de faible dimension, en nombre de communes ou en seuil de population, au profit de structures plus étoffées n'est plus un sujet tabou mais les obstacles restent nombreux avant d'aboutir à de tels scénarios.

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, qui structure fortement le territoire, a développé très tôt un projet d'agglomération visant à identifier des options d'aménagement et de développement durable dans une perspective de moyen terme. Elle a ainsi été la première à signer un contrat d'agglomération en Champagne-Ardenne.

1.3. Les spécificités territoriales du Pays de Châlons

Le Pays de Châlons-en-Champagne présente une grande homogénéité notamment paysagère avec des spécificités liées aux activités et aux occupations humaines :

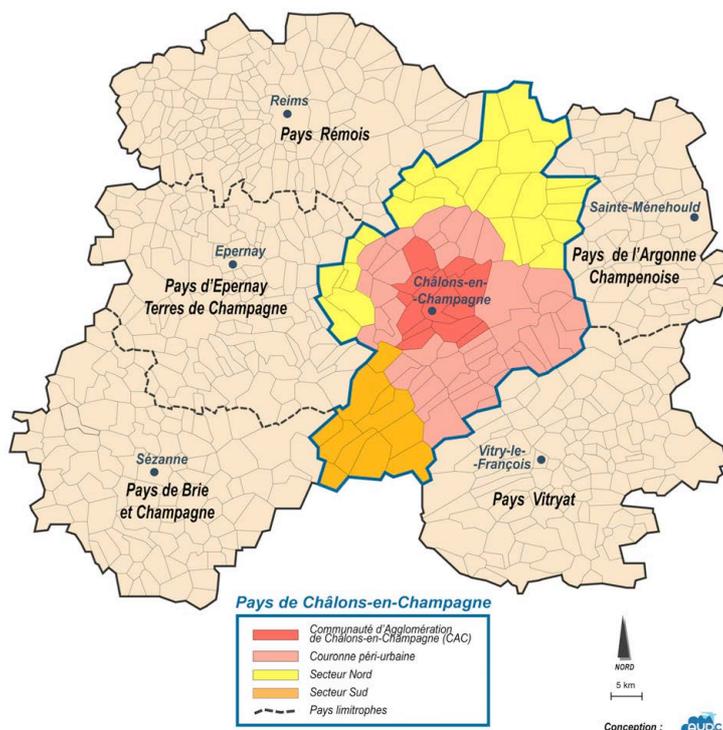
- un cœur d'agglomération dont l'influence administrative, économique, commerciale et culturelle s'exerce sur un vaste territoire.
- deux petites villes qui relaient les fonctions urbaines de la ville centre au Nord à Mourmelon-le-Grand et Suippes avec une empreinte remarquable des grands camps militaires.
- un axe vallée de Marne qui concentre une part importante des hommes et des activités et une structuration marquée des autres villages autour des vallées de ses affluents.
- Un espace marqué par une forte ruralité au Sud.

Pour apprécier cette diversité, les approches réalisées dans le cadre du diagnostic territorial ont conduit à identifier 4 sous-ensembles qui s'appuient en partie sur le zonage en aires urbaines défini par l'INSEE¹.

¹ Le zonage en aires urbaines de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques repose d'une part sur la distinction entre l'espace à dominante urbaine et l'espace à dominante rurale et d'autre part sur les concepts d'aires urbaines composées de pôles urbains, de couronnes périurbaines et de communes multipolarisées.

Charte de Pays

Les territoires d'étude du Pays de Châlons-en-Champagne



- **La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne** avec 12 communes en 2008. Elle correspond au pôle urbain² du territoire et comprend les 5 communes formant l'unité urbaine de Châlons (Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie).
- **La couronne périurbaine** qui rassemble 44 communes polarisées par la communauté d'agglomération.
- **Le secteur Nord** avec 25 communes dont l'économie est fortement liée à la présence de deux grands camps militaires.
- **Le secteur Sud** avec 11 communes autour de l'Aéroport de Paris-Vatry.

1.4. Identité et image du Pays de Châlons

L'image d'un territoire correspond à l'ensemble des représentations mentales que se font les acteurs de celui-ci à partir des éléments majeurs de son identité (population, culture, patrimoine...).

Face à la concurrence sur le marché des implantations économiques et des migrations résidentielles, les territoires multiplient les initiatives pour se différencier en dévoilant leurs atouts, en cultivant leur singularité et en affirmant leur image et leur notoriété.

Le Pays de Châlons-en-Champagne souffre de ce point de vue d'un déficit d'attractivité et de reconnaissance dans la mesure où :

- le pays ne véhicule pas d'image distinctive,
- le changement de nom de la ville centre n'a pas encore été complètement assimilé et beaucoup de français parlent encore de Châlons-sur-Marne,
- le pays de Châlons reste un territoire de passage,

² Un pôle urbain est une unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus.

Charte de Pays

- le territoire demeure, aux yeux de ses habitants, encore insuffisamment animé,
- la communication sur les atouts du territoire est insuffisante.

La nécessité de renforcement de cette capacité d'attraction vis-à-vis de l'extérieur doit donc d'abord passer par une reconnaissance de l'identité territoriale du pays, de ses forces et de ses intérêts par les habitants eux-mêmes.

L'intérêt d'une démarche de pays couplée à celle, plus planificatrice, de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prend alors ici tout son sens.

2. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

2.1. Une occupation contrastée du territoire

Le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise par un espace rural faiblement peuplé. Sa densité de population est proche de celle de la Champagne-Ardenne mais demeure bien inférieure à celles de la Marne et de la France métropolitaine.

La densité moyenne de 54,9 hab/km² masque par ailleurs de fortes disparités entre le noyau urbain qui constitue un îlot de forte densité et le reste du territoire marqué par des espaces de très faibles densités de population, en particulier le secteur Sud.

	Nombre de communes	Population municipale	Poids du secteur dans le Pays de Châlons	Densité de population
CAC	12	63 672	65,6 %	373,7
Couronne périurbaine	44	15 082	15,5 %	21,0
Secteur Nord	25	16 429	17,0 %	26,8
Secteur Sud	11	1 850	1,9 %	6,9
Pays de Châlons	92	97 033	100 %	54,9
Marne	619	565 841	-	71,1
Région Ch-Ardenne	1 945	1 338 850	-	52,2
France métropolitaine	36 783	61 399 733	-	115,5

Source : RRP 2006, INSEE

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) concentre environ les deux tiers de la population du pays dont près de la moitié habite la ville centre qui compte à elle seule 46 184 habitants en 2006.

Dans le reste du pays, la population se concentre essentiellement dans la partie Nord avec 17 % et dans une moindre mesure dans la couronne périurbaine avec 15,5 %.

Le secteur Sud apparaît davantage isolé et présente des densités d'occupation humaine proches du seuil de désertification (moins de 7 hab/km²).

Cette disparité de peuplement pose la problématique de l'accès aux équipements et aux services pour une partie des habitants dans la mesure où :

- certains services sont exclusivement proposés à Châlons-en-Champagne,
- la fragilité de la démographie rend difficile le maintien de certains services lorsque les communes et parfois les intercommunalités n'atteignent pas les seuils de population suffisants à leur pérennisation.

Charte de Pays

2.2. Une démographie fragile

2.2.1. Un territoire jeune mais dont le vieillissement s'accélère

Le Pays de Châlons est un territoire plus jeune que la France en moyenne. Toutefois, cette jeunesse actuelle masque un phénomène de vieillissement plus rapide que celui du département ou de la France métropolitaine. Ainsi, entre 1999 et 2005, l'évolution du nombre de 60 ans et plus a été deux fois plus importante à l'échelle du Pays de Châlons (+2,5 %) qu'à celle du département (+1,3 %).

Le nombre des 20 à 39 ans a diminué de 10 % dans le Pays de Châlons et de 8 % dans la Marne contre une baisse de seulement 2 % en France métropolitaine.

2.2.2. Une tendance à la stagnation démographique...

En 2006, les 97 033 habitants du Pays de Châlons représentent 17 % de la population marnaise et 7 % de la population champardennaise.

La population s'est enrichie de plus de 22 700 habitants depuis 1962 grâce à un excédent naturel élevé. Mais l'accroissement démographique soutenu dans les années 60 s'est essouffé et le début des années 90 a marqué la fin de cette croissance.

Depuis, la tendance est à la stagnation avec une diminution de -0,1 % par an entre 1990 et 1999 et hausse de +0,1 % par an entre 1999 et 2006, selon l'INSEE.

Cette tendance s'explique par un solde migratoire déficitaire très légèrement compensé par un solde naturel, lui-même déclinant, mais qui demeure positif.

Evolution de la population des ménages sur les périodes 1990-1999 et 1999-2006

		Pays de Châlons	CAC	Pays de Châlons hors CAC	Marne	France métrop.
Taux de variation moyen annuel	1990-1999	-	-	+	=	+
	1999-2006	+	-	+	+	+
Solde naturel	1990-1999	+	+	+	+	+
	1999-2006	+	+	+	+	+
Solde migratoire	1990-1999	-	-	-	-	-
	1999-2006	-	-	+	-	+

Source : RGP 1999 et RRP 2006, INSEE

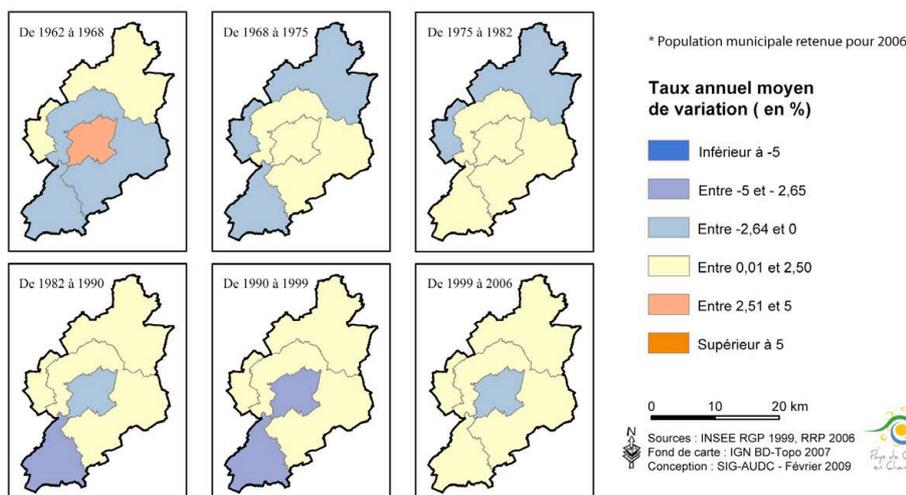
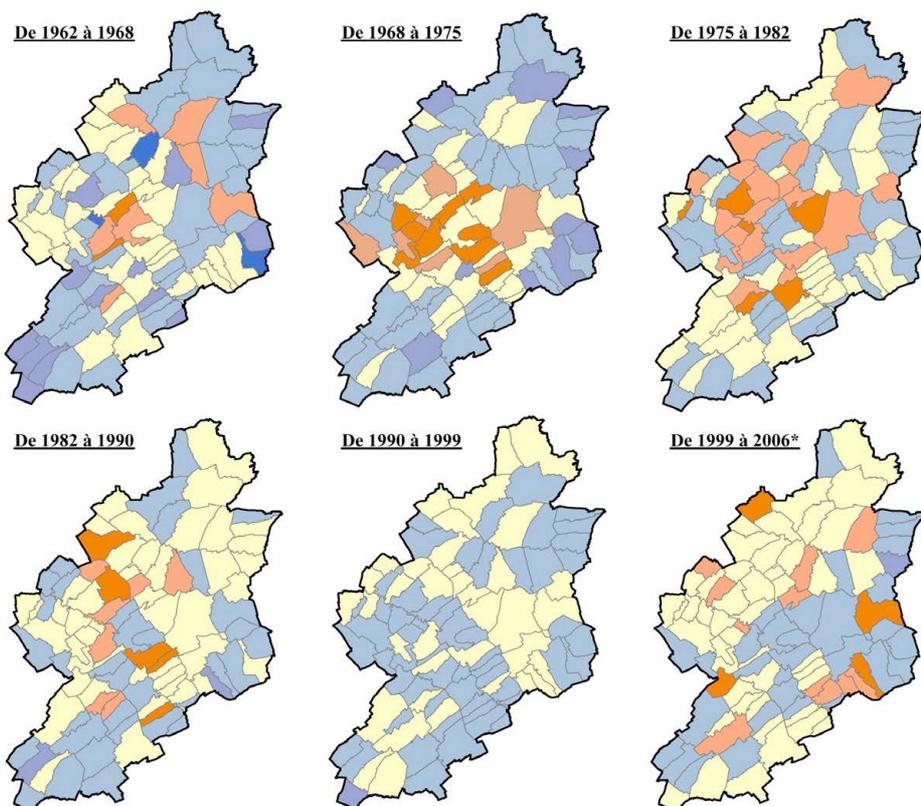
Par ailleurs, le territoire est déficitaire dans ses échanges avec toutes les régions françaises, sauf la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Les migrations concernent des seniors qui partent vivre ailleurs à la retraite et plus encore des jeunes adultes qui partent étudier et initier leur carrière professionnelle.

Charte de Pays

2.2.3 ... avec toutefois des évolutions différenciées selon les secteurs

Le recensement de population de 2006 montre que le phénomène de périurbanisation se poursuit dans le pays tout comme au niveau national. La dédensification du pôle urbain de Châlons-en-Champagne s'est en effet intensifiée depuis 1999 pour s'étendre de plus en plus au-delà des limites de l'agglomération châlonnaise. Globalement, les communes de la CAC ont perdu des habitants entre 1999 et 2006. A l'inverse, les trois autres secteurs en ont gagné, entraînant par conséquent une légère diminution du poids démographique de la CAC. En 2006, l'agglomération représente 65,6 % de la population du pays contre près de 68 % six années plus tôt.

L'évolution démographique des communes du pays entre 1968 et 2006



Charte de Pays

2.3. Un vieillissement accompagné d'une diminution de la taille moyenne des ménages

2.3.1. Des ménages toujours plus petits

Contrairement à la population, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter. En 1999, près de 37 000 ménages ont été recensés dans le Pays de Châlons soit 6,2 % de plus par rapport à 1990 alors même que la population avait diminué de 0,7 %. Sur la période 1999-2006, le nombre de ménages a continué de progresser à un rythme identique pour atteindre près de 40 000 en 2006.

Les raisons de cette apparente contradiction sont dues au vieillissement de la population et aux phénomènes de décohabitation des ménages générant une diminution de la taille de ces derniers. On observe ainsi une nette augmentation des ménages de 1 à 2 personnes au détriment des ménages de 4 personnes et plus.

Dans le Pays de Châlons, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué entre 1999 et 2006, passant respectivement de 2,53 à 2,34 personnes par ménage. Néanmoins, la taille moyenne des ménages du pays demeure un peu plus élevée que celle des ménages marnais, champardennais ou français.

A l'échelle des secteurs, seule la CAC compte une taille moyenne de ses ménages inférieure à celle du Pays de Châlons soit 2,22 contre 2,34. Cette situation est essentiellement due au fait que l'agglomération châlonnaise accueille une grande partie d'étudiants, de jeunes actifs ou de retraités alors que les familles privilégient à l'inverse les autres secteurs du pays dans leur choix de logement.

2.3.2. Un vieillissement des ménages

Dans le Pays de Châlons, la croissance ininterrompue du nombre de ménages ne concerne pas toutes les classes d'âge. En effet, si les ménages dont la personne de référence a plus de 30 ans ont augmenté, on observe a contrario un recul des plus jeunes classes d'âge (15-24 ans et 25-29 ans).

Avec l'arrivée des enfants du baby-boom aux âges élevés de la vie, conjuguée à une moindre natalité à partir de la seconde moitié des années 70 et à une plus grande espérance de vie, le Pays de Châlons n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population et des ménages.

2.4. Projections de population à l'horizon 2015

En se fondant sur la prolongation des tendances démographiques observées entre 1982 et 1999 au niveau des quotients de fécondité et de migration, l'INSEE a réalisé une projection de la population avec le modèle Omphale³.

Selon cette projection, la population du Pays de Châlons passerait de 96 261 à 93 803 habitants à l'horizon 2015 soit une perte de plus de 3 000 personnes. L'arrivée aux âges élevés des enfants du baby-boom se traduirait par un vieillissement de la population avec près d'un habitant sur quatre âgé d'au moins 60 ans en 2015 (24,1 %) contre un peu moins de un sur six en 1999 (17 %).

Les résultats du recensement rénové conduisent à tempérer le scénario de l'INSEE. Le Pays de Châlons, qui devait perdre près de 600 habitants entre 1999 et 2006 en a gagné presque 800.

Ces différences entre le modèle OMPHALE et les évolutions observées sur la dernière période intercensitaire s'expliquent pour partie par des changements intervenus dans

³ Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves

Charte de Pays

la méthodologie du recensement entre 1999 et 2006. Elles s'expliquent aussi par les limites du modèle qui n'est pas conçu pour prendre en compte les effets des politiques qui peuvent être mises en œuvre localement pour développer l'attractivité territoriale notamment en matière économique et résidentielle.

Quelle que soit l'ampleur de l'écart, il apparaît que la tendance démographique à la baisse du Pays de Châlons semble s'inverser. Ce mouvement concerne en vérité toute la partie médiane du Département de la Marne qui paraît bénéficier de la montée en régime de deux moteurs de croissance que sont :

- La transformation industrielle des agro ressources,
- La plate-forme logistique de Vatry.

Ces perspectives permettent de fonder de manière crédible un scénario alternatif à celui développé par l'INSEE. Cette tendance au retournement du solde migratoire fait que le Pays de Châlons devrait compter près de 100 000 habitants à l'horizon 2020 contre 91 500 selon l'extrapolation faite à partir des projections de l'INSEE pour 2015. Selon ce scénario alternatif, trois conséquences territoriales doivent être envisagées pour le Pays de Châlons.

- Des impacts sur la pyramide des âges avec un moindre déclin des classes d'âge les plus migrantes c'est-à-dire les jeunes de 18 à 24 ans et les adultes de 55 à 65 ans.
Le phénomène de vieillissement de la population reste cependant inéluctable dans la mesure où le scénario alternatif n'inverse pas la tendance de fond qui est celle du vieillissement des pyramides d'âge de tous les territoires. On peut d'ailleurs presque écrire que cela se vérifie à l'échelle mondiale.
- Des enseignements en terme de dynamique économique avec une orientation marquée du territoire élargi à la plaine crayeuse de Champagne vers un scénario d'économie productive et ouverte⁴.
- Les effets positifs de l'attraction urbaine en soulignant que ce retournement de tendance ne concernerait plus seulement les territoires périurbains mais aussi la place centrale de Châlons-en-Champagne.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Appartenance au triangle Châlons - Epernay - Reims (hautes densités de population) et dynamiques démographiques liées à la présence des camps militaires	Une grande partie du territoire rural avec des faibles densités de population
Châlons-en-Champagne, préfecture de région, accueille toutes les fonctions administratives et services nécessaires	Des communes et des intercommunalités de petite taille
Récente tendance à une légère croissance positive de la population	Un solde migratoire qui demeure déficitaire
Un territoire encore jeune dans son ensemble	Un vieillissement inéluctable de la population

⁴ Produisant des biens et services vendus sur les marchés autres que ceux du Pays de Châlons-en-Champagne

3. LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

3.1. La population active

Le Pays de Châlons comptait un peu plus de 45 000 actifs en 1999, soit 1/6^e de la population active de la Marne, dont 39 835 occupent un emploi. 56 % de ces actifs sont des hommes et près de 70 % des actifs du territoire sont concentrés dans la communauté d'agglomération.

Concernant la structure par âge des actifs, la communauté d'agglomération comprend une part plus importante de jeunes, tout comme le secteur Nord grâce à la présence de l'armée. En revanche, la couronne périurbaine possède une part plus importante d'actifs de plus de 40 ans, ce qui illustre sa caractéristique d'accueil des accédants à la propriété d'un pavillon.

L'évolution du nombre d'actifs entre 1990 et 1999 est négative pour la CAC (-1,8 %) et le secteur Sud (-2,7 %) mais elle est compensée par les augmentations du secteur Nord (+11 %) et de la couronne périurbaine (+6,4 %). Le pays connaît ainsi une augmentation, légèrement supérieure à la tendance régionale (+0,6 %) mais inférieure à l'évolution départementale (+2,1 %).

Evolution des actifs entre 1990 et 1999 selon les secteurs

	1999		Solde	%
	Effectifs	Poids du secteur dans le pays		
CAC	30 738	68,3 %	-571	-1,8
Couronne périurbaine	6 592	14,6 %	+394	+6,4
Secteur Nord	6 941	15,5 %	+688	+11
Secteur Sud	761	1,6 %	-21	-2,7
Pays de Châlons	45 032	100 %	+490	+1,1
Marne	260 616	-	+5 359	+2,1
Champagne-Ardenne	602 963	-	+ 3 597	+0,6

Source : RGP 1999, INSEE

Les grandes tendances d'évolution dans la structure des actifs correspondent le plus souvent à ce qui se passe à l'échelon national. Ainsi on peut observer :

- Un vieillissement de la population active dû en partie à la baisse du nombre de jeunes actifs et à l'augmentation importante des actifs de 45 à 55 ans.
- Une hausse de l'activité féminine qui permet de compenser en partie la baisse du nombre d'actifs masculins. En réalité, les femmes jeunes renouvellent la population active. Le taux d'activité féminin est le plus important dans la communauté d'agglomération et la couronne périurbaine.
- Une forte augmentation de l'emploi précaire.
- Un effet de tertiarisation de l'économie caractérisé par une baisse du nombre d'agriculteurs, d'ouvriers, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises et a contrario une hausse d'effectifs des cadres, employés et professions intermédiaires.

Charte de Pays

3.2. Les dynamiques de l'emploi entre 2000 et 2007

3.2.1. Une diminution des demandeurs d'emploi entre 2005 et 2007

Après une période de hausse amorcée dès 2001, la situation du marché de l'emploi du Pays de Châlons-en-Champagne tend à s'améliorer depuis 2005. Le taux de chômage, au sens du Bureau International du Travail, atteint 6,4 % pour la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne au 30 juin 2007 contre 7,2 % pour la Marne et 8 % pour la France.

Dans le Pays de Châlons, on compte en effet près de 4 900 demandeurs d'emploi toutes catégories confondus contre 5 415 en 2005, répartis comme suit :

- 3 876 demandeurs d'emploi sur la CAC (79,4 %),
- 413 sur la couronne périurbaine (8,5 %),
- 520 dans le secteur Nord (11,6 %),
- 72 dans le secteur Sud (1,5 %).

Cette répartition est conforme au poids démographique de l'agglomération dans le pays et à la présence d'un important parc de logements aidés qui accueille un nombre plus élevé de personnes en situation de difficulté sociale et donc de demandeurs d'emploi.

3.2.2. Un rééquilibrage du rapport homme-femme dans la demande d'emploi

Les femmes bénéficient de la tertiarisation du tissu économique et voient leur situation sur le marché du travail s'améliorer. Le chômage féminin a ainsi reculé de 10 % entre juin 2000 et juin 2007 alors que celui des hommes augmentait de 16 % sur la même période.

Ces évolutions montrent un rééquilibrage de la demande d'emploi bien que les demandeurs d'emploi restent à près de 58 % des femmes contre 55 % dans l'agglomération châlonnaise, le département, la région et la France.

La structure par âge des demandeurs d'emploi au 30 juin 2007 montre que 67 % des demandeurs d'emploi, soit près de 3 300 personnes, ont entre 25 et 49 ans. La catégorie des moins de 25 ans, qui représente un demandeur d'emploi sur cinq, est celle qui a le moins bénéficié de la baisse advenue sur la période 2006-2007 (-4,5 %). La part des jeunes dans la demande d'emploi du Pays de Châlons est même en légère hausse sur la période et cette évolution contraste avec celles observées sur le département et la région.

La part des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, 680 personnes au 30 juin 2007, est restée stable sur la période 2000-2007 comme aux échelles du département et de la région qui sont davantage touchées par le chômage des plus de 50 ans que le pays.

Entre 2000 et 2007, le chômage de longue durée a baissé de plus de 20 %, aussi bien sur le Pays de Châlons-en-Champagne qu'aux échelons supérieurs. En 2000, un demandeur d'emploi du pays sur trois l'était depuis plus d'un an contre un sur quatre en 2007. Le Pays de Châlons semble donc moins touché par le chômage de longue durée que le département, la région ou la France où la part de la demande d'emploi de longue durée était proche de 30 %.

Les secteurs d'activité les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont en premier lieu la logistique (10,9 % des demandes), suivie des services administratifs (10,7 %) et des services aux personnes (8,4 %). La vente totalise 7,1 % des demandes et les services aux entreprises et aux collectivités 5,2 %.

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une hausse de l'activité féminine qui compense en partie la baisse du nombre d'actifs masculins	Un vieillissement de la population active
Un taux de chômage à la baisse et qui demeure inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale	Une demande d'emploi des moins de 25 ans qui reste élevée et peu sensible à la baisse

3.3. Revenus et niveau de vie⁵

■ Les foyers fiscaux dans le Pays de Châlons

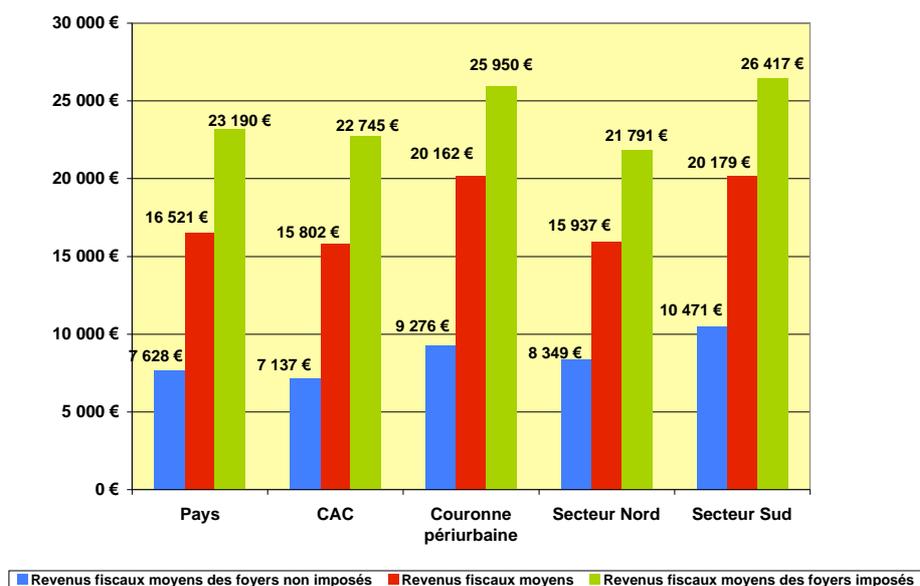
En 2006, le Pays de Châlons-en-Champagne compte près de 60 000 foyers fiscaux dont près de 70 % dans l'agglomération, 15 % dans le secteur Nord comme sur la couronne périurbaine et moins de 2 % dans le secteur Sud. Le nombre de foyers fiscaux du pays a augmenté de 3 % entre 2001 et 2006, alors qu'il augmentait de 7 % sur la France et de 2,5 % sur la Marne et la Champagne-Ardenne.

Moins de 43 % des foyers fiscaux ont des revenus inférieurs au seuil d'imposition soit une proportion plutôt basse comparativement à la région ou la France (respectivement 48 % et 46 %) mais conforme à la moyenne départementale (44 %).

La part de foyers non imposés est relativement élevée sur la CAC et le secteur Nord (44,5 % et 43,5 %) et a contrario plutôt faible sur la couronne périurbaine et le secteur Sud (34,7 % et 39,1 %).

Les foyers fiscaux du pays déclarent en moyenne 16 521 € de revenu en 2006 soit un montant élevé par rapport à la région (15 972 €) mais plutôt faible comparé à la France (17 165 €) ou plus encore au département (17 632 €).

Les revenus fiscaux moyens du Pays de Châlons-en-Champagne en 2006



Source : DGI

⁵ Mesure du niveau de vie par l'approche fiscale.

Charte de Pays

Au sein du pays, les revenus fiscaux moyens sont assez hétérogènes. Ainsi :

- Dans l'agglomération châlonnaise, les revenus fiscaux sont en moyenne inférieurs de 12 % à ceux du reste du pays.
- Dans le secteur Nord, les revenus sont en moyenne les plus faibles du pays.
- La couronne périurbaine, avec des revenus fiscaux moyens bien plus élevés que le reste du pays, tire la moyenne vers le haut.
- Dans le secteur Sud, les revenus fiscaux sont aussi plus élevés mais concernent une faible proportion de population.

Depuis 2001, les revenus fiscaux moyens ont progressé moins rapidement dans le Pays de Châlons-en-Champagne (+11,3 %) que sur le département (+12,6 %), la région (+12,8 %) et la France (+12,3 %). Cette constatation est aussi bien valable pour les foyers imposés que pour les foyers non imposés.

■ La composition des revenus dans le Pays de Châlons

A l'échelle du pays, plus de 70 % des foyers fiscaux déclarent des salaires contre 68,7 % sur la Marne, 65,9 % sur la Champagne-Ardenne et 66,3 % sur la France. Le montant moyen des salaires déclarés sur le pays soit 21 618 € est comparable à celui observé sur la Marne (21 659 €), supérieur de plus 1 000 € à celui de Champagne-Ardenne (20 646 €) mais inférieur de 1 400 € à celui de la France (22 990 €).

Cette hiérarchie des revenus se vérifie également avec les pensions et retraites. La part des foyers fiscaux déclarant des retraites est plus faible sur le pays et la Marne (31 %) qu'en Champagne-Ardenne et en France (33 % et 32 %).

Au sein du pays, la couronne périurbaine accueille les salaires moyens les plus élevés tandis que l'agglomération accueille les retraites moyennes les plus élevées.

Salaires et retraites en 2006

	Salaires et traitements		Pensions et retraites	
	Part des foyers concernés	Montant moyen (en euros)	Part des foyers concernés	Montant moyen (en euros)
CAC	70,3 %	21 108	31,2 %	17 383
Couronne périurbaine	71,2 %	25 616	32,4 %	16 475
Secteur Nord	73,1 %	20 243	28,3 %	14 377
Secteur Sud	64,2 %	21 314	33,9 %	13 992
Pays de Châlons	70,8 %	21 618	31,0 %	16 758
Marne	68,7 %	21 659	31,3 %	16 850
Champagne-Ardenne	65,9 %	20 646	33,4 %	16 154
France	66,3 %	22 990	32,2 %	17 277

Source : DGI

■ La précarité dans le Pays de Châlons

En 2006, plus de 3 600 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne déclarent un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 771,47 € par Unité de Consommation⁶. Leur part dans le total des ménages du pays atteint 9,9 % contre 10,6 % dans la Marne, 11,8 % en Champagne-Ardenne et 11,9 % en France.

⁶ Unité de Consommation : pour comparer le revenu de ménages de taille différente, on utilise la notion de niveau de vie dans laquelle le revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage.

Charte de Pays

Près de 90 % des ménages les plus pauvres résident dans l'agglomération. La part des ménages ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté y est supérieure à 12 % contre 6 % dans le secteur Nord et 3 % dans la couronne périurbaine et le secteur Sud.

Depuis 2000, le nombre d'allocataires sous le seuil de pauvreté a reculé de 3,2 % dans le pays. Dans le même temps, il progressait sur la Marne (4 %), la Champagne-Ardenne (4,6 %) et la France (7 %). Cette baisse est essentiellement imputable à la communauté d'agglomération qui enregistre un recul de 3,5 % des allocataires à bas revenu.

Au sein du pays, comme sur les autres territoires, 40 % des allocataires à bas revenu sont des personnes isolées et 30 % sont des familles monoparentales. Ces situations familiales favorisent fortement le phénomène de pauvreté. Les femmes sont les plus touchées puisqu'elles représentent 55 % des personnes isolées et plus de 90 % des chefs de familles monoparentales.

En 2006, 2 500 allocataires du pays bénéficient des minima sociaux dont plus de 85 % résident dans l'agglomération. Pour 50 % d'entre eux, il s'agit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), pour 40 % du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et pour 10 % de l'Allocation de Parent Isolé (API). Dans le pays de Châlons, le nombre de bénéficiaires du RMI a diminué de 20 % entre 2000 et 2006 alors qu'il augmentait de 2 % sur la Marne, de 15 % sur la Champagne-Ardenne et de 17 % sur la France.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une progression du nombre de foyers fiscaux dans le pays supérieure à celle du département et de la région	Les revenus des foyers fiscaux du pays sont relativement faibles ce qui pourrait peser sur le développement de l'activité économique
Le pays connaît une baisse significative de la pauvreté sur la période 2000-2006.	Deux populations fragiles : les personnes isolées et les familles monoparentales
	Des fortes disparités de revenus au sein du pays

3.4. La structure de l'économie

3.4.1. Agriculture

■ Un paysage façonné par les aménagements fonciers

L'agriculture est une richesse fondamentale du territoire et une valorisation dominante de l'espace avec une surface agricole utile (SAU) qui couvre près de 80 % de la superficie totale du pays⁷. En comparaison, la SAU atteint 68 % dans le département, 62 % en Champagne-Ardenne et 53 % sur toute la France.

Le Pays de Châlons se caractérise par un territoire d'openfield façonné par une vague d'aménagements fonciers engagés par la profession agricole dans une logique de rationalisation du travail et de l'espace des années 50 jusqu'aux années 80.

Comme en France, la tendance dans le Pays de Châlons est à l'agrandissement et à la concentration des exploitations agricoles. Leur nombre est ainsi tombé de 1 552 en

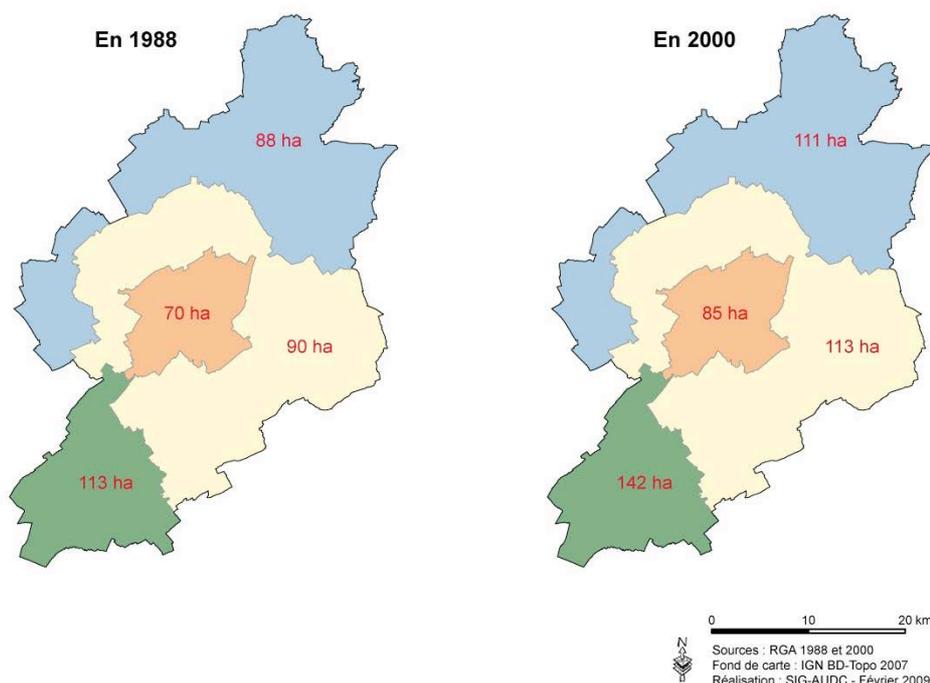
⁷ Source : diagnostic agricole du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne, 2007-2008, Chambre d'Agriculture de la Marne.

Charte de Pays

1988 à 1 274 en 2000, soit un rythme annuel moyen de disparitions des exploitations de -1,5 % (baisse du nombre d'exploitations de 18 % en 12 ans).

Ce phénomène de concentration entraîne par ailleurs une augmentation de la surface agricole utilisée moyenne qui est passée de 91 ha à 112 ha entre 1988 et 2000. Cette tendance à l'agrandissement et à la concentration des exploitations agricoles n'est pas récente puisqu'elle a débuté dès la Seconde Guerre mondiale. Elle est en partie conséquence d'une "sélection naturelle" favorisant les exploitations les plus opportunistes face au changement et à la modernisation de l'agriculture.

SAU moyenne par exploitation (en ha)



■ Une tendance au vieillissement des structures agricoles

La démographie de la population agricole connaît un double phénomène de décroissance et de vieillissement. Ainsi en 2000, 70 % des exploitants et co-exploitants avaient plus de 40 ans. Le secteur agricole devra ainsi gérer le départ à la retraite de nombreux exploitants et la transmission des exploitations.

On observe également que les installations sont en diminution et se réalisent à un âge de plus en plus avancé soit plus de 28 ans en 2006. Ce recul de l'âge d'installation s'explique pour partie par un niveau de formation en forte augmentation. En 2006, 88 % des agriculteurs ont un niveau de formation égal ou supérieur au Brevet de Technicien Agricole (BTA) contre 60 % en 1993.

Le corollaire au phénomène de diminution et d'agrandissement des exploitations est l'essor des formes sociétaires, notamment de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), lesquelles facilitent la transmission des exploitations, l'union entre associés, la diversification et la pluriactivité.

Au niveau de l'organisation du travail, les exploitations ont de plus en plus recours à des prestataires de services agricoles. Les formes les plus courantes sont les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) et les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA). L'externalisation permet une diminution des charges de mécanisation, une meilleure gestion du temps de travail au niveau des pointes d'activité et une réduction du recours à la main d'œuvre saisonnière difficile à trouver. Globalement, le

Charte de Pays

nombre de prestataires de services intervenant en accompagnement d'un agriculteur est estimé à sept.

On note également une proportion importante d'exploitations dites "non professionnelles"⁸ (environ 23 % en 2000 essentiellement dans l'agglomération). Ces petites unités d'une vingtaine d'hectares sont dirigées par des exploitants qui perçoivent une retraite ou exercent principalement leur activité hors agriculture.

■ Un territoire qui privilégie les grandes cultures

Les quatre productions phares du territoire : blé, orge, betterave, luzerne sont restées relativement stables entre 1988 et 2000. Les légumes de plein champ (carottes, oignons, pommes de terre) connaissent un essor durant les années 80 avec environ 19 % de l'assolement. La surface en colza a également augmenté en passant d'à peine 1 % en 1979 à 5 % en 2000 notamment pour des valorisations à vocation énergétique.

Plusieurs facteurs influencent le choix des assolements : l'économie, la réglementation mais également la prise en compte des risques... Or, l'évolution de l'agriculture va dans le sens d'une plus grande instabilité qui provoque l'émergence de risques nouveaux.

Les principaux facteurs d'instabilités sont la déréglementation des marchés agricoles mondiaux dont l'une des conséquences est l'accroissement de la volatilité des prix. Certains producteurs sont déjà habitués aux variations des cours ainsi qu'à l'exercice de la spéculation, comme les producteurs de pommes de terre. Par contre, c'est un risque nouveau pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux.

■ Des cultures emblématiques du territoire et de nouvelles en expérimentation

La production de luzerne et sa déshydratation pour l'alimentation animale sont une spécialisation régionale qui a connu des progrès importants avec une quarantaine d'unités de déshydratation dans les années 80.

La Champagne-Ardenne détient toujours la première place avec 80 % des tonnages français mais ce secteur doit relever plusieurs défis dont la hausse du prix des énergies. Ses nombreux atouts comme les qualités environnementales, le fort taux protéique et la faible exigence en temps de travail ont incité les acteurs de la filière dans la recherche de process industriels plus économes en énergie.

D'autres plantes plus "exotiques" comme le miscanthus, le switchgrass et le sorgho fibre font l'objet d'expérimentations portées par le réseau des Groupes d'Etude et de Développement Agricole de la Marne (GEDA) rattachés à la Chambre d'Agriculture.

Compte tenu des enjeux énergétiques et environnementaux, ces cultures pourraient connaître un essor important une fois les pratiques agronomiques maîtrisées.

■ Une tendance à la diversification des productions

La diversification, qui regroupe les activités et services qui permettent aux exploitations de dégager un revenu supplémentaire et contribuent à tisser des liens de proximité avec le territoire, recouvre des réalités différentes.

Elle passe en premier lieu par des assolements diversifiés comme les légumes de plein champ ou bien par des ateliers d'élevages hors sol (porcins et jeunes bovins) qui permettent de valoriser une partie de la production céréalière de l'exploitation et les co-produits des industries locales de transformation. L'élevage ovin, très réduit dans le Pays de Châlons, continue à réunir tous les protagonistes de la filière à l'occasion d'un salon du mouton organisé tous les 4 ans à Sommepey-Tahure.

⁸ Sont considérées comme exploitations non professionnelles, des exploitations qui ont une faible dimension économique (moins de 12 ha équivalent blé) ou utilisent moins de ¼ de temps de l'équivalent travail d'une personne sur l'année.

Charte de Pays

La diversification des productions végétales s'illustre également par des productions caractéristiques de la Champagne crayeuse comme l'asperge blanche. La production de l'asperge recouvre deux types de stratégies avec une coopérative qui réalise l'approvisionnement du Grand Est et d'une partie du Bassin parisien et des acteurs individuels qui privilégient un système de vente directe et locale.

Le maraîchage, bien implanté à proximité de l'agglomération, représente également une initiative intéressante en faveur de la construction d'une filière courte axée sur un approvisionnement local, des activités de vente directe ou sur les marchés locaux.

■ L'agriculture bio, entre conversion et diversification

L'agriculture biologique concerne essentiellement des exploitations de grande culture. Les proportions de la SAU en "bio" sont très variables d'une exploitation à l'autre (de 4 à 100 %).

Les exploitations agricoles labellisées "bio" sont majoritairement des exploitations mixtes c'est-à-dire qu'une partie de la SAU reste en méthode conventionnelle. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix :

- Une conversion progressive afin de limiter les risques.
- Des formes sociétaires avec une volonté différenciée de chaque associé.
- Des raisons structurelles car le "bio" exige plus de main d'œuvre.
- Un choix de diversification de l'activité plus qu'un véritable choix de conversion.

La réforme prochaine de la Politique Agricole Commune (PAC) et l'intérêt croissant des particuliers comme des collectivités pour ces productions pourraient inciter les acteurs locaux à mieux investir cette filière.

■ Hébergements et activités agrotouristiques

La diversification agricole comprend également toutes les activités ayant trait à l'agrotourisme⁹ (chambres et tables d'hôtes, gîtes ruraux...) et à l'animation territoriale qui mettent en scène, soit l'exploitation agricole soit les productions.

En matière d'animation du territoire, il faut noter que 50 à 60 % des producteurs réalisant de la petite diversification font de la vente directe à la ferme.

Certains producteurs se démarquent en développant des prestations d'accueil autour de productions de type "cueillette à la ferme". Ces initiatives individuelles, qui ne s'inscrivent pas dans la logique coopérative marnaise traditionnelle, demeurent encore peu nombreuses alors qu'il existe une demande réelle des populations urbaines.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une agriculture intensive très performante et une forte capacité d'innovation	Une plus grande instabilité des marchés et des défis environnementaux et énergétiques à relever
Un niveau de formation des agriculteurs en forte augmentation	Une population agricole qui diminue, vieillit et se renouvelle de moins en moins
Une tendance à la diversification des productions	Une agriculture encore timide par rapport aux attentes du marché sur le bio et les cycles courts
Une contribution au développement des activités	Une image d'agriculture industrielle parfois perçue

⁹ Dans la Marne, en accord avec la DDE, les activités agrotouristiques sont considérées comme entrant dans la catégorie de diversification admise en zone agricole comme complément de l'activité de l'exploitation "à condition d'être exercées sur le siège même de l'exploitation et d'être situées à moins de 100 m de l'habitation de l'exploitant ou de l'un des bâtiments qui la compose". Pour plus de renseignements, se référer à la partie sur le tourisme.

Charte de Pays

touristiques

comme "déshumanisée"

3.4.2. L'emploi public : l'importance du rôle des administrations publiques au sein du territoire

L'emploi public représente 44 % des emplois de l'agglomération et 63 % des emplois du pays hors agglomération, contre 23 % à l'échelle nationale. On dénombre ainsi près de 20 000 emplois publics dans le pays, dont 13 000 sont situés dans l'agglomération châlonnaise.

Cette proportion élevée s'explique par la présence de camps militaires à Mourmelon-le-Grand et Suippes et par le rôle de capitale départementale et régionale de Châlons-en-Champagne. Les services déconcentrés de l'Etat et ceux des deux collectivités territoriales sont donc largement implantés dans la ville centre.

Effectif de la fonction publique

Fonction publique	En nbre d'agents			En %		
	CAC	Pays	Pays hors CAC	CAC	Pays	Pays hors CAC
Services de l'Etat	6 193	10 424	4 231	48 %	53 %	63 %
dont Défense	1 670	5 543	3 873	13 %	28 %	58 %
Coll. territoriales	4 715	7 167	2 452	36 %	36 %	37 %
Hôpitaux publics	2 072	2 072	0	16 %	11 %	0 %
TOTAL	12 980	19 663	6 683	100 %	100 %	100 %

Sources : INSEE, DREES Ministère de la Santé, DRH Ministère de la Défense, 2006

■ L'Etat est le premier employeur public

L'Etat est le principal employeur public avec plus de la moitié des emplois publics. L'armée et les différentes administrations déconcentrées y sont représentées à part quasiment égale. Les emplois militaires et civils de l'armée se localisent principalement dans le Nord du pays, dans les camps militaires de Mourmelon et de Suippes, tandis que les autres emplois se situent à Châlons même.

Les collectivités territoriales représentent 36 % des emplois publics du Pays de Châlons. Ces emplois se répartissent pour les deux tiers dans l'agglomération et pour le dernier tiers dans le reste du pays. Enfin, les agents des hôpitaux publics, exclusivement situés à Châlons-en-Champagne, représentent 1 emploi public sur 10.

■ Un nombre d'emplois publics qui augmente toujours malgré la baisse des effectifs de l'Etat intervenue entre 2002 et 2006.

Entre 1992 et 2002, les emplois publics connaissent une forte progression due en particulier à l'explosion du nombre d'agents territoriaux. En effet, cette période est celle d'un développement et d'un renforcement de l'intercommunalité, avec l'émergence des structures à fiscalité propre, et la multiplication des missions des régions et des départements. Sur cette période, le nombre d'agents territoriaux augmente ainsi de moitié dans le Pays de Châlons-en-Champagne. Parallèlement, les effectifs des services de l'Etat progressent de 10 %.

Entre 2002 et 2006, le nombre d'emplois publics continue à augmenter mais plus lentement. En effet, la progression des effectifs des collectivités territoriales, même si elle ralentit et n'atteint plus que +14 %, permet de compenser la diminution du nombre d'agents de l'Etat (-4 %).

Charte de Pays

Ces emplois publics sont occupés à 63 % des emplois par des femmes. On peut toutefois noter des différences selon le domaine d'activité. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses dans les emplois administratifs, éducatifs et sociaux, tandis qu'on trouve plus fréquemment des hommes dans les emplois militaires, techniques et de sécurité.

■ La présence remarquable de l'Armée dans le Pays de Châlons-en-Champagne

L'Armée joue un rôle très important avec près de 5 500 emplois dont 4 500 sont occupés par des militaires localisés à Châlons-en-Champagne mais surtout dans les camps militaires de Mourmelon-le-Grand et Suippes.

Créé en 1856 par Napoléon III, le "Camp de Châlons" prend le nom de Camp de Mourmelon en 1935. Sa localisation tenait notamment à la relative proximité de Paris et à son accessibilité par voie ferrée. A l'intérieur de ses 40 km de périmètre, il était conçu pour accueillir 25 000 militaires et 6 000 chevaux en manœuvre.

Les guerres de 1870 et de 1914 ont accru le rôle du camp et le Camp de Suippes a été installé en extension du site de Mourmelon après la guerre de 1914-1918, sur des terres ruinées par le conflit.

Le camp de Mourmelon est doté d'une vaste étendue d'installations fixes et représente le plus peuplé et le plus actif des camps militaires en France. Ce rôle est encore renforcé avec la transformation en centre d'entraînement des brigades (CEB) avec pour mission le soutien à l'entraînement des forces via la mise à disposition d'espaces de manœuvres, de champs de tir, de matériels et d'équipements d'accueil d'une capacité de 5 000 personnes.

■ Les répercussions de la Révision Générale des Politiques Publiques à court et moyen terme

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), lancée à l'été 2007, est un vaste processus visant à rationaliser l'action de l'Etat. Plusieurs mesures sont susceptibles d'avoir des implications sur l'économie du territoire :

- La diminution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat à l'occasion des départs à la retraite.
- La réorganisation des services déconcentrés avec un nombre moindre de directions régionales et départementales et une volonté de rationalisation du patrimoine immobilier.
- L'externalisation de certaines fonctions (restauration, informatique, parc automobile...) vers le secteur privé ou des opérateurs publics centralisés.

■ Les incidences de la restructuration de l'armée

Le plan de réorganisation des forces armées prévoit, à partir de 2009 et pour les six prochaines années, la fermeture de plus de 80 sites, casernes ou unités et le déménagement d'une trentaine d'autres.

Sur les 54 000 postes supprimés nationalement, le Département de la Marne est concerné par près de 3 000 suppressions et environ 1 200 créations. A Châlons-en-Champagne, le 402^e régiment d'artillerie (402^e RA) sera dissous à l'horizon 2011 et remplacé par le 1^{er} régiment d'artillerie de marine (1^{er} RAMa) de Laon mais avec un effectif moindre car la taille des nouveaux régiments est globalement divisée par deux.

La forte mobilisation des acteurs politiques a permis de préserver une partie des chars de combat Leclerc du 501^e-503^e régiment de chars de combat de Mourmelon (501^e-503^e RCC). La perte d'effectifs dans ce régiment est compensée par la dotation de nouveaux armements avec le Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie (VBCI). Le 8^e régiment du matériel (8^e RMAT) sera renforcé pour assurer la maintenance d'un parc

Charte de Pays

d'environ 250 engins blindés. Le 40^e régiment d'artillerie de Suippes (40^e RA) doit lui aussi bénéficier d'une légère augmentation d'effectifs.

3.4.3. L'emploi privé : un tissu économique qui poursuit sa tertiarisation

■ Un emploi salarié encore très concentré dans l'agglomération châlonnaise

En 2006, près de 80 % des emplois salariés privés sont localisés dans l'agglomération châlonnaise. La couronne périurbaine en accueille 7 %, le secteur Nord 7,4 % et le secteur Sud 4,7 %.

L'emploi salarié s'est accru de 2,2 % entre 2000 et 2006 ce qui situe le pays en dessous des résultats du niveau national (+2,2 % contre 4,9 %) mais au-dessus des résultats régionaux (-1,0 %).

Emploi salarié privé

	Nbre d'emplois salariés en 2006	Evolution 2000-2006	
		effectifs	%
CAC	16 630	-30	-0,2 %
Couronne périurbaine	1 441	220	18 %
Secteur Nord	1 526	-83	-5,2 %
Secteur Sud	971	333	52,2 %
Pays de Châlons	20 568	440	2,2 %

Source : ASSEDIC

L'analyse de l'emploi salarié par secteurs du pays montre les tendances suivantes :

- Une stabilité dans un contexte d'évolution du tissu économique qui est de moins en moins industriel et administratif et de plus en plus tourné vers les activités de services aux entreprises.
- Une progression dans la couronne périurbaine sous l'effet de nouvelles implantations comme l'usine Mc Cain à Matougues et dans le secteur Sud avec la montée en puissance de la plate-forme aéroportuaire de Vatry.
- Un recul dans le secteur Nord en particulier dans les industries des biens intermédiaires, les transports, le commerce et les services aux entreprises.

Le salariat féminin, qui représente un peu plus de 4 emplois sur 10 a progressé deux fois plus vite que celui des hommes. Cette tendance est toutefois moins marquée qu'aux échelles nationale (+8,5 %) et régionale (+4,5 %).

Globalement, la répartition des emplois salariés féminins fait apparaître une assez forte concentration des femmes sur un petit nombre de domaines d'activité comparativement aux hommes. Les quatre premiers domaines employant des femmes sont les métiers du commerce, de services, d'éducation, de santé et d'action sociale. Les secteurs qui ont le plus détruit d'emplois salariés féminins depuis 2000 sont l'administration (-226 postes) et l'industrie (-194).

■ Les services, le commerce et les transports sont les secteurs créateurs d'emploi

Entre 2000 et 2006, sur les 5 secteurs créateurs d'emplois salariés, les services aux entreprises (+29,9 % soit +764 emplois) et les transports (+24,3 % soit +352 emplois) ont été plus dynamiques dans le pays qu'à l'échelle nationale. L'éducation, la santé et l'action sociale (+12,4 % soit +241 emplois), les services aux particuliers (+6,6 % soit +94 emplois) et le commerce (+5,5 % soit +228 emplois) ont augmenté à un rythme proche de la tendance nationale.

Charte de Pays

L'administration (-32,9 % soit -261 emplois) et les industries des biens d'équipement (-31,7 % soit -325 emplois) sont les deux secteurs qui ont le plus détruit d'emplois dans le pays avec un mouvement plus marqué qu'au niveau national.

Structure de l'emploi salarié privé en 2006

	Nombre d'emplois salariés privés	%
Industrie	4 088	20 %
Construction	1 857	9 %
Commerce	4 546	22 %
Transports	1 797	9 %
Activités financières	395	2 %
Activités immobilières	350	2 %
Services aux entreprises	3 287	16 %
Services aux particuliers	1 501	7 %
Éducation, santé, action sociale	2 171	11 %
Administration	576	3 %
Total	20 568	100 %

Source : ASSEDIC, 2006

■ Un potentiel logistique avéré et une part importante des transports dans l'économie locale

Les avantages concurrentiels du territoire en terme de desserte routière et ferroviaire et sa localisation entre trois des plus importants bassins de population et d'activités d'Europe ont favorisé le développement important des transports et de la logistique. La présence de l'Aéroport de Paris-Vatry au Sud du Pays de Châlons constitue un atout supplémentaire pour ces activités.

Les actions en matière de création de zones d'activités, de promotion et de développement de formations spécialisées se sont concrétisées par l'installation de grands noms de la logistique comme FM Logistic et Geodis à Saint-Martin-sur-le-Pré/Recy ou encore Gazeley sur le site logistique de l'Aéroport de Paris Vatry.

En 2006, le secteur des transports (hors agences de voyage) comptabilise 1 759 emplois salariés soit 9 % de la totalité des emplois du Pays de Châlons-en-Champagne. Il est en progression de près de 25 % depuis 2000. La moitié des 186 établissements de transports est implantée sur la CAC, 25 % sur la couronne périurbaine, 15 % sur le secteur Sud et 10 % sur le secteur Nord.

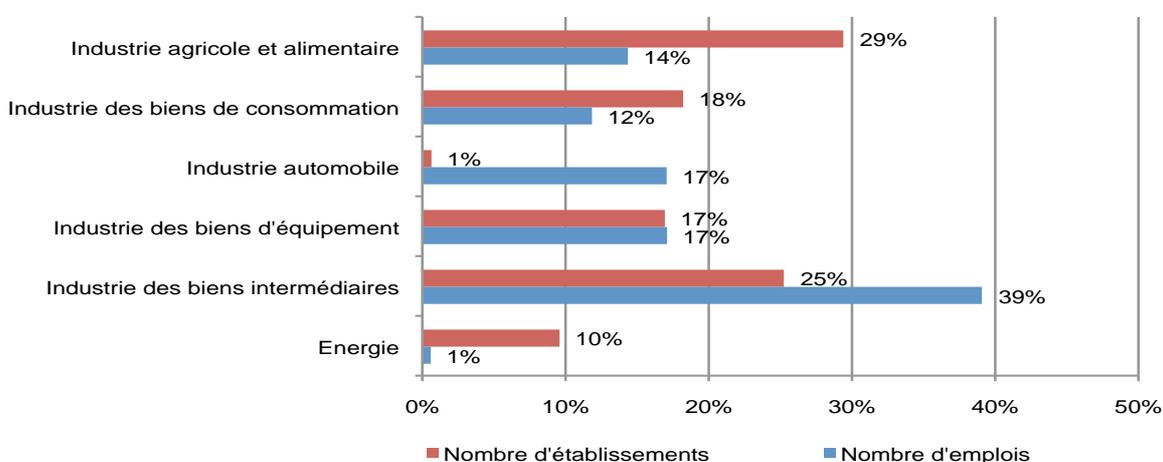
■ Une industrie dominée par le secteur des biens intermédiaires

L'activité industrielle occupe 9 % des établissements économiques du champ marchand non agricole soit une orientation moins marquée que pour le département ou la région mais presque similaire à la moyenne française (respectivement 10,9 %, 12,2 % et 9,2 %). En terme de nombre d'emplois, l'industrie représente 20 % des emplois fournis par ces établissements.

Les industries agricoles et alimentaires, les industries de biens de consommation, et les industries liées à l'énergie présentent le plus souvent des établissements de petite taille en terme d'emploi. A l'inverse, les industries automobiles et les industries des biens d'équipement sont plutôt composées de grosses unités.

Charte de Pays

Structure des établissements industriels selon le type d'activité en 2006



Sources : SIRENE, ASSEDIC

La répartition géographique des différents types d'industries dans le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise comme suit :

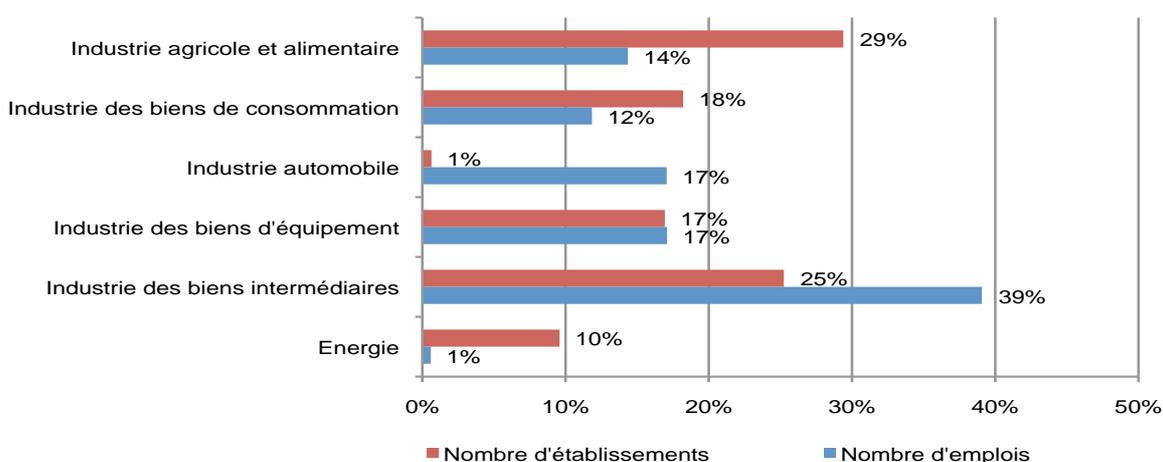
- Dans la CAC, l'industrie des biens intermédiaires domine avec près de 32 % des salariés du secteur industriel. L'industrie automobile compte à elle seule 24 % des emplois industriels de l'agglomération.
- Dans la couronne périurbaine, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie agricole et alimentaire font presque jeu égal avec respectivement 31 et 35 % des salariés de l'industrie.
- Dans le secteur Nord, les emplois industriels relèvent quasi majoritairement de l'industrie des biens intermédiaires avec en particulier l'usine du Bronze Industriel localisée à Suippes.
- Enfin dans le secteur Sud, c'est le secteur de l'industrie agricole et alimentaire qui est dominant avec plus de 90 % des salariés de l'industrie.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
EMPLOI SALARIE PUBLIC	
Une ville centre, Châlons-en-Champagne, à la fois capitale administrative départementale et régionale	Un risque d'affaiblissement de la fonction administrative dans le cadre des réformes de l'administration
L'armée est l'un des premiers employeurs du pays et développe un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes	La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes
EMPLOI SALARIE PRIVE	
Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante	L'appartenance du pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté
Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry	Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération
Un accroissement de l'emploi dans le domaine des services	Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels
	Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.

Charte de Pays

Structure des établissements industriels selon le type d'activité en 2006



Sources : SIRENE, ASSEDIC

La répartition géographique des différents types d'industries dans le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise comme suit :

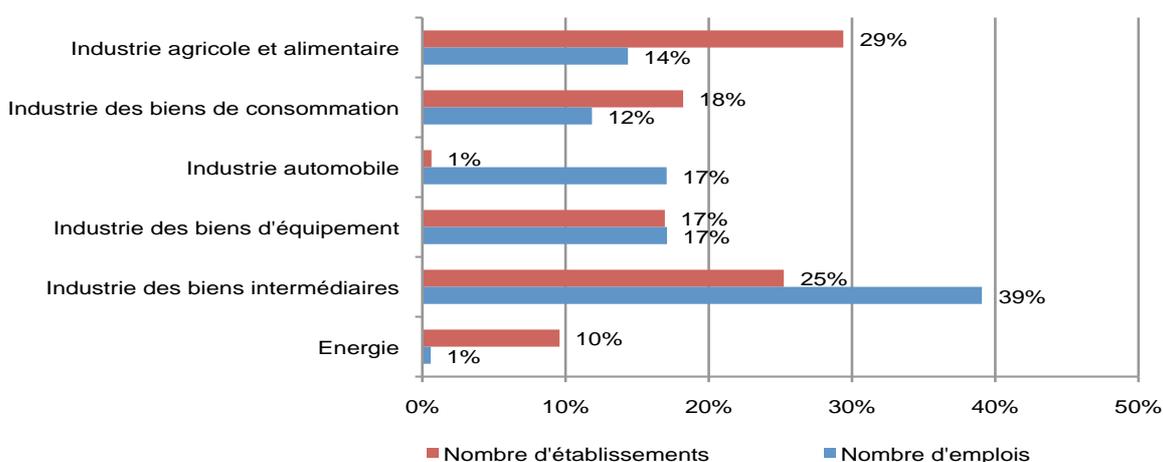
- Dans la CAC, l'industrie des biens intermédiaires domine avec près de 32 % des salariés du secteur industriel. L'industrie automobile compte à elle seule 24 % des emplois industriels de l'agglomération.
- Dans la couronne périurbaine, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie agricole et alimentaire font presque jeu égal avec respectivement 31 et 35 % des salariés de l'industrie.
- Dans le secteur Nord, les emplois industriels relèvent quasi majoritairement de l'industrie des biens intermédiaires avec en particulier l'usine du Bronze Industriel localisée à Suippes.
- Enfin dans le secteur Sud, c'est le secteur de l'industrie agricole et alimentaire qui est dominant avec plus de 90 % des salariés de l'industrie.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
EMPLOI SALARIE PUBLIC	
Une ville centre, Châlons-en-Champagne, à la fois capitale administrative départementale et régionale	Un risque d'affaiblissement de la fonction administrative dans le cadre des réformes de l'administration
L'armée est l'un des premiers employeurs du pays et développe un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes	La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes
EMPLOI SALARIE PRIVE	
Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante	L'appartenance du pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté
Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry	Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération
Un accroissement de l'emploi dans le domaine des services	Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels
	Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.

Charte de Pays

Structure des établissements industriels selon le type d'activité en 2006



Sources : SIRENE, ASSEDIC

La répartition géographique des différents types d'industries dans le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise comme suit :

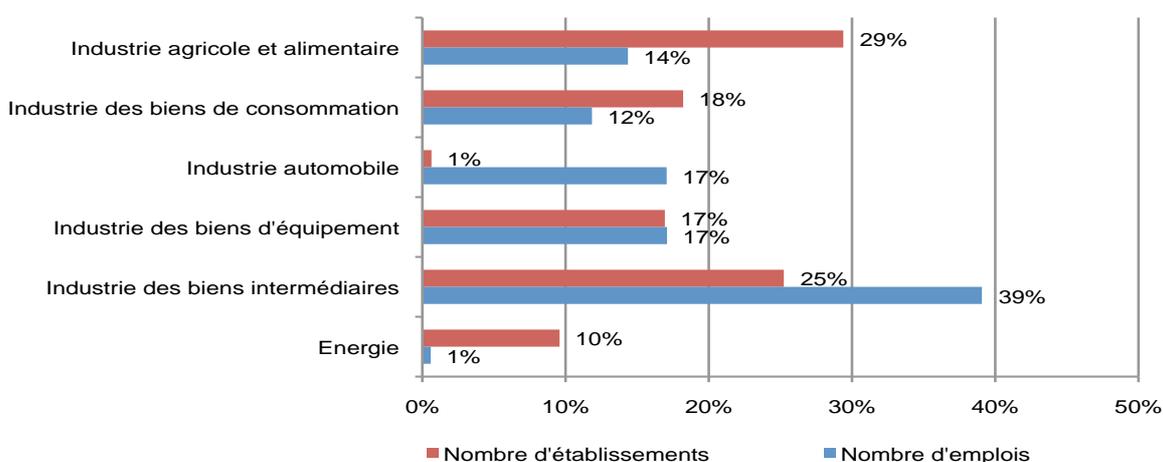
- Dans la CAC, l'industrie des biens intermédiaires domine avec près de 32 % des salariés du secteur industriel. L'industrie automobile compte à elle seule 24 % des emplois industriels de l'agglomération.
- Dans la couronne périurbaine, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie agricole et alimentaire font presque jeu égal avec respectivement 31 et 35 % des salariés de l'industrie.
- Dans le secteur Nord, les emplois industriels relèvent quasi majoritairement de l'industrie des biens intermédiaires avec en particulier l'usine du Bronze Industriel localisée à Suippes.
- Enfin dans le secteur Sud, c'est le secteur de l'industrie agricole et alimentaire qui est dominant avec plus de 90 % des salariés de l'industrie.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
EMPLOI SALARIE PUBLIC	
Une ville centre, Châlons-en-Champagne, à la fois capitale administrative départementale et régionale	Un risque d'affaiblissement de la fonction administrative dans le cadre des réformes de l'administration
L'armée est l'un des premiers employeurs du pays et développe un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes	La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes
EMPLOI SALARIE PRIVE	
Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante	L'appartenance du pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté
Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry	Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération
Un accroissement de l'emploi dans le domaine des services	Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels
	Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.

Charte de Pays

Structure des établissements industriels selon le type d'activité en 2006



Sources : SIRENE, ASSEDIC

La répartition géographique des différents types d'industries dans le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise comme suit :

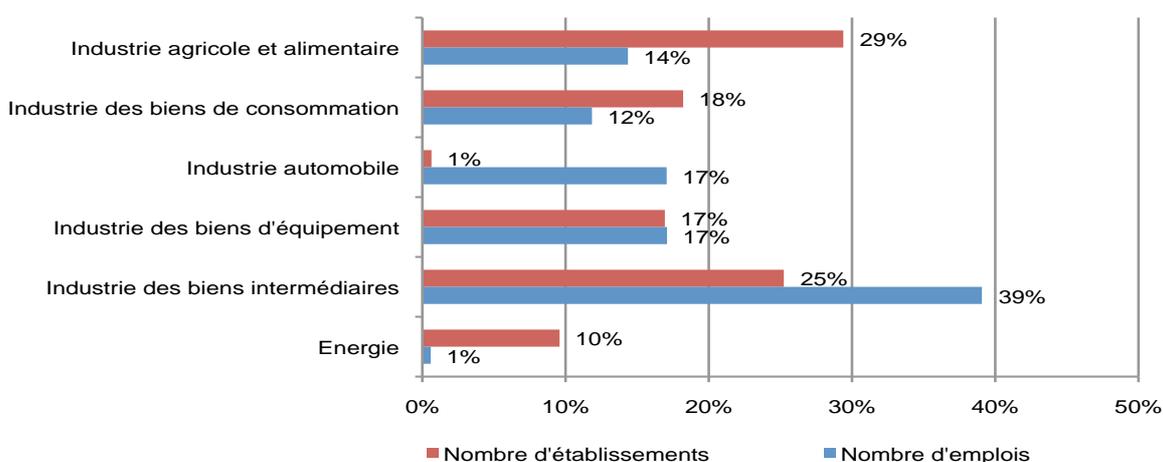
- Dans la CAC, l'industrie des biens intermédiaires domine avec près de 32 % des salariés du secteur industriel. L'industrie automobile compte à elle seule 24 % des emplois industriels de l'agglomération.
- Dans la couronne périurbaine, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie agricole et alimentaire font presque jeu égal avec respectivement 31 et 35 % des salariés de l'industrie.
- Dans le secteur Nord, les emplois industriels relèvent quasi majoritairement de l'industrie des biens intermédiaires avec en particulier l'usine du Bronze Industriel localisée à Suippes.
- Enfin dans le secteur Sud, c'est le secteur de l'industrie agricole et alimentaire qui est dominant avec plus de 90 % des salariés de l'industrie.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
EMPLOI SALARIE PUBLIC	
Une ville centre, Châlons-en-Champagne, à la fois capitale administrative départementale et régionale	Un risque d'affaiblissement de la fonction administrative dans le cadre des réformes de l'administration
L'armée est l'un des premiers employeurs du pays et développe un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes	La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes
EMPLOI SALARIE PRIVE	
Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante	L'appartenance du pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté
Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry	Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération
Un accroissement de l'emploi dans le domaine des services	Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels
	Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.

Charte de Pays

Structure des établissements industriels selon le type d'activité en 2006



Sources : SIRENE, ASSEDIC

La répartition géographique des différents types d'industries dans le Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise comme suit :

- Dans la CAC, l'industrie des biens intermédiaires domine avec près de 32 % des salariés du secteur industriel. L'industrie automobile compte à elle seule 24 % des emplois industriels de l'agglomération.
- Dans la couronne périurbaine, l'industrie des biens intermédiaires et l'industrie agricole et alimentaire font presque jeu égal avec respectivement 31 et 35 % des salariés de l'industrie.
- Dans le secteur Nord, les emplois industriels relèvent quasi majoritairement de l'industrie des biens intermédiaires avec en particulier l'usine du Bronze Industriel localisée à Suippes.
- Enfin dans le secteur Sud, c'est le secteur de l'industrie agricole et alimentaire qui est dominant avec plus de 90 % des salariés de l'industrie.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
EMPLOI SALARIE PUBLIC	
Une ville centre, Châlons-en-Champagne, à la fois capitale administrative départementale et régionale	Un risque d'affaiblissement de la fonction administrative dans le cadre des réformes de l'administration
L'armée est l'un des premiers employeurs du pays et développe un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes	La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes
EMPLOI SALARIE PRIVE	
Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante	L'appartenance du pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté
Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry	Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération
Un accroissement de l'emploi dans le domaine des services	Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels
	Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.

Charte de Pays

3.4.4. Le tourisme : un poids économique encore faible

Fin 2005, le tourisme a généré en Champagne-Ardenne 14 855 emplois dont 12 475 emplois salariés¹⁰. Le secteur touristique emploie 2,9 % de l'ensemble des salariés de la région ce qui place la Champagne-Ardenne à la 20^e place des 22 régions de la métropole, juste devant la Picardie (2,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (2,6 %).

La Marne, avec 5 335 salariés, participe pour 42,8 % aux emplois touristiques de Champagne-Ardenne. Toutefois, cet effectif ne représente que 2,7 % de l'emploi salarié total du département, part moins élevée qu'en Haute-Marne ou dans l'Aube.

La restauration et l'hôtellerie sont les deux premières activités touristiques de la Marne et représentent 72 % des emplois (contre 58 % en Champagne-Ardenne et 54 % en France métropolitaine).

Répartition des emplois touristiques selon l'activité en Champagne-Ardenne

Unité : nombre		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Hébergements*	Salariés	500	760	1 905	695	3 860
	Non-salariés	85	110	265	125	585
Restauration	Salariés	315	935	1 995	440	3 685
	Non-salariés	115	195	345	100	755
Commerce	Salariés	685	820	935	515	2 955
	Non-salariés	260	210	300	135	905
Autres activités**	Salariés	435	705	500	335	1 975
	Non-salariés	35	35	45	20	135
Total	Salariés	1 395	3 220	5 335	1 985	12 475
	Non-salariés	495	550	955	380	2 380

*Hébergements : campings, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse...

** Autres activités : offices de tourisme, transports fluviaux, parcs d'attractions, thermes et thalassothérapie, casinos, activités sportives et récréatives...

Sources : DADS 2005, RGP 1999 INSEE et fichier Sirene

Les emplois touristiques sont fortement marqués par la saisonnalité : 13 400 salariés en Champagne-Ardenne de mai à septembre 2005 et presque 15 200 en juillet-août contre à peine 10 200 au plus bas de la saison hivernale.

Les emplois salariés touristiques sont majoritairement occupés par des femmes (56 % contre 51 % pour l'ensemble des salariés de Champagne-Ardenne). Plus féminisé, le secteur du tourisme est aussi plus jeune. 36 % des salariés sont âgés de moins de 26 ans contre 13 % sur l'ensemble du marché du travail. Les emplois sont aussi moins qualifiés (63 % d'employés) et plus précaires (41 % de saisonniers).

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une contribution importante de la Marne aux emplois touristiques	Un poids du tourisme dans l'économie encore faible
Des emplois féminisés et jeunes	Des emplois moins qualifiés et plus précaires

¹⁰ "Les emplois touristiques en Champagne-Ardenne", INSEE Flash Champagne-Ardenne n° 98, décembre 2008

Charte de Pays

3.4.5. L'artisanat

En 2008, le Pays de Châlons comptabilise 1 066 établissements artisanaux, soit plus de 14 % du total départemental et 2 425 salariés dans ce secteur¹¹. En nombre d'établissements, l'artisanat représente près de 30 % de l'économie du pays.

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la couronne périurbaine rassemblent plus de 80 % des établissements, dont 60 % sont situés dans l'agglomération châlonnaise. Cette répartition géographique est fortement corrélée à celle de la démographie du territoire.

L'artisanat dans le Pays de Châlons en 2008

	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois	% des emplois	Evolution établissements 2002-2008
Marne	7 466	16 578		
Pays de Châlons	1 066	2 425	100 %	+1,2 %
CAC	642	1 574	64,9 %	-7 %
Couronne périurbaine	212	411	16,9 %	+21,1 %
Secteur Nord	197	412	17 %	+13,9 %
Secteur Sud	15	16	0,7 %	0 %

Sources : CMA51 et AUDC

■ Un artisanat centré autour des entreprises de la construction et du bâtiment

La construction est la catégorie d'activité artisanale la mieux représentée dans le Pays de Châlons, avec 423 établissements soit presque 40 % des établissements totaux. Toutefois, au-delà du simple constat de la forte représentativité de ce secteur, il faut souligner que les biens et services tertiaires sont sous-représentés et que l'une des principales spécialisations artisanales du territoire concerne les activités de soins à la personne et les biens et services agricoles.

■ Une tendance à la délocalisation des établissements vers la périphérie

L'activité artisanale a faiblement progressé entre 2002 et 2008 (+1,2 %). Cela s'explique en partie par d'importantes disparités territoriales au sein même du pays. En effet, le nombre d'établissements a diminué de 7 % entre 2002 et 2008 dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, alors qu'il a progressé de plus de 20 % dans la couronne périurbaine et de 14 % dans le secteur Nord. Une implantation en périphérie de la CAC semble donc être de plus en plus privilégiée par les artisans.

Les disparités sont également importantes entre les catégories d'activités. Ainsi :

- Les services à la personne, les activités tertiaires et agricoles enregistrent des progressions particulièrement soutenues (+30% entre 2002 et 2008 pour la catégorie "biens et services tertiaires" notamment).
- A l'inverse, la catégorie "construction", qui enregistre une progression supérieure à 10 % dans le département, perd quelques établissements dans le pays. Les artisans du bâtiment semblent privilégier le Nord et l'Ouest du territoire, misant ainsi sur la proximité d'Épernay ou de Reims.

¹¹ Note économique sur l'artisanat du Pays de Châlons-en-Champagne, ORAA/CMA51/CMA10, 2008

Charte de Pays

- L'alimentaire, les services industriels et la catégorie "véhicules et transports" connaissent eux aussi des pertes qui doivent, malgré tout être relativisées (baisse inférieure à 5 % dans les trois cas).

■ Une dynamique de création d'établissement particulièrement développée

Les mesures appliquées depuis 2005 aux fins d'assurer la pérennité des entreprises nouvellement créées ou existantes en limitant les charges fiscales, en encourageant la transmission ont eu des effets positifs assez rapides.

Entre 2002 et 2007, les immatriculations ont augmenté de 22 % à l'échelle du Pays de Châlons. Dans cette période, les créations pures ont progressé de plus de 54 % alors que les transferts ont diminué de 57 %.

Taux de survie des établissements créés en 2002 et 2005 selon la catégorie d'activité

	Immatriculations en 2002	Etablissements actifs en 2008	Taux de survie à 3 ans	Taux de survie à 5 ans
Alimentation	7	1	85,7 %	14,3 %
Biens et services agricoles	2	1	50,0 %	50,0 %
Biens et services industriels	6	5	83,3 %	83,3 %
Biens et services tertiaires	5	2	60,0 %	40,0 %
Construction	42	21	76,2 %	50,0 %
Habitat et entretien domestique	4	1	100,0 %	25,0 %
Ornement, culture, loisirs	4	3	100,0 %	75,0 %
Soins à la personne	17	11	94,1 %	64,7 %
Véhicules et transports	9	4	55,6 %	44,4 %
Total	96	49	79,2 %	51,0 %

Sources : CMA51 et AUDC

Si la dynamique de créations d'établissements est particulièrement développée sur le territoire avec 54 % de créations pures, c'est dans les activités de la "construction" et "véhicules et transports" où la progression est la plus soutenue (respectivement +57 % et +75 %).

Au-delà de disparités sectorielles et géographiques, les chances de survie d'une activité artisanale varient selon l'origine de l'immatriculation. Les établissements ayant fait l'objet d'une reprise ont tendance à mieux résister sur la durée : le taux de survie à 5 ans des établissements issus d'une reprise atteint 58 % contre 45 % pour les créations pures.

Cette tendance n'est pas seulement observable à l'échelle du pays mais tend à se confondre avec celles du département et du reste du territoire national. Si le taux de survie des établissements artisanaux atteint près de 80 % au bout de 3 ans, il chute à 51 % à 5 ans. Il faut donc souligner qu'en moyenne un établissement sur 2 disparaît avant son cinquième anniversaire.

Charte de Pays

■ L'âge des chefs d'entreprises

Plus de 17 % des artisans, toutes catégories d'activités confondues, sont susceptibles de partir en retraite d'ici 2012. Cette proportion, similaire à celle du département, met en avant la problématique de la transmission/reprise.

Par ailleurs, il faut noter que la part des artisans de plus de 56 ans a progressé de 3,1 % entre 2002 et 2008 illustrant ainsi un vieillissement structurel des chefs d'entreprises artisanales. A contrario, la part des chefs d'entreprises de moins de 30 ans s'est accrue (5,9 % en 2002 contre 6 % en 2008). Néanmoins, si de plus en plus de jeunes créent ou reprennent une entreprise, cette progression ne semble encore pas suffisamment importante pour absorber les futurs départs en retraite.

Part des artisans de plus de 56 ans selon le secteur (en %)

Catégorie d'activité	CAC	Couronne périurbaine	Secteur Nord	Secteur Sud
Alimentation	6	10	7,6	0
Biens et services agricoles	25	20	14,2	0
Biens et services industriels	22,2	29,1	25	33,3
Biens et services tertiaires	7,4	0	0	50
Construction	14,5	17,2	13,1	0
Habitat et entretien domestique	33,8	22,2	18,1	0
Ornement, culture, loisirs	14,7	0	16,6	0
Soins à la personne	8,2	10	9,1	0
Véhicules et transports	31,5	15,7	26,9	66,2
Total	17,6	16,9	14,7	26,6

Sources : CMA51 et AUDC

Trois catégories d'activités sont plus touchées que les autres par les futurs départs en retraite soit les "véhicules et transports", "habitat et entretien domestique" et "biens et services industriels". Des phénomènes structurels, notamment au niveau de l'activité industrielle et la concentration de la réparation automobile autour des concessions, peuvent expliquer le moindre intérêt des créateurs ou repreneurs d'entreprises.

C'est au sein de la CAC et du secteur Sud que la part des artisans de plus de 56 ans est la plus forte. Dans le secteur Sud, il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence dans la mesure où l'échantillon étudié est faible.

Au-delà de ces constats, il est important de souligner l'enjeu du maintien de l'artisanat en terme d'attractivité économique et résidentielle du territoire.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
L'artisanat représente près de 30 % de l'économie du pays en nombre d'établissements	En moyenne, disparition d'un établissement sur deux avant son 5 ^e anniversaire
Une dynamique de création d'entreprises particulièrement développée sur le territoire	Le vieillissement des chefs d'entreprises qui pose la question de la transmission

3.4.6. Le commerce

■ L'aire d'attraction de l'équipement commercial au sein du pays

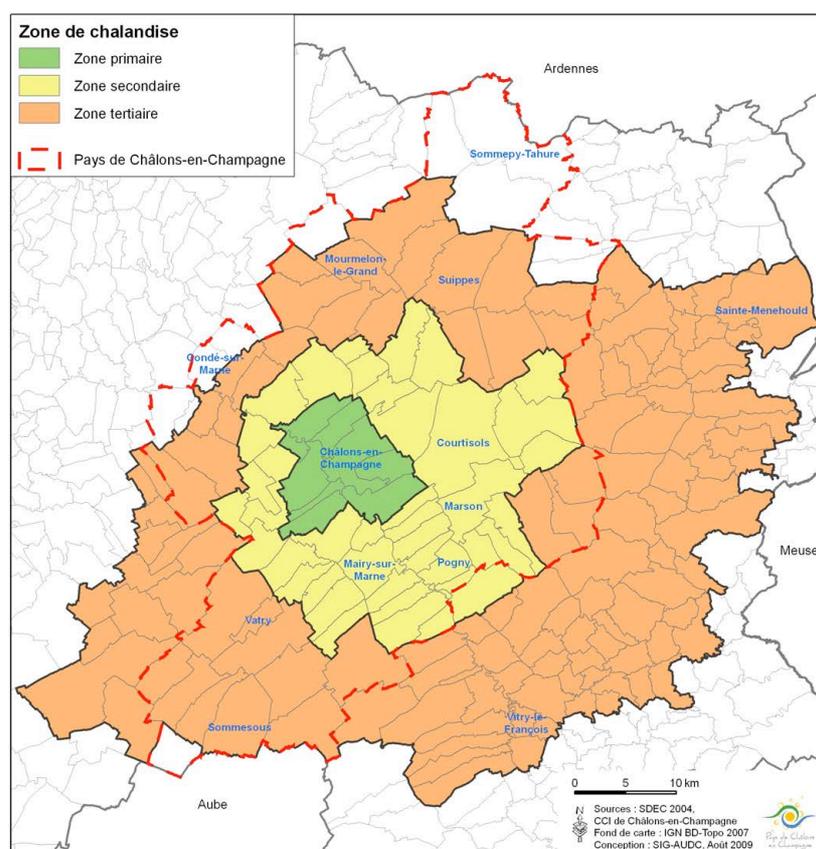
Charte de Pays

L'équipement commercial du Pays de Châlons-en-Champagne est concentré principalement au niveau de l'agglomération châlonnaise et dans une moindre mesure à Mourmelon-le-Grand et à Suippes. Son aire d'attraction globale dépasse ses propres limites administratives, dans la mesure où il s'étend partiellement sur les arrondissements d'Épernay, de Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François. Cette aire d'attraction (ou zone de chalandise) correspond à un espace territorial qui environne les différents points de vente de l'agglomération et du Pays Châlonnais et sur lequel résident les consommateurs potentiels.

Une approche plus précise de la délimitation de cette aire d'attraction commerciale peut se faire par le recours aux isochrones qui peuvent être assimilés à des lignes imaginaires joignant les points d'un territoire que l'on atteint d'un point donné (chacun des points de vente du territoire d'étude) en y consacrant avec un même mode de déplacement (le recours à la voiture étant privilégié) une certaine durée de temps. Dans le cas de la zone de chalandise de l'agglomération et du Pays Châlonnais, 3 secteurs peuvent ainsi être distingués :

- Une zone primaire de 9 communes accessible en moins de 15 mn.
- Une zone secondaire de 40 communes accessible entre 15 et 20 mn.
- Une zone tertiaire avec 120 communes accessible entre 20 et 35 mn.

L'aire d'attraction potentielle de l'équipement commercial de l'agglomération et du Pays de Châlons selon une approche en isochrones



Ainsi définie, la zone de chalandise globale des commerces de l'agglomération et du pays compte presque 137 000 habitants. Ce potentiel de chalandise correspond à un peu plus de deux fois la population de la communauté d'agglomération.

Charte de Pays

Population de l'aire d'attraction de l'agglomération et du Pays de Châlons

	Nombre de communes	Population 1999	Population 2006	Variation en %
Zone de chalandise de la CAC et du Pays de Châlons dont :	169	137 094	136 643	-0,33
Zone primaire	9	63 599	61 913	-2,65
Zone secondaire	40	14 422	15 533	7,70
Zone tertiaire	120	59 073	59 197	0,21
Marne		565 229	565 841	0,11
Champagne-Ardenne		1 342 363	1 338 850	-0,26

Source : RP 1999 et 2006, INSEE

On observe que l'évolution démographique négative de la zone primaire (-2,6 % soit 1 686 habitants en moins) n'est pas compensée à l'échelle de l'ensemble de la zone de chalandise (-0,3 % soit une perte de 450 habitants) par les évolutions positives des zones secondaire (+7,7 % soit 1 111 habitants en plus) et tertiaire (-2,6 % soit 124 habitants supplémentaires).

■ L'activité commerciale dans la zone de chalandise de l'agglomération et du Pays de Châlons¹²

Cette approche en isochrones de l'aire d'attraction de l'équipement commercial de l'agglomération et du Pays Châlonnais a été précisée par une série d'enquêtes téléphoniques réalisées pour le compte des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Marne portant sur les flux de consommation des ménages résidant dans le département.

De cette démarche d'enquêtes, il ressort notamment que pour les produits courants¹³, la zone de chalandise de l'agglomération est réduite au centre du département avec des taux d'emprise élevés (plus de 90 %) sur ses propres secteurs et supérieurs à 50 % sur une large périphérie rurale dans laquelle elle n'est que très peu concurrencée.

Elle s'étend également, avec des taux supérieurs à 25 %, sur des secteurs disposant d'un pôle secondaire comme Suippes, Mourmelon-le-Grand mais aussi Fère-Champenoise.

Enfin, son emprise est également significative en périphérie de Vitry-le-François et jusqu'à Sainte-Ménéhould.

Le réseau châlonnais de grands magasins spécialisés lui permet d'étendre sa zone de chalandise pour les produits anomaux¹⁴ sur les arrondissements de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould, parvenant même à un taux d'emprise non négligeable sur le secteur de Sézanne.

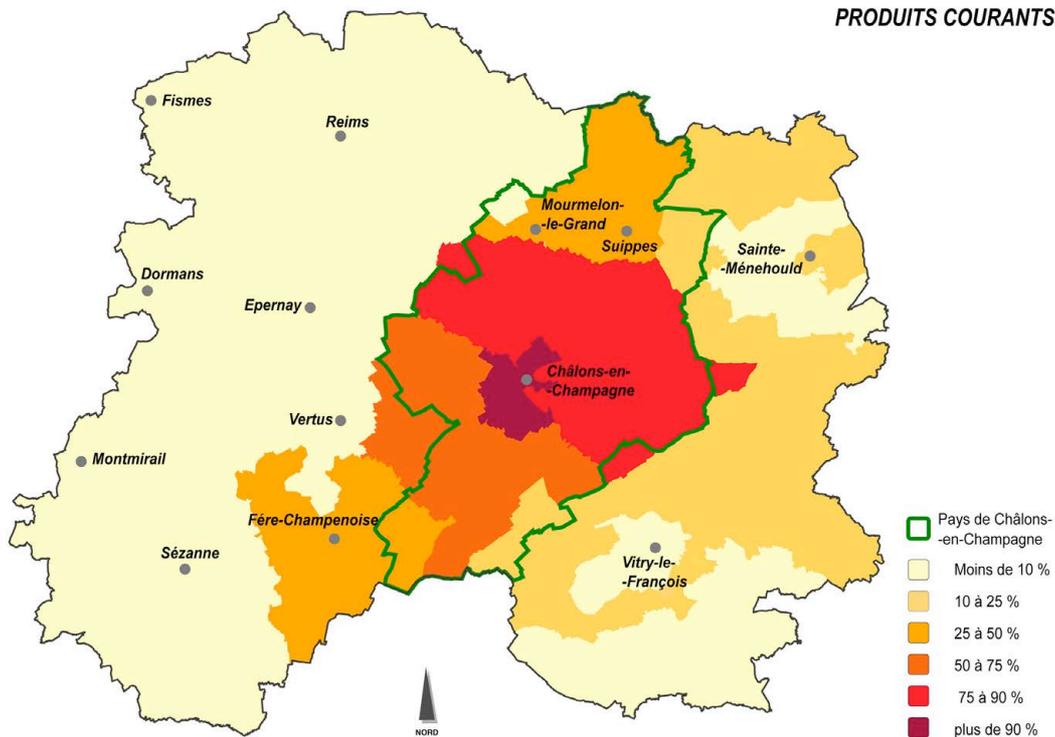
¹² Source : Les flux d'achats de la Marne en 2008, comparaison 2005-2008, CCI de Reims/Eprenay et de Châlons-en-Champagne, décembre 2008.

¹³ Il s'agit des produits alimentaires et des produits faisant l'objet d'achats relativement fréquents comme la coiffure, les fleurs coupées, les aliments pour animaux, les produits d'entretien, de santé ou de soin.

¹⁴ Il s'agit des produits dont l'achat n'est pas considéré comme courant.

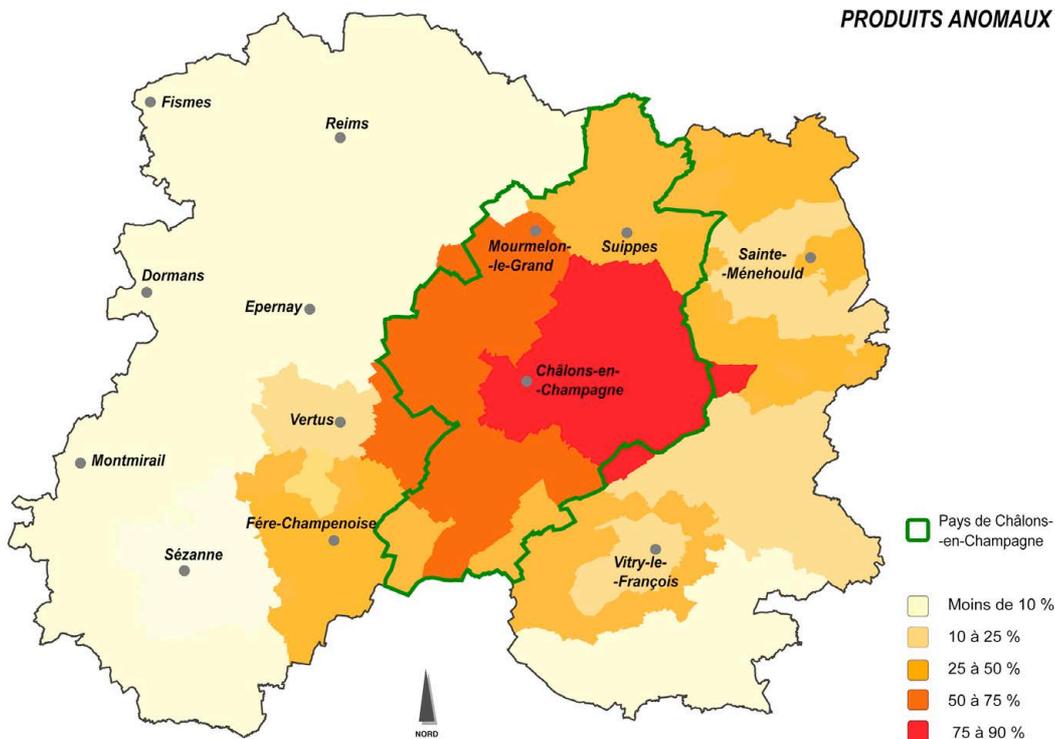
Charte de Pays

PRODUITS COURANTS



Source : Les flux d'achats de la Marne en 2008 – Comparaison 2005-2008, CCI de Reims et d'Épernay/CCI de Châlons-en-Champagne

PRODUITS ANOMALX



Source : Les flux d'achats de la Marne en 2008 – Comparaison 2005-2008, CCI de Reims et d'Épernay/CCI de Châlons-en-Champagne

Charte de Pays

Cette zone de chalandise est cependant limitée au Sud de Vitry-le-François et autour de Sainte-Ménéhould par l'influence des pôles limitrophes (Saint-Dizier, Bar-le-Duc et dans une moindre mesure Verdun).

A noter également pour ce type de produits en particulier, les limites très marquées entre les zones de chalandise de Châlons-en-Champagne et celles de Reims et d'Épernay (passage de taux d'emprise supérieurs à 50 % à des taux peu significatifs).

■ L'activité commerciale dans les principaux pôles du Pays de Châlons¹⁵

L'évolution du niveau d'activité des principaux pôles commerciaux du Pays de Châlons

		Niveau d'activité 2008 (millions d'euros)	Niveau d'activité 2005 (millions d'euros)	Evolution du niveau d'activité 2005/2008	Part dans l'activité marnaise 2008	Evolution de la part dans l'activité marnaise entre 2005 et 2008
Tous produits	CAC	529,5	533,3	-0,7 %	16,7 %	-0,6
	Mourmelon	18,3	12,4	47,6 %	0,6 %	+0,2
	Suippes	11,1	8,5	30,6 %	0,4 %	+0,1
	Principales aggro. du Pays de Châlons	558,9	554,2	0,8 %	17,6 %	-0,4
	Marne	3167,8	3071,4	3,1 %	100,0 %	
Produits courants	CAC	320,8	322,5	-0,5 %	15,4 %	-0,5
	Mourmelon	17	11,2	51,8 %	0,8 %	+0,3
	Suippes	9,9	7,3	35,6 %	0,5 %	+0,1
	Principales aggro. du Pays de Châlons	347,7	341	2,0 %	16,7 %	-0,1
	Marne	2081,9	2029,3	2,6 %	100,0 %	
Produits anomaux	CAC	208,7	210,7	-0,9 %	19,2 %	-1,0
	Mourmelon	1,3	1,3	0,0 %	0,1 %	0,0
	Suippes	1,2	1,2	0,0 %	0,1 %	0,0
	Principales aggro. du Pays de Châlons	211,2	213,2	-0,9 %	19,5 %	-1,0
	Marne	1085,8	1042,1	4,2 %	100,0 %	

Source : Les flux d'achat de la Marne en 2008 – Comparaisons 2005-2008, CCI de Reims et d'Épernay/CCI de Châlons-en-Champagne

Les enquêtes menées pour le compte des CCI de la Marne ont également montré qu'au total, 3,2 milliards d'euros environ ont été dépensés en 2008 par les ménages de la Marne dans leur département. 16,7 % des achats effectués dans la Marne le sont

¹⁵ Source : Les flux d'achats de la Marne en 2008, comparaison 2005-2008, CCI de Reims/Épernay et de Châlons-en-Champagne, décembre 2008.

Charte de Pays

dans l'agglomération châlonnaise. Mourmelon et Suippes recueillent respectivement 0,6 et 0,4 %.

Si le niveau d'activité du pôle châlonnais s'est très légèrement tassé (-0,7 %), ceux de Mourmelon et Suippes ont nettement augmenté (respectivement +47,6 et +30,6 %).

Du fait de la concentration des grandes surfaces spécialisées dans l'agglomération châlonnaise, les produits anomaux représentent 40 % de l'ensemble des achats. Dans les pôles de Mourmelon et de Suippes, les achats de produits anomaux ne représentent respectivement que 7 et 10 % de l'activité totale enregistrée.

En ce qui concerne l'évolution du niveau d'activité des pôles commerciaux du Pays de Châlons par forme de vente, il apparaît que le commerce traditionnel est en recul sur les sites de Mourmelon et Suippes. L'augmentation du niveau d'activité entre 2005 et 2008 est uniquement le fait des supermarchés ou du hard-discount installés dans ces communes et se fait plutôt au détriment du commerce traditionnel.

A contrario, la part du commerce traditionnel est en hausse sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Au regard de l'offre commerciale et de la répartition par formes de ventes des achats effectués dans le Pays de Châlons, il ressort que :

- L'agglomération châlonnaise se caractérise par un poids majoritaire des hypermarchés (48 % de l'activité), un commerce traditionnel autour de 23 % et une part non négligeable des grandes surfaces spécialisées (20 %).
- Le pôle de Suippes se distingue également par un poids très important de ses hard discount dont la part est équivalente (40 %) à celle du commerce traditionnel (39 %).
- Le pôle de Mourmelon est plutôt marqué par une domination des supermarchés (57 %). Néanmoins, il est à noter que dans ce secteur, le commerce traditionnel et le hard discount ont un poids plus important que dans l'agglomération châlonnaise (respectivement 28 % et 14 %).
- La "ruralité" s'est, à de rares exceptions près, vidée de ses commerces compte tenu notamment du faible poids démographique des communes et de la forte attraction de l'équipement commercial de l'agglomération centre.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
La zone de chalandise de l'agglomération et du pays, limitée pour les produits courants s'étend sur les arrondissements voisins pour les produits anomaux	L'aire d'attraction de l'équipement commercial de l'agglomération est étendue mais peu densément peuplée (moins de 810 habitants par communes)
Le niveau d'activité des pôles commerciaux de Mourmelon et Suippes a nettement augmenté entre 2005 et 2008	La zone de chalandise a tendance à perdre des habitants
	L'offre est inégalement répartie et le secteur Sud comporte peu d'équipements commerciaux

Charte de Pays

3.5. Démographie et immobilier d'entreprises

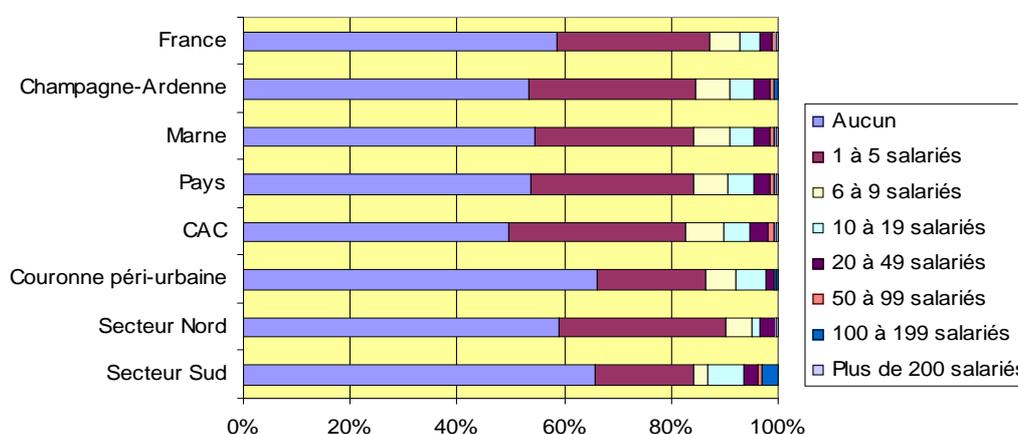
3.5.1. La démographie d'établissements

■ La communauté d'agglomération : cœur économique historique du pays

Au 1^{er} janvier 2006, on compte près de 3 300 établissements sur le Pays de Châlons-en-Champagne. L'agglomération châlonnaise est véritablement le centre de l'activité économique du pays puisqu'elle concentre 70 % des établissements dont près de 50 % pour la seule ville de Châlons-en-Champagne. Viennent ensuite la couronne périurbaine avec près de 15 % des établissements, le secteur Nord avec un peu plus de 10 % et le secteur Sud pour moins de 5 %.

La moitié des établissements du Pays de Châlons-en-Champagne n'emploient aucun salarié et 4 sur 10 emploient entre 1 et 19 salariés. Les plus gros employeurs sont majoritairement implantés dans l'agglomération châlonnaise.

Répartition des établissements par taille au 1^{er} janvier 2006



Sources : SIRENE, INSEE

■ Un secteur tertiaire dominant

La répartition des établissements par secteur d'activité est proche des moyennes observées sur le département, la région et la France.

Les secteurs du commerce et des services regroupent chacun près de 30 % des établissements du Pays de Châlons-en-Champagne. Ceux de la construction et de l'éducation, santé et action sociale comptent pour un peu plus de 10 % tandis que l'industrie compte pour près de 8 %. Le secteur du transport est relativement important sur le territoire puisqu'il concentre 6 % des établissements contre moins de 4 % aux échelles supérieures.

La répartition géographique des activités tertiaires (commerce, services, éducation, santé et action sociale) montre une concentration à hauteur de 75 % dans l'agglomération alors que celle des établissements liés à l'industrie et aux transports est presque équilibrée entre l'agglomération et le reste du pays (55 % contre 45 %).

■ Une croissance faible et inégalement répartie sur le territoire

Sur la période 2004-2006, la croissance du parc d'établissements atteint 1,2 % contre 3 % sur la Marne et la Champagne-Ardenne et 4 % au niveau national.

Charte de Pays

Evolution du nombre d'établissements de 2004 à 2006

				Evolution 2004-2006	
	2004	2005	2006	Nombre	%
CAC	2 186	2 249	2 259	73	3,3 %
Couronne périurbaine	496	472	466	-30	-6,0 %
Secteur Nord	400	405	405	5	1,3 %
Secteur Sud	136	134	128	-8	-5,9 %
Pays de Châlons	3 218	3 260	3 258	40	1,2 %
Marne	21 338	21 695	21 959	621	2,9 %
Champagne-Ardenne	48 978	49 793	50 334	1 356	2,8 %
France	2 972 798	3 039 603	3 089 174	116 376	3,9 %

Sources : SIRENE, INSEE

Les évolutions sont contrastées entre les différents secteurs du pays. L'agglomération châlonnaise affiche une croissance de 3,3 % (+73 établissements) tandis que la couronne périurbaine est en recul de 6 % (-30 établissements). Les variations sont minimales sur le secteur Nord et le secteur Sud avec respectivement +5 et -8 établissements.

La tertiarisation du tissu économique se poursuit sur le pays de Châlons comme à l'échelle nationale. Le nombre d'établissements de services, de commerce et d'éducation, santé et action sociale augmente (+84) tandis que le nombre d'établissements industriels est en recul (-18). Le secteur enregistrant la plus forte baisse est le transport avec 26 établissements en moins de 2004 à 2006.

■ La création d'établissements : une croissance mitigée entre 2004 et 2006

En 2006, le taux de création d'établissements atteint 11,5 % sur le Pays de Châlons-en-Champagne. Il est inférieur d'un point à la moyenne nationale mais légèrement supérieur aux moyennes régionales et départementales.

Le taux de reprise d'établissements est supérieur à la moyenne nationale ce qui limite le poids des cessations d'activité. En revanche, le niveau de création pure d'établissements est assez faible ce qui peut être révélateur d'un entrepreneuriat local moins actif que sur d'autres territoires.

La création d'établissements a été particulièrement dynamique dans le commerce et dans une moindre mesure dans les services. Le secteur de la construction, le plus dynamique au niveau national avec un taux de création de 14,9 %, n'affiche qu'un taux de création de 10,6 % sur le Pays de Châlons-en-Champagne.

3.5.2. L'organisation spatiale de l'activité économique

L'ensemble des 79 zones d'activités réalisées ou en cours de commercialisation représente environ 1 851 ha, soit un peu moins de 1 % de la surface du pays. Les sites économiques de Vatry et de Recy/Saint-Martin-sur-le-Pré dans l'agglomération châlonnaise constituent des zones de référence régionale labellisées par la Région Champagne-Ardenne.

Charte de Pays

Répartition des zones d'activités dans le Pays de Châlons

	ZA		Emprise totale (en ha)	Poids dans la surface totale du Pays de Châlons
	Nbre	%		
CAC	38	48,1	750	40,5 %
Couronne périurbaine	24	30,4	159	8,5 %
Secteur Nord	9	11,4	65	3,5 %
Secteur Sud	8	10,1	880	47,5 %
Pays de Châlons	79	100,0	1 851	100 %

Sources : CCI de Châlons, CG 51, documents d'urbanisme du Pays de Châlons et AUDC

A l'échelle des secteurs, il est à noter que :

- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne constitue un pôle de développement économique marqué par des zones d'activités nombreuses et diversifiées.
- La couronne périurbaine se caractérise par un nombre relativement important de zones d'activités mais de petite taille mais souvent bien localisées à proximité de grands axes de circulation.
- Le secteur Nord compte peu de zones d'activités mais affiche une vocation affirmée dans le secteur de l'industrie.
- Le secteur Sud se caractérise par un aménagement de zones d'activités marqué par la logistique du fait notamment de la présence de l'Aéroport de Paris-Vatry.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
DEMOGRAPHIE D'ENTREPRISES	
Le cœur urbain affiche un bon dynamisme et confirme son rôle de moteur du développement économique du pays	La croissance du parc d'établissements sur la période 2004-2006 est faible
La tertiarisation du tissu économique se poursuit et les activités productives se maintiennent	Le secteur du transport perd plus d'établissements sur le pays qu'au niveau national
L'amélioration du taux d'encadrement commercial renforce l'attractivité de l'agglomération	
ORGANISATION SPATIALE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	
Des zones diversifiées et nombreuses dans l'agglomération châlonnaise	L'absence de vision globale des zones d'activités à l'échelle du Pays de Châlons
Le dynamisme de certaines collectivités locales en matière de développement de l'immobilier d'entreprises	Le territoire comporte peu de zones d'intérêt régional sauf dans l'agglomération et dans le Sud du pays autour de l'Aéroport de Paris-Vatry

4. LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

4.1. Armature viaire et occupation du territoire

Le fonctionnement d'un territoire dépend à la fois, de l'armature "urbaine", mais aussi de l'histoire et de l'action des hommes.

Cette notion¹⁶ renvoie à "un ensemble de villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence qui assurent, dans un territoire donné, les fonctions qui nécessitent un minimum de population desservie".

Le Pays de Châlons se caractérise par un relief de plaine qui a depuis toujours facilité les déplacements dans et à travers le territoire. De ce fait, les relations entre la ville centre et les autres communes se font sans difficultés particulières.

L'organisation des espaces urbains du territoire est à la fois simple et particulière avec un territoire très faiblement urbanisé, chapeauté par l'agglomération châlonnaise implantée en position centrale.

L'organisation générale en plan du territoire frappe par la morphologie en étoile extrêmement régulière de son réseau viaire dont les voies convergent vers Châlons. Les liaisons transversales, moins nombreuses, n'offrent pas le même gabarit que les voies départementales principales. Ainsi, les liaisons entre vallées secondaires n'offrent pas le même service.

Les connexions Nord-Sud sont conditionnées par la morphologie étoilée du réseau qui passe par Châlons. En dehors des principaux axes qui empruntent la vallée de la Marne, seule la R.D. 977 constitue l'axe structurant Nord-Sud du territoire.

4.2. L'armature territoriale

Au sein du territoire, toutes les communes n'exercent pas la même fonction. Leur rôle varie selon leur taille, leur localisation, le niveau d'équipement, le nombre d'emplois...

La méthode retenue pour déterminer l'armature urbaine du territoire s'appuie sur deux analyses successives : accessibilité à la ville centre et approche "multicritères" des fonctions :

- Le niveau de desserte en transports publics (ferroviaire et routier) et la qualité de la desserte.
- La présence de centralités existantes et leur rôle d'entraînement.
- Les distances-temps des principales zones d'habitat et d'emploi.
- Le niveau de commerces et de services.
- La présence d'équipements significatifs (enseignement, santé, loisirs, sport...).

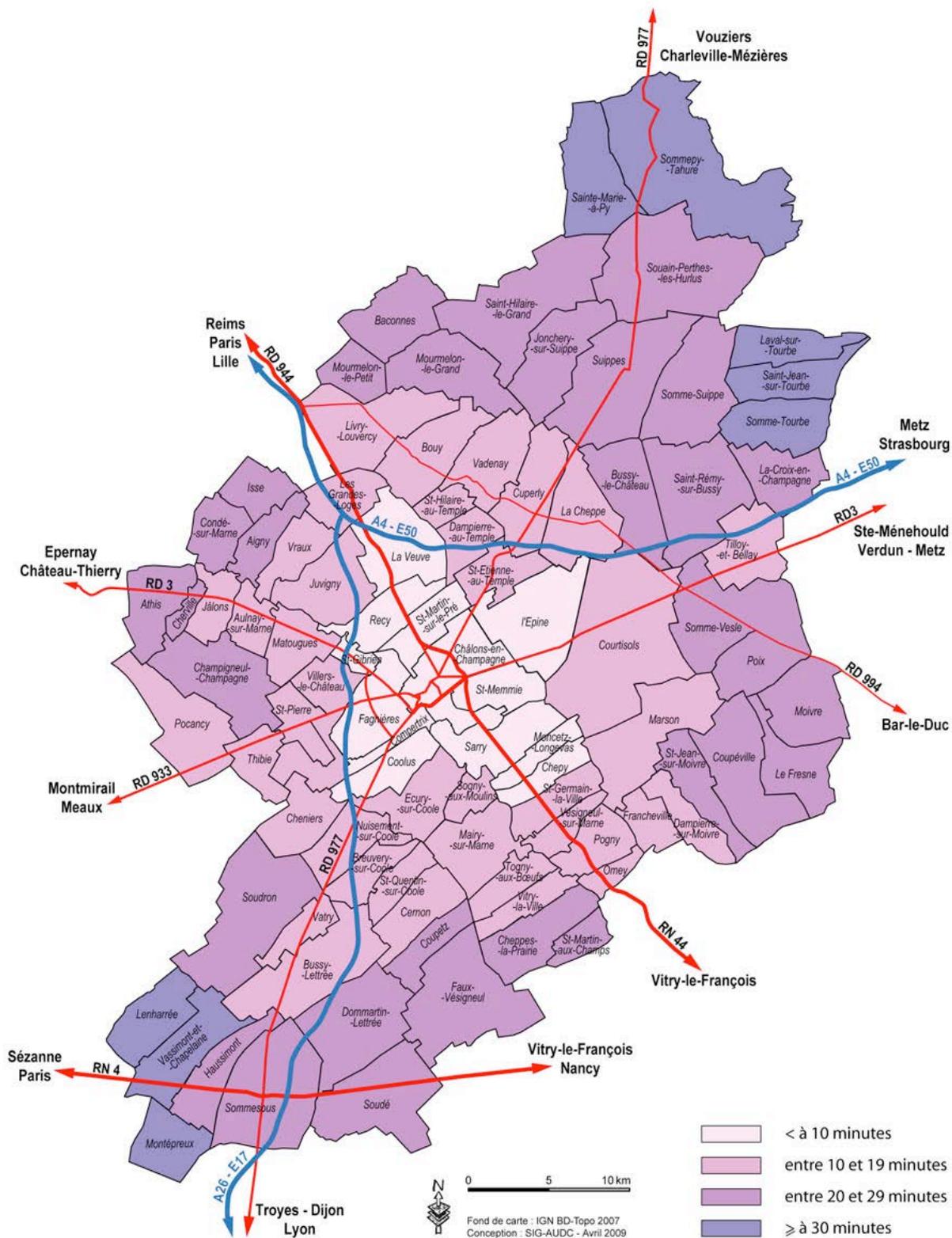
L'analyse de ces différents critères a permis de déterminer 4 niveaux de classement répartis de la manière suivante :

- **Niveau 1, une agglomération centre** : la ville de Châlons et sa couronne qui complètent le cœur de l'agglomération de par leur continuité commerciale et les zones d'activités et de commerces. Le cœur d'agglomération (Communauté d'agglomération), polarité principale, centre administratif et pôle commercial et de services de premier rang, ...

¹⁶ Voir la définition proposée par P. Merlin et F. Choay dans le "Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement", PUF, 1988, p. 62

Charte de Pays

Accessibilité routière à Châlons-en-Champagne des communes du territoire

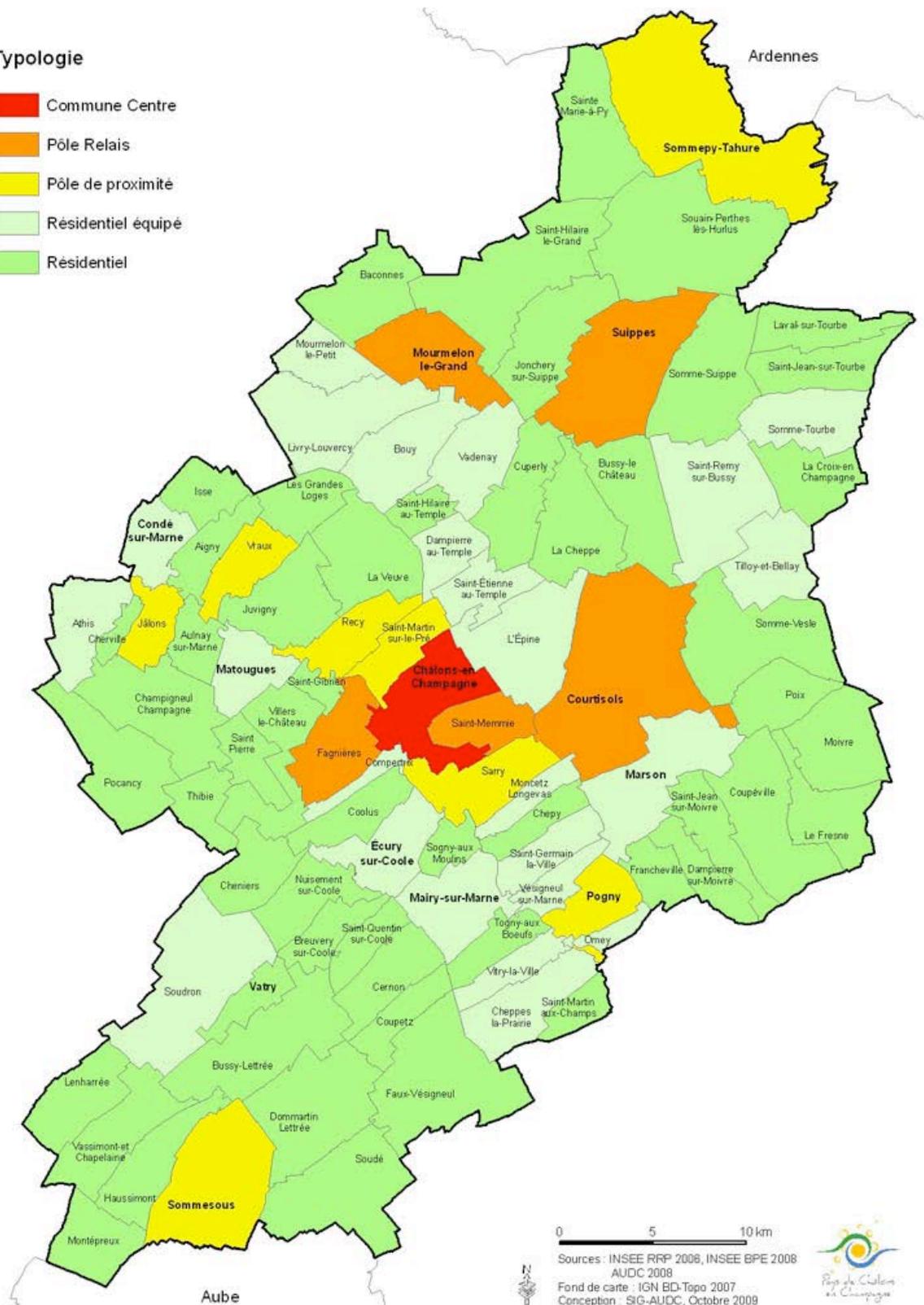


Charte de Pays

Typologie "urbaine " des communes du territoire

Typologie

- Commune Centre
- Pôle Relais
- Pôle de proximité
- Résidentiel équipé
- Résidentiel



Charte de Pays

- **Niveau 2, des pôles relais** : à Courtisols, Mourmelon-le-Grand, Pogny, Suippes, Sommesous (Haussimont).
Ces pôles relais possèdent une certaine polarité de par la taille et leur niveau d'équipements et fonctionnent en complémentarité avec l'agglomération. Globalement, cet échelon reste à compléter.
Les pôles de Mourmelon et Suippes dans la partie Nord doivent être confortés en termes de commerces, de services et en terme d'urbanité (espaces publics,...). Ils constituent également un point d'appui essentiel dans la structure du réseau de transports collectifs du territoire.
Au Sud, Sommesous constitue un pôle émergent associé à Haussimont. Ce "bi-pôle" qui s'appuie largement sur la proximité des deux grands sites économiques – l'Aéroport de Vatry et le site agro-industriel d'Haussimont – et doit renforcer sa légitimité de pôle relais par la constitution d'une offre plus urbaine, soutenue en cela par son identification comme carrefour routier et point d'intermodalité du réseau de transports.
Au Sud de la vallée de la Marne, Pogny joue déjà le rôle de polarité commerciale. Son renforcement en termes de services le fera émerger comme une polarité relais du Pays.
Au Nord de la vallée de la Marne, il n'existe pas de polarité au sens propre et les fonctions commerciales et de services sont réparties sur plusieurs communes : Athis et Jâlons, Juvigny et Vraux, Condé-sur-Marne, ... ce qui pourrait poser le problème de leur développement ou à minima de leur maintien.
A l'Est, Courtisols joue également un rôle de pôle relais et peut tirer parti de son positionnement sur un axe touristique.
- **Niveau 3, des pôles de proximité** : les communes qui, sans être pôles relais, jouent un rôle de pôle de proximité grâce à la présence de l'école et/ou d'une activité commerciale (ex : Mairy-sur-Marne), ...
- **Niveau 4, les autres communes** : les communes les plus nombreuses qui dépendent des bourgs relais et/ou de l'agglomération voire, ponctuellement, de communes extérieures au territoire. Ce sont surtout des communes résidentielles dont la croissance est limitée.

4.3. Le parc de logements

4.3.1. Les caractéristiques du parc de logements en 2006

En 2006, le Pays de Châlons-en-Champagne compte 42 874 logements dont 70 % sont situés dans la communauté d'agglomération. Le reste est essentiellement réparti sur le secteur Nord et la couronne périurbaine avec 14 % en moyenne sur chacun des secteurs. Le secteur Sud en accueille quant à lui moins de 2 %.

Répartition du parc de logements dans le Pays de Châlons en 2006

	Nombre de logements	Poids des logements dans le Pays de Châlons (%)
CAC	30 175	70,4
Couronne périurbaine	5 666	13,2
Secteur Nord	6 222	14,5
Secteur Sud	811	1,9
Pays de Châlons	42 874	100,0

Source : RRP 2006, INSEE

Charte de Pays

Le parc de logements du Pays de Châlons-en-Champagne se caractérise par :

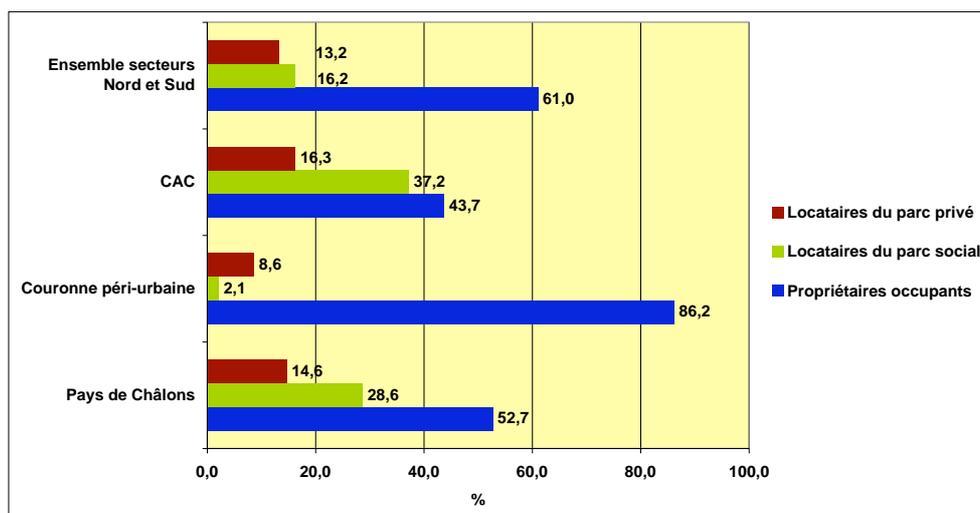
- Une forte concentration spatiale dans l'agglomération (7 logements sur 10).
- Une prédominance de l'habitat individuel (57 %), excepté dans l'agglomération où la part de l'habitat collectif est supérieure (55,2 %).
- Un parc relativement ancien avec 25,7 % de logements construits avant 1949 et 40,1 % entre 1949 et 1974.
- Près de 3 fois plus de logements inconfortables dans la couronne périurbaine et les secteurs Nord et Sud (entre 22 et 25 %) par rapport à la CAC (7,5 %) malgré une progression globale des logements "tout confort".
- Un parc de logements composé à 93% de résidences principales.
- Des logements essentiellement occupés par leurs propriétaires (52,5 %).
- Des petits logements (1 à 2 pièces) plutôt situés dans l'agglomération châlonnaise.
- Un parc locatif social important mais très inégalement réparti. Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand, Saint-Memmie et Suippes accueillent la majeure partie du parc locatif social.

4.3.2. Les principales évolutions du parc de logements depuis 1999

Concernant les principales évolutions du parc de logements du Pays de Châlons entre 1999 et 2005¹⁷, on peut relever :

- un accroissement continu du parc de logements (+5,1 %), en particulier dans la couronne périurbaine (+11 %) et dans le secteur Nord (+9 %). Ces deux secteurs attirent en effet des ménages désireux d'accéder à la propriété à des coûts moindres tout en restant à des distances raisonnables de la ville centre ;
- une croissance du parc de logements qui accompagne à peine celle des ménages (+4,7 %) ;
- une faible représentation du parc locatif privé (14,6 %), par rapport au secteur locatif social et aux propriétaires occupants (respectivement 28,6 et 57,2 %).

Répartition du parc de logements



Source : Filocom 2005

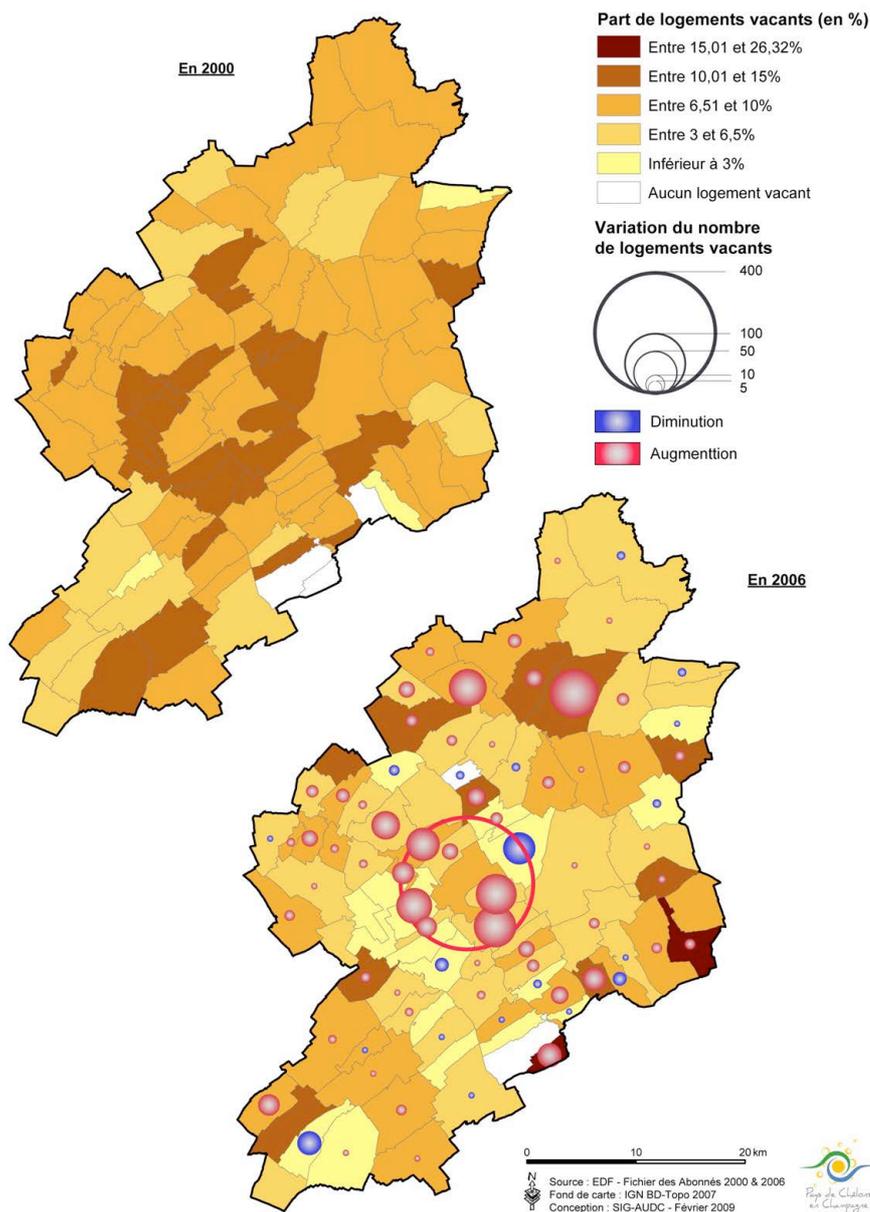
- Une vacance faible mais en croissance récente depuis 2000 selon le fichier des abonnés EDF (de 5,1 % au premier trimestre 2000 à 6,8 % en 2006).

¹⁷ Source : données Filocom

Charte de Pays

Ce phénomène est similaire pour tous les secteurs du pays avec environ 2 % d'augmentation en moyenne pour chaque secteur en 6 ans. Seule la couronne périurbaine semble moins touchée (taux de vacance de 4 % en 2000 et de 4,9 % en 2006). Cette situation peut s'expliquer par le fait que le marché du logement y demeure tendu en terme d'accèsion à la propriété individuelle en raison des coûts moindres du foncier.

Les logements vacants entre 2000 et 2006



- Une tendance à la spécialisation des territoires en terme de construction neuve. Le noyau urbain accueille l'essentiel des logements collectifs construits par les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers. La couronne périurbaine et le secteur Sud produisent surtout des maisons individuelles en accession à la propriété. Enfin, le secteur Nord accueille à la fois maisons individuelles (2/3 des opérations) et logements collectifs produits par les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers.

Charte de Pays

4.3.3. Le marché foncier et immobilier entre 2000 et 2004

■ Lieu de résidence des acquéreurs d'une maison et localisation des biens

En 2004, un peu plus de 6 maisons sur 10 vendues dans l'aire du Pays de Châlons concernent des biens localisés dans la communauté d'agglomération.

Les acheteurs sont essentiellement des locaux. En effet, 6 acheteurs sur 10 sont originaires de l'agglomération châlonnaise (dont 46,5 % d'entre eux sont de Châlons-en-Champagne), 2 proviennent du reste du pays et 2 sont des acheteurs extérieurs.

Parmi les personnes extérieures au Pays de Châlons, près de la moitié achète son bien dans la communauté d'agglomération. Les deux derniers quarts achètent quasiment à parité dans le secteur Nord et la couronne périurbaine.

■ Lieu de résidence des acquéreurs d'un appartement et localisation des biens

Entre 2000 et 2004, le marché des appartements a représenté selon les années entre un quart et un tiers de l'ensemble des mutations sur le foncier bâti. Ce marché se concentre presque uniquement dans l'agglomération et plus particulièrement à Châlons-en-Champagne et dans une moindre mesure à Saint-Memmie et Fagnières.

L'origine des acquéreurs d'appartements dans le Pays de Châlons montre que :

- près de 63 % sont originaires de la communauté d'agglomération (dont 47,5 % de Châlons-en-Champagne) ;
- 11 % viennent de la couronne périurbaine ;
- 3 % viennent du secteur Nord ;
- 1 % viennent du secteur Sud ;
- et 22 % ne sont pas originaires du Pays de Châlons.

■ Une forte demande en foncier non bâti

Le marché du foncier non bâti est moins concentré dans l'agglomération. En effet, sur l'ensemble des mutations enregistrées à l'échelle du Pays de Châlons en 2004 :

- 42 % des biens sont situés dans la communauté d'agglomération ;
- 38 % des biens sont situés dans la couronne périurbaine ;
- 15 % sont situés dans le secteur Nord ;
- 5 % sont situés dans le secteur Sud.

Ce foncier, principalement mobilisé au profit de l'urbanisation résidentielle, s'est développé en volume dans la communauté d'agglomération où il est passé de 29,2% en 2000 à 42,6% en 2004. A contrario, il a plutôt eu tendance à se contracter dans les secteurs Nord et Sud qui ont reculé d'environ 5 points et dans la couronne périurbaine qui a baissé d'un peu plus de 3 points. Cette situation peut s'expliquer pour partie par les dispositions prises ou non en matière de politique de maîtrise foncière.

4.3.4. Un parc social important et concentré

L'enquête sur le parc locatif social confirme les résultats du recensement de 1999 en faisant apparaître qu'au 1^{er} janvier 2008, l'habitat du Pays de Châlons est toujours marqué par un parc locatif social important :

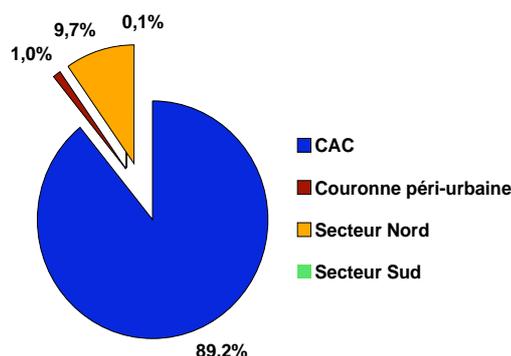
- Géographiquement concentré à Châlons-en-Champagne (78,7 %), Saint-Memmie (9,3 %), Mourmelon-le-Grand (5,2 %), Suippes (3,3 %) et très faiblement représenté ailleurs.
- Essentiellement constitué de logements en immeubles collectifs construits entre 1948 et 1974 (2/3 des logements).

Charte de Pays

- Constitué d'une proportion plus importante de petits logements (de 1 à 3 pièces) dans l'agglomération et de plus grands logements dans les autres territoires du pays.
- Dont le taux de vacance demeure faible malgré un accroissement récent (3 % en 2008 contre 2,1 % en 2007).
- Dont le taux de mobilité est stable (-0,6 points entre 2001 et 2008). La mobilité concerne un peu plus les logements collectifs (15,4 % de mobilité contre 11,8 % pour les logements locatifs sociaux individuels).

Répartition du parc social de logements au 1^{er} janvier 2008

	Nombre de logements sociaux
CAC	10 372
C. périurbaine	116
Secteur Nord	1 125
Secteur Sud	13
Pays de Châlons	11 626



Source : Enquête PLS 2008, DREAL Champagne-Ardenne

4.3.5. Un parc locatif social qui répond mieux aux demandes des jeunes et des petits ménages

Au 31 juillet 2008, on compte 3 096 demandes en instance ou "actives" dont 2 845 sont des demandes valides¹⁸. L'analyse de la demande valide fait apparaître :

- Une demande géographiquement concentrée et endogène. 80 % de la demande provient de personnes déjà résidentes dans le Pays de Châlons. La quasi-totalité (99 %) de la demande en logements sociaux concerne les zones où se concentrent la population, les activités et le parc locatif social, soit l'agglomération et le secteur Nord.
- Une demande plutôt jeune avec près des deux tiers des demandeurs qui sont âgés de moins de 40 ans.
- Une demande principalement externe au parc (près de 60 % de la demande émane de ménages qui ne logent pas dans le parc locatif social).
- un délai moyen d'attente de près de 7 mois contre 15 mois dans la Marne.
- des attributions plutôt rapides avec 63 % des attributions faites sur des demandes de moins de 3 mois.

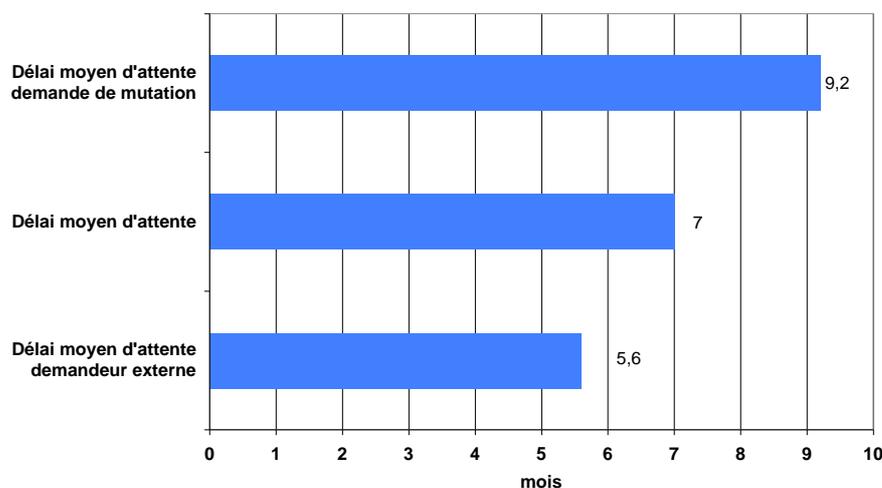
En général, on constate que le parc locatif social du Pays de Châlons répond mieux :

- Aux demandes des jeunes ménages. Les demandeurs de moins de 40 ans représentent près de 65 % des demandes, mais plus de 72 % des attributions.
- Aux demandes des petits ménages (1 à 2 personnes) qui représentent plus de 80 % des demandes et plus de 85 % des attributions.
- Aux demandes des ménages externes au parc locatif social. Les attributions se font à 70 % sur des demandeurs extérieurs au parc locatif social bien qu'ils ne représentent que 60 % des demandes.

¹⁸ Demandes "actives" de moins d'un an plus les demandes renouvelées depuis moins d'un an plus les demandes qui ont un préavis de radiation en cours.

Charte de Pays

Délai moyen d'attente des demandeurs selon la nature de la demande



Source : fichier du Numéro Unique d'enregistrement de la demande locative sociale, DDT de la Marne

A contrario, le parc locatif social présente des difficultés à répondre aux demandes :

- Des ménages déjà locataires au sein du parc. Les demandes de mutation représentent 40 % des demandes contre seulement 29 % des attributions.
- Des ménages de 4 personnes ou plus qui représentent près de 20 % des demandes pour seulement 15 % des attributions.

4.3.6. Les besoins en logements à l'horizon 2015

L'estimation de l'effort de construction dans le pays d'ici à 2015 s'appuie sur la projection de population de l'INSEE et tient compte de la marge nécessaire pour le maintien d'une certaine fluidité du marché et du renouvellement du parc.

Cet effort devrait être compris entre 300 et 400 logements par an pour satisfaire le besoin tendanciel qui oscillerait entre un peu moins de 4 450 (fourchette basse) et un peu plus de 5 900 logements (fourchette haute).

Entre 2000 et 2015, quel que soit le scénario retenu, les besoins en logements seront dus :

- à 60 % à l'évolution des ménages,
- entre 30 et 40 % au renouvellement du parc de logements.

Au sein du Pays de Châlons, c'est dans la communauté d'agglomération que le renouvellement du parc jouera un rôle notable dans la création des besoins en logements.

Par ailleurs, tout en restant positifs, les besoins en logements vont avoir tendance à diminuer entre 2000 et 2015. Ces données chiffrées ne constituent toutefois qu'un objectif quantitatif de résidences principales à construire qui, in fine, dépendra :

- des politiques d'implantation d'activités mises en œuvre,
- de l'attractivité des territoires,
- des niveaux de prix fonciers et immobiliers,
- de la volonté d'accéder à la propriété individuelle.

Ces différentes interrogations soulignent la nécessité pour le Pays de Châlons-en-Champagne de poursuivre les actions et les opérations d'accompagnement des facteurs locaux de développement.

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
ARMATURE URBAINE	
Un territoire structuré par l'agglomération centre et par plusieurs pôles relais au Nord du pays	Un secteur Sud faiblement structuré en terme de services de proximité
PARC DE LOGEMENTS	
Un marché du logement qui montre des signes de détente (légère hausse de la vacance, poursuite du développement du parc en particulier dans la couronne périurbaine et le secteur Nord...)	Un parc où la spécialisation des territoires s'accroît et restreint d'autant les possibilités de parcours résidentiels
Un important parc social ancien, dont les loyers sont faibles et qui répond à un vrai besoin des ménages à faibles ressources	Une tendance des actifs à réaliser leur projet d'accession à la propriété en dehors de l'agglomération
	Un parc locatif privé peu représenté en dehors de la zone de Châlons/Saint-Memmie et un parc social très inégalement réparti

4.3.7. Enseignement et formations

4.3.7.1. L'enseignement du 1^{er} degré

■ Une organisation territoriale en regroupements pédagogiques¹⁹

En 2008, 82 des 92 communes composant le territoire du pays sont organisées en 21 regroupements pédagogiques dispersés ou concentrés. 40 communes accueillent un équipement scolaire (école maternelle et/ou élémentaire). Les communautés de communes du pays ont engagé ou prévoient d'engager des investissements importants pour construire ou rénover les équipements scolaires. Cette politique devrait se poursuivre notamment au Nord du territoire et s'accompagner d'actions au niveau des activités périscolaires.

La création des regroupements pédagogiques du Pays de Châlons-en-Champagne a accompagné la baisse démographique de la population des moins de 20 ans et la fermeture de plusieurs établissements.

■ Une baisse globale des effectifs

Au cours de la période 1997-2003, le bassin de vie de Châlons-en-Champagne a perdu 10 % de ses élèves dans les établissements scolaires (écoles et collèges), soit une diminution plus prononcée qu'en Région Champagne-Ardenne et qu'au plan national.

La plus forte baisse, -14,4 %, est enregistrée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne qui accuse une baisse de 1 900 élèves entre 1997 et 2003 soit l'équivalent de la fermeture de 43 classes maternelles et élémentaires et de 35 classes en collège.

La couronne périurbaine et le secteur Nord, quoique bénéficiant d'effectifs plus réduits, connaissent en revanche une légère augmentation du nombre d'élèves au cours de la période d'observation.

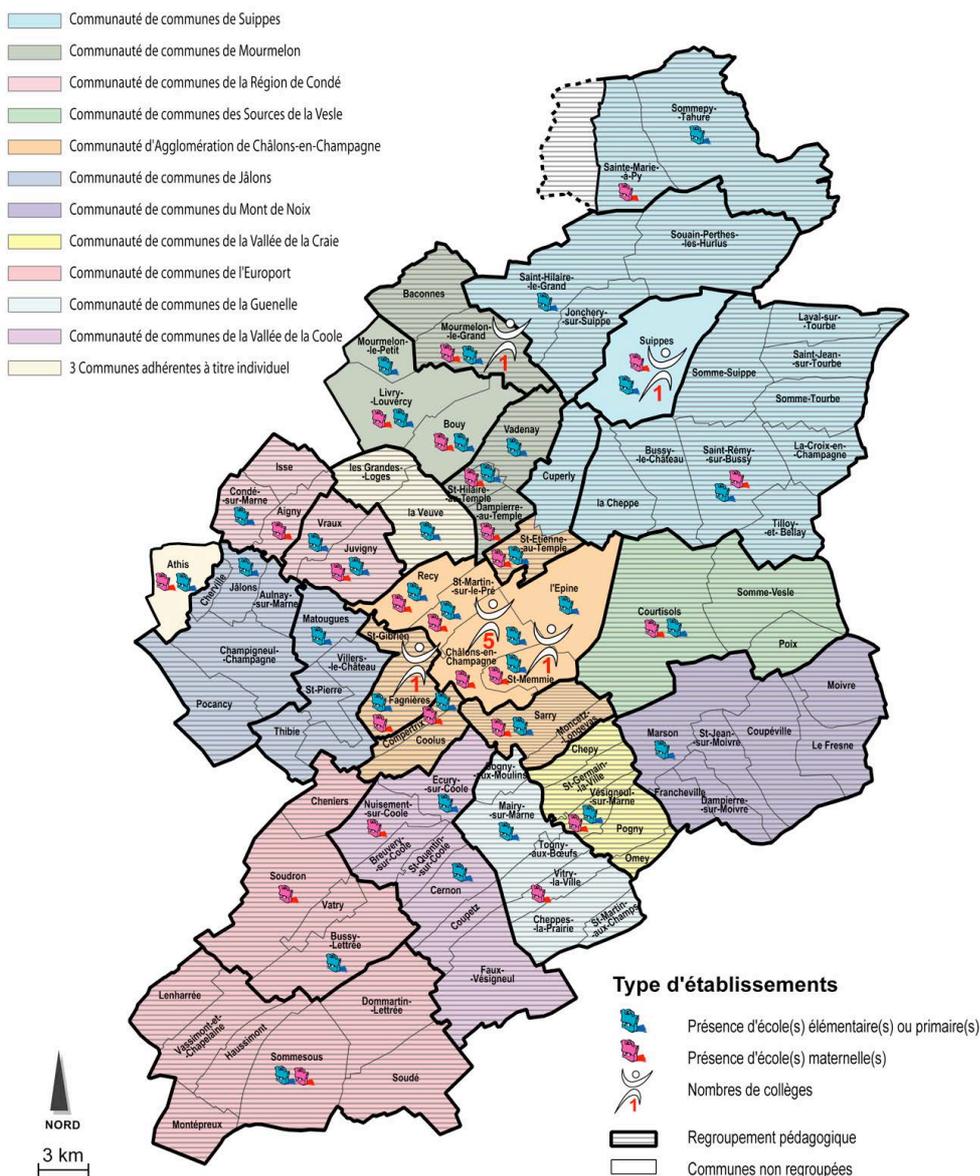
¹⁹ Le regroupement pédagogique est une initiative des communes souhaitant s'organiser en matière d'enseignement du premier degré. Il ne se fonde sur aucun découpage administratif territorial. Afin de le "stabiliser", le regroupement peut s'appuyer sur une structure de coopération intercommunale qui s'est préalablement dotée d'une compétence en matière scolaire ou d'éducation.

Charte de Pays

Ce relatif maintien des effectifs scolarisés dans ces secteurs peut s'expliquer par les préférences de localisation des ménages avec enfant(s) dans la couronne périurbaine et par l'importance de la population militaire au Nord du pays.

A la rentrée 2007, ce sont 9 950 élèves qui occupent les bancs des écoles maternelles et élémentaires, soit au total 1 074 élèves en moins dans les écoles du Pays de Châlons entre 2000 et 2007.

Regroupements pédagogiques et collèges



Source : enquête communale, Inspection Académique de la Marne, Rectorat de Reims

4.3.7.2. L'enseignement secondaire : une continuité dans la baisse des effectifs

■ Les collèges

Le Pays de Châlons-en-Champagne compte 9 Collèges d'Enseignement Secondaire (CES). 80 % d'entre eux se situent dans l'agglomération à Châlons-en-Champagne, Fagnières et Saint-Memmie. Seules les communes de Mourmelon-le-Grand (CES Henri Guillaumet) et de Suippes possèdent un établissement (CES Louis Pasteur).

Charte de Pays

En 2007, ce sont 4 847 élèves qui ont fait leur rentrée dans un des collèges du Pays de Châlons-en-Champagne, soit 839 élèves de moins par rapport à la rentrée 2000.

■ Les lycées

Le Pays de Châlons compte 7 lycées publics et privés confondus (hors lycées agricoles), tous situés à Châlons-en-Champagne. Des efforts importants ont été consentis par la Région Champagne-Ardenne pour moderniser les équipements.

Comme pour les collèges, la tendance générale pour les lycées est à la baisse des effectifs scolaires sur la période 2001-2007 (-444 élèves). En ce qui concerne les lycées agricoles, on en recense deux, l'un à Somme-Suippe et l'autre à Somme-Vesle.

4.3.7.3. L'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur du pays sont implantés essentiellement à Châlons-en-Champagne. En 2008, la ville centre a en effet accueilli plus de 2 000 étudiants (moins de 1 300 en 1991) répartis sur 30 diplômes.

Niveau	Formations dispensées
BAC+2 (14 formations)	BTS Assistant de direction
	BTSA Technologies végétales
	BTSA Génies des équipements agricoles
	BTSA Génies des équipements agricoles
	BTS Commerce international
	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
	BTS Management des unités commerciales
	BTS Industrialisation des Produits Mécaniques
	Classes préparatoires aux Grandes Ecoles de Commerce
	Classes préparatoires PTSI-PT
	Diplôme des Métiers des Arts du Cirque
	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
	DUT Génie industriel et Maintenance
	DUT Réseaux et Télécommunications
BAC+3 (5 formations)	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
	Licence Professionnelle "Techniques avancées de maintenance" Option Machinisme Agricole
	Licences Professionnelles "Techniques avancées de maintenance" Option Automatique et Informatique Industrielle
	Licence professionnelle Intégration des systèmes Voix Données
Diplôme d'Etat infirmier	
BAC +4 (3 formations)	Diplôme de responsable en unité de production
	Diplôme de professeur des écoles
	Diplôme de professeur de lycées et de collèges et des conseillers principaux d'éducation
BAC +5 (3 formations)	Diplôme d'ingénieur généraliste à dominante Génie mécanique et Génie industriel
	Master recherche mention mécanique matériaux procédés
	Diplôme d'ingénieur des techniques de l'industrie, spécialité mécanique
Formations en alternance (5 formations)	BTS Après Vente Automobile, Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client
	Licence professionnelle Intégration des systèmes Voix Données par alternance
	Responsable en unité de production (Bac+4)

Si la présence estudiantine demeure encore insuffisamment perceptible dans la ville, l'enseignement supérieur à Châlons se développe régulièrement. Cet essor se traduit

Charte de Pays

par la constitution de pôles étudiants qui se structurent dans le centre-ville (ENSAM/IPI/ITII/IUT/Résidences étudiantes) et autour de l'ensemble CFA/Lycée Jean Talon sur la Rive Gauche. Il se traduit également par le renforcement de l'IFPS et de l'ENSAC et le confortement de la position de l'IUFM.

Parallèlement, des efforts importants ont été consentis pour renforcer ou moderniser l'offre en matière culturelle et de loisirs au cœur de la cité (bibliothèque, centre culturel, piscine olympique, palais des sports) et développer de nouvelles activités ludiques (patinoire, cinéma multiplexe, bowling, discothèque).

4.3.7.4. Formation continue et formation professionnelle

■ Formation continue

Plusieurs établissements gèrent la formation continue dans le Pays de Châlons, tous situés dans la ville centre :

- L'ENSAM avec un institut des techniques des ingénieurs de l'industrie, filière mécanique.
- Le Centre d'enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) qui forme à l'informatique d'entreprise ou à la gestion.
- Le GRETA des pays champenois (groupement d'établissements publics locaux d'enseignement) qui propose une offre de formation organisée par filières (formations générales, environnement, transport-logistique, hôtellerie-restauration, ...).
- Le Centre de Formation de l'Education Nationale qui se trouve dans les locaux du lycée technique Oehmichen et met à disposition ses ateliers.

■ Formation professionnelle

La formation représente un enjeu de taille pour le développement des territoires. Une offre de formation adéquate permet de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'emploi mais également de renforcer l'attractivité économique du territoire grâce à des ressources humaines qualifiées et en capacité de répondre aux évolutions socioéconomiques avec notamment les phénomènes de tertiarisation. Des perspectives importantes sont notamment à prendre en compte au niveau des services à la population. Elle influe également sur la démographie en favorisant le maintien des populations à la recherche de formations spécifiques.

Dans son atlas des formations professionnelles de Champagne-Ardenne, l'Observatoire Permanent de l'Evolution des Qualifications (OPEQ) a recensé 118 formations sur le Pays de Châlons-en-Champagne dont 102 sur la seule ville de Châlons-en-Champagne.

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Châlons assure la formation de 1 100 jeunes dans les domaines suivants : métiers de bouche, mécanique automobile, hôtellerie-restauration, coiffure, commerce, fleuriste et soudure. La formation débouche sur 3 niveaux de diplômes du CAP au BTS.

Le CFA pilote également l'école de la deuxième chance (parmi les premières en France avec Marseille, Mulhouse, Seine Saint-Denis) qui accueille 250 jeunes sortis d'un cursus scolaire difficile. L'objectif de cette école est l'insertion sociale des jeunes de 18 à 26 ans par l'acquisition de compétences professionnelles et, in fine, par l'emploi.

Hors de Châlons, les formations concernent essentiellement le domaine agricole et sont dispensées au Lycée Général et Technologique Agricole de Somme-Vesle (LGTA), au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de l'Epine (CFPPA) et à l'école professionnelle ouvrière agricole de Somme-Suippe.

Charte de Pays

Compte tenu du moindre poids de l'activité agricole en terme d'emplois et d'une baisse de l'engouement des jeunes pour les métiers agricoles, les établissements diversifient les formations proposées (élevage canin et félin, services aux personnes, environnement, ...). Ainsi, 50 % des primo entrants au LGTA de Somme-Vesle proviennent de l'extérieur de la Marne et l'aire de recrutement s'étend à l'ensemble de la France pour les filières canine et féline.

En 2005-2006, plus de 4 500 personnes ont bénéficié d'une formation professionnelle.

Les formations professionnelles proposées concernent l'ensemble des secteurs d'activités. On constate toutefois :

- Une concentration des formations dans le secteur du commerce et des services aux personnes (40 % des effectifs totaux).
- Un poids relativement important des formations agricoles.
- Une absence d'offre de formation dans le secteur du bâtiment qui doit toutefois se résoudre avec l'implantation d'une structure à Châlons.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Un niveau d'équipements d'enseignement élevé et un effort de modernisation des établissements	Une baisse des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire ayant entraîné la fermeture d'établissements notamment dans l'agglomération
Un développement régulier de l'enseignement supérieur	Une perception encore insuffisante de la présence étudiante à Châlons-en-Champagne
Des formations nombreuses qui permettent une large couverture des besoins de l'activité économique	Une lisibilité insuffisante de l'ensemble de l'offre qui rend difficile l'appréciation de l'adéquation offre/besoins
L'offre de formation en matière agricole est large et bien structurée	Les élèves venant de familles d'agriculteurs qui ont un lien avec le territoire sont de moins en moins nombreux

4.3.8. Les équipements sportifs

La richesse et la diversité des équipements sportifs d'un territoire, ainsi que la multitude et la vitalité de ses associations sont des enjeux forts d'attractivité. En effet, ils offrent de multiples loisirs non seulement aux habitants et futurs habitants, mais également aux touristes, de plus en plus adeptes des sports et loisirs de nature. Les pratiques sportives sont par ailleurs porteuses de valeurs communes fondamentales en termes de santé, d'équilibre et de persévérance, de respect et d'intégration, ...

■ Une offre d'équipements bien diversifiée

L'offre d'équipements sportifs du Pays de Châlons est importante et diversifiée, avec notamment la présence d'infrastructures de grande qualité dans des disciplines pourtant peu médiatiques comme le vol à voile à Ecury-sur-Coole, le tir à Châlons-en-Champagne, le golf à Courtisols et Mourmelon-le-Grand, ...

Le secteur Nord du pays bénéficie par ailleurs de la présence de l'armée qui contribue au haut niveau d'équipements avec par exemple une piscine à Mourmelon-le-Grand et une à Suippes.

En terme d'équipements, l'enjeu pour les communes et leurs groupements du pays porte essentiellement sur la rénovation de certains grands équipements comme les piscines et sur la réalisation de nouveaux équipements multi activités permettant une

Charte de Pays

plus grande diversité des pratiques sportives et plus largement de loisirs.

La situation est en revanche moins favorable au niveau des aménagements pour la pratique des sports et loisirs de nature, aujourd'hui en plein développement et pour lesquels certains secteurs du pays ont pourtant des arguments à faire valoir, et des structures d'hébergement de jeunes sportifs ou mineurs (type auberge de jeunesse ou centre de séjour).

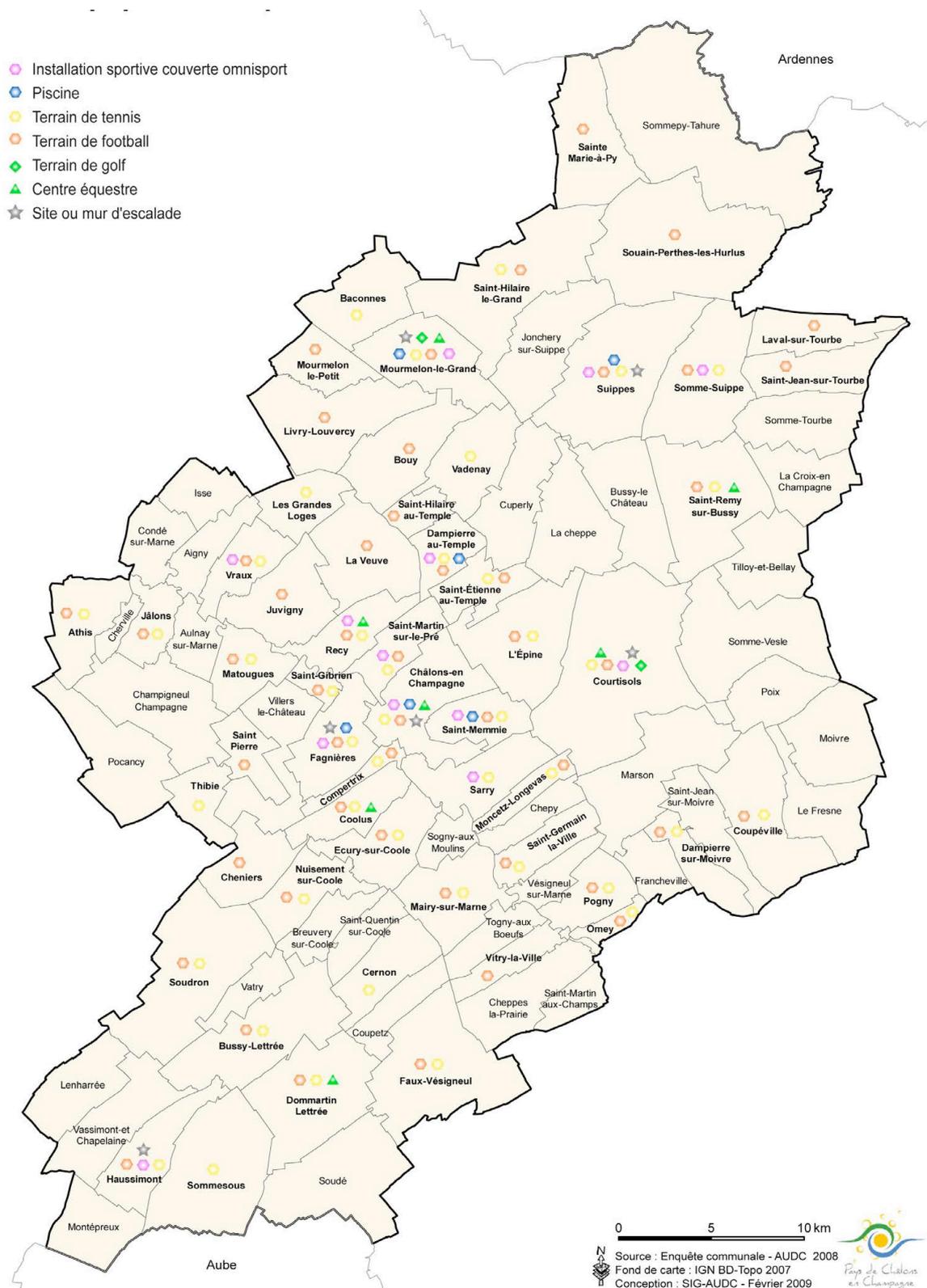
■ Une offre d'associations variée et abondante mais à vitaliser

L'offre d'associations sur le territoire est variée et abondante. Près de 270 associations sportives interviennent sur le Pays de Châlons-en-Champagne dont près de 180 sur l'agglomération châlonnaise. Viennent ensuite les communes de Mourmelon-le-Grand, Suippes et Courtisols qui totalisent chacune une quinzaine d'associations sportives. Les disciplines proposées par ces associations sont variées, en particulier sur la ville de Châlons.

En milieu rural, on retrouve principalement des clubs de foot, de gymnastique, de tennis, d'équitation et de judo. Il n'existe donc pas aujourd'hui de problème majeur d'un point de vue quantitatif, mais les associations manquent parfois de dynamisme et de méthode. Vitaliser l'ensemble pourrait ainsi être bénéfique.

Charte de Pays

Les principaux équipements sportifs du Pays de Châlons



Charte de Pays

■ Une concentration des équipements et des associations

La périphérie châlonnaise dans son ensemble ainsi que l'axe Reims/Châlons/Vitry-le-François sont relativement bien fournis en équipements sportifs et en associations. Toutefois, en dehors de cette colonne vertébrale et à l'exception des villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes où la présence de l'armée contribue au niveau d'équipement et à leur fréquentation, on constate un certain "désert" dans le reste du territoire. Ces disparités géographiques sont dues en grande partie aux faibles densités de population dans le secteur Sud.

■ Une pratique et un niveau plus faibles qu'ailleurs

La pratique du sport dans le Pays de Châlons souffre d'un manque de dynamisme et de résultats. Le territoire possède un nombre et un taux de licenciés par club inférieur à la moyenne nationale et les résultats en compétition des équipes fanions de certaines disciplines sont faibles (football masculin, hand-ball, volley-ball, canoë-kayak, tennis). Les difficultés des clubs phares du territoire à se maintenir au meilleur niveau illustrent ce problème et posent notamment la question d'une coopération entre les territoires d'agglomération et de pays.

■ Un territoire insuffisamment mis en valeur pour les sports de nature

Le Pays de Châlons n'est pas le territoire le plus diversifié et le plus attractif de la Marne pour les sports de nature compte tenu notamment du relief peu vallonné et d'un faible taux de boisement.

Le territoire possède néanmoins des atouts, qui ne sont pas suffisamment mis en valeur notamment au niveau de la vallée de la Marne pour les sports et loisirs liés à l'eau (canoë-kayak, pêche, ...). Par ailleurs, le faible relief peut être un atout pour les pratiques de la randonnée pédestre et cycliste notamment dans le cadre du schéma national, régional et départemental des véloroutes.

Enfin, le pays est entouré à très proche distance de territoires aux offres plus fournies : Sainte-Ménéhould et l'Argonne (accrobranche, VTT, randonnée, kayak, ...), Tours-sur-Marne (kayak et activités motonautiques), Vertus (escalade), le Parc Naturel de la Montagne de Reims (VTT et randonnée) et bien sûr le Lac du Der avec une importante offre en sports de nature, nautiques et de randonnées.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une grande diversité d'équipements en mesure de répondre aux attentes et aux besoins des pratiquants et d'accueillir des manifestations de haut niveau	Une forte concentration des équipements et des associations dans l'agglomération châlonnaise
Des équipements récents (bowling, patinoire) qui peuvent répondre aux attentes de pratiques plus ludiques	Un contexte géographique moins favorable pour les sports de nature
Un grand nombre d'associations	Un niveau de pratique et des résultats sportifs à améliorer

4.3.9. Les équipements socioculturels

Les équipements socioculturels constituent un volet important de l'offre de services de proximité à l'échelle d'un bassin de vie. Sous ce terme générique se décline une

Charte de Pays

diversité de structures, d'acteurs et d'animations avec des équipements majeurs généralement implantés à Châlons-en-Champagne et dont l'accès est limité par la distance et la faiblesse de l'offre en matière de transports publics.

4.3.9.1. Livre et lecture

Les bibliothèques et médiathèques sont les équipements culturels les plus présents sur l'ensemble du territoire. Elles constituent autant de points d'ancrage de l'action culturelle en milieu rural. Néanmoins, l'hétérogénéité des structures et de leur fonctionnement n'offre pas à tous les habitants du Pays de Châlons le même service.

■ La lecture publique à Châlons-en-Champagne

La Ville de Châlons dispose de deux bibliothèques avec la bibliothèque Diderot au Sud-Est de la commune et la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale Georges Pompidou au centre-ville (BMVR). Cette dernière constitue un équipement majeur de l'agglomération et de la région.

Un médiabus complète ce dispositif en sillonnant les différents quartiers de la ville. En 2008, près de 6 900 personnes sont inscrites aux bibliothèques châlonnaises dont seulement 113 sont comptabilisées hors communauté d'agglomération.

La BMVR mène de nombreuses actions à destination de tous les publics et notamment des plus jeunes (conférences, expositions, ateliers ...). Le public scolaire est majoritairement châlonnais et l'élargissement de cet échange au sein du pays soulève les questions du transport et de l'organisation de la structure pour pouvoir accueillir davantage d'élèves dans de bonnes conditions.

■ La lecture publique dans le reste du pays de Châlons

Hors de Châlons, 36 communes disposent d'un service de lecture publique qui fonctionne avec des bibliothèques ou médiathèques animées par des professionnels, des dépôts de livres gérés par des bénévoles ou encore par le passage du bibliobus départemental. Un peu plus de 85 % de la population du Pays de Châlons-en-Champagne dispose d'un service lié à la lecture dans sa commune.

Dans le secteur Nord, la médiathèque intercommunale de Suippes comptabilise près de 1 200 inscrits et propose, outre les prêts de livres, CD et DVD, des expositions ou des spectacles. Elle sert également de tête de réseau aux dépôts de livres présents dans les autres communes de l'intercommunalité afin d'effectuer les prêts ou de leur proposer des animations et accueille les scolaires de l'ensemble de l'intercommunalité. Des accès à Internet sont disponibles dans les bibliothèques de Suippes, Sarry et de Mourmelon-le-Grand.

■ La bibliothèque départementale de prêt

Les bibliothèques des communes du pays hors agglomération bénéficient d'un appui du Conseil Général de la Marne par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Cette dernière assure le prêt de livres soit directement par le Bibliobus ou par les dépôts dans les mairies ou bibliothèques relais. Elle propose également divers appuis techniques (formations pour la tenue d'une bibliothèque, support informatique, diffusion de manifestations culturelles...).

■ L'association Interbibly

L'association Interbibly développe des actions de coopération entre les bibliothèques, les services d'archives et de documentation de Champagne-Ardenne. L'objectif est d'aider au développement de ces établissements en organisant des coopérations dans

Charte de Pays

les domaines de la conservation et de la valorisation du patrimoine écrit, de la sensibilisation des publics et de l'information des personnels.

4.3.9.2. Spectacle vivant

L'agglomération châlonnaise bénéficie d'équipements et d'acteurs qui ouvrent à l'organisation de manifestations culturelles de grande ampleur.

Les activités de spectacle présentées ci-après ne rendent évidemment pas compte de toutes les manifestations comme le "Festival des Musiques du Dimanche" qui propose des concerts gratuits en plein air chaque dimanche de mai, "Entrez dans la danse", en juin, sur le thème de la musique folk avec des stages de danse et des concerts, "le Festival des chansonniers", à la mi-septembre, qui rend hommage à Pierre Dac ou encore le "Festival de jazz", organisé par l'association Djazz51 en novembre.

■ La scène nationale "La Comète"

La Comète, implantée au centre-ville de Châlons-en-Champagne fait partie des 70 scènes nationales qui maillent le territoire français. Elle est chargée à ce titre d'une triple mission de service public :

- S'affirmer comme un lieu de production, de coproduction et de création,
- Organiser la diffusion dans toutes les disciplines du spectacle vivant,
- Participer au développement culturel dans son aire d'implantation.

L'équipement comprend une salle de spectacle de 616 places et une salle de cinéma de 150 places. L'activité bénéficie également d'un lieu de spectacle original avec le cirque en dur de Châlons-en-Champagne d'une capacité de 1100 places.

La Comète accueille plus de 30 000 spectateurs chaque année ce qui représente une fréquentation moyenne de 85 %. Un quart des abonnés habite le département hors agglomération châlonnaise.

L'activité de la Comète se déploie également dans l'agglomération et en milieu rural dans le département, notamment au travers du festival "Itinéraires", en partenariat avec le Conseil Général de la Marne et la Fondation de France.

■ Furies

L'association "Furies" est un acteur important de l'offre culturelle sur le Pays de Châlons-en-Champagne car il conjugue un ancrage sur la ville de Châlons-en-Champagne et un important savoir-faire en milieu rural.

L'association propose des représentations dans le domaine du cirque, du théâtre de rue et du spectacle vivant. Son action s'articule autour de trois axes :

- La création et la diffusion de spectacles avec une dizaine d'artistes en résidence par an.
- Le festival Furies.
- La diffusion de spectacles lors du Théâtre des Routes.

Le festival Furies, né en 1990, prend place chaque année dans les rues de Châlons-en-Champagne au début du mois de juin et attire 25 000 spectateurs sur une semaine. Furies s'est imposé au fil des éditions comme une référence nationale et internationale dans le domaine du cirque et du théâtre de rue.

Le Théâtre des Routes est un ensemble de manifestations culturelles organisées sur la Champagne-Ardenne essentiellement dans les communes rurales. L'objectif de Furies est d'aider les pays, les communes et les associations à construire leurs propres projets en mettant à la disposition des acteurs locaux un savoir-faire et une expérience de terrain en matière d'accueil de spectacle dans l'espace public.

Charte de Pays

A plus long terme, l'ambition est de favoriser l'extension et la structuration d'un réseau professionnel de diffusion, et d'impulser l'intégration d'une programmation des arts de la rue en milieu rural et dans les saisons des structures culturelles.

■ Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs

Créé en 1992 et mis en œuvre par l'association "Musiques sur la ville", le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs est un rendez-vous culturel annuel de portée nationale réunissant jusqu'à 70 000 spectateurs à Châlons-en-Champagne.

Outre une programmation artistique favorisant la promotion de la diversité culturelle, le festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs s'appuie sur une approche pédagogique pour favoriser la réciprocité des échanges :

- Un rendez-vous quotidien sur un mois et demi (46 concerts en 2009).
- Une localisation sur une grande place publique en cœur de ville.
- Un accès libre à la manifestation.
- Une décentralisation des concerts vers des communes rurales.
- Un chantier éducatif pour l'appropriation du festival et de son cadre par les jeunes les plus en difficulté des quartiers sensibles de l'agglomération.

Depuis 1996, une résidence de création artistique est mise en place dans le cadre du festival qui réunit autour d'un créateur de talent des artistes et chanteurs du monde.

■ Les autres grandes manifestations du pays

Les associations et collectivités proposent aux habitants des animations culturelles riches et variées. L'aperçu suivant en donne une illustration très partielle.

Moisson Rock : depuis 1995, la salle polyvalente de Juvigny accueille chaque année en mai et sur deux soirées le festival des moissons rock. Misan sur la qualité d'accueil des groupes et du public, cette manifestation réunit plusieurs milliers de jeunes spectateurs séduits par une programmation mêlant formations régionales et nationales.

Musiques en Mourmelonnie : cette programmation musicale annuelle est née de la volonté de la Communauté de communes de Mourmelon-le-Grand de développer des actions culturelles de qualité accessibles à tous.

Les huit communes de l'intercommunalité accueillent ainsi chacune un concert gratuit. Chaque commune choisit son spectacle en fonction des souhaits de ses habitants, et le dernier, qui se tient à Mourmelon-le-Grand, permet de rassembler jusqu'à 800 personnes autour d'une "tête d'affiche".

Festival du Triangle d'Orgue de Champagne : sous l'égide du collectif "Cordis & Organo", ce festival permet aux amateurs d'orgues et de musique baroque de découvrir, dans un espace géographique restreint, un ensemble d'instruments d'intérêt quasiment unique au plan national avec des orgues neufs (Suippes, Vertus), des orgues restaurés (Sainte-Ménehould, Vraux), des orgues historiques (L'Épine, Juvigny). Les concerts organisés autour de ces instruments remarquables mettent en scène des musiciens et chanteurs reconnus sur la scène internationale.

4.3.9.3. Cinéma

La diffusion cinématographique en tant que service de courte proximité est une activité qui a disparu. Les équipements du pays sont donc implantés dans l'agglomération châlonnaise avec un complexe cinématographique récent construit en périphérie pour faciliter l'accès routier sur une large zone de chalandise. Le cinéma "Majestic", avec ses 9 salles, est ainsi prévu pour 350 000 entrées par an.

Charte de Pays

Suite à la fermeture en 2007 du cinéma Bernard Blier, situé au centre de Châlons-en-Champagne, et aux attentes du public de la Comète et de partenaires associatifs et éducatifs en matière de cinéma d'Art et Essai, la Comète a décidé d'inscrire dans son projet artistique la création d'un département dédié à la diffusion cinématographique et d'aménager une salle Art et Essai.

L'offre de films est complétée par la programmation de retransmissions en direct d'œuvres lyriques du "Metropolitan Opera" de New-York.

4.3.9.4. Musique et danse

Le Pays de Châlons-en-Champagne apparaît relativement moins bien pourvu en matière d'activité musicale que les bassins de Reims et d'Eprenay.

Le Conservatoire de Musique agréé et de Danse "Jean-Philippe Rameau" de Châlons-en-Champagne est la principale structure d'enseignement musical sur le Pays de Châlons et l'unique école publique du pays, les autres ayant un statut associatif. Avec environ 30 % des 650 élèves venant du pays hors agglomération, c'est la structure culturelle la plus diversifiée. En périphérie de l'agglomération châlonnaise, on retrouve des écoles de musique dans les communes de Saint-Germain-la-Ville, Courtisols et Omev.

L'école de musique intercommunale de Mourmelon-le-Grand ainsi que l'école communale de Suippes sont des éléments structurants de l'enseignement musical sur le secteur Nord.

Les moyens dont disposent ces structures sont divers au niveau des ressources humaines et financières. Le niveau de qualification des enseignants et leur statut dépendent largement de la taille de la structure. Sur le pays, seul le conservatoire municipal de Châlons dispose d'une équipe dont les intervenants ont majoritairement les qualifications conformes à la Charte des enseignements artistiques spécialisés.

4.3.9.5. Les associations culturelles

Non compris les associations châlonnaises, la communauté d'agglomération, la couronne périurbaine et le secteur Nord comptent quasiment le même nombre d'associations soit environ 180. Le secteur Sud est en retrait avec 26 associations sur un total de 563. La présence de l'armée dans le secteur Nord se traduit par l'existence d'une quarantaine d'amicales initiées par des militaires.

Les associations œuvrant dans l'animation sont les plus nombreuses avec en premier lieu les comités des fêtes. Une part importante des associations s'adresse aux jeunes par des manifestations sportives ou culturelles ou la tenue de foyers. Il faut y ajouter les associations de parents d'élèves qui, en menant des manifestations au sein des écoles, contribuent à l'animation des communes.

On compte également 18 associations qui travaillent à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie, 15 associations qui interviennent pour des jumelages ou de la coopération internationale et 14 associations de passionnés d'automobile.

Les associations culturelles sont plus nombreuses dans la communauté d'agglomération avec 32 associations dans le domaine de la musique, 11 dans le domaine du théâtre ou du cirque et 9 associations qui se retrouvent sur la thématique du patrimoine. Il convient en revanche de souligner les difficultés rencontrées par les associations qui œuvrent à la préservation des traditions et du folklore de Champagne.

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
La Comète, Furies et Musiques sur la ville sont des acteurs du spectacle dont l'action valorise et irrigue l'ensemble du territoire	La capacité d'accueil de certains équipements culturels de l'agglomération est déjà très largement utilisée
Un nombre important d'initiatives culturelles dans le territoire	Un déficit de coordination entre les différents acteurs
Le secteur Nord propose un niveau d'équipements et d'actions qui dessert bien les plus petites communes	Le transport est l'un des freins au développement de l'activité culturelle en secteur rural
Les associations apportent une offre locale variée	La conservation et la valorisation des coutumes et du folklore qui pose la question du maintien de la mémoire

4.4. L'offre de services

4.4.1. Les services de l'emploi

Les services publics de l'emploi sont concentrés à Châlons-en-Champagne. Il n'existe ni Maison de l'Emploi, ni Espaces Métiers sur le Pays de Châlons-en-Champagne.

Le Pôle Emploi issu de la fusion de l'Agence Nationale Pour l'Emploi et des Assédic est situé dans le centre-ville de Châlons-en-Champagne. La zone de compétence recoupe la quasi-totalité du Pays de Châlons ainsi que les territoires de Sainte-Ménehould et Vertus. L'inscription des demandeurs d'emplois ainsi que le suivi mensualisé s'effectue obligatoirement à Châlons-en-Champagne ce qui implique d'importants besoins de déplacements.

Des ateliers (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation...) sont proposés sur le territoire du Pays de Châlons dans les communes de Suippes et Mourmelon-le-Grand mais également à Sainte-Ménehould et Vertus.

La Mission Locale intervient au niveau de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne. Elle est localisée au centre de Châlons et propose des permanences dans les différents quartiers de la ville ainsi qu'à Fagnières et Saint-Memmie.

Des permanences sont également proposées à Mourmelon-le-Grand et, hors du Pays de Châlons, à Vertus. Elles offrent notamment la possibilité aux jeunes demandeurs d'emploi d'effectuer leur suivi mensualisé et de bénéficier de l'ensemble des conseils et services de la Mission Locale.

Les opérateurs privés de l'emploi sont nombreux dans le Pays de Châlons. On y recense une vingtaine d'agences d'intérim et de travail temporaire. Néanmoins, hormis deux agences à Saint-Memmie et une à Vatry, toutes les autres agences sont implantées à Châlons-en-Champagne.

Il existe également une agence de conseil en recrutement sur le territoire, située à Châlons-en-Champagne.

Charte de Pays

4.4.2. Les services à la petite enfance

4.4.2.1. Les structures d'accueil collectif²⁰

Les crèches collectives offrent un accueil régulier avec une inscription à l'année et permettent à l'enfant d'évoluer en collectivité. On recense 4 crèches collectives à Châlons-en-Champagne pouvant accueillir jusqu'à 300 enfants de 0 à 4 ans.

Les crèches familiales ont un fonctionnement analogue en termes d'inscription et de coût à celui d'une crèche municipale mais avec un mode d'accueil différent. L'enfant est en effet accueilli chez une assistante maternelle employée par le Centre Communal d'Action Sociale. Ce mode de fonctionnement combine accueil individualisé et petits séjours en crèche collective.

Dans le Pays de Châlons, on compte 3 crèches familiales en 2008 : à Châlons (70 places), Fagnières (20 places) et Saint-Memmie (21 places).

Les haltes d'enfants sont prévues pour un accueil plus ponctuel des enfants de 0 à 6 ans. Dans la pratique, les parents utilisent les haltes d'enfants comme des crèches collectives, c'est-à-dire de manière régulière. On en compte 6 à Châlons-en-Champagne pour une capacité d'accueil de 37 enfants et une à Mourmelon-le-Grand (20 places).

Les haltes périscolaires sont prévues pour accueillir les enfants scolarisés de 2 à 6 ans avant et après l'école, le temps de midi ainsi que les mercredis et pendant les vacances scolaires. On en recense 2 à Châlons-en-Champagne.

Les structures multi-accueil cumulent plusieurs types d'accueils selon les besoins recensés sur la commune. Dans le Pays de Châlons-en-Champagne, on trouve ce type de structure à Châlons-en-Champagne (120 places), Fagnières (30 places), Saint-Martin-sur-le-Pré (45 places), Saint-Memmie (40 places) et Suippes (14 places).

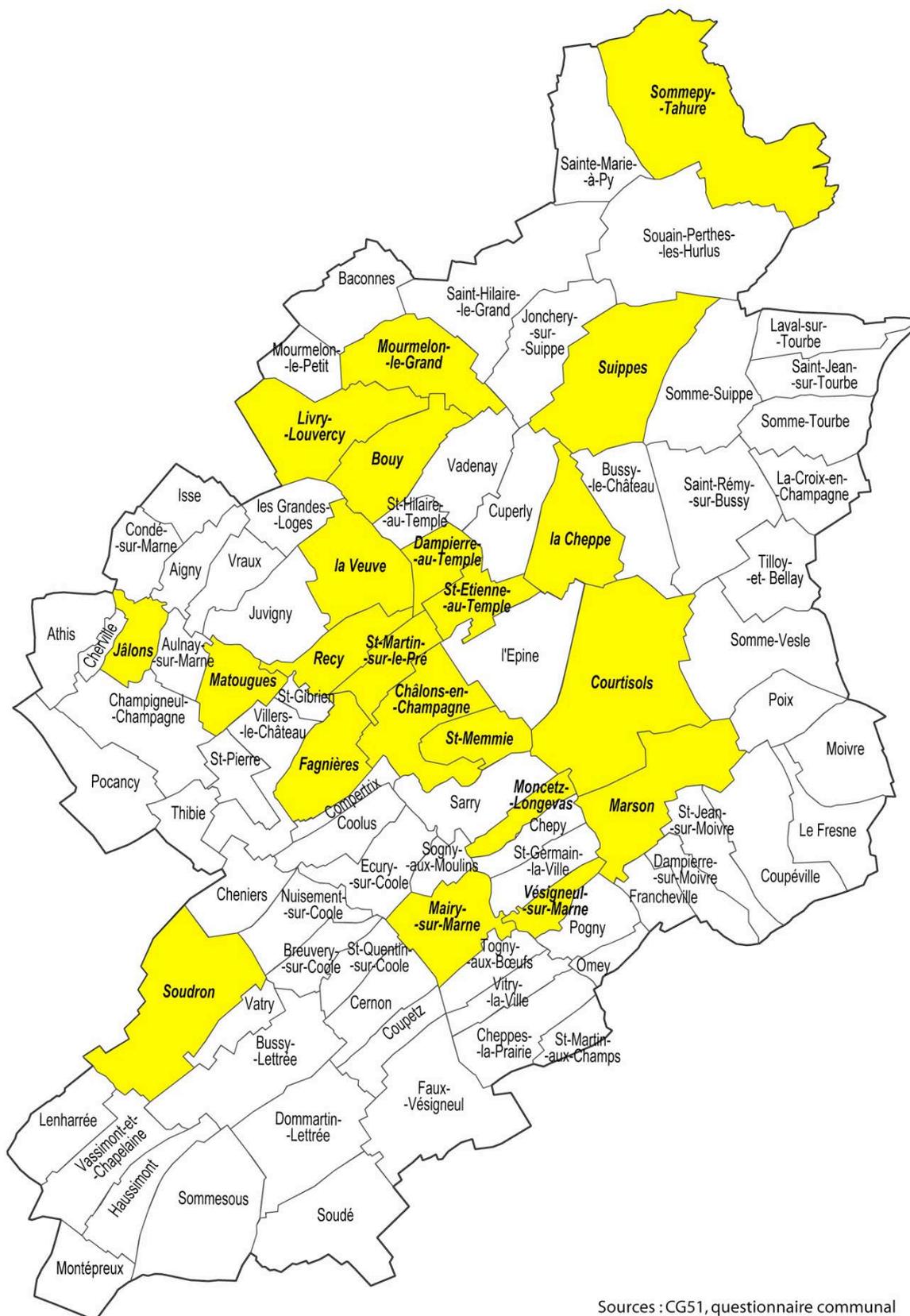
D'autres équipements ont été recensés par le biais d'un questionnaire des communes en 2007. Ces structures d'accueil de la petite enfance sont gérées soit par la commune, soit par des associations comme Familles Rurales et portent des dénominations diverses (halte-garderie ou crèches dans la majorité des cas) qui ne correspondent pas forcément aux définitions données ci-dessus.

D'une manière globale, il existe une attente assez forte au niveau de la population du pays pour un renforcement de l'offre en structures collectives. La solution de la micro-crèche, regroupant au sein d'un local trois professionnels accueillant au maximum 9 enfants de moins de 6 ans, semble être une alternative crédible.

²⁰ Sources : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Châlons et Protection Maternelle et Infantile du Conseil général de la Marne

Charte de Pays

Communes équipées de structure d'accueil collectif de la petite enfance



Charte de Pays

4.4.2.2. Les assistantes maternelles

Si l'on entend régulièrement les parents évoquer un manque de places dans les structures d'accueil collectif, d'autres modes de garde sont proposés sur le territoire, en particulier les assistantes maternelles.

■ Une large capacité d'accueil

Les assistantes maternelles agréées sont recensées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général. Sur l'ensemble du pays, on dénombre en 2009 897 assistantes maternelles et familiales pour un total de 2 366 places.

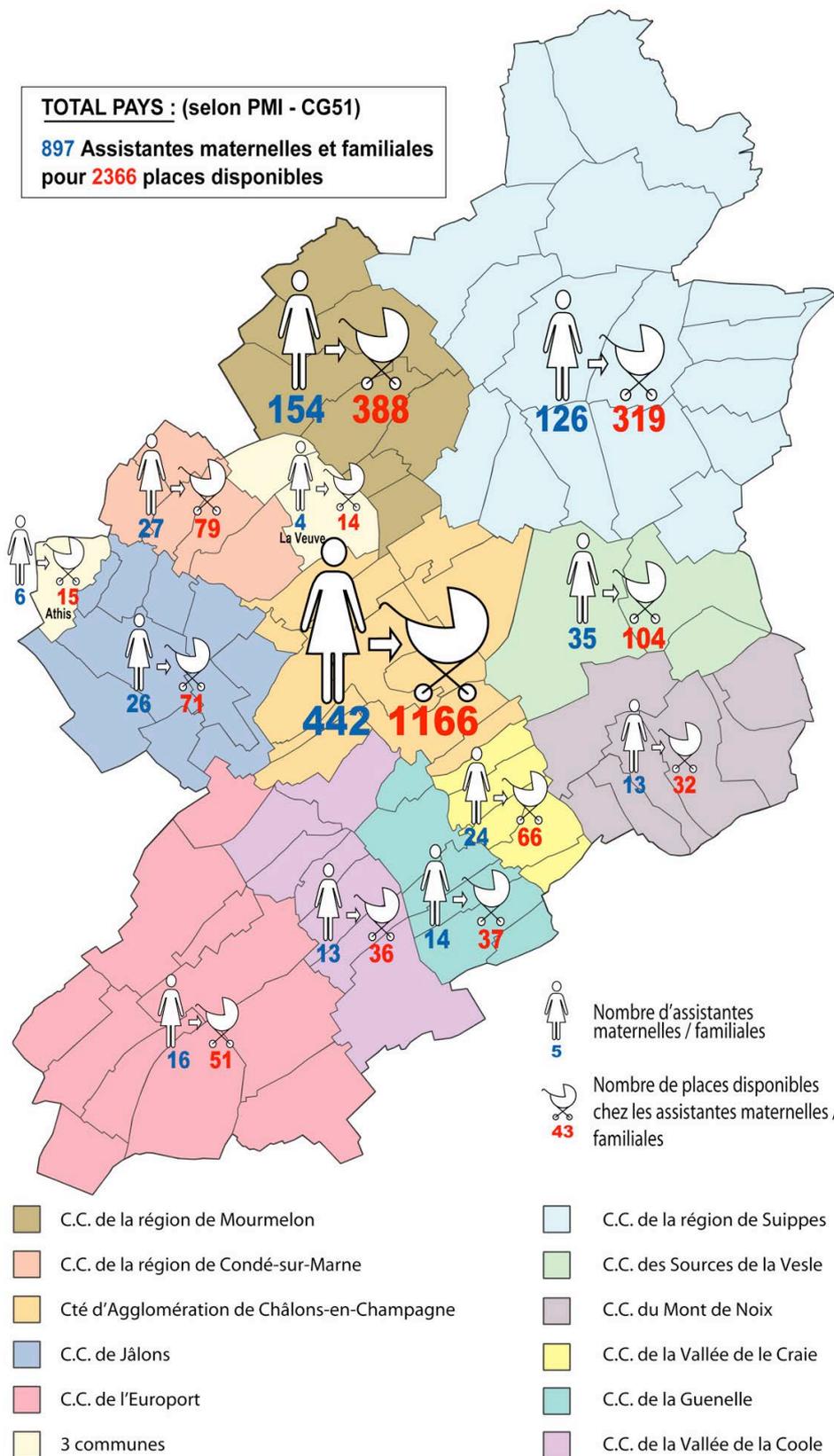
Leur répartition correspond bien à celle de la population du pays avec une forte concentration sur la communauté d'agglomération, une présence marquée au Nord du territoire sur les communautés de communes de Mourmelon et de Suippes et une plus faible représentation dans le Sud au niveau de la Communauté de communes de l'Europort.

Il est à noter qu'il existe une certaine forme de concurrence en matière de garde d'enfants à domicile. Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons, suite à son Analyse des Besoins Sociaux, constate que des parents confient leurs enfants à des "nounous" (voisine, grand-mère, etc...) qui échappent à toute comptabilisation.

De plus, les structures d'accueil collectif ont très souvent la préférence des parents notamment parce que les modes de fonctionnement des assistantes maternelles en termes d'horaires, de congés, etc., peuvent être perçus comme moins souples.

Charte de Pays

Accueil de la petite enfance chez les assistantes maternelles et familiales



Source : PMI, Conseil général de la Marne, 2009

Charte de Pays

■ Un manque d'organisation en milieu rural

Les Relais Assistantes Maternelles²¹ (RAM) participent au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations et renseignent les familles comme les assistantes sur les prestations, les droits et les démarches.

Le pays ne comprend qu'un seul Relais Assistante Maternelle en 2009. Situé à Châlons-en-Champagne et intervenant à l'origine à l'échelle de la Marne, il a été secondé depuis par un RAM sur le territoire de Reims et un autre à Ay. Toutefois, la demande sur le reste du département est encore trop importante pour que le RAM de Châlons puisse y répondre seul et la création de nouveaux RAM est envisagée à Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF	
La diversité des structures d'accueil dans l'agglomération	Une demande non satisfaite dans les secteurs ruraux
ASSISTANTES MATERNELLES	
Une forte capacité d'accueil	Un déficit d'organisation dans le secteur rural

4.4.3. L'offre de santé

L'état de santé de la population régionale s'est amélioré aux cours de ces dernières décennies mais la Champagne-Ardenne conserve un retard comparativement à la moyenne nationale et surtout à certaines régions françaises.

Certains indicateurs sanitaires et sociaux du Pays de Châlons nécessitent également une attention particulière et notamment un taux de mortalité générale inférieur à celui de la Région mais supérieur à celui de la France.

■ Trois établissements hospitaliers mais le taux d'équipement est inférieur à celui de la Champagne-Ardenne

Le pays dispose de trois établissements hospitaliers, dont deux publics (Centre Hospitalier et Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne) et un privé (Polyclinique) tous situés dans la ville centre. L'activité de ces établissements se répartit en 3 types d'offre de soins :

- Les soins de courte durée ou de court séjour qui regroupent les soins de médecine, de chirurgie et de gynécologie-obstétrique,
- Les soins de moyenne durée dits également "soins de suite et de réadaptation",
- Les soins de longue durée (hospitalisation prolongée des personnes ayant perdu leur autonomie de vie comme les personnes âgées).

Toutefois, le taux d'équipement du pays est globalement inférieur à celui de la Champagne-Ardenne que ce soit en lits et places de court séjour (405,5 lits pour 100 000 habitants contre 436,3 lits), en soins de suite et de réadaptation (76,6 lits pour

²¹ Le Relais Assistante Maternelle (RAM) a pour objet de mettre en relation les parents désireux de faire garder leur(s) enfant(s) avec les assistantes maternelles agréées, la difficulté consistant à maintenir cette liste à jour. Une autre mission a été confiée aux RAM, celle de professionnaliser les assistantes maternelles et de leur apporter toutes les informations nécessaires pour le maintien de leur agrément, les contrats de travail qu'elles doivent remplir avec les parents, les formations mises en place, ...

Charte de Pays

100 000 habitants contre 96,6 lits) et en soins de longue durée (123,6 lits pour 100 000 habitants contre 142,5 lits).

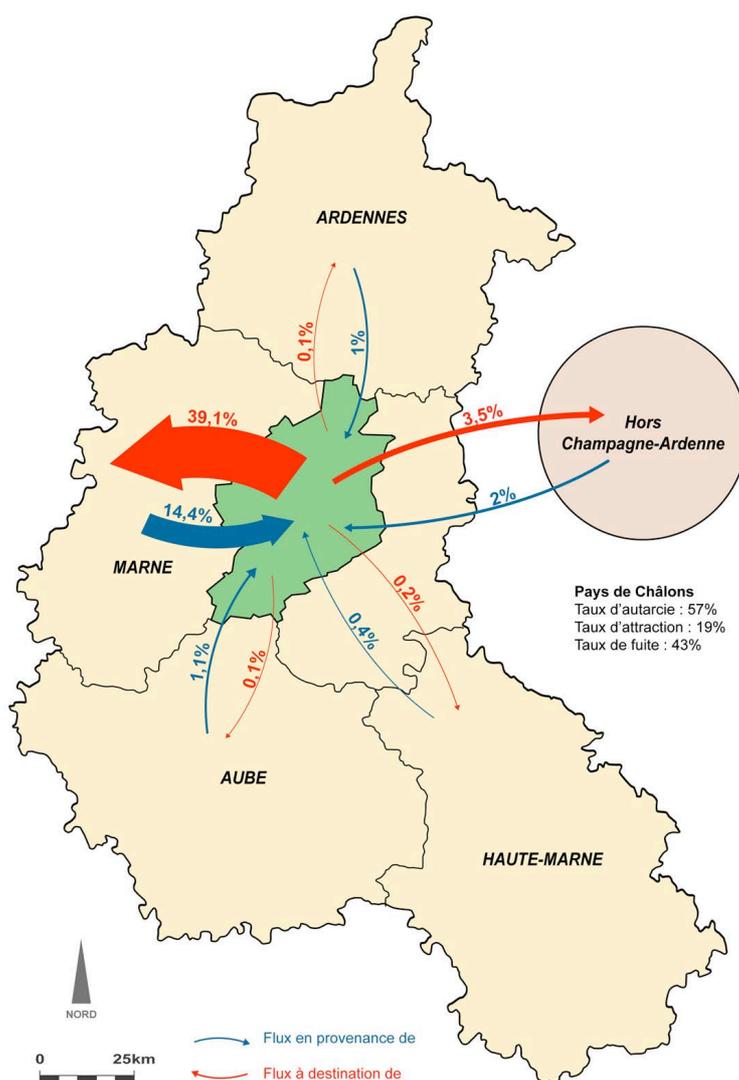
■ Les flux hospitaliers : un taux de fuite conséquent

En 2006, 33 108 séjours hospitaliers ont été effectués par les résidents du Pays de Châlons. 57 % de ces séjours ont été effectués dans les établissements de santé du territoire, impliquant un taux de fuite de 43 %. Parmi les séjours hospitaliers qui ont été effectués par des résidents du pays dans des établissements extérieurs au territoire, 91 % ont été effectués dans le reste du département de la Marne, traduisant l'attraction des établissements de santé de Reims.

Près de 23 300 séjours hospitaliers ont été effectués en 2006 dans les établissements du Pays de Châlons, tous lieux de résidence des patients confondus. Parmi ces séjours, seulement 19 % ont été effectués par des patients résidant en dehors du territoire.

L'analyse des flux hospitaliers permet donc d'observer d'une part que les établissements du Pays de Châlons ne permettent pas de répondre à la demande de soins des habitants du territoire, et d'autre part que ces établissements attirent relativement peu de patients provenant de l'extérieur du territoire.

Les flux hospitaliers du Pays de Châlons en 2006 pour l'ensemble des séjours



Source : PMSI, ORS Champagne-Ardenne, 2006

Charte de Pays

■ Une offre de soins libérale concentrée dans l'agglomération et un vieillissement annoncé du corps médical

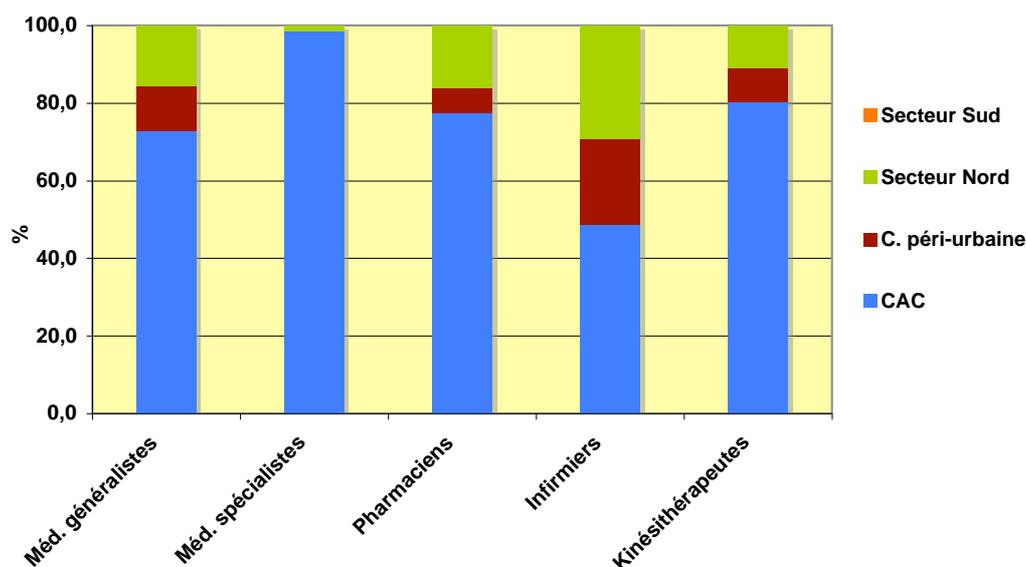
Le pays compte en 2006 près de 260 professionnels de santé libéraux. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux exercent dans l'agglomération châlonnaise, le reste se répartissant entre le secteur Nord (13,5 % de praticiens) et la couronne périurbaine (9,5 %).

Actuellement, ces professionnels de santé sont plutôt jeunes, en particulier les infirmiers et les kinésithérapeutes, dont seulement 9 % et 20 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Les médecins sont en revanche globalement plus âgés que les infirmiers ou les kinésithérapeutes avec des disparités entre généralistes et spécialistes. On note ainsi qu'un quart seulement des généralistes a plus de 55 ans contre près de 40 % des spécialistes.

Malgré cette jeunesse apparente des professionnels de santé, le vieillissement des praticiens doit être sérieusement envisagé et pris en compte sur le territoire, dans la mesure où l'âge de la majorité des praticiens, toutes activités confondues, se situe plus entre 40 et 55 ans qu'à moins de 40 ans.

Répartition des professionnels de santé libéraux



Source : URCAM Champagne-Ardenne 2005 (généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes), 2006 (spécialistes)

■ Des temps d'accès aux équipements parfois assez longs

Toutes les personnes résidant dans le pays ne bénéficient pas de la même situation et les temps d'accès à certains équipements sont parfois assez longs. Ainsi :

- Les trois quarts des habitants de la couronne périurbaine résident à plus de 15 minutes d'un laboratoire d'analyse médicale ou d'un service d'aide aux personnes âgées.
- Un tiers de la population du secteur Sud réside à plus de 15 minutes de professionnels de la santé tels que les dentistes, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes et les pharmaciens. Pour d'autres structures des domaines de la santé tels que les opticiens-lunetiers, orthophonistes, laboratoires d'analyses médicales, c'est toute la population du secteur Sud qui réside à plus de 15 minutes des équipements.
- Même s'ils ne sont pas aussi éloignés des équipements que les résidents du secteur Sud, de nombreux habitants du secteur Nord résident à plus de 15 minutes de certaines structures sanitaires et sociales.

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
La présence de trois établissements hospitaliers dans la ville centre	Une moindre attraction des établissements de santé
Des professionnels de santé encore jeunes pour l'instant	Un vieillissement du corps médical en particulier les médecins spécialistes et risque de non remplacement des postes
	Une offre de soins libérale inégalement répartie et des temps d'accès aux équipements de soins parfois longs

4.5. Les services aux personnes âgées

4.5.1. Un vieillissement inéluctable de la population

La pyramide d'âge de la population du pays perd progressivement sa spécificité qui était la sienne depuis fort longtemps : sa jeunesse. La part des "junior" (0-29 ans) dans la population est passée de 46 % en 1990 à moins de 40 % en 2006. Symétriquement, les "seniors" (plus de 60 ans) ont vu leur poids passer de 16 % à près de 20 %.

Cette transformation de la pyramide d'âge se vérifie à l'échelle nationale et rend compte pour l'essentiel du vieillissement des classes d'âge nombreuses de la période dite du "baby boom" (1945-1970).

Les projections de population à l'horizon 2030 réalisées à partir du prolongement des tendances observées entre 1990 et 1999 font apparaître une augmentation de plus de 35 % du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus et d'un peu moins de 30 % pour les personnes âgées d'au moins 75 ans.

Conséquence de l'avancée en âge, la perte d'autonomie représente la principale problématique du vieillissement et nécessite la mise en œuvre de moyens tant à domicile que par l'intermédiaire de structures d'accueil.

4.5.2. Les hébergements pour personnes âgées

En 2009, le pays compte 15 établissements répartis sur 6 communes : Athis, Châlons-en-Champagne, Courtisols, Saint-Germain-la-Ville, Sommepy-Tahure et Suippes. Ces structures accueillent une population essentiellement locale et quelques personnes venant de la région parisienne. Sur ces 15 établissements :

- 9 sont médicalisés (EHPAD²² et unités de long séjour),
- 6 sont non-médicalisés (foyers-logements, résidences-services et MARPA²³).

L'offre est considérée comme quantitativement suffisante par les instances médico-sociales pour répondre aux besoins actuels. Il faut néanmoins souligner que l'ouverture de plus de la moitié de ces établissements date des années 70 et rappeler qu'à cette époque, la moyenne d'âge des personnes qui y étaient admises était moins élevée.

Ce constat soulève donc la problématique de la modernisation des structures d'accueil, tant en matière d'hébergement que de prestations de services.

²² Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

²³ Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

Charte de Pays

4.5.3. Les services en faveur des personnes âgées

Parmi les services proposés, on peut citer :

- Les services de portage de repas à domicile qui couvrent l'ensemble des communes du pays. En 2007, le service du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châlons a bénéficié à plus de 380 usagers majoritairement âgés de 80 à 89 ans et dont 73 % vivent seuls.
- Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui doit faire face, au fil des années, à une augmentation du niveau de dépendance des usagers. En 2007, 113 personnes ont bénéficié de ce service.
- Les services d'aide à domicile des associations Familles Rurales, Maison Départementale de la Famille et Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui conduisent leurs actions en coordination avec les pouvoirs publics locaux et d'autres associations.
- Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de Châlons qui propose aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leur entourage de les aider et de les accompagner dans leurs diverses démarches quotidiennes. En 2007, cette structure a aidé 1 055 personnes, essentiellement âgées de 65 à 84 ans. Toutefois, cet outil ne dessert qu'une partie du territoire et des réflexions sont menées pour assurer une couverture complète.
- Le Point Information Personnes Agées (PIPA) qui est un accueil téléphonique départemental créé en 2000 et géré par le Conseil général de la Marne.

4.6. Les services aux personnes handicapées

Le département de la Marne a adopté son second schéma départemental des actions en faveur des personnes handicapées²⁴ en mars 2005. En 2006, les dispositifs consacrés aux personnes handicapées ont été améliorés avec la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) située à Châlons-en-Champagne.

4.6.1. Les équipements à destination des adultes handicapés

Le Pays de Châlons dispose de plus de 410 places en établissements spécialisés et au domicile de familles agréées par le Conseil général de la Marne.

Il existe également un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) qui intervient principalement auprès de personnes adultes atteintes de déficience mentale qui vivent soit à leur propre domicile, soit dans des établissements spécialisés.

Cette offre est localisée sur les communes de Châlons-en-Champagne, Fagnières et Suippes et se répartit comme suit :

- 100 places en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS),
- 84 places en foyer de vie,
- 45 places en foyer d'hébergement,
- 24 places en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM),
- 34 places en SAVS,
- 7 places en familles d'accueil,

²⁴ Schéma départemental des actions en faveur des personnes handicapées, Conseil général et Préfecture de la Marne, mai 2005. Le schéma départemental considère comme "personnes handicapées" les adultes ou enfants déficients intellectuels, sensoriels ou moteurs, les polyhandicapés, les autistes, les personnes ayant des troubles de la conduite et du comportement et les personnes à handicap invisible (personnes âgées, diabétiques, femmes enceintes...).

Charte de Pays

- 120 places en Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT).

D'après le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées, si les propositions actuelles d'hébergement apparaissent de qualité, elles ne peuvent toutefois pas répondre entièrement aux besoins quantitatifs du fait notamment de la faible rotation au sein des établissements.

L'accroissement de l'espérance de vie des personnes handicapées se traduit en effet par de nouveaux besoins qui nécessitent une adaptation des services et des équipements et une augmentation du nombre de places d'accueil.

En ce qui concerne les personnes handicapées suffisamment autonomes pour vivre seules ou les personnes dites à handicap invisible dont font partie les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, on note à l'échelle du pays, comme au niveau national, un besoin d'adaptation des logements au handicap, notamment pour les personnes vivant en immeuble collectif (accessibilité à l'immeuble et adaptation des sanitaires dans le logement).

4.6.2. Les équipements à destination des jeunes handicapés

L'offre d'accueil en établissement pour les jeunes handicapés est uniquement présente à Châlons-en-Champagne et à Fagnières. Châlons-en-Champagne compte deux Instituts Médico Educatifs (IME) qui accueillent les enfants et les adolescents (légalement jusqu'à 20 ans) déficients intellectuels, quel que soit leur degré de déficience²⁵ et leur propose des soins ainsi qu'une éducation spécialisée :

- l'IME Crin Blanc (32 places) ;
- l'IME Jeanne d'Arc (100 places). Cet établissement possède également un agrément pour l'accueil d'enfants et d'adolescents présentant un syndrome autistique (15 places).

La commune de Fagnières dispose d'un établissement d'accueil pour jeunes handicapés moteurs dont l'âge varie entre 3 et 20 ans : le Centre de Rééducation Motrice de Champagne (CRMC). Ce centre abrite deux structures :

- un Institut d'Education Motrice (IEM) avec un agrément de 32 places ;
- un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de 12 places qui apporte au jeune handicapé une aide à l'autonomie par un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

D'après les constats dégagés par le schéma départemental des actions en faveur des personnes handicapées, le nombre de places semble suffisant mais ne couvre pas totalement les besoins du public accueilli. Les principaux manques concernent :

- le nombre de places en internat, la difficulté résultant des places occupées par les personnes relevant de l'amendement Creton²⁶, faute de disponibilité en structure adulte mais également du manque de places ouvertes par l'Education Nationale pour l'accueil des personnes déficientes légères en milieu scolaire ordinaire ;
- le nombre de places en SESSAD ;
- la prise en charge des enfants présentant des troubles autistiques avec un début de prise en charge en établissement tardif (aux alentours de trois ans) et des délais d'attente trop longs (3 à 6 mois avant la prise en charge et l'entrée en établissement).

²⁵ Selon la nomenclature OMS, un retard léger est estimé par un QI généralement compris entre 50 et 70 tandis qu'un retard mental moyen est estimé par un QI compris entre 35 et 49.

²⁶ Amendement à la loi du 13 janvier 1989 qui permet le maintien d'adolescents handicapés atteignant l'âge de 20 ans dans leur institut médico-éducatif lorsque aucune solution institutionnelle n'est trouvée et ce, afin de répondre au manque de places dans les établissements spécialisés pour les adultes.

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
PERSONNES AGEES	
Une offre d'hébergement considérée comme globalement suffisante	L'ancienneté de certains établissements d'hébergement
Une bonne présence des associations au niveau de l'aide à domicile	Une couverture du territoire incomplète en termes d'information et de coordination gérontologique
ADULTES HANDICAPES	
Des structures d'hébergement de qualité	Une capacité d'hébergement qui ne répond pas totalement à la demande notamment du fait d'un faible taux de rotation au sein des établissements
	Encore peu de logements adaptés au handicap
JEUNES HANDICAPES	
Des structures d'hébergement de qualité	Un manque de places en internat dans les établissements d'accueil et en SESSAD
	Des difficultés dans la prise en charge des enfants présentant des troubles autistiques

4.7. Transports et mobilités

4.7.1. Les infrastructures de transport du Pays de Châlons

■ Une bonne desserte routière

Au carrefour des autoroutes A. 4 (Paris/Strasbourg) et A. 26 (Calais/Dijon), et avec la présence de la R.N. 4 (Paris/Strasbourg) qui traverse le Sud du territoire, le Pays de Châlons est facilement et rapidement accessible.

Le réseau autoroutier, accessible depuis 6 échangeurs, est complété par un réseau de routes nationales et départementales convergeant vers l'agglomération châlonnaise, et permettant de relier les principales agglomérations voisines : R.N. 44 (Reims/Vitry-le-François), R.D. 977 (Charleville/Troyes), R.D. 3 (Epernay/Sainte-Ménehould) ...

Ce réseau principal s'appuie sur un réseau de routes départementales qui relie entre elles les communes plus éloignées du réseau principal. L'ensemble permet une bonne desserte du territoire.

A l'échelle du pays, les enjeux majeurs en matière d'amélioration des infrastructures portent sur la réalisation de la deuxième tranche du contournement routier Nord-Ouest de l'agglomération châlonnaise et sur l'achèvement de la mise à 2 X 2 voies des R.N. 44 et R.N. 4.

■ Un réseau ferré de qualité sur l'axe Est-Ouest

Le Pays de Châlons bénéficie de la présence de grandes infrastructures ferrées sur son territoire et constitue un nœud ferroviaire important. Le territoire bénéficie d'une position favorable sur l'axe Est-Ouest à l'intersection de la ligne Paris-Strasbourg et des lignes Reims-Dijon et Châlons-Verdun qui se connectent à la Ligne à Grande Vitesse Est.

Charte de Pays

En revanche, il manque un chaînon sur l'axe Nord-Sud entre Châlons-en-Champagne et Troyes. Outre la constitution d'une artère régionale entre Charleville-Mézières, Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes, cette liaison permettrait d'acheminer des passagers à l'Aéroport de Paris-Vatry. Une infrastructure existe mais elle est obsolète et n'accueille que du fret.

En ce qui concerne le fret et plus particulièrement les perspectives offertes par le transport combiné rail-route, le territoire présente des opportunités importantes tant au niveau de l'agglomération à Châlons-en-Champagne et Fagnières qu'au niveau du pays avec la desserte ferroviaire de l'Aéroport de Paris-Vatry.

Les infrastructures routières du Pays de Châlons-en-Champagne



Charte de Pays

■ Un aéroport qui cherche encore son véritable positionnement

Situé au Sud du pays, l'Aéroport de Paris-Vatry est un atout considérable pour le territoire.

Ouvert à la circulation aérienne en janvier 2000, il est devenu en quelques années le 3^e aéroport de fret de province avec 41 000 tonnes traitées en 2008 en tirant parti d'avantages concurrentiels uniques en Europe :

- Une localisation à 150 km à l'Est de Paris et à l'écart de zones fortement urbanisées.
- une plate-forme multimodale reliée fer-route, associant un aérodrome de catégorie A, une plate-forme logistique, plusieurs grandes zones d'activités (265 ha pour la zone n° 1 et 157 ha pour la zone n° 2) et près de 800 ha de réserves foncières.
- Une piste de 3 860 m pouvant accueillir les plus gros porteurs par tous temps 24H/24 et 7 J/7.
- Une capacité annuelle de 120 000 tonnes de fret avec deux aérogares comprenant un centre dédié aux denrées périssables qui est l'un des plus grands et l'un des plus modernes d'Europe.
- Une capacité annuelle de 600 000 passagers.

L'impact économique de l'aéroport sur le territoire est d'ores et déjà significatif avec une cinquantaine d'établissements et plus d'un millier d'emplois. Mais l'équipement cherche encore son véritable positionnement et une articulation entre le transport de fret et le transport de voyageurs en low-cost.

■ Un réseau fluvial bien connecté mais de faible gabarit

Les 634 km de voies navigables en Champagne-Ardenne représentent le septième du réseau national avec l'atout d'une connexion au réseau fluvial européen. Pourtant, la part du fluvial dans le transport régional de marchandises ne dépasse pas 1 %.

Cette situation s'explique pour partie par la structure du réseau qui ne compte quasiment que des voies au gabarit Freycinet autorisant le passage de bateaux d'une longueur de 38,50 m maximum. A l'échelle du Pays de Châlons, le tirant d'eau du canal latéral à la Marne est par ailleurs limité à 1,80 m ce qui limite le chargement des péniches à 250 T au lieu des 320 T possibles.

Deux ports desservent le territoire à Condé-sur-Marne et Châlons-en-Champagne. En 2006, les flux des deux ports ont représenté 44 339 T soit un résultat en nette diminution par rapport aux précédentes années. Le trafic pondéral à l'écluse de Châlons-en-Champagne (181 944 T en 2007) concerne en premier lieu les produits céréaliers et traduit une situation essentiellement exportatrice. Cette situation induit un "déficit de cale", car les marinières hésitent à effectuer un trajet aller à vide, et une perte d'habitude des opérateurs du fluvial à desservir régulièrement cette partie du territoire régional.

Le trafic de bateaux de plaisance demeure en revanche relativement constant soit environ 700 passages de bateaux à l'écluse de Châlons avec un pic de fréquentation sur les mois de juin, juillet, août et septembre. La clientèle est française à 30 % suivie des belges, hollandais, anglais et allemands.

Cette filière encore insuffisamment développée apparaît comme un élément à fort potentiel à l'échelle du Pays de Châlons alors qu'il n'existe qu'une seule halte fluviale à Condé-sur-Marne.

Charte de Pays

4.7.2. Des flux de déplacements de personnes importants

■ Une intensification des déplacements domicile-travail entre le Pays de Châlons-en-Champagne et l'extérieur

En 2004, le pays voit entrer chaque jour 8 000 actifs qui n'y résident pas, soit 22 % de l'ensemble de ses salariés. En comparaison, la part de l'emploi occupé par des personnes extérieures au Pays de Reims atteint 15 %. Les navettes à destination du pays et en provenance de Reims sont les plus importantes, loin devant Vitry-le-François, Epernay et Sainte-Ménéhould.

Au-delà des limites départementales, les flux sont faibles. De par la position centrale du Pays de Châlons dans la Marne, 95 % des actifs qui travaillent dans le pays résident dans le département. Dans l'autre sens, 6 800 actifs qui habitent dans le pays partent travailler quotidiennement à l'extérieur de celui-ci, Reims et son agglomération attirant un tiers d'entre eux. Les habitants des communes en dehors de la communauté d'agglomération sortent davantage du pays que les autres. Ainsi 33 % se rendent chaque jour à l'extérieur du territoire pour travailler.

Au total, le solde entre navetteurs entrants dans le pays pour aller travailler et sortants est positif (+1 200) et est resté stable par rapport à 1999.

■ Des flux importants et en augmentation vers l'agglomération de Châlons-en-Champagne

En 2004, 13 600 déplacements domicile-travail se font chaque jour à l'intérieur du pays, dont une grande partie au sein même de la communauté d'agglomération, là où se concentrent huit emplois salariés sur dix et les deux tiers des habitants. Plus de 4 000 actifs qui résident dans le pays vont travailler dans la communauté d'agglomération soit 40 % de ses salariés. Ils sont trois fois moins nombreux à faire le trajet en sens inverse.

En 2004, on compte environ 1 000 résidents des communes du pays allant travailler dans la communauté d'agglomération de plus qu'en 1999, soit une hausse de 40 %. En revanche, les navettes de la communauté d'agglomération vers le reste du pays sont restées stables depuis 1999.

4.7.3. Des transports collectifs à améliorer

Les déplacements s'effectuent majoritairement en voiture particulière en raison du manque d'alternatives pour la plus grande partie des communes du pays. Seulement 34 communes sur les 92 du territoire sont desservies par un système de transport collectif.

4.7.3.1. Un transport ferroviaire en pleine mutation

■ Un maillage du pays par 5 gares

- Une gare principale à Châlons-en-Champagne.
- Deux gares avec présence commerciale à Suippes et Mourmelon-le-Petit.
- Deux points d'arrêts à Bouy et Saint-Hilaire-au-Temple.

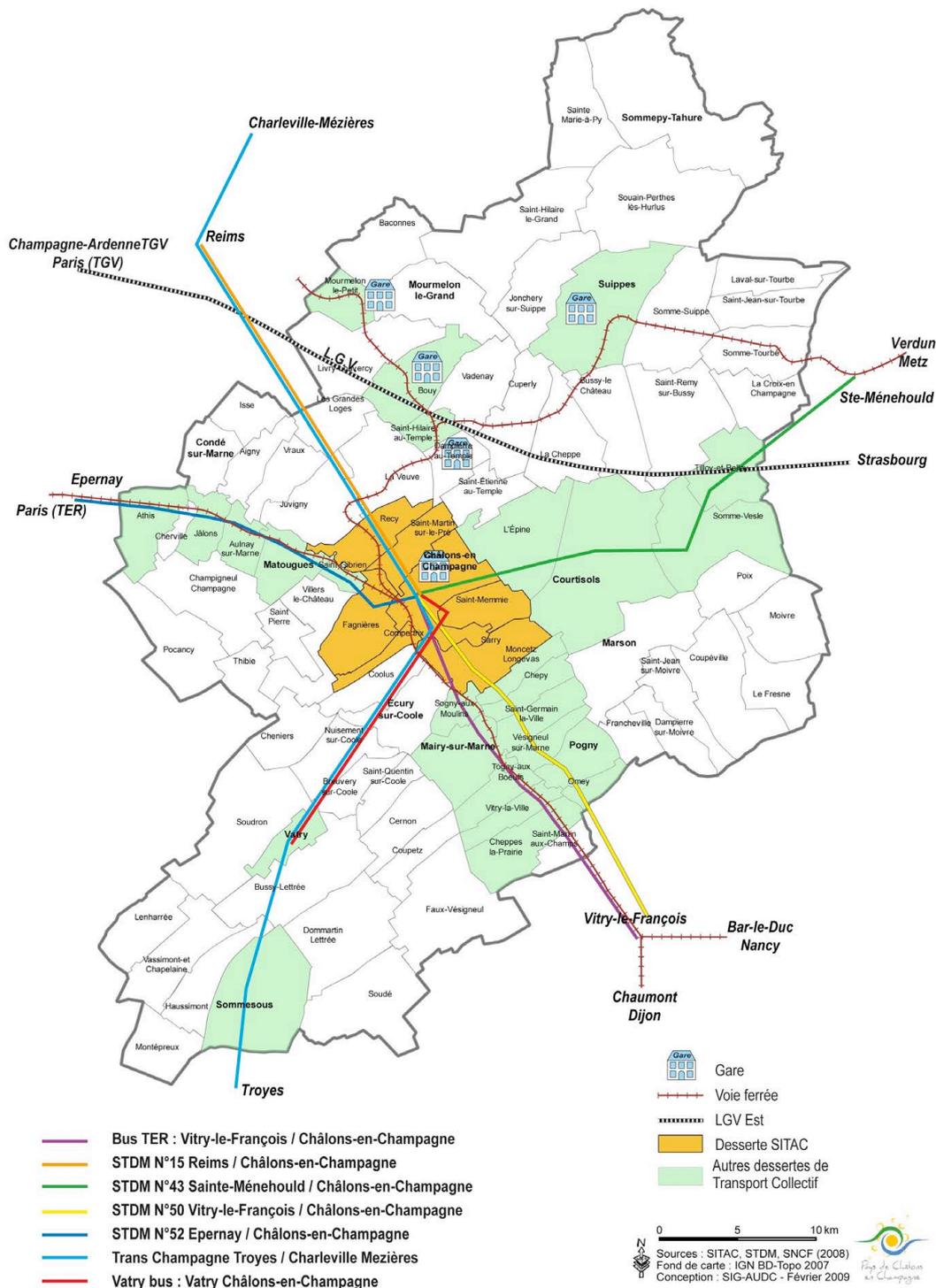
Bouy et Mourmelon-le-Petit sont desservis par la ligne Châlons-Reims. Mourmelon-le-Petit est relativement bien desservie avec 11 arrêts dans le sens Châlons-Reims et 14 dans le sens inverse mais l'éloignement de la gare par rapport au camp de Mourmelon-le-Grand atténue fortement l'intérêt pour les militaires qui travaillent sur le site en l'absence de transport collectif entre les deux communes.

Charte de Pays

Suippes se situe sur la ligne Châlons-Verdun et bénéficie de 4 arrêts dans le sens Verdun-Châlons contre 5 arrêts dans le sens Châlons-Verdun. A cela s'ajoutent 2 dessertes journalières en autocar sur les mêmes parcours.

Enfin, Saint-Hilaire-au-Temple se situe à l'intersection des deux lignes. Sur la ligne Châlons-Reims, 1 aller-retour par jour existe contre 3 arrêts dans le sens Verdun-Châlons et 2 arrêts sur la liaison Châlons-Verdun.

Les transports collectifs au sein du Pays de Châlons-en-Champagne



Charte de Pays

■ Une structuration du réseau en mutation depuis l'arrivée du TGV en 2007

L'ancienne liaison Paris-Châlons-Strasbourg a été supprimée et remplacée par deux TGV journaliers et les TER Vallée de la Marne. Dans le contexte régional, le Pays de Châlons se trouve toujours dans une position relativement avantageuse, mais néanmoins moins centrale qu'auparavant. Là où Châlons-en-Champagne était une étape incontournable sur la liaison Paris-Strasbourg, elle n'est plus aujourd'hui qu'une étape sur une branche de la LGV Est.

Les incidences de cette réorganisation sont différentes selon les destinations envisagées :

- Un bon niveau de desserte vers Paris : le nombre d'allers et retours a été maintenu, mais les horaires des TGV comme des TER posent des problèmes en terme d'amplitude et de chevauchement. Par ailleurs, l'absence d'un TGV au départ de Paris en début de matinée est une contrainte forte.
- Une forte dégradation des liaisons vers l'Est. Les trains desservant Châlons en provenance de Paris ne se prolongent pas directement vers Nancy et Strasbourg en raison de la rupture de charge à Bar-le-Duc sur la majorité des trains. Et inversement, les trains venant de ces villes à destination de Paris ne passent plus par Châlons. Ainsi, il n'existe plus de liaisons directes entre Châlons et Strasbourg et les liaisons vers Metz et Nancy se sont fortement dégradées tant en termes de fréquence que de temps de trajet.

■ Des dessertes régionales à améliorer

Les dessertes régionales entre Châlons-en-Champagne, Epernay, Dormans, Château-Thierry et Vitry-le-François sont correctes. En revanche, d'autres points nécessiteraient des améliorations :

- Les temps de trajets entre Reims et Châlons sont trop élevés : 42 min en moyenne alors que le trajet Reims-Paris en TGV se fait en 45 min.
- Les liaisons avec la gare Champagne-Ardenne TGV sont difficiles avec un changement à effectuer la plupart du temps à Reims.
- Il manque une véritable liaison ferroviaire entre Châlons, Vatry et Troyes.

4.7.3.2. Des transports interurbains et urbains perfectibles

■ Des dessertes interurbaines à usage essentiellement scolaire

Sept lignes régulières de bus interurbains viennent compléter l'offre en transport collectif vers Epernay, Reims, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François. Ce dispositif est complété par une desserte de l'Aéroport de Paris-Vatry et la ligne TransChampagneArdenne qui relie Charleville-Mézières, Reims, Châlons et Troyes, afin de palier l'absence de liaison ferroviaire Nord-Sud. Il s'agit d'une ligne express lorsqu'elle emprunte l'autoroute, ou de cabotage, essentiellement entre Châlons et Troyes avec des arrêts à Vatry et Sommesous sur le Pays. La fréquence est basée sur une logique visant à proposer des solutions horaires pour passer une demi-journée ou une journée dans chacune des trois agglomérations. C'est la ligne la plus fréquentée de celles exploitées par la Société des Transports Départementaux de la Marne avec plus de 46 000 voyageurs en 2007 dont 45 % font un voyage entre Reims et Troyes.

En pratique, mis à part le TransChampagneArdenne et le bus SNCF pour la desserte de Vitry-le-François, les horaires et les fréquences de ces lignes sont prévus de façon à organiser le transport scolaire (98 % de la clientèle est scolaire). Ce mode de transport n'est donc pas adapté à la satisfaction des autres besoins.

Charte de Pays

Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents systèmes de transport collectif est perfectible notamment en l'attente d'un réaménagement de la place de la gare SNCF à Châlons-en-Champagne.

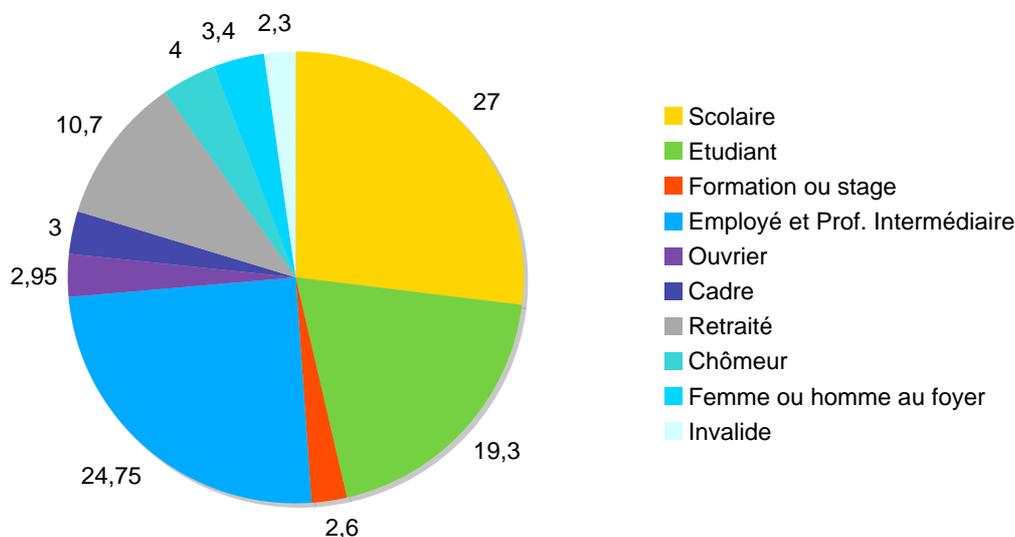
■ Un réseau de transport collectif urbain efficace mais qui doit séduire une clientèle plus large

Le périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne couvre 7 des 13 communes de l'intercommunalité soit environ 63 000 habitants. Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent vers le centre-ville de Châlons. Il compte un parc d'une trentaine de bus qui parcourent près de 1 300 000 km annuels, distance en augmentation chaque année.

Outre la convergence des lignes vers le centre-ville, il existe une réelle volonté de relier les quartiers d'habitat denses aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires et d'assurer de bonnes liaisons entre les deux rives de l'agglomération. En revanche, les liaisons interquartiers et les déplacements entre les communes de l'agglomération sont difficiles.

Le réseau transporte annuellement plus de 4 millions de voyageurs et ce nombre est en augmentation depuis 2005 après avoir connu plusieurs années de baisse. Malgré cette hausse et les efforts de modernisation effectués, le bus est loin d'apparaître comme une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**Catégories socioprofessionnelles des voyageurs du réseau SITAC
(moyennes sur 3 enquêtes)**



Source : SITAC, 2007

Le transport collectif représente à peine 6 % des déplacements loin derrière la voiture particulière avec une grande majorité de clients qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent ainsi près de 50 % des usagers.

4.7.4. Les modes de déplacements doux

■ Les véloroutes²⁷ et voies vertes²⁸, levier touristique ?

²⁷ Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de manière agréable et sûre pour les cyclistes. Une véloroute est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable peut varier : voie verte, route à faible trafic, réseau cyclable urbain...

Charte de Pays

Selon le "réseau européen d'expertise sur le cyclisme", 2 à 4 % des européens choisissent leur destination de vacances par rapport à leur pratique cycliste et dans certains pays, 25 % des touristes pratiquent le vélo sur leurs lieux de vacances.

Identifié comme l'une des priorités du schéma régional pour "l'Aménagement, le Développement et l'Organisation Touristique" de Champagne-Ardenne adopté le 15 mai 2006, la constitution d'un réseau cyclable régional, intégré dans les cadres national et européen, correspond à une demande croissante de vacances/loisirs actifs et s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

La Champagne-Ardenne, qui propose 400 km de voies vertes, est concernée par trois itinéraires identifiés dans le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15 décembre 1998 :

- l'axe "Baie de Somme-Reims-Nancy",
- l'axe Nord/Sud "Givet-Troyes-Bourges", dévié par le canal des Ardennes,
- l'axe "Paris-Nancy-Strasbourg", dévié par les Grands Lacs de la Forêt d'Orient et du Der.

Parmi ces trois itinéraires, l'axe Baie de Somme/Nancy concerne plus particulièrement le Pays de Châlons, dans la mesure où il emprunte tour à tour le canal de l'Aisne à la Marne, le canal latéral à la Marne et le canal de la Marne au Rhin, permettant ainsi de desservir les agglomérations rémoise, châlonnaise et vitryate.

Dans un souci de complémentarité, le Conseil général de la Marne a décidé de faire établir un schéma départemental des véloroutes et voies vertes. Elaboré par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), il est la traduction des schémas national et régional, auxquels s'ajoutent des boucles d'intérêt plus local.

Ces itinéraires, une fois mis en œuvre, constitueront une opportunité touristique intéressante pour le pays ainsi qu'un élément structurant en termes de loisirs.

■ Une faible part du vélo dans les déplacements malgré une topographie favorable

Malgré la topographie favorable du territoire, la part du vélo dans la mobilité quotidienne est très faible alors que ce mode de transport est bien adapté à la majorité des déplacements (plus de 40 % des déplacements en voiture font moins de 2 km). Une enquête sur les déplacements des actifs de l'agglomération châlonnaise menée en 2003 avait montré que seulement 2 % des personnes interrogées utilisent le vélo comme mode de transport principal pour les déplacements domicile/travail.

Le vélo a perdu sa place dans les liaisons domicile/travail pour partie du fait de l'absence d'aménagements sécurisés pouvant offrir des itinéraires complets entre quartiers d'habitation et pôles générateurs de trafics tels que les équipements scolaires, sportifs et commerciaux. Plusieurs aménagements importants ont été réalisés au titre des liaisons notamment une piste cyclable entre les communes de Moncetz-Longevas, Sarry et Châlons-en-Champagne mais les solutions de continuité et la lisibilité de l'ensemble restent à améliorer.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en cohérence les aménagements existants dans la perspective de créer un véritable réseau continu et sécurisé d'itinéraires cyclables comprenant notamment la réalisation d'itinéraires en site propre, le partage de la voirie en zone urbaine, l'aménagement d'aires de stationnement sécurisées pour les deux-roues et la mise en place d'une signalétique.

²⁸ Aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. La voie verte est destinée aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Charte de Pays

■ Des chemins de grande randonnée aux noms évocateurs

Le Pays de Châlons-en-Champagne n'est pas très pourvu en itinéraires de ballade comparativement aux territoires voisins notamment de Reims et d'Épernay, compte tenu notamment de la faiblesse du couvert forestier, mais il est traversé par de grands itinéraires qui suivent la vallée de la Marne et rappellent que la viabilité de ce territoire est très ancienne.

- **Le GR654 ou "Sentier de Saint-Jacques de Compostelle"** qui traverse la Champagne-Ardenne et remonte vers Namur puis les Flandres.
- **La "Via Francigena"** qui correspond à un réseau de routes et chemins empruntés par les pèlerins venant de "France" (France actuelle et Sud de la France) pour se rendre à Rome. L'un des parcours possibles est également appelé route de Sigéric. A peine élu archevêque de Cantorbéry en 990, Sigéric se rendit à Rome pour y recevoir le pallium, ornement sacerdotal symbole de sa charge, des mains du pape Jean XV. L'itinéraire de son voyage de retour, en 80 étapes d'environ 20 km, est connu par un manuscrit. C'est sur la base de cet itinéraire, plus anciennement attesté que celui de Compostelle, qu'a été balisé l'itinéraire actuel.
- **le GR14 connu sous le nom de "Sentier de l'Ardenne"** qui relie Paris aux Ardennes belges en plus de 600 km.

D'autres itinéraires de promenades ont été aménagés par les communes parmi lesquels on peut relever 15 itinéraires de "balades fleuries". Ces circuits balisés se situent dans des communes labellisées "Ville et Village Fleuris". D'une manière plus générale, il existe un potentiel important d'itinéraires de promenades le long des cours d'eau des vallées du pays à mettre en relation avec la valorisation d'une trame verte.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Un réseau autoroutier et routier performant	L'absence de contournement routier complet de l'agglomération châlonnaise et le retard pris pour achever la mise à 2 x 2 voies de la R.N. 44
De bonnes liaisons ferroviaires vers Paris et un accès au réseau des TGV	L'absence de liaison ferroviaire entre Châlons-en-Champagne et Troyes pour le trafic passagers y compris la desserte de l'Aéroport de Paris-Vatry et une dégradation des relations avec l'Est de la France suite à la mise en service du TGV Est
La grande qualité des infrastructures de l'Aéroport de Paris-Vatry	Un équipement qui peine à s'imposer à proximité des grands aéroports parisiens
Un accès au réseau fluvial européen	Le tonnage limité sur le canal latéral à la Marne et un déficit de cales
	Un faible niveau de desserte en transports collectifs des communes rurales et un déficit d'intermodalité
Une topographie favorable aux modes de déplacements doux et une inscription sur de grands itinéraires nationaux, régionaux et départementaux	Des infrastructures cyclables encore trop peu nombreuses pour les liaisons domicile-travail

Charte de Pays

4.8. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le Pays de Châlons

■ Un réseau de téléphonie mobile de bonne qualité théorique

L'évaluation du niveau de desserte numérique d'un territoire est difficile et nécessiterait une étude complète pour obtenir des résultats précis. D'après les cartes publiées par les trois grands opérateurs de téléphonie mobile et approuvées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), le Pays de Châlons est bien couvert par les réseaux "de base" de téléphonie mobile (technologies GSM/GPRS/EDGE)²⁹.

Très peu de zones blanches sont détectées et elles se situent généralement en dehors des espaces habités. En revanche, comme plus généralement en France, le réseau "3G" est seulement disponible aux abords de l'agglomération châlonnaise et sur les grands axes de circulations en direction d'Épernay, Reims et Vitry-le-François.

Toutefois, cette couverture théorique se heurte aux réalités de terrain et la qualité de la réception est sujette à de nombreuses variations notamment dans le secteur rural du pays. Dans le cadre d'un questionnement des communes du pays effectué en 2007, près de 20 % des communes déclarent être mal couvertes par le réseau de téléphonie mobile.

■ Une couverture ADSL qui manque de concurrence

L'ADSL permet d'utiliser le réseau téléphonique filaire pour transmettre et recevoir des signaux numériques à des débits élevés de manière indépendante du service téléphonique.

Toutefois, la technologie ADSL permet difficilement de s'affranchir des distances et plus l'on s'éloigne d'un Nœud de Raccordement d'Abonné (NRA)³⁰, plus le débit est faible. En 2008, l'Observatoire Régional des Télécommunications a publié une cartographie simulant le taux de couverture ADSL à l'échelle régionale autour des NRA en fonction des fournisseurs d'accès Internet présents.

Il en ressort que plus de 98 % de la population et des entreprises peuvent bénéficier d'une offre ADSL d'au moins 512 Kbit/s et que 50 % peuvent bénéficier d'offres ADSL d'au moins 512 Kbit/s de la part de plusieurs fournisseurs. A l'échelle du Pays de Châlons, seule l'agglomération châlonnaise bénéficie d'offres de plusieurs fournisseurs d'accès Internet. Les débits sont d'au moins 2 Mbit/s sur ce périmètre et de 10 Mbit/s dans le cœur d'agglomération.

Le reste du territoire est desservi par France Télécom. Les communes situées à proximité des NRA (vallée de la Marne, Vatry et villes du secteur Nord) sont éligibles à des débits jusqu'à 10 Mbit/s.

Comme pour la téléphonie mobile, les communes du pays déplorent la qualité inégale du service. Ainsi, plus de 30 % disent subir des zones d'ombre au niveau de l'ADSL et soulignent le handicap que peut représenter cette situation en terme d'attractivité résidentielle et économique.

²⁹ Le GSM est une norme numérique pour la téléphonie mobile établie en 1982 et idéale pour les communications de type "voix". Le GPRS est un dérivé du GSM permettant un débit de données plus élevé et souvent qualifié de 2.5G. Le G est l'abréviation de *génération* et le 2.5 indique une technologie à mi-chemin entre le GSM (2^e génération) et l'UMTS qui est une technologie de 3^e génération ou 3G. Le EDGE est une autre évolution du GSM considérée comme un complément de l'UMTS pour offrir des services à haut débit en zone rurale ou zone suburbaine non dense à un coût moindre que la 3G.

³⁰ Les NRA sont les centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés quel que soit leur fournisseur d'accès ADSL. Ils sont également le lieu des opérations de dégroupage, c'est à dire d'ouverture du réseau téléphonique à la concurrence par le biais des Digital Subscriber Line Access Multiplexer (DSLAM) des autres fournisseurs d'accès Internet que France Télécom.

Charte de Pays

■ Un usage des technologies numériques à développer

La Région Champagne-Ardenne a fait des TIC l'une de ses priorités avec comme objectifs principaux de contribuer à l'équité territoriale (développement de l'Internet à haut débit, apport de nouveaux services, ...), de renforcer l'attractivité du territoire et d'accompagner le développement économique.

Au-delà des disparités en terme d'accès, l'usage effectif d'Internet à l'échelle du pays, ne semble pas également concerner tous les ménages, toutes les entreprises et toutes les collectivités locales.

- **Dans les ménages** : l'utilisation est fortement dépendante de l'âge, des revenus, de la composition de la famille, du niveau d'études et de l'entourage. En fonction de ces facteurs, l'Internet est ressenti plutôt comme un outil d'information, de transaction avec un développement notable du "lèche vitrine virtuel" ou de divertissement.
- **Dans les entreprises** : une étude réalisée par les chambres de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne portant sur les leviers du développement économique montre que les infrastructures de télécommunication sont considérées par les chefs d'entreprise comme primordiales. Leur degré d'importance soit 86 %, est même devenu supérieur à celui des infrastructures routières (82 %). L'utilisation de l'Internet progresse régulièrement avec des usages de plus en plus intégrés dans le fonctionnement de l'entreprise : service de téléphonie sur IP, accès aux réseaux d'entreprises, achat et paiement en ligne, travail collaboratif, visioconférence, sites Web, ...
- **Dans les collectivités locales** : les sites Internet ont généralement pour objet de présenter la collectivité et des informations à destination du public (horaires, adresses, agenda, appels d'offres, actualités locales, ...). Les disparités entre communes peuvent s'expliquer par la taille, les ressources, l'existence ou non d'une compétence technique ainsi que par la perception des avantages et inconvénients des technologies numériques par les élus. Ainsi, les perspectives de développement des téléservices sont mises en balance avec la crainte de perte du lien social et du contact avec les administrés.

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une bonne couverture théorique des réseaux de téléphonie mobile	Une qualité de réception très variable entre les communes de l'agglomération, celles qui sont proches des grands axes de circulation et les autres
Une grande majorité des communes bénéficie de l'ADSL	L'offre ADSL en zone rurale ne répond pas suffisamment aux attentes des ménages et des entreprises dans les communes éloignées des Nœuds de Raccordement d'Abonnés
L'usage des TIC est en constante progression au niveau des entreprises	Une utilisation encore timide des TIC au niveau des collectivités locales

Charte de Pays

5. LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

5.1. Les milieux naturels, une valeur fragile

La position géographique et l'allongement Nord-Sud de la Champagne en font une région de transition biogéographique où voisinent des espèces continentales et atlantiques. La Champagne crayeuse constitue également la limite Nord de répartition d'espèces méridionales dans les biotopes bien exposés. Un petit nombre d'espèces submontagnardes témoigne aussi d'un passé plus froid.

Du point de vue faunistique et floristique, le territoire présente une nette différenciation entre la plaine crayeuse et les vallées où la présence de zones humides favorise une plus grande biodiversité. Le patrimoine naturel de la plaine crayeuse a été fortement artificialisé avec notamment une forte réduction des surfaces boisées. Néanmoins des espaces à grande valeur biologique subsistent dans les dernières pelouses calcicoles des camps militaires.

- **Les vallées et milieux humides** associés remplissent plusieurs rôles essentiels :
 - Ils régulent le régime des eaux et contribuent au renouvellement quantitatif et qualitatif des eaux souterraines.
 - Ils constituent des "pépinières" d'espèces associant les potentialités du milieu terrestre et celles du milieu aquatique auxquelles s'ajoutent des caractéristiques nouvelles issues de l'interface entre les deux éléments. La vallée de la Marne présente à cet égard une mosaïque de groupements végétaux remarquable (noues, prairies inondables, grèves alluviales, boisements alluviaux, ...).
 - Ils contribuent à assurer les continuités écologiques locales et régionales favorisant ainsi la diffusion des espèces. L'étendue du lit majeur et la diversité des habitats naturels encore présents en font notamment un milieu particulièrement important pour l'avifaune.
 - Ils présentent un intérêt paysager et récréatif de premier ordre.

La principale menace qui pèse sur ces milieux est leur non renouvellement d'où la nécessité d'actions de sensibilisation pour mieux faire comprendre la nécessité de ne pas s'opposer à la dynamique naturelle du cours d'eau lorsque la sécurité des personnes et des ouvrages d'art n'est pas menacée.

Comme la Marne, les petites rivières de la plaine sont bordées par des forêts "galerie" (ripisylve) qui constituent un écrin essentiel pour la faune dans les grandes étendues cultivées.

- **Les prés de fauche** constituaient jusqu'au milieu du XX^e siècle un élément fondamental de l'organisation agricole de la vallée de la Marne. L'intérêt de ces prairies est lié à leur flore issue des clairières primitives et sélectionnée par les mêmes pratiques agricoles depuis plus de mille ans. Les transformations radicales de l'économie agricole dans la vallée avec le développement des cultures et de la populiculture ainsi que l'ouverture de carrières ont conduit à la quasi-disparition de ces milieux.
- **Les tourbières alcalines** d'Athis-Cherville et de Champigneul-Champagne constituaient autrefois des parcours extensifs pour le pâturage en situation humide en complément des pelouses sèches. Ces sites présentent encore un intérêt remarquable les situant immédiatement après les prestigieux marais de Saint-Gond.

Charte de Pays

- **Les boisements** de Pins sylvestre ou de Pins noirs d'Autriche de la plaine crayeuse sont les derniers témoins d'une vaste campagne de reboisement commencée à la fin du XVIII^e siècle. Le taux de boisement situé entre 0 et 2 % en 1800 passe ainsi à 25 % au milieu du XX^e siècle avant de connaître un nouveau retournement spectaculaire lors du grand essor agricole commencé dans les années 50.

Au-delà des protections réglementaires mises en œuvre pour la protection de ces boisements, l'enjeu majeur réside dans la prise de conscience de leur valeur. Le faible intérêt des propriétaires en raison des contraintes propres au sol crayeux qui limitent la palette des essences et la production ligneuse et l'absence de tradition sylvicole constituent autant de difficultés à surmonter pour assurer la conservation des boisements et le renouvellement des plantations.

Les petites formations boisées (haies, bosquets, arbres isolés) et les talus enherbés sont également des milieux très fragiles en raison de l'absence de protection réglementaire les concernant.

- **Les pelouses calcicoles ou "savarts"** correspondent à des prairies maigres, non amendées, parcourues de manière extensive par les troupeaux de moutons jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Après les forêts, les pelouses représentent la formation végétale la plus variée de Champagne-Ardenne avec près de 200 espèces de plantes avec une association de plantes continentales et méditerranéennes.

Ces pelouses sont un milieu biologique en sursis. La grande exception est constituée par les camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes qui conservent d'importantes surfaces de pelouses.

Au-delà de l'intérêt spécifique de chacun de ces milieux, l'enjeu en terme de qualité du milieu naturel et plus globalement de qualité du cadre de vie repose sur la diversité des milieux mais aussi dans la préservation des milieux relais et des corridors. La dissémination de la faune et de la flore doit en effet pouvoir s'appuyer sur les cours d'eau et canaux, les boisements, les haies et secondairement sur les parcs urbains, les alignements d'arbres et les jardins qui offrent autant de lieux de refuge et de zones d'alimentation.

Cet enjeu de préservation d'une trame verte et bleue à l'échelle du pays s'inscrit pleinement dans l'engagement adopté le 25 octobre 2007 par le Grenelle national de l'Environnement pour une meilleure protection de la biodiversité³¹.

5.2. Des actions de protection et de gestion qui se développent

Face aux pressions qui s'exercent sur les milieux et les espèces, des mesures de protection réglementaire sont mises en place au niveau des sites majeurs comme le Bois de la Bardolle qui est protégé par un arrêté de biotope et les camps militaires de Mourmelon et de Suippes et le marais d'Athis qui sont retenus pour faire partie du réseau européen Natura 2000.

L'objectif de ce réseau est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces listées

³¹ Cet engagement a été inscrit dans le titre VII du livre III du Code de l'environnement, article L.371-1 : "La trame verte et la trame bleue sont des outils contribuant à enrayer la perte de biodiversité en préservant ou restaurant une continuité écologique entre les milieux naturels". Sept objectifs ont été identifiés dans la loi :

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces.
2. Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques.
3. Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des masses d'eau superficielles.
4. Prendre en compte la biologie des espèces migratrices.
5. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces indigènes de la faune et de la flore sauvage.
6. Améliorer la qualité et la diversité des paysages.
7. Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique.

Charte de Pays

dans les directives européennes "oiseaux" et "habitats faune flore". En France, la mise en place d'une gestion durable des espaces repose prioritairement sur une politique contractuelle élaborée avec les partenaires locaux.

Chaque site retenu pour intégrer le réseau Natura 2000 doit être doté d'un document d'objectifs ou DOCOB. Etabli en concertation avec les acteurs locaux, il fixe notamment les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement.

Des actions de gestion se développent également avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne dans la vallée de la Marne notamment avec la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Mesures de protection et de gestion des milieux naturels du pays

	Nombre	Surface (ha)
Arrêté de protection de biotope	1	5,87
Natura 2000	3	5 410,00
Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne	2	63,00

Des mesures de protection sont également mises en œuvre à l'échelle des communes dans le cadre des documents d'urbanisme. Le territoire est couvert par une soixantaine de plans d'occupation des sols ou plans locaux d'urbanisme qui intègrent généralement une protection des espaces naturels et des boisements.

Au-delà de ces mesures de protection, on constate également une progression dans la connaissance des milieux. Cette progression est notamment liée à l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF³² finalisée en 2006. Le territoire du pays est concerné par 22 ZNIEFF localisées principalement dans la vallée de la Marne et les camps militaires.

	Type I	Type II	Total ZNIEFF
Nombre de zones	16	6	22
Surface en ha (sans double compte)	5 756	25 133	26 334
Part de la surface du territoire	3,16 %	13,78 %	14,44 %

La connaissance naturaliste s'est aussi enrichie des inventaires réalisés à l'occasion des grands travaux d'infrastructures comme la Ligne à Grande Vitesse Est ou encore des études conduites sur l'avifaune avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) à l'occasion des projets éoliens.

Ces différentes démarches sont également l'occasion d'une plus grande implication des acteurs professionnels et associatifs dans des actions contribuant à une prise de conscience des enjeux environnementaux et à un meilleur équilibre des écosystèmes. En partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs et les fédérations départementales des chasseurs, la Région Champagne-Ardenne encourage ainsi la plantation de haies dans les zones de grande culture. Outre leur intérêt cynégétique et paysager, ces haies favorisent la prise de conscience du rôle des auxiliaires de culture

³² Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire très intéressant du point de vue écologique ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- les zones de type I qui présentent un intérêt biologique remarquable,
- les zones de type II qui recouvrent de grands ensemble naturels (ex : la vallée de la Marne).

Charte de Pays

dans une pratique agricole tenant compte des objectifs de réduction des impacts des intrants sur les ressources naturelles.

5.3. L'eau, une ressource fragile à protéger

5.3.1. Des eaux souterraines sensibles aux pollutions diffuses

La nappe de la craie est le principal réservoir d'eau régional et les prélèvements des 51 captages d'eau potable du pays sont tous effectués dans cette ressource. Ce réservoir naturel est puissant, productif et facilement accessible mais il présente aussi une grande vulnérabilité et une forte inertie.

Les modifications de l'équilibre chimique de cet aquifère concernent essentiellement les nitrates. L'enrichissement des eaux en nitrates résulte des activités humaines concentrées dans les vallées, de la percolation des eaux de pluie à travers les sols cultivés et d'un manque de protection de la ressource par des milieux naturels et forestiers.

L'augmentation lente des concentrations en nitrates des eaux du bassin de la craie est une préoccupation forte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie notamment par rapport à l'objectif du bon état des masses d'eaux souterraines et superficielles de la Directive européenne cadre sur l'eau d'octobre 2000.

Ainsi, sur les 51 captages du pays, 24 nécessitent des plans d'actions particuliers de protection ou de reconquête de la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable. Le SDAGE recommande d'une part de réglementer les rejets dans les périmètres rapprochés de captage et d'autre part de développer des programmes préventifs de maîtrise de l'usage des sols en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

Des mesures spécifiques pourraient également concerner le Nord-Est du pays qui est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne-Vesle en cours d'élaboration. La Communauté de Communes de Suippes, comprise dans ce périmètre de SAGE, s'est déjà engagée dans une gestion cohérente et concertée de l'eau grâce à une démarche de "contrat rural". Le programme d'actions pluriannuel (1999-2005) cosigné par la Communauté de communes, la Chambre d'Agriculture de la Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie a notamment permis :

- l'amélioration de systèmes communaux d'assainissement collectif ;
- la maîtrise de l'assainissement autonome avec la réhabilitation d'installations en cœur de village et la création d'un service d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- des travaux de sécurisation de la ressource en eau potable au niveau des captages et des châteaux d'eau.

La profession agricole a contribué à la réussite du dispositif avec d'une part la prévention des risques de pollution accidentelle liés au stockage d'engrais et d'autre part la réduction des pollutions diffuses par la maîtrise de la fertilisation et la couverture des sols nus en automne.

5.3.2. Des cours d'eau sensibles lors des périodes de sécheresse

Alimentée par un bassin versant diversifié d'une superficie de 6 300 km² à Châlons-en-Champagne, la Marne se distingue des autres cours d'eau du pays par son régime et son importance. La perméabilité du sol de craie réduit en revanche l'importance et le nombre de ses affluents et le chevelu hydrographique est simplifié.

Les cours d'eau situés dans la plaine crayeuse présentent un régime hydrologique très

Charte de Pays

régulier, régulé par le très gros volume de l'aquifère crayeux avec lequel ils sont en interdépendance. Ce régime se caractérise par de faibles écarts entre les débits de basses et de hautes eaux et par l'absence de phénomène de crue. Le rapport entre les plus hautes eaux et les plus basses eaux est de l'ordre de 10 sur ces rivières alors qu'il peut atteindre 200 sur les autres cours d'eau. Ces cours d'eau, dont le comportement est globalement lié à celui de la nappe de la craie, sont sensibles aux cycles de faible pluviométrie et peuvent connaître des déficits d'écoulement.

Le régime hydraulique de la Marne est beaucoup plus varié et le risque d'inondation a pesé de tout temps dans les communes qui bordent la vallée. Bien que les crues aient été nettement réduites en fréquence et en intensité depuis la mise en service du barrage réservoir du Der en 1976, un Plan de Prévention des Risques d'inondation pour la vallée de la Marne moyenne a été prescrit en juillet 2001 et concerne 30 communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Ce document vise notamment à préserver la capacité de stockage du lit d'expansion des crues entre Vitry-le-François et Epernay qui a été estimée à 230 millions de m³ à comparer avec la capacité de remplissage du lac du Der qui est de 350 millions de m³.

En terme qualitatif, les cours d'eau ont une qualité générale satisfaisante avec le même constat pour les teneurs en nitrates que les eaux souterraines. Le manque de débit en étiage pour les cours d'eau de la craie engendre par ailleurs une dégradation de la qualité en raison d'une moindre dilution des charges polluantes.

Du fait du caractère majoritairement rural du territoire, les deux tiers des communes du pays ont recours à des systèmes individuels d'assainissement des eaux usées. Le service de collecte et de traitement collectif concerne une vingtaine de communes couvrant cependant plus de 80 % de la population du pays. Dans l'agglomération châlonnaise, la station d'épuration des eaux usées a été complètement modernisée en 2006 pour respecter la réglementation en matière de rejet d'azote et de phosphore.

5.4. Un territoire bien desservi en équipements de gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée par deux syndicats (SYMSEM et GEOTER), la communauté d'agglomération et une commune. Ces collectivités établissent leur propre organisation de collecte en tenant compte des spécificités locales : types d'habitat, contexte urbain, périurbain ou rural, catégories de déchets, filières de valorisation à proximité, etc.

En revanche pour le traitement, toutes les communes du pays font partie du Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de La Marne (SYVALOM) qui possède un complexe de valorisation créé en 1999 pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de valorisation des déchets ménagers en application des directives européennes et du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Marne (PDEDMA).

■ Des collectes sélectives bien développées

Elles permettent d'augmenter la quantité de déchets recyclés et de fournir aux "industriels repreneurs" des matières premières de qualité. Toutes les collectivités sur le périmètre du pays ont mis en place des collectes sélectives avec succès.

Les modalités de mise en œuvre sont adaptés aux caractéristiques locales et intègrent trois paramètres :

- le nombre de matériaux triés qui peut varier de un à quatre.
- la nature des matériaux triés avec une large prédominance des matériaux recyclables tels que le verre et les papiers/cartons.
- les moyens de collecte mis en œuvre avec un choix entre apport volontaire en conteneurs ou collecte en porte-à-porte.

Charte de Pays

21 déchetteries sont à disposition des habitants du pays avec pour objectifs l'optimisation de la collecte et la prévention des dépôts sauvages. Ce dernier objectif enregistre des progrès significatifs, mais des comportements négligents sont encore régulièrement constatés. Par ailleurs, les agents chargés de l'entretien des voiries et les exploitants agricoles riverains des routes sont confrontés régulièrement à des rejets anarchiques de déchets. Cette forme de pollution présente des conséquences économiques et des atteintes à l'environnement qui sont loin d'être négligeables. La collecte des biodéchets (déchets verts et fraction fermentescible des ordures ménagères) est réalisée dans les communes adhérentes à GEOTER et dans l'habitat pavillonnaire de l'agglomération châlonnaise.

■ Un traitement combinant valorisations énergétique et agronomique

Les déchets recyclables (verre, emballages mélangés, journaux, etc.) sont acheminés directement par les prestataires de collecte vers des centres de tri spécifiques.

Les déchets non recyclables sont conduits au complexe de valorisation du SYVALOM à La Veuve soit directement par les véhicules de collecte pour les communes proches du complexe soit vers l'un des cinq centres de transfert (1 sur le territoire du Pays et 4 autres dans la Marne) pour les zones éloignées. Cette mesure permet de limiter le trafic routier et de réduire les émissions polluantes des camions bennes. Les déchets sont ensuite rechargés dans un semi-remorque afin d'être acheminés sur le site de traitement.

L'usine de traitement du SYVALOM se compose d'une unité de valorisation énergétique et d'une unité de valorisation agronomique dont l'objectif est de transformer les 35 000 tonnes susceptibles d'être accueillies sur ce site en compost à destination de l'agriculture.

En 2008, le complexe a traité 93 146 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont généré :

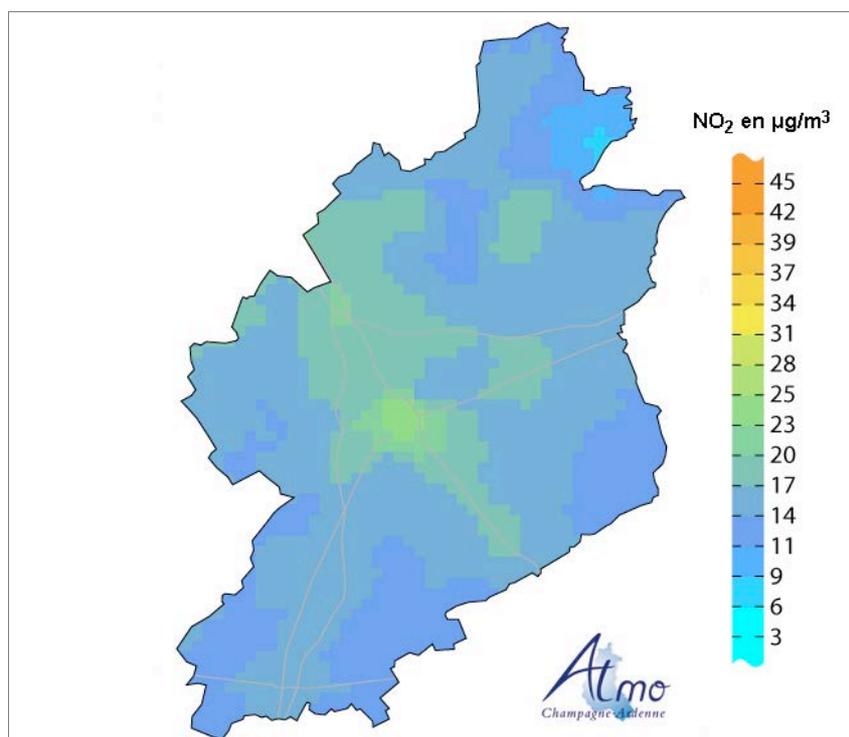
- 45 789 MWh d'énergie électrique dont une partie est utilisée pour l'autoconsommation du site et l'autre partie soit 39 584 MWh a été vendue.
- 22 300 tonnes de mâchefers utilisées comme sous-couche routière par les entreprises de travaux publics.
- 3 452 tonnes d'acier et 205 tonnes d'aluminium extraits des mâchefers.
- 4 307 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération qui ont été dirigées vers un centre de stockage de classe 1.

5.5. Une qualité de l'air sous surveillance

La qualité de l'air de la région est surveillée par l'association agréée "ATMO Champagne-Ardenne". Deux stations de mesure sont implantées dans l'agglomération à Châlons-en-Champagne et Saint-Memmie.

Cartographie des immissions de NO₂ sur le territoire du Pays en 2005-2006

Charte de Pays



Si les objectifs de qualité et valeurs limites pour le dioxyde d'azote sont respectés, l'objectif de qualité pour l'ozone a été dépassé plusieurs fois et des dépassements du seuil d'information et de recommandation ont été observés chaque année.

Une cartographie des immissions³³ de dioxyde d'azote sur le territoire du pays montre l'influence principale de l'urbanisation et de l'intensité du trafic routier sur les concentrations en dioxyde d'azote (agglomération châlonnaise, autoroutes A. 4, A. 26 et R.N. 44).

La qualité de l'air en Champagne-Ardenne est marquée par des épisodes de pollution par des poussières et par la présence de substances phytosanitaires. Les mécanismes de transfert de pollution de ces substances sont encore peu connus et des études sont en cours via des campagnes de mesures régulières.

La présence de saisons polliniques de plus en plus précoces est l'autre particularité de la région. Ces épisodes induisent un risque allergique chez les sujets sensibles.

5.6. Les grands enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique

La Champagne-Ardenne est l'une des premières régions de France à avoir finalisé un plan climat énergie qui décline les objectifs fixés par les engagements nationaux soit une réduction de 3 % par an et une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Ce plan climat énergie est structuré en 20 programmes et 65 actions autour des quatre secteurs émetteurs de gaz à effet de serre :

- bâtiment,
- transports/urbanisme,
- agriculture/forêt,
- entreprises.

³³ Le terme "immission" est employé pour caractériser la concentration des polluants dans l'air ambiant.

Charte de Pays

Des actions transversales sont également prévues d'une part pour assurer le suivi et l'animation du plan énergie climat et d'autre part pour sensibiliser et développer l'écoresponsabilité notamment des agents des services publics et des administrations.

Par ailleurs, le diagnostic régional a été déployé à plusieurs échelles dont celle des pays et des agglomérations afin de favoriser la mise en place de plans climat énergie territoriaux. L'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du Pays de Châlons-en-Champagne dresse les premiers constats suivants :

- Le territoire est très marqué par les émissions dues aux réseaux de transport en particulier autoroutier.
- Le parc résidentiel est le principal émetteur du secteur du bâtiment. Les points à traiter en priorité sont :
 - le chauffage au fioul et au gaz, très émetteur et répandu, en particulier dans le parc locatif social. Il en résulte une dépendance importante à la hausse des prix des énergies fossiles et un risque de précarisation énergétique ;
 - les immeubles de bureaux (privés et publics) ainsi que les établissements de santé, d'enseignement et de restauration qui sont très dépendants des énergies fossiles.
- Les activités agricoles contribuent à la production de gaz à effet de serre notamment avec l'utilisation d'engrais de synthèse.
- Les industries agro-alimentaires et des métaux sont de loin les plus émettrices en raison de leur consommation élevée d'énergies fossiles.

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a réalisé en 2009 une campagne de thermographie aérienne qui met en évidence les gisements d'économie d'énergie à réaliser sur le parc de logements. Le recours à l'énergie solaire notamment pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage est par ailleurs assez timide à l'échelle du pays.

Une meilleure isolation des constructions et un recours à des énergies alternatives sont donc des pistes d'actions à privilégier pour parvenir à une réduction de la signature énergétique du parc résidentiel en complément des actions à mettre en œuvre au niveau de la construction de logements neufs.

En complément des actions visant à maîtriser la demande d'énergie, la Région Champagne-Ardenne et le Pays de Châlons-en-Champagne disposent d'atouts importants pour contribuer à la diversification énergétique notamment dans le secteur électrique et celui des biocarburants.

L'énergie éolienne est un mode de production d'électricité qui connaît un essor particulièrement marqué ce qui a conduit la Région Champagne-Ardenne à élaborer un schéma régional éolien. Ce schéma est un outil de cadrage à destination des porteurs de projets, des élus et des services de l'Etat.

Par ailleurs, la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 a introduit le principe de création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). La ZDE est définie en prenant en compte :

- le potentiel éolien de la zone,
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- la protection des paysages, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés.

Ce dispositif a été mis en œuvre à l'échelle des communautés de communes du pays, voire de plusieurs communautés associées.

Les éoliennes mises en service sur le territoire sont localisées au Sud du pays. La présence des camps militaires au Nord et de monuments inscrits au patrimoine de l'UNESCO dans l'agglomération sont des facteurs limitants à la généralisation des

Charte de Pays

éoliennes sur l'ensemble du territoire.

D'autres pistes de diversification énergétique devraient également se développer sur le territoire comme la production d'électricité photovoltaïque et les valorisations de la biomasse au niveau des chaufferies et de la production de biocarburants de deuxième génération.

Etat de l'éolien dans le Pays de Châlons-en-Champagne en 2008

Charte de Pays

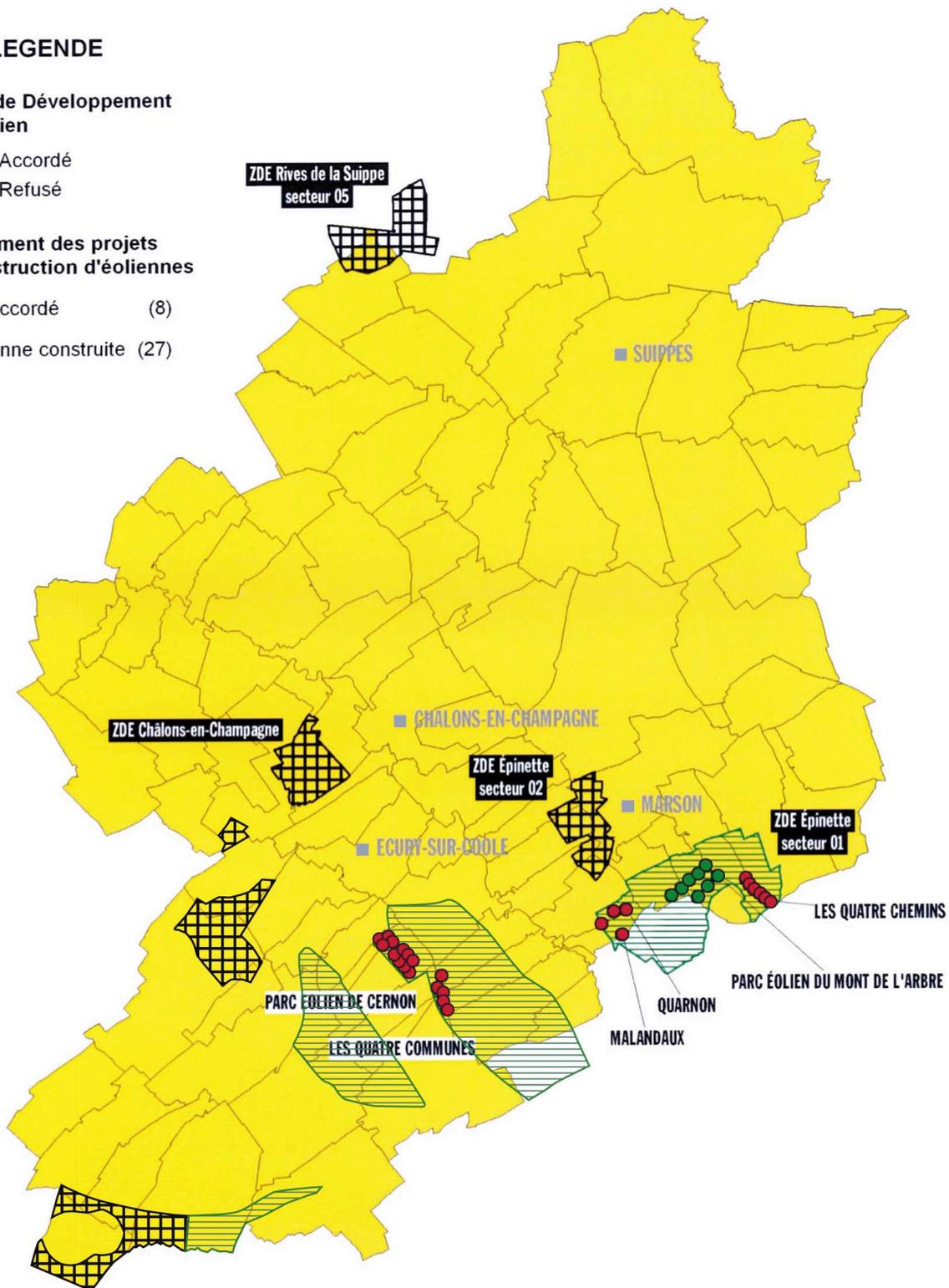
LEGENDE

Zones de Développement de l'Eolien

-  Accordé
-  Refusé

Avancement des projets de construction d'éoliennes

-  PC accordé (8)
-  Eolienne construite (27)



Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP

Conception : DREAL / MSIC

Sources : IGN-BDCARTO® / DREAL CA / DDE51

S:\...PRODUCTIONS_THEMATIQUES\ENVIRONNEMENT\EOLIEN\EoliensSCOTChâlons30-11-2008.wor

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

Charte de Pays

FORCES	FAIBLESSES
Des grands espaces naturels qui bénéficient de mesures de protection et/ou de gestion Une progression de la connaissance des milieux naturels	Une prise de conscience qui progresse mais les milieux naturels restent exposés à de fortes pressions
Des résultats globalement satisfaisants en terme de distribution d'eau	Une dégradation lente mais continue de la qualité de la nappe de la craie, ressource unique pour l'alimentation en eau potable
Des eaux superficielles globalement de bonne qualité	Les affluents de la Marne peuvent connaître des assècs et présentent un constat identique aux eaux souterraines sur le paramètre "Nitrates"
Un bon niveau d'équipement pour la gestion des déchets avec une valorisation énergétique et agronomique	Des comportements négligents qui persistent malgré le développement des déchetteries
Un bon essor de l'énergie éolienne	L'emploi des énergies alternatives dans le parc résidentiel est peu développé

6. VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS ET DU CADRE DE VIE

6.1. Organisation du développement urbain

■ L'urbanisation agit de façon mesurée en terme d'étalement urbain

En matière d'urbanisation résidentielle, le développement urbain a été modérément consommateur d'espace bien que l'offre de logements dans les milieux périurbain et rural soit très largement dominée par la maison individuelle. En 2004, 7 transactions foncières sur 10 enregistrées dans la Communauté d'agglomération comme dans le secteur Nord se réalisent au profit d'un usage résidentiel, contre près de 8 sur 10 dans la couronne périurbaine.

L'observation des parcours résidentiels montre que les jeunes familles (30-39 ans) recherchent prioritairement un environnement rural aisément accessible physiquement et financièrement soit pour rénover une maison ou pour construire une maison individuelle.

Sur le plan spatial, dans les communes dotées d'un document d'urbanisme, le développement de la tâche urbaine s'est fait par étirement des pourtours des zones urbanisées de manière compacte avec assez peu de dispersion spatiale. L'application des dispositions du schéma directeur a notamment permis de préserver des coupures d'urbanisation nettes entre les communes de la vallée de la Marne y compris dans les communes de la Communauté d'agglomération châlonnaise.

En l'absence de plan local d'urbanisme, le développement urbain est en revanche moins bien maîtrisé avec notamment des extensions au fil de l'eau le long des axes principaux.

■ L'urbanisation s'accompagne d'une perte des transitions paysagères et d'une standardisation du bâti

Sur le plan qualitatif, les secteurs d'extension soulèvent plusieurs problèmes dans la conception urbaine et architecturale. Analysée à l'échelle des territoires communaux, l'urbanisation récente s'est généralement développée au gré des opportunités foncières. Les opérations ne prennent pas suffisamment en compte le tissu urbain

Charte de Pays

existant et l'anticipation sur le fonctionnement urbain futur. Il en résulte une déstructuration des trames urbaines et parfois des incohérences du réseau viaire.

En l'absence de maîtrise foncière publique et malgré la présence d'un potentiel constructible parfois important dans le tissu urbain, les communes sont conduites à dimensionner largement les zones d'extension périphériques. Les situations de rétention foncière, la préférence marquée pour la construction neuve conjuguée à un faible attachement au patrimoine traditionnel font ainsi peser des menaces sur la qualité et l'attractivité d'un certain nombre de cœurs de villages.

Par ailleurs, le bâti se développe trop souvent sans traitement des interfaces avec les zones naturelles et en particulier les espaces agricoles. Or la quasi-totalité des bourgs et villages du Pays de Châlons est installée en fond de vallée. Cette situation historique a favorisé une bonne intégration du bâti ancien dans le grand paysage : les vallées entaillent la plaine crayeuse laissant apparaître les silhouettes des bourgs et villages comme des oasis au milieu de la plaine.

Le maintien ou la création de ces espaces de transition entre les constructions et l'espace agricole est un enjeu non seulement pour la qualité de l'environnement et du paysage mais aussi pour la vie sociale. Les franges paysagères ont, en effet, à vocation à s'intégrer dans une démarche de trame verte et peuvent par ailleurs constituer le support de cheminements doux.

Il existe par ailleurs une menace réelle de banalisation de l'identité du patrimoine architectural et urbain représenté notamment par une diversité de typologies et d'emploi de matériaux traditionnels comme la terre, la craie ou le bois.

6.2. Patrimoine architectural et urbain

6.2.1. Rappel historique

Dès l'époque de la domination romaine sur la Gaule, la Champagne a constitué une zone de passage Nord-Sud. La ville de Durocortorum, l'actuelle Reims et capitale de la Gaule Italie, était un nœud routier essentiel. Le territoire de l'actuel département est peuplé à l'époque de la colonisation romaine par les Rèmes et les Catalaunes, tribus gauloises qui se rallièrent aux Romains.

Aux IV^e et V^e siècles la région, située sur le "limes" romain, constitue un enjeu stratégique important. C'est près de Châlons-en-Champagne, aux Champs Catalauniques, que les Francs et les Wisigoths arrêterent les hordes d'Attila en 451, même si la localisation exacte du site constitue un sujet de controverses.

Au Moyen-Age, la Champagne, pays d'échange situé sur les routes commerciales reliant les Flandres et l'Italie, connut une grande prospérité économique grâce à d'importantes foires, les plus considérables d'Europe, où l'on faisait notamment du commerce de draps.

Aux XIV^e et XV^e siècles, le Pays rémois et le Pays châlonnais traversent une période de troubles en ces temps de présence anglaise sur le sol français : brigandages, massacres, famines et pestes.

Lors de la période révolutionnaire, le chef-lieu du département de la Marne est attribué à Châlons qui prend alors le nom de Châlons-sur-Marne pour des raisons de centralité géographique et de continuité administrative.

Dans la mémoire collective, le département demeure associé à la Bataille de la Marne remportée par le maréchal Joffre en 1914 et qui permit de sauver la capitale et de rétablir une situation stratégique compromise. En 1918, eut lieu la deuxième Bataille de la Marne, tandis que Reims sortit ravagée du conflit.

Charte de Pays

Le 7 mai 1945, la capitulation de l'armée allemande fut signée à Reims, mettant fin à la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juillet 1962, le Président de la République, le Général de Gaulle, et le chancelier de la République Fédérale Allemande, Konrad Adenauer, passent en revue les troupes françaises et allemandes à Mourmelon-le-Grand avant d'assister, ensemble, à la messe de la réconciliation dans la cathédrale de Reims.

Tout au long de la seconde partie du XX^e siècle, la Marne se transforme profondément. "Trente ans de défrichement succédant à plus d'un siècle de dépeuplement et de reboisements ont totalement inversé l'image de la Champagne naguère qualifiée de "pouilleuse"³⁴.

Carte d'état major



6.2.2. Le patrimoine majeur

6.2.2.1. Le patrimoine urbain³⁵ châlonnais

Au-delà de la présence d'un nombre important de monuments de grande valeur, le principal intérêt historique de Châlons-en-Champagne réside dans la lecture de son ensemble.

■ Une ville d'eau

Châlons a longtemps été une ville épiscopale puis s'est tournée vers l'industrie textile du drap (XXII^e siècle) qui fit sa réputation. La ville s'agrandit rapidement et de nouvelles fortifications apparaissent toutes ceinturées de fossés mis en eau.

A partir du XIV^e et jusqu'au XIX^e, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percements du canal Louis XII, couverture des ruisseaux, modification du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, puis aménagement du canal Saint-Martin.

Le centre-ville sera passablement transformé. Entre 1847 et 1882, le Mau est partiellement recouvert, idem pour le Nau en 1862, afin de créer des rues ainsi que la Place Godart.

³⁴ La France dans ses régions, sous la direction d'André Gamblin, Tome 1, 2^e édition, Sedes, 1998.

³⁵ Source : www.chalons-en-champagne.com

Charte de Pays

Ainsi, les cours d'eau ont influencé l'urbanisme de la ville (ponts, berges, écluses...), et plus généralement le cadre de vie des châlonnais, avec l'aménagement d'environ 22 ponts à travers la ville.

■ Une ville verte

La ville compte environ 170 hectares d'espaces verts dont les plus représentatifs sont les trois jardins : le Petit Jard, le Grand Jard et le Jard Anglais.

A cela s'ajoutent les quelques 7 km de berges le long de la Marne dont la mise en valeur mériterait d'être poursuivie.

■ Une ville d'art et d'histoire

En tant que ville centre, Châlons regorge d'un subtil mélange architectural décliné entre patrimoine religieux, militaire, habitat, industriel...

La ville est née, il y a presque 2000 ans, au niveau du croisement de la voie romaine Agrippa et de la rivière Marne. Au fil du temps, elle a su se doter d'un ensemble de formes architecturales très diverses, ce qui en fait sa spécificité.

Châlons-en-Champagne est une ville radioconcentrique dont l'évolution récente prolonge les étapes successives de son développement.

L'analyse³⁶ du développement et de l'ossature de la ville permet de mettre en évidence trois parties constituant le tissu châlonnais :

- le centre ou ville historique,
- la couronne ou ensemble de faubourgs,
- les satellites ou ensembles récents périphériques.

Chaque partie offre une architecture spécifique représentative d'une ou plusieurs époques.

Ainsi, le centre ancien est riche d'immeubles en pan de bois (Place de la République, Petite Juiverie...) dont la construction s'est étalée du XV^e siècle au milieu du XX^e siècle. Le tissu bâti est très dense, les parcelles étroites et la mitoyenneté reste la règle générale. Le rez-de-chaussée accueille les commerces.

Les propriétaires les plus riches (notables, religieux, industriels...) ont aussi contribué, dans ce même secteur, à la réalisation de très belles constructions en pierre (Hôtel Dubois de Crancé) ou appareillage champenois (couvent Sainte-Marie).

A cela s'ajoutent de beaux exemples d'immeubles art nouveau et art déco.

A noter qu'après 15 campagnes de ravalement de façades, Châlons vient de se doter d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

³⁶ Source : Contribution citoyenne des associations *Nouvelle Catalaunie* et *des Augustins* - Cahier des charges et de prescriptions du site inscrit de Châlons-en-Champagne

Charte de Pays



6.2.3. Le patrimoine militaire

Le Pays conserve les traces d'un long passé militaire qui commence à l'époque gauloise : le camp d'Attila à La Cheppe, les mottes castrales de Bussy-le-Château...

Le découpage des départements en 1790 est favorable à Châlons qui devient le chef-lieu de département au détriment de Reims, ville des sacres et symbole de la "tyrannie" royale.

Les camps furent implantés dans cette région pour constituer un écran aux possibles invasions venues de l'Est, mais également parce que la pauvreté de la région semblait alors irréversible.

6.2.3.1. Patrimoine intramuros : les casernes présentes en ville

La ville de Châlons a tiré un avantageux parti de sa fidélité au pouvoir royal. Au XVI^e siècle, Henri III y établit une Chambre du Parlement pour la Picardie, la Brie, la

Charte de Pays

Champagne et l'Île de France. Au XVII^e siècle, l'Intendant de Champagne y représente le roi.

La ville devient également une place forte et ce souvenir restera dans les mémoires et incita même Napoléon III à établir un camp militaire à Mourmelon-le-Grand d'abord appelé Camp de Châlons.

Dès 1801, Châlons possède des soldats à demeure avec l'installation d'un premier régiment de cavalerie dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts. L'État voit en Châlons un lieu de concentration idéal en cas de conflit. Sous la monarchie de Juillet, une caserne fonctionnelle est bâtie. L'empereur s'y rend régulièrement pour passer en revue des déploiements de 20 000 soldats.

Le 8 novembre 1872, alors que la France réorganisait son armée, Châlons devenait le chef-lieu de la 6^e région militaire.

Ce rôle s'accroît puisqu'à la veille de la guerre 1914-1918, Châlons, devient l'une des principales villes de garnison française. Elle compte 6 000 militaires sur 31 000 habitants.

Cette présence s'illustre par de nombreuses installations³⁷ :

- la caserne Chanzy : en 1878, Hippolyte Faure accepta de regrouper à Châlons le 106^e RI dispersé à cette époque entre Châlons, Bar le Duc et Toul.
- la caserne Forgeot : elle fut construite entre 1874 et 1878 au long de l'allée des Mariniers. Elle pouvait abriter 984 chevaux. On plaça derrière la caserne un parc d'artillerie pour tout le matériel roulant du 6^e corps.
- la caserne Corbineau : elle fut construite à la sortie de Châlons, sur la route de Suippes entre 1905 et 1907. Elle porte le nom d'un ancien capitaine au 5^e chasseurs à cheval, plus tard colonel de la garde napoléonienne qui avait fini sa vie à Châlons.
- La caserne Saint-Pierre qui deviendra la caserne Tirlet.
- L'Hôpital militaire qui fut ouvert le 30 novembre 1907 route de Sainte-Ménéhould.



Une partie de ces sites et notamment la caserne Chanzy-Forgeot font aujourd'hui l'objet de projet de recomposition urbaine en tirant parti de localisation centrale et de la présence des équipements et services.

6.2.3.2. Patrimoine extramuros

■ Le camp militaire de Mourmelon³⁸

L'entraînement de l'armée napoléonienne, qui est composée de grandes unités, exige des sites de manœuvre pouvant accueillir plus de dix mille hommes. Aussi, Napoléon

³⁷ source : http://membres.lycos.fr/chalons/HTML/3_republique.html

³⁸ source : www.napoleon.org

Charte de Pays

III décide-t-il en 1856 la création du Camp de Châlons dont la superficie atteint 10 000 hectares. Il sera inauguré fastueusement par l'empereur l'année suivante.

Sa localisation tenait surtout à la relative proximité de Paris, au bon marché des terres agricoles dont la réputation est alors très modeste et à l'accessibilité de Paris par chemin de fer. Le maire de la capitale champenoise, Joseph Perrier, avait contribué à son installation et favorisé la création immédiate d'un embranchement ferroviaire de 25 km entre la ville et le camp.

La vie quotidienne au camp de Châlons présentait deux visages, l'un militaire et l'autre civil. Onze grandes manœuvres furent organisées lors du séjour de la Garde impériale au Camp de Châlons en 1857. Certaines manœuvres s'efforçaient d'ailleurs de reproduire les grandes batailles du Premier Empire.

Moins connues peut-être, les expérimentations militaires du Camp de Châlons n'en sont pas moins intéressantes :

- Les balles étaient récupérées dans les buttes de tir et leurs déformations systématiquement étudiées. Plus tard, le célèbre fusil Chassepot fut expérimenté au camp.
- On expérimenta des conserves de pommes de terre mises au point par la maison Chollet.
- On utilisa enfin pour la première fois le télégraphe de campagne, permettant ainsi d'accélérer la transmission des ordres.

Mais les civils étaient attirés surtout par l'éclat des cérémonies militaires, la présence de l'Empereur et des dignitaires de l'Empire et le pittoresque de cet immense rassemblement de troupes. Le camp de Châlons exerça pendant tout le Second Empire une extraordinaire attirance sur le monde civil grâce, notamment, aux événements largement relayés par la presse.

Les visiteurs étaient les spectateurs de prises d'armes magnifiques, mais aussi de spectacles divers (concerts, pièces).

A l'intérieur de ses 40 km de périmètre, il était conçu pour accueillir 25 000 militaires et 6 000 chevaux en manœuvre. Pour subvenir aux besoins du camp, sept fermes nouvelles y avaient été installées, à Bouy, Cuperly, Jonchery, Suippes, Vadenay, plus les fermes du Piémont à Suippes et du Quartier Impérial à Mourmelon. Seules subsistent Cuperly, le Piémont et Suippes, toutes situées près de la limite orientale du camp et de la R.D. 977, mais elles ont été transformées et affectées à d'autres usages.

A partir de 1908, Mourmelon devient la capitale de l'aviation et des constructeurs aéronautiques s'y installent.

Les ingénieurs Levasseur et Voisin y expérimentent leurs appareils.

Le 30 octobre 1908, a lieu le premier vol de ville à ville, entre Mourmelon et Reims. En 1909, Henri Farman installera la toute première école d'aviation.



CAMP de CHALONS - Terrain de CHALONS-BOUY - Aviation Militaire - La Plote

Charte de Pays

Le camp entre 1900 et 1914

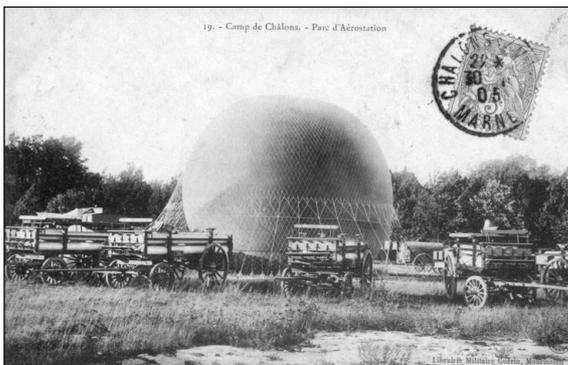
(source : archives photographiques du génie militaire à Châlons)



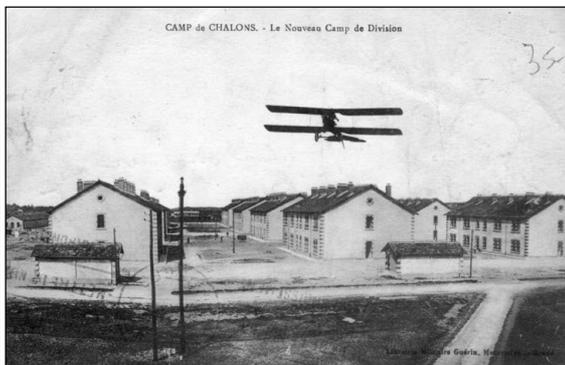
Les abreuvoirs



Un bataillon de cyclistes



Les manœuvres de ballons militaires



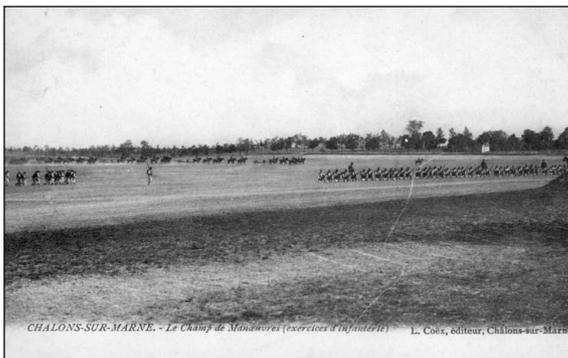
Les premiers avions vers 1910



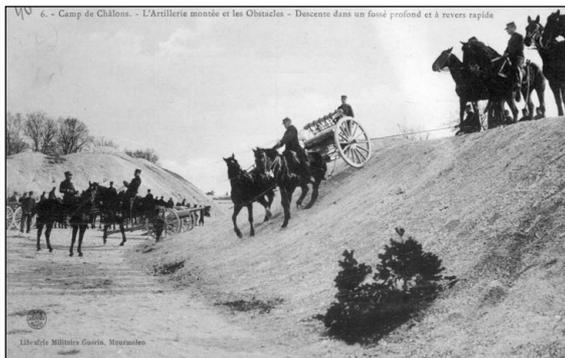
Le campement en 1909



Le camp en 1914



Manœuvres d'infanterie



Manœuvres de l'artillerie montée

Charte de Pays

Les guerres de 1870 et de 1914 ont accru le rôle du camp, doté aujourd'hui d'une vaste étendue d'installations fixes. Aujourd'hui, l'espace bâti à Mourmelon-le-Grand occupe environ 500 ha, tant dans le camp qu'à l'extérieur.

A l'Ouest de la ville, mais à l'intérieur du camp, est installé un arsenal. Au Sud, coexistent une dizaine de quartiers militaires distincts, des stands de tir, des hangars et entrepôts. Le camp, soigneusement clôturé et pourvu d'une rocade périphérique interne, s'étend sur le territoire de dix communes.

■ Le camp militaire de Suippes

C'est un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse. Il constitue un très vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures.

Ce camp a été installé en extension du camp de Mourmelon après la guerre de 1914-1918, sur des terres ravagées par quatre années de guerre. Il englobe les trois communes disparues des Hurlus et s'étend sur onze communes marnaises, plus une ardennaise soit 18 000 ha au total. Le territoire communal de Suippes n'englobe qu'une fraction du camp, qui comprend toutefois les installations principales avec le camp de division.

■ Les villages détruits

De septembre 1914 à septembre 1918, dans le département de la Marne, entre Reims et la Forêt d'Argonne, se sont livrés des combats acharnés opposant les troupes allemandes aux troupes alliées (françaises, russes, américaines).

Les destructions ont été si importantes que 7 villages marnais situés dans ce que l'on a appelé la "zone rouge" n'ont pu être reconstruits. Le camp de Suippes contient les ruines de 5 d'entre eux qui ne sont cependant pas ouverts aux visiteurs sauf lors de la journée du souvenir organisée à l'initiative de l'autorité militaire. Pour en perpétuer la mémoire, chaque village reste symboliquement rattaché à un village proche en 1950.

- Perthes-les-Hurlus : ce village comptait 156 habitants en 1914. Le village est rattaché à Souain.
- Hurlus : ce village avait 88 habitants en 1914. Son nom vient de Hurlleur qui était donné (Nord de la France) aux "aboyeurs" prêcheurs protestants sur les places publiques. Il est rattaché à Perthes.
- Tahure : le village vivait principalement de l'élevage des moutons. En 1914, le village comptait 185 habitants. Il est rattaché à Sommepey.
- Ripont : le village compte 84 âmes en 1914. Il est rattaché à Rouvroy.
- Nauroy : le village compte 120 habitants en 1911. Il est rattaché à Beine.
- Moronvillers : il abrite 86 habitants en 1911. Son territoire formera le camp militaire de Moronvilliers. Il est rattaché au village de Pontfaverger.
- Mesnil-les-Hurlus : le village a 97 habitants. Il est rattaché au village de Minaucourt.



Charte de Pays

6.2.4. Le patrimoine industriel³⁹

6.2.4.1. Le patrimoine inventorié et "reconnu"

Le patrimoine industriel fait partie du paysage marnais comme de celui de beaucoup d'autres départements. Un travail d'inventaire réalisé par Lucile Grasset et Gilles Alvès entre 1988 et 1996 a permis de recenser 253 dossiers regroupant renseignements historiques et illustrations portant sur des sites antérieurs à 1950 et ayant occupé plus d'une dizaine d'ouvriers.

Chose très particulière, on ne trouve dans la Marne qu'une seule vallée industrielle : celle de la Suippe, où se sont implantés près d'un quart des usines fonctionnant à l'énergie hydraulique.

- Châlons-en-Champagne :
 - établissements vinicoles Sipeyre (12 rue basse de Compertrix), créés vers 1900-1910 pour la mise en bouteille et le stockage des vins,
 - ancienne usine de bonneterie (8 rue du docteur Auger),
 - ancienne scierie et usine de parquets Poreau puis entrepôt commercial (18 rue de l'Industrie). Créée vers 1890, cette usine est reprise en 1973 par Lapeyre avant de déménager en 1977. La cité ouvrière adjacente est réhabilitée en 1985,
 - ancienne imprimerie Le Roy puis imprimerie de l'Union Républicaine puis magasin de commerce (25 rue d'Orfeuil) créés vers 1840,
 - établissements de vins de Champagne Joseph Perrier (69 avenue de Paris),
 - établissements vinicoles Jacquesson puis brasserie la Comète puis entrepôt industriel (109 avenue de Paris). Créés vers 1802 et après,
 - usine de menuiserie Bellois (Chaussée du Port) (détruite),
 - usine à gaz établie sous la monarchie de Juillet (Faubourg Saint-Antoine) (détruite).
 - usine de matériel agricole, Ets Chambellart et Cie (58 faubourg Saint-Antoine).
- Jâlons : minoterie Wagner et Legile, créée entre le XIX^e et le XX^e sur la Somme-Soude et transformée en logements.
- Pogny : usine d'extraction de blanc de Champagne créée vers 1870 pour extraire de la craie et la transformer en boule de blanc par dissolution, pulvérisation et séchage. (détruite).
- Saint-Germain-la-Ville : usine d'extraction de blanc de Champagne, créée en 1875. (détruite).
- Saint-Memmie : usine de pelleterie Mallet Frères puis magasin de commerce. Créée en 1889 pour préparer et transformer les peaux de lapins destinées à la chapellerie au nitrate acide de mercure.
- Suippes : filature de laine Buirette-Gaulard, actuellement fonderie de bronze dite le Bronze Industriel. Créée en 1824, reprise par la fonderie en 1962.
- Suippes : filature de laine Varenne puis tissage puis maison (4 rue de Châlons). Créée en 1865 et fonctionnelle jusqu'en 1960.

L'avenir de ce patrimoine apparaît aujourd'hui très incertain lorsqu'il subsiste encore. Sa reconnaissance en tant qu'élément du patrimoine reste aujourd'hui problématique.

³⁹ par Gilles ALVES "Patrimoine industriel de la Marne", Monum, Editions du patrimoine, 2002

Charte de Pays

6.2.4.2. Le patrimoine hydraulique méconnu⁴⁰

■ Le canal latéral à la Marne

Au XIX^e siècle, la Champagne a fait partie d'un programme national d'aménagement des voies fluviales et de construction de canaux. La rivière Marne a été rendue navigable, notamment par l'adjonction d'un canal latéral entre Vitry-le-François et Hautvillers (construction entre 1837 et 1845). Le canal, patrimoine architectural et paysager majeur, longe sur 15 km le Sud du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

L'histoire de cette voie d'eau est souvent méconnue alors qu'elle est l'un des éléments fondateurs de l'identité du territoire puisque le canal a fortement contribué au développement économique de la vallée mais aussi à son ouverture culturelle par le biais des échanges qu'il a favorisés.

■ L'usine élévatoire de Condé-sur-Marne

Cette station de pompage est destinée à puiser l'eau de la Marne pour la refouler dans le bief du canal de l'Aisne à la Marne à Vaudemanges via un aqueduc. Elle est à l'origine constituée d'une usine hydraulique remplacée après la Première Guerre mondiale (de 1923 à 1927) par des moteurs diesel puis par une usine électrique en 1953, ainsi que d'un aqueduc situé sur les hauteurs de Condé.



Bassin aval de l'usine hydraulique



L'usine aujourd'hui



L'aqueduc de dérivation

■ Les ponts de la reconstruction

Il existe encore en lien avec le canal ou la voie SNCF, de beaux exemples de ponts métalliques autoportés dont la technique est empruntée aux constructions d'Eiffel.

En outre, l'ouvrage ci-dessous est un bel exemple de construction métallique à poutres triangulées assemblées avec des "rivets chauffés".



Pont sur le canal latéral à la Marne entre Condé-sur-Marne et Jâlons

⁴⁰ sources : www.patrimoineindustriel-apic.com - //projetbabel.org/fluvial/rica_marne-lateral-canal.htm

Charte de Pays

6.2.5. Le patrimoine de châteaux

Le territoire du pays possède sept châteaux à Athis, Champigneul-Champagne, Juvigny, Mairy-sur-Marne, Pocancy, Villers-le-Château et Vitry-la-Ville dont une grande partie est fermée au public et d'autres sont le support d'une activité touristique.

■ Le château d'Athis

Il s'agit d'une demeure privée qui ne se visite pas (inscrite MH).



■ Le château de Champigneul-Champagne

Il s'agit d'un château couplé à une ferme appelé château "de Saint-Georges" (inscrit MH).

■ Le château de Juvigny

De l'ancien château de Juvigny, enjeu de combats sous Charles VI, au cours de la Guerre de Cent Ans, les douves constituent le vestige le plus visible.

Comme la plupart des autres édifices proches de Châlons, le château de Juvigny est une demeure paisible et dépourvue de toute ostentation. Sur ses façades de craie taillée se détachent discrètement les cordons rectilignes et les chaînes harpées en pierre dure qui soulignent les angles et les travées.



■ Le château de Mairy-sur-Marne

Le Château a eu un passé intéressant, le Roi James y est resté régulièrement après avoir été exilé en France. On doit sa construction en 1676 à Loisson de Guinaumont.

■ Le château de Villers-le-château



Charte de Pays

■ Le château de Vitry-la-Ville

Il fut construit au XVII^e siècle sur l'emplacement d'une ancienne maison seigneuriale.

Il est l'une des rares demeures champenoises construites entièrement en pierre de craie et coiffée de hauts combles en ardoise violette, au milieu d'un parc de 18 hectares avec rivières et étangs, et avec un jardin à la française dessiné par André Le Nôtre, architecte des plans royaux sous le règne de Louis XIV.



De nombreuses autres belles demeures ont disparu car bombardées au cours des guerres (comme ce fut le cas dans la vallée de la Coole pour les châteaux de Cernon et de Vaugency à Saint-Quentin-sur-Coole) ou laissées à l'abandon.



Quant à l'ancien château de Sarry, seuls les deux pavillons, qui entouraient le porche d'entrée donnant accès à la cour d'honneur, subsistent encore de nos jours.

6.2.6. Le patrimoine religieux

La ville de Châlons présente un patrimoine religieux très varié et très fourni. Point de passage des pèlerins s'arrêtant à Notre-Dame-en-Vaux, Châlons a connu du XII^e au début du XIV^e siècles une importante activité architecturale orientée vers l'art religieux avec pas moins de quinze églises, deux abbayes, quatre couvents et sept hôpitaux.

Le pays n'est pas en reste avec une vingtaine d'églises classées au titre des monuments historiques et bien d'autres toutes aussi belles.



Bussy-lettrée



Dommartin-Lettrée



Ecury-sur-Coole



Thibie



Villers-le-Château



Cheppes-la-Prairie

Charte de Pays



Coupéville et son porche



Dampierre-sur-Moivre



Haussimont



Le Fresne



Marson



Montépreux



Pogny



Soudé



Vitry-la-Ville



Bouy



Courtisols



La Cheppe

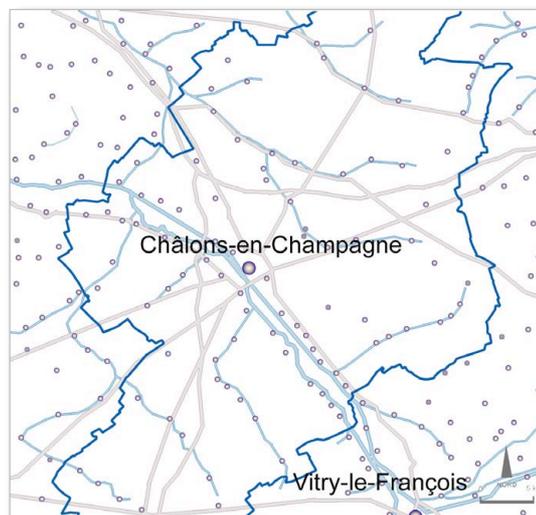
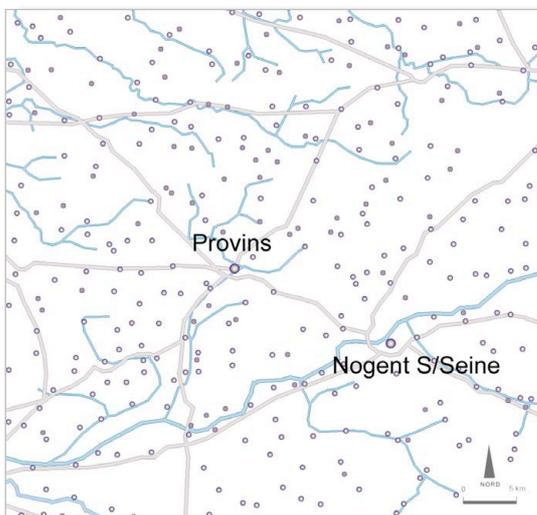
6.3. Le patrimoine mineur ⁴¹

Fondamentalement, l'architecture du Pays de Châlons-en-Champagne est celle de la Champagne crayeuse et de la Champagne humide. Il s'agit d'une architecture de craie, de briques de terre et de pans de bois. Cependant, l'architecture locale utilise aussi fréquemment la brique et la pierre dont la meulière ou la pierre de taille.

⁴¹ sources : "L'architecture rurale Française, Champagne-Ardenne" par Claude Royer, éditions A Die, 2001 et "La Champagne, Architecture Régionale" par Daniel Imbault, éditions Jaher, 1986

Charte de Pays

6.3.1. L'implantation des villages



Si on compare, le territoire châlonnais à celui de Nogent-sur-Seine, pris à la même échelle, on est frappé par la très faible densité bâtie qui caractérise le cas marnais. Pour une même surface, le Pays de Châlons comporte environ deux fois moins de communes et il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente.

La seconde caractéristique porte sur le rapport important des villages avec les cours d'eau. De nombreuses sentes donnent un accès à l'eau aux habitations qui ne bordent pas la rivière (vallées de la Vesle ou de la Coole par exemple).

Les autres communes présentent des typologies très diverses qui tiennent des voies de desserte, du relief et de l'histoire. Ainsi, le village de Baconnes est de forme circulaire car inscrit dans un ancien oppidum.

6.3.2. Typologie de l'habitat rural

En matière d'habitat rural, il n'y a pas non plus une typologie unique et marquée. En effet, si la destination économique de la construction constitue une contrainte de programme déterminante, elle laisse une grande souplesse aux constructeurs pour sa forme.

Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue quand cette dernière est orientée vers le Nord.

L'habitat traditionnel du territoire était constitué en majeure partie de "maisons de culture" c'est-à-dire d'exploitations agricoles quelle que soit leur taille. Elles pouvaient être accompagnées, au sein des villages, de maisons d'ouvriers-paysans qui ne constituent, cependant, pas un genre particulier de construction.

Néanmoins, une typologie se retrouve fréquemment : celle de la "maison-cour" à plusieurs bâtiments qui offre toute une gamme de plans : en L, face à face (type longère), en U, en carré.

6.3.2.1. Les fermes à cour

Ce type de construction se trouve de façon fréquente avec des variantes quant au nombre de bâtiments. L'aménagement des bâtiments sur un ou plusieurs côtés d'une cour ouverte ou fermée dépend en grande partie des moyens mis en œuvre par les

Charte de Pays

exploitants. Les plus modestes réduisent alors le nombre de bâtiments, mais respectent le principe de la cour desservant plusieurs constructions.

Les villages de la vallée de la Marne offrent un grand nombre de fermes à cour fermées par de hauts murs (plan en U ou carré) alors dans les villages éloignés de cette vallée riche et fertile, les fermes modestes sont plus nombreuses (plan en L).

Il existe un modèle intermédiaire où les bâtiments sont face-à-face, généralement perpendiculaires à la rue dont ils sont séparés par un mur percé d'une porte charretière plus ou moins monumentale.



Ferme en face-à-face à Saint-Quentin-sur-Cooles présentant un bel exemple de porche d'entrée

Néanmoins, dans tous les cas, la répartition des fonctions reste la même : l'habitation est perpendiculaire à la rue, les dépendances (dont la grange) sont au fond (exemple : Juvigny) ou le long de la cour. Les pièces du logis occupent toute la largeur du bâtiment et leurs ouvertures ouvrent sur la cour.



Fermes à cour fermée à Juvigny



Fermes à cour ouverte à Bussy-Lettrée



Haussimont



Marson, ferme de la Reconstruction

Charte de Pays



Vassimont



Bussy-Lettrée

6.3.2.2. Les fermes-blocs

Ce type de ferme ne correspond pas à un type particulier d'habitat. On les trouve surtout insérées dans un alignement continu.

Par contre, la notion d'exploitation apparaît beaucoup plus nettement car la façade permet une lecture simple de l'organisation des activités selon des travées : habitation, grange voire écurie-étable. Il s'agit souvent de petites exploitations dont l'ensemble des fonctions peut être groupée facilement sous un même toit.

Les maisons plus "riches" ou moins anciennes présentent des chambres à l'étage qui, en général, est occupé par des greniers à foin.



Ferme bloc à Thibie

Ce principe d'orientation de l'habitat garantissait une certaine unité des villages, alors qu'aujourd'hui les constructions nouvelles présentent leur façade principale face à la route et constituent un tissu moins unitaire.

Les espaces libres entre les maisons ou les bâtiments agricoles sont généralement ouverts et proposent ainsi une relation intime entre espace public et espace privé. L'utilisation actuelle de clôture tend à faire disparaître ce caractère propre à ces villages.

6.3.2.3. Les fermes à porterue

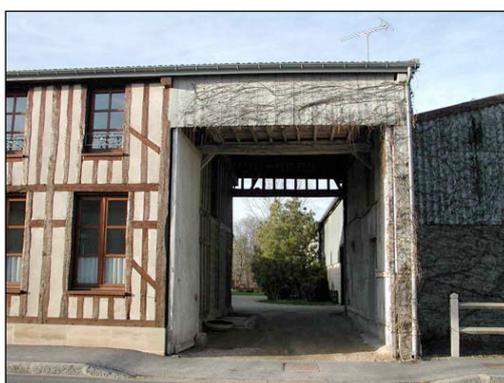
Il s'agit d'un passage qui marque l'entrée de la ferme via une porte charretière située sous une partie de bâtiment. Cet accès à la rue permet aussi de desservir une partie du logis qui se trouve sur le côté latéral du passage.

Accessoirement, la "porterue" est complétée par une circulation verticale quand un grenier surmonte l'entrée. Ainsi, la "porterue" se caractérise par une double fonction : passage vers la cour et liaison avec le logis.

Charte de Pays



Deux exemplaires de "porterue" à Saint-Martin-sur-le-Pré



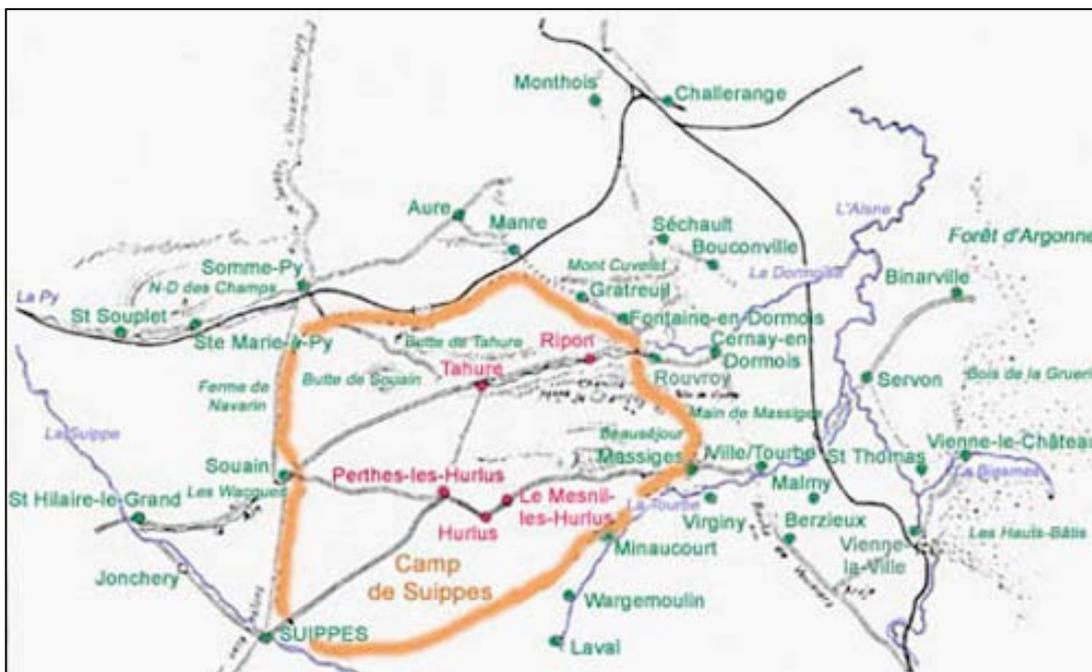
Deux porterues à Mairy-sur-Marne, le premier sur un bâtiment en craie, l'autre sur du pan de bois



Marson

Charte de Pays

6.3.3. Le cas particulier des villages de la reconstruction au Nord du pays



Certains villages comme Somme-Py-Tahure ont été détruits à 100 % lors de la Première Guerre mondiale. Le "Somme-Py Fund" est créé pour aider à la reconstruction. La question des matériaux de construction préoccupe les régionalistes car l'un des traits saillants de l'architecture traditionnelle est l'utilisation des matériaux locaux qui contribue à sa grande diversité d'un terroir à un autre.

Dans le cas de Somme-Py, le régionalisme n'est pas la copie de l'architecture régionale traditionnelle. Si les constructions reprennent les matériaux locaux traditionnels (moellons et pierre) l'architecture introduit des nouveautés comme les linteaux métalliques ou en béton et une mise en œuvre des blocs de pierre dans un style tout à fait propre à cette époque.

En effet, suite à la guerre, les matériaux des bâtiments ont évolué. Le toit de chaume, le torchis recouvrant les façades sont remplacés par des matériaux moins coûteux et facilement exploitables.

La brique et la tuile plate, fabriquées désormais mécaniquement, deviennent la base de la reconstruction et créent une unité visuelle nouvelle dans le village.



Charte de Pays



Dans d'autres communes comme Sainte-Marie-à-Py la reconstruction est réalisée selon les procédés "Nasousky" notamment pour l'église

Révolutionnaires pour l'époque, ils consistaient à appliquer la devise suivante : "Étanchéité, Économie, Solidité, Beauté".

En réalité, les brevets "Nasousky" s'appliquent à un nouveau mode de construction de murs creux au moyen d'éléments en ciment moulés d'avance en série.



6.4. Les matériaux du territoire

L'habitat vernaculaire qui traduit, en particulier, le passé rural se rencontre sur l'ensemble du territoire mais tend à disparaître faute d'entretien.

Peu de villages ont conservé leur aspect traditionnel qui se réduit avec l'arrivée de nouvelles constructions en périphérie d'où l'intérêt de préserver les noyaux anciens. Malgré l'introduction de matériaux étrangers au terroir (l'ardoise, la pierre), la palette des matériaux utilisés dans les villes et villages est identique. La seule différence porte sur la mise en œuvre et la complexité apportée aux éléments de décors.

Dans tous les cas, l'architecture du territoire reste le reflet de la nature du sous-sol. De manière générale, leur utilisation était à l'origine de la formation de paysages harmonieux : les couleurs des constructions rappelant celles des matériaux présents dans la campagne. Ainsi la craie a engendré un bâti très clair, la meulière donne des ocres et l'argile, le rouge.

6.4.1 Matériaux des murs

De manière générale, la variété des matériaux est importante. Elle se manifeste à plusieurs niveaux : matériaux différents d'un bâtiment à l'autre, d'un mur à l'autre, sur un même mur.

Dans tous les cas, l'utilisation des murs composites est caractéristique du territoire châlonnais que l'on soit en ville ou à la campagne.

Toutefois, la pratique des murs composites ne se borne pas à une pratique purement esthétique, mais elle répond souvent à des raisons techniques. En effet, les matériaux comme la craie, le carreau de terre sont fragiles et doivent donc être associés à d'autres pour plus de solidité.

6.4.1.1. La pierre

Situé en plein centre de la Champagne crayeuse, le pays Châlonnais n'offre qu'un type de matériau : la craie. Les pierres viennent des territoires voisins comme la Montagne de Reims, la Meuse...

Charte de Pays

C'est pourquoi, la craie alimente essentiellement les campagnes. A la ville, elle est souvent mariée à des matériaux plus nobles par de riches propriétaires. Par la suite avec l'arrivée des transports modernes, l'utilisation de la pierre supplantera celle de la craie.

■ La craie

Abondante dans toute l'étendue de la Champagne Crayeuse, la craie fut un matériau largement utilisé pour la construction. Les carrières étaient très nombreuses (126 dans Marne en 1865), mais fournissaient des matériaux de qualité très variable selon les lieux d'exploitation. C'est autour de Châlons-en-Champagne que ce matériau présente les meilleures qualités de finesse, de résistance à la compression, de compacité, d'homogénéité.

Parfois, les murs en craie ne sont pas porteurs car leur résistance à l'écrasement est faible alors ils cachent et habillent une ossature en bois qui porte planchers et charpente.

De plus, matériau tendre et fragile, la craie est sensible au gel et au ruissellement de l'eau. Contre le gel, les murs sont protégés par un enduit au mortier de chaux ou par un badigeon de chaux effervescente. Sous le toit un débord est constitué par une corniche de craie soutenue par, parfois, par des modillons et/ou des corbeaux.

Afin d'éviter la remontée de l'eau du sol par capillarité, la base des murs et les fondations sont constituées de silex (Pays d'Othe) ou selon les lieux, de matériaux ne retenant pas l'humidité (meulières, grès bien cimentés...).



La craie pour le décor, la construction... mais un matériau fragile

■ La pierre de taille

Il s'agit d'un matériau rare car peu présent dans le sol de la Champagne crayeuse. La pierre de taille était le plus souvent tirée des couches calcaires.

Elle est utilisée pour les éléments de décors des façades, les chaînages d'angles et les encadrements des baies car elle est, à la fois, solide et facile à travailler. De plus, elle reste relativement facile à extraire.



■ La meulière

Le pays présente beaucoup de constructions en meulière notamment à Châlons-en-Champagne. Il s'agit d'une roche sédimentaire silicieuse utilisée jusqu'aux environs de 1880 pour fabriquer des meules à grain, d'où son nom. Seules les parties les plus

Charte de Pays

denses d'un banc de meulière pouvaient convenir à la fabrication de meules. La pierre est souvent caverneuse, c'est-à-dire trouée comme certains gruyères. Cette structure vacuolaire lui communique un certain pouvoir d'isolation qui était très apprécié.

Mais les pierres ne sont pas extraites sur place, mais plutôt sur les bords du plateau de la Montagne de Reims.

Les moellons sont de toutes dimensions et de toutes les formes et liés, dans le Pays de Châlons, au mortier de chaux et sable et application "à pierres vues".



■ L'appareillage champenois

Il s'agit d'un mode de construction des XVI - XVII^e siècles consistant à marier des cubes de craies à des ensembles de briques rouges.

Le Couvent Sainte-Marie est l'édifice le plus représentatif et le plus esthétique.

On trouve souvent des alternances de lits de craies et des lits de briques.



Egalement appelé, damier champenois, quelquefois en frise en forme de losanges, associé à des façades en pans de bois, en partie haute des façades, le bas étant réservé à la pierre calcaire de Chevillon ou de Savonnières.

Adopté aussi à Troyes, Châlons-en-Champagne en est la principale représentante.

6.4.1.2. Le pan de bois

La construction en pan de bois est perçue comme la maison champenoise traditionnelle "type" avec les constructions en craie. Cependant, l'usage du pan de bois reste très ponctuel dans les campagnes, alors qu'il est très présent à Châlons.

Cela s'explique par le fait que le territoire étant pauvre en forêts. Le bois, exploité en Champagne humide (région du Der, forêt de Trois-Fontaines, forêts de l'Argonne), était acheminé jusque Châlons via la Marne.

Ce faible coût de transport a permis de concurrencer la craie en ville.

Néanmoins et dans le cas du bâti ordinaire, les pans de bois sont généralement enduits et n'ont pas été conçus pour être vus.

Les immeubles totalement en pan de bois sont rares. Ce procédé n'est utilisé que pour la façade principale et parfois les pignons, les autres murs étant élevés en pierre. Il existe des variantes où seul l'étage est réalisé en pan de bois.



Charte de Pays

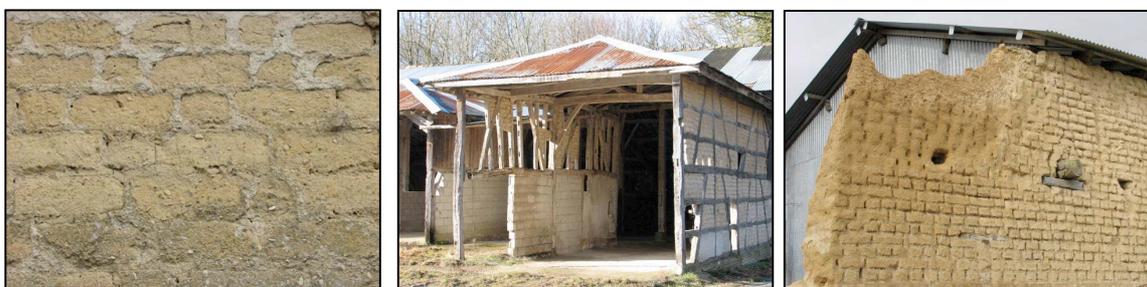
6.4.1.3. La terre et l'argile

■ Carreaux d'adobe ou carreaux de terre crue

La Champagne est la région de France où la construction en briques de terre crue, en adobe, est la plus répandue. L'utilisation de ce matériau remonte à l'Antiquité et son utilisation s'est poursuivie jusqu'en 1930.

Ce matériau est typique des constructions dans la campagne. En ville, il est également utilisé, mais dans les quartiers "pauvres" et pas avant le XIX^e siècle. Il s'agissait alors de résoudre des problèmes posés par le développement rapide de l'urbanisation en utilisant un matériau peu onéreux et facile à mettre en œuvre. C'est la même préoccupation qui fera de l'adobe un matériau de choix pour la reconstruction postérieure à la guerre de 1914-1918.

Dans la région de Châlons, il semble que le matériau soit de meilleure qualité car composé de graveluche contenant plus d'argile qu'ailleurs. De couleur brun-jaunâtre et plus collante, cette propriété est recherchée pour la confection des carreaux de terre.



Un matériau peu onéreux, facile à mettre en œuvre, mais qu'il faut protéger de la pluie

■ La brique

Si la brique constitue un matériau de construction largement répandu dans le Pays de Châlons, cela correspond à un phénomène récent. En effet, son emploi généralisé dans la consommation courante date principalement du début du XIX^e siècle.

Utilisée comme élément porteur ou pour assurer une cohésion d'une maçonnerie édifiée en matériaux plus fragiles, la brique est employée en outre, comme élément décoratif.

Cependant, la brique était déjà utilisée au XVII^e siècle dans le cas de l'appareillage champenois, mais ce type d'assemblage était réservé aux constructions nobles.



■ Le ciment de tuilot

Parfois, le soubassement ou les murs de moellons étaient protégés contre l'humidité par un ciment de tuilot. Cet enduit composé de chaux, de briques concassées et d'un agrégat de sable lui donnent sa couleur rose caractéristique et lui confère des caractéristiques physico-chimiques lui permettant d'être très résistant en particulier à l'humidité.

Charte de Pays



Enduit église de Thibie

Le tuilot est aussi utilisé pour ses propriétés thermiques. Le "Terpointonaco" est un mélange léger de tuileau, chaux hydraulique naturelle, chaux aérienne, perlite et poudre de marbre permettant de réaliser un enduit isolant et respirant. Cet enduit est recommandé dans la réhabilitation de patrimoine historique, en présence de maçonnerie hétérogène ou pour isoler un mur.

6.4.2 Matériaux de couverture

6.4.2.1. Le chaume

Il correspond sans doute au plus ancien matériau de couverture en usage dans l'habitat rural champenois. C'était aussi le plus répandu.

Mais compte tenu des risques élevés d'incendie, les autorités (dont les autorités ecclésiastiques de Châlons) expriment le souci de faire remplacer le chaume par la tuile ou l'ardoise.

6.4.2.2. L'ardoise

Ce matériau relativement rare dans le pays s'est répandu à partir du XVIII^e siècle et plus encore dès le milieu du XIX^e siècle grâce au développement des moyens de communication. Mais l'usage de l'ardoise reste l'apanage des constructions "nobles" ou religieuses.

6.4.2.3. La tuile

La tuile canal reste le matériau de couverture le plus utilisé dans une grande partie de la Champagne-Ardenne car elle est le résultat d'une production locale.

Elle était posée non sur des chevrons, mais sur un lattis ou un voligeage cloué aux chevrons. Les tuiles creuses d'autrefois, ont été remplacées au début du XX^e siècle par les tuiles mécaniques à emboîtement plus rapides à produire et donc moins coûteuses.

Très ponctuellement, on peut trouver :

- des tuiles violon qui sont un modèle de tuile mécanique originaire, semble-t-il, de la Haute-Marne ou de la Meuse.
- des couvertures à la romaine (imbrex-tegula) faussement anciennes car résultant d'une amélioration de la couverture canal datant de la seconde moitié du XIX^e siècle.



Charte de Pays

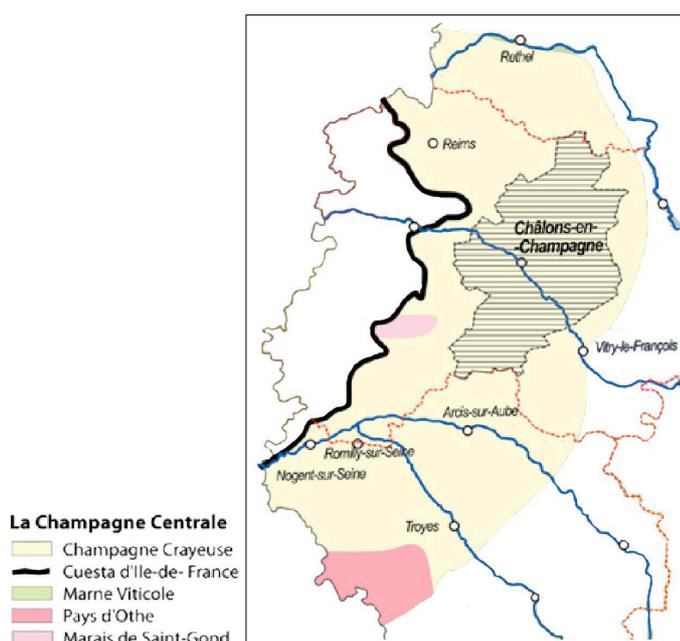
SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Une grande diversité du patrimoine bâti	Un patrimoine domestique et un patrimoine industriel dont la valeur est insuffisamment reconnue
Une grande diversité de matériaux	Des matériaux fragiles (craie, carreaux de terre) dont la pérennité est posée à moyen terme

6.5. PAYSAGES

6.5.1 La Champagne crayeuse, territoire du Pays de Châlons

Le pays fait partie d'une unité paysagère plus vaste, la Champagne crayeuse. Cette grande région naturelle forme un croissant long de 200 km de Reims à Sens et large de 60 km dans sa partie médiane centrée sur Châlons-en-Champagne. Le mot "champagne" trouve son origine du latin "campania", terme qui qualifie les paysages plats ou peu accidentés naturellement découverts ou cultivés.



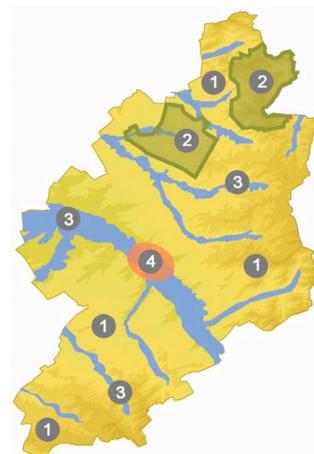
Cet espace ouvert où aucune barrière physique ne peut être définie, hormis les larges vallées alluviales, est une vaste plaine. L'ensemble du soubassement géologique est représenté par la craie et ce matériau tendre est à l'origine d'un relief caractérisé par une succession d'amples collines et de monts séparés par des vallons peu marqués. Les vallées alluviales constituent la principale marque de la géographie avec la Marne et une quinzaine de cours d'eau souvent cachés par une végétation de berge luxuriante.

Ce relief de plaines et de vallées a cependant connu plusieurs grandes (ré)évolutions paysagères avec une vaste campagne d'enrésinement commencée à la fin du XVIII^e siècle suivie au milieu du XX^e siècle d'une transformation du paysage résultant à la fois des défrichements (120 000 ha entre 1950 et 1960) et de plusieurs remembrements du parcellaire agricole.

Charte de Pays

Les 4 entités paysagères⁴² présentes sur le territoire sont :

- la plaine agricole (1),
- les camps militaires (2),
- les vallées humides et leurs villages (3),
- l'espace urbanisé de l'agglomération châlonnaise (4).



6.5.1.1. La plaine agricole, un paysage moderne

La plaine est le paysage dominant du pays et c'est aussi le plus original et le plus discuté. Chacun s'accorde à en reconnaître l'originalité caractérisée par de vastes espaces rigoureusement ordonnancés, mais il ne répond pas aux critères habituels de dimensions, de formes et aux canons du pittoresque. La Champagne des grandes cultures souffre en conséquence d'appréciations parfois sévères et reste très vite évoquée dans l'information touristique.

La force de ce paysage vient de sa pureté et de l'importance prise par les composantes horizontales et verticales.

■ Les composantes horizontales

Le relief faussement plat dessine un paysage exceptionnellement ouvert permettant des perspectives très lointaines. Au sol, la succession des champs et de leurs aplats aux couleurs très pures dessine un vaste damier qui se pare de textures variées au gré des saisons. Les grandes routes qui sillonnent le territoire se caractérisent par leur élancement rectiligne hérité des voies romaines qui ont très tôt fixé la viabilité de ce territoire.

■ Les composantes verticales

Tout élément posé dans ce paysage joue un rôle essentiel et les silhouettes des châteaux d'eau, des silos ou des éoliennes contribuent à en révéler l'immensité. Dans ce paysage dessiné pour et par l'agriculture moderne, les espaces boisés, qui soulignent les variations du relief et permettent d'apprécier la profondeur du champ visuel sont devenus rares. La définition d'une trame verte prenant appui sur les derniers boisements, boqueteaux, haies, plantations d'alignement et arbres isolés constitue donc un moyen essentiel pour une meilleure valorisation et compréhension de ce paysage. L'irruption récente de l'éolien dans ce grand paysage constitue un autre élément d'interrogation pour l'avenir. Si les premières implantations ont plutôt déclenché des réactions positives, leur multiplication et leur impact fort dû à la topographie, risquent à terme d'accentuer la difficulté d'assumer ce grand paysage.

La palette de couleurs des paysages de la plaine agricole



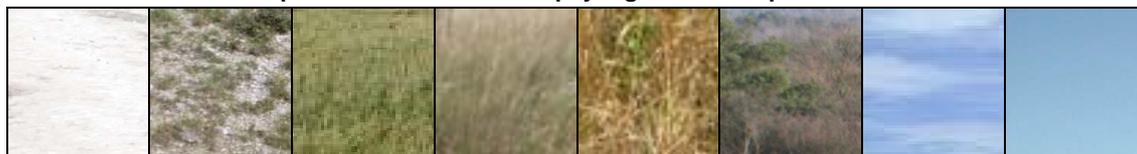
⁴² L'entité paysagère décrit un milieu donné que l'on peut discerner dans le paysage (ex : forêt, zone humide, plaine agricole, vallée, ville ...).

Charte de Pays

6.5.1.2. Les camps militaires, des paysages circonstanciels

Les camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes constituent deux grandes enclaves singulières dans le paysage de la plaine agricole. Espaces mi-ouverts mi-fermés, les paysages des camps militaires témoignent du paysage de savart qui a marqué la Champagne crayeuse durant des siècles et constituent de ce point de vue une illustration essentielle car il n'y a pas de paysage sans histoire ni sans mémoire. Destinés à l'entraînement des forces armées, ces espaces sont fermés au public. Mais outre leurs qualités environnementale et paysagère, ce sont aussi des lieux chargés d'histoire. Les quatre années de combat qui se sont déroulées de l'hiver 1915 jusqu'en octobre 1918 ont été si destructrices que cinq villages (Le Mesnil-les-Hurlus, Hurlus, Perthes-les-Hurlus, Ripont et Tahure) ont été entièrement anéantis et jamais reconstruits. Sur un espace de 14 000 hectares, cette "zone rouge" fut reconvertie en terrain militaire au lendemain du conflit donnant naissance au camp militaire de Suippes. Trois édifices majeurs identifiables dans le paysage témoignent de ce long affrontement : la Chapelle russe de Saint-Hilaire-le-Grand, le monument de Navarin et le monument américain du Blanc-Mont.

La palette de couleurs des paysages des camps militaires



6.5.1.3. La vallée de la Marne et les vallées secondaires, des paysages intimistes

Bien que les cours d'eau ne marquent pas la topographie de manière très prononcée en dehors de la vallée de la Marne, ils impriment fortement l'organisation de la vie sociale et donc le paysage. Quatre éléments principaux caractérisent ce paysage singulier en contraste fort avec la plaine agricole.

■ Le relief

La vallée de la Marne se distingue par son ampleur avec une largeur pouvant atteindre 3 km, par les nombreux méandres de la rivière et par la présence de grands axes de communication sur chacune des rives. Les deux rives présentent des personnalités différentes avec une rive gauche généralement marquée par un versant relativement abrupt alors que la rive droite présente un versant relativement doux. Les vallées secondaires ont une amplitude beaucoup plus faible et paraissent simplement posées sur la plaine qu'elles traversent.

■ L'eau et la végétation

C'est avant tout l'eau et l'opulence de la végétation qui donnent au paysage de la vallée de la Marne sa richesse. L'eau s'y présente sous des formes et couleurs variées selon qu'il s'agit de la rivière, des grévières ou du canal latéral à la Marne. Le paysage des vallées secondaires ne saurait être qualifié de "paysage d'eau". Ce sont essentiellement les formations boisées qui les accompagnent qui les rendent bien visibles au sein des espaces ouverts de la plaine agricole. Ces franges boisées constituent les derniers éléments de repère et d'originalité au sein des paysages de grandes cultures.

■ Le bâti

A de très rares exceptions près, les villages sont inscrits le long d'un cours d'eau. Dans la toponymie locale, les lieux appelés "somme" désignent une source et souvent un

Charte de Pays

village s'y est installé : Sommesous, Somme-Tourbe, Sommepy, Somme-Suipe, Somme-Vesle.

Le lit majeur de la Marne, le plus souvent inondable, est pratiquement vierge de constructions et l'urbanisation s'est répartie de manière équilibrée sur les deux rives. Les villages sont organisés en village-rue avec une implantation des constructions à l'alignement des voies et l'ouverture des façades principales sur une cour intérieure. Les constructions plus récentes présentent leur façade principale face à la route en retrait de l'alignement et constituent un tissu sans identité spécifique généralement en disharmonie avec l'habitat traditionnel.

Très fonctionnel, le bâti traditionnel est marqué par une imbrication étroite de l'activité agricole et de l'habitat. Sous l'effet de l'évolution des modes de vie et des contraintes réglementaires, les constructions agricoles sont de plus en plus reportées à l'extérieur des villages. De manière paradoxale, l'agriculture induit ainsi une forme de mitage de la plaine où les constructions, et notamment les fermes isolées, étaient peu nombreuses.

La palette de couleurs des paysages des vallées



6.5.1.4. L'espace urbanisé de l'agglomération châlonnaise

Le tissu urbain de l'agglomération s'est développé de manière concentrique à partir d'un réseau de voies en forme d'étoile. Trois ensembles peuvent être distingués avec le centre historique ceinturé par des boulevards, un ensemble de faubourgs implantés le long des voies principales d'accès au centre-ville et des ensembles périphériques récents.

■ Le relief

Le développement de l'agglomération a été contraint par les éléments naturels et notamment la Marne et l'ensemble de ses canaux. De ce fait, l'espace urbanisé s'étend principalement sur la rive droite de la Marne, selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est.

■ L'eau et la végétation

Le paysage urbain se caractérise par l'importance et la qualité des éléments naturels, cours d'eau et espaces verts, qui s'interpénètrent avec les éléments bâtis de même échelle.

■ Le bâti

Le centre historique de Châlons offre des constructions aux façades variées (ossature bois, craie, craie et brique, pierre de taille, ...) et des monuments majeurs notamment religieux et administratifs illustrant les fonctions centrales de Châlons-en-Champagne. L'élaboration d'une Zone de Protection du Patrimoine Urbain Architectural et Paysager (ZPPAUP) permet de mieux protéger les constructions et ensembles paysagers et perspectives notamment autour des places, placettes, jardins publics et rues.

Les faubourgs proposent une diversité de constructions et une mixité des fonctions associant habitat activités économiques et grands équipements notamment militaires et hospitaliers.

Le tissu urbain de l'agglomération a été massivement complété dès la seconde moitié du XX^e siècle avec une spécialisation marquée de l'espace sous forme d'ensembles

Charte de Pays

d'habitat collectif, puis de grands quartiers d'habitat individuel. Ces quartiers, généralement organisés autour de systèmes de voiries spécifiques, offrent le plus souvent un paysage assez répétitif et standardisé.

Enfin, les paysages industriels de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ont quasiment disparu et ont été englobés par le développement urbain. Les paysages "économiques" actuels, liés aux activités tertiaires, commerciales, ludiques ou logistiques, se développent en périphérie des communes avec une dimension paysagère qui s'affirme progressivement dans le traitement des entrées de ville.

La palette de couleurs de l'espace urbanisé de l'agglomération



SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Des paysages généralement préservés des phénomènes de mitage	Des grands paysages agricoles peu reconnus et des pressions nouvelles comme l'éolien
Une inscription initiale des villes et villages en harmonie avec l'environnement et un étalement urbain assez contenu	Des extensions urbaines récentes en rupture avec l'identité des villages dans la forme urbaine et l'architecture
La présence remarquable du végétal et de l'eau dans les villages comme dans l'agglomération	Des espaces de transition paysagère trop souvent oubliés dans les extensions urbaines récentes

6.6. Le tourisme, un potentiel fédérateur encore insuffisamment valorisé

6.6.1. Les caractéristiques du Pays de Châlons

■ Un territoire bénéficiant d'un patrimoine diversifié

Le Pays de Châlons-en-Champagne est riche d'un patrimoine culturel et architectural remarquable et de son histoire. C'est un territoire comptant de nombreux édifices religieux de l'art roman au gothique, des parcs et jardins, un patrimoine muséographique diversifié ainsi que d'importants sites témoignant de son histoire (Camp d'Attila à la Cheppe, mottes castrales de Bussy-le-Château, témoignages de la guerre 1914-1918, ...).

La richesse et la diversité des monuments historiques, dont la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, a permis à Châlons-en-Champagne d'obtenir le label "Ville d'Art et d'Histoire" en 2007.

■ Un territoire en dehors des grandes destinations touristiques nationales malgré une bonne accessibilité

Le Pays de Châlons se situe à proximité immédiate des grands bassins de population

Charte de Pays

du Bassin parisien, du Nord de la France et de l'Europe et bénéficie d'une très bonne accessibilité autoroutière et routière.

La desserte de la région champardennaise par le TGV Est depuis juin 2007 a renforcé l'accessibilité ferroviaire avec le Bassin parisien et ouvre de nouvelles perspectives vers le marché européen notamment vers la Grande Bretagne et l'Allemagne.

L'absence de desserte passagers sur l'Aéroport de Paris-Vatry apparaît comme une faiblesse au niveau touristique mais pourrait à terme trouver une solution avec l'orientation sur le lowcost notamment dans la perspective d'un renforcement de la desserte du Parc d'attractions EuroDisney.

Malgré ses qualités, le territoire n'est pas reconnu comme une destination touristique. Cette situation est confirmée par le poids, très faible, de la région Champagne-Ardenne au sein du tourisme national et par un poids du tourisme dans l'économie régionale plus faible qu'au niveau national.

6.6.2. L'offre d'hébergement

Avec environ 2 200 lits touristiques pour 60 établissements en 2008, le Pays de Châlons représente près de 14 % du nombre de lits touristiques de la Marne qui compte plus de 16 000 lits touristiques pour environ 600 établissements.

En matière d'hébergements, on constate une large prédominance de l'hôtellerie, l'hébergement rural et de plein air comptant pour à peine un tiers de l'offre proposée.

■ Une hôtellerie qui subit une forte saisonnalité

Fin 2008, le Pays de Châlons compte 23 hôtels, toutes catégories confondues, pour environ 715 chambres, ce qui représente près de 8 % de l'offre hôtelière régionale et 16 % de l'offre hôtelière départementale.

L'offre se compose essentiellement d'hôtels classés d'une gamme allant de 0 à 2 étoiles soit 52 % des établissements. Il en va de même au niveau régional où plus de 50 % des hôtels sont classés 2 étoiles tandis que les "3 et 4 étoiles" ne représentent que 21 % des établissements.

Evolution de l'hôtellerie dans le Pays de Châlons entre 2000 et 2008

	2000		2005		2008	
	Nombre établissements	Nombre chambres	Nombre établissements	Nombre chambres	Nombre établissements	Nombre chambres
Hôtels classés	15	537	17	629	16	638
0 étoile	3	180	4	264	4	264
1 étoile	0	0	0	0	0	0
2 étoiles	9	260	10	268	8	250
3 étoiles	1	35	1	35	2	62
4 étoiles	2	62	2	62	2	62
Hôtels non classés	8	84	8	84	7	76
TOTAL	23	621	25	713	23	714

Source : CCI de Châlons-en-Champagne

L'offre hôtelière est largement concentrée dans l'agglomération châlonnaise avec 74 % des établissements et plus particulièrement dans la ville centre qui regroupe 52 % des hôtels. Les autres établissements hôteliers se répartissent de manière égale dans la couronne périurbaine et dans le secteur Nord soit 13 % chacun.

Charte de Pays

La fréquentation de cet équipement hôtelier est marquée par une très forte saisonnalité touristique, en particulier en juin et en septembre. En dehors de ces pointes qui peuvent provoquer une saturation (par exemple lors des concours et examens scolaires, lors de manifestations sportives de haut niveau ou au moment de la Foire-Exposition), la capacité d'accueil paraît suffisante.

Outre la clientèle estivale, le secteur hôtelier fonctionne essentiellement grâce à la clientèle d'affaires qui se répartit, quant à elle, tout au long de l'année. Cette clientèle originaire de la région ou des régions proches comme la région parisienne vient pour des séjours d'une journée ou deux (séminaires, conventions, manifestations, ...) et choisit en général l'hôtellerie comme mode d'hébergement, ce qui permet aux hôteliers d'atténuer l'effet de saisonnalité.

Sur les 23 hôtels du Pays de Châlons, 7 établissements disposent également d'une ou plusieurs salles de réunions équipées pour l'accueil de groupes d'affaires.

■ Un hébergement rural⁴³ encore peu développé

Les chambres d'hôtes : en 2008, le pays compte 160 lits en chambre d'hôtes pour 23 établissements dont 17 labellisés Clévacances ou Charmance⁴⁴, soit 7,4 % de l'offre marnaise (309 hébergements pour près de 840 lits). Près des trois quarts des structures sont au minimum classées 3 épis ou 3 clés.

Environ 70 % des chambres d'hôtes se situent dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et dans la couronne périurbaine soit respectivement 43,5 et 34,8 %. Le secteur Nord en accueille 17,4 % et le secteur Sud 4,3 %.

Les gîtes ruraux : le pays compte 58 lits en gîtes ruraux pour 11 structures, toutes labellisées "Gîtes de France", soit 7,7 % de l'offre marnaise qui compte 142 établissements pour près de 900 lits.

Les gîtes recensés sont tous de petite capacité (entre 1 et 4 chambres) et ne permettent pas d'accueillir des groupes de plus de 10 personnes. 45 % des structures sont labellisées 2 épis et 55 % 3 épis.

Un peu plus de 6 gîtes sur 10 se situent dans le secteur Nord, près de 3 sur 10 dans la couronne périurbaine et 1 sur 10 dans le secteur Sud. La Communauté d'agglomération, territoire plus urbanisé, n'accueille quant à elle aucun hébergement de ce type.

Trois types de clientèles fréquentent l'hébergement rural :

- une clientèle "non touristique", qui se caractérise par des courts séjours, une fréquentation étalée sur toute l'année et notamment à l'occasion de manifestations (foire de Châlons, séminaires, concours et examens, manifestations sportives...),
- une clientèle "salarisée", qui se caractérise par des séjours plus longs,
- une clientèle "touristique", moins importante que les deux premières catégories, avec des durées de séjours variables. Cette clientèle est avant tout saisonnière avec un pouvoir d'achat assez élevé.

Les clientèles "non touristique" et "salarisée" permettent de maintenir un taux d'occupation constant et satisfaisant durant l'année. Les taux d'occupation des chambres d'hôtes et gîtes sont donc moins marqués par la saisonnalité touristique.

■ Un camping haut de gamme qui affiche de bons résultats

Le Pays de Châlons-en-Champagne dispose d'un unique camping municipal classé 4 étoiles situé à Châlons-en-Champagne. D'une capacité de 148 emplacements, le

⁴³ Hébergement rural : terme global désignant les hébergements de type chambres d'hôtes et gîtes (rural, de séjour, d'étape...)

⁴⁴ Charmance = label "chambres d'hôtes" des Gîtes de France.

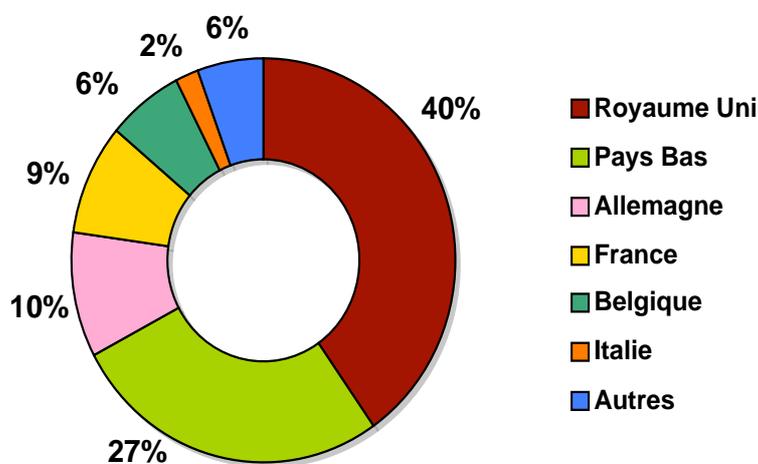
Charte de Pays

camping a accueilli en 2007 près de 23 170 campeurs contre près de 22 830 l'année précédente.

La comparaison de la saison 2007 de ce camping avec celles des autres hébergements de plein air de Champagne-Ardenne montre que la structure châlonnaise affiche de meilleurs résultats tant en termes de taux d'occupation que d'évolution des nuitées ou que de part des nuitées étrangères.

On peut attribuer les bons résultats du camping de Châlons-en-Champagne à la qualité de ses prestations et au fait qu'il soit l'unique camping classé 4 étoiles du Département de la Marne.

Origine géographique des touristes ayant séjourné au camping de Châlons en 2007



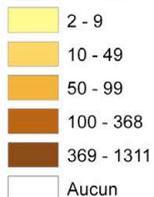
Source : Ville de Châlons-en-Champagne

Il n'existe en revanche pas de camping nature sur le territoire et l'on observe également une forte attente au niveau d'aires de stationnement pour les camping-caristes.

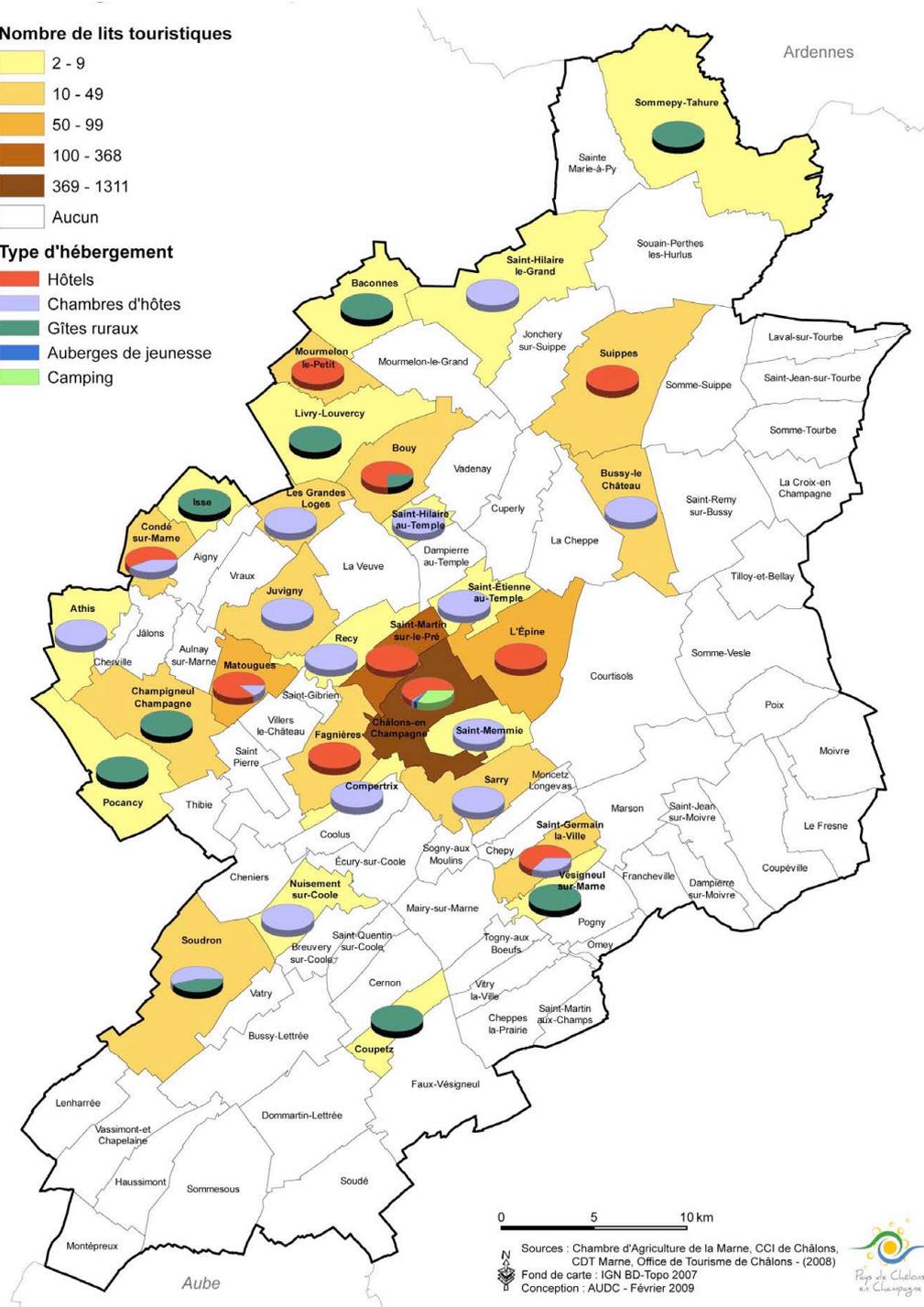
Charte de Pays

L'hébergement touristique dans le Pays de Châlons

Nombre de lits touristiques



Type d'hébergement



Charte de Pays

6.6.3. L'offre en matière d'activités et d'animations

■ Les filières touristiques présentes sur le Pays de Châlons

Au regard des attentes de la clientèle pour l'art de vivre et la gastronomie, y compris des produits de luxe comme le Champagne, la découverte du patrimoine architectural et la culture ou encore le tourisme de mémoire, le Pays de Châlons dispose de réels atouts sur les thèmes du tourisme culturel, du tourisme d'affaires et du tourisme vert.

Tourisme culturel et de mémoire : rénové et agrandi en 2004, l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne a vu sa fréquentation s'améliorer et dépasser le seuil des 15 000 visiteurs en 2006 dont plus de 3 000 étrangers. L'office propose des visites guidées des monuments, des musées, des caves de Champagne Joseph Perrier et des circuits à thèmes pour découvrir la ville. Certaines de ces visites tirent parti de la richesse du patrimoine hydrographique de Châlons-en-Champagne avec des promenades en barques en journée et de nuit sur le Mau et le Nau, de mai à septembre, qui mêlent à la fois découverte du patrimoine culturel et naturel.

La découverte de la gastronomie et des produits du terroir fait partie des propositions avec des "rendez-vous gourmands" animés par un professionnel de la gastronomie. Des cours de cuisine sont aussi proposés ponctuellement par des chefs cuisiniers qui permettent aux visiteurs de s'initier à la gastronomie régionale (truffes, boudin blanc, escargots, Champagne, ...).

En matière de tourisme de mémoire, le Nord du pays présente un patrimoine très divers avec l'oppidum du Camp d'Attila, édifié dans le courant du 1^{er} siècle avant J.C. à La Cheppe, la Guerre 1914-18 illustrée par de nombreux sites commémoratifs (cimetières de combattants français et étrangers, mémoriaux, stèles, ...) et plusieurs musées dont le Centre d'Interprétation de Suippes ou encore des pages de l'histoire de l'aviation avec les musées de Bouy et de Vraux.

Tourisme d'affaires : d'une superficie de 8 hectares avec trois halls totalisant 17 000 m² couverts, le Parc des Expositions de Châlons-en-Champagne, conventionné au titre des "foires et salons de France", accueille des salons professionnels et grand public, des expositions, des concours administratifs, des manifestations sportives et associatives et des spectacles.

En 2006, le Parc des Expositions a comptabilisé plus de 581 000 entrées pour 227 manifestations.

Tourisme vert et découverte du patrimoine naturel : les parcs et jardins du territoire avec notamment les trois jardins à Châlons-en-Champagne, le bois de Coolus, le parc Massez à Courtisols, le bois pédagogique à Haussimont, le parc Eugénie à Mourmelon-le-Grand ou le parc Buirette à Suippes offrent des possibilités de découvertes variées.

Les efforts réalisés par les communes pour améliorer le cadre de vie se concrétisent aussi par un engagement croissant des communes dans le concours des "Villes et Villages Fleuris" qui récompense les actions en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics ou privés.

La Marne est le premier département "fleuri" de France avec 148 communes labellisées en 2008 sur 385 labellisées en Champagne-Ardenne et détient le "trophée du département fleuri" depuis 1997.

Au sein du pays, on dénombre 24 communes classées dont 2 ont obtenu un Grand Prix National de Fleurissement qui récompense les plus beaux villages "4 fleurs". Le village de Baconnes, qui a fêté 40 années de fleurissement en 2008, fait partie du

Charte de Pays

cercle très fermé des cinq communes françaises labellisées Grand Prix National du Fleurissement ayant conservé cette récompense depuis son lancement en 1988.

Palmarès 2008 des villes et villages fleuris du Pays de Châlons

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs	4 fleurs + grand prix de fleurissement
Le Fresne Mairy-sur-Marne Matougues Sommepy-Tahure	Champigneul-Champagne L'Epine Saint-Rémy-sur-Bussy Vassimont-et-Chapelaine Vraux	Breuvy-sur-Coole Compertrix Condé-sur-Marne Coolus Courtisols Fagnières La Veuve Lenharrée Saint-Memmie Sarry	Châlons-en-Champagne Mourmelon-le-Grand Saint-Martin-sur-le-Pré	Baconnes Haussimont

Source : Comité Régional du Tourisme

Ces communes constituent des points d'intérêt touristique reconnus et contribuent au développement de l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne. La plupart des communes labellisées 1 à 4 fleurs proposent ainsi une "balade fleurie", permettant de découvrir des créations florales et paysagères ainsi que le patrimoine architectural.

Initiées en 1999 par le Comité Départemental du Tourisme de la Marne, les 95 balades fleuries du département sont thématiques : on peut ainsi découvrir les "incontournables", les "citadines", les "historiques", les "typiques"... Parmi les 24 villages fleuris du Pays de Châlons-en-Champagne, 18 proposent ce type de parcours pédestre.

Plusieurs communes labellisées ont également mis en place des visites guidées, pour individuels ou pour groupes, animées par le responsable du fleurissement de la commune ou un passionné de l'histoire locale, comme c'est le cas à Condé-sur-Marne par exemple.

Outre l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la qualité d'accueil des visiteurs, la politique de fleurissement contribue également à la qualité du lien social entre les habitants et les générations. Les particuliers s'investissent dans la production des plants, les mettent en place et les entretiennent.

■ Les filières touristiques à potentiel de développement dans le pays

Tourisme d'affaires : ce secteur s'est beaucoup développé en France au cours des deux dernières décennies. On comptait par exemple 39 centres de congrès en 1980 contre 120 en 2007.

A l'échelle champardennaise et plus particulièrement marnaise, le tourisme d'affaires représente la 2^e filière touristique. Le tourisme d'affaires engendre donc une activité qu'il est important de renforcer pour son rôle économique en particulier en dehors des périodes de forte fréquentation touristique.

Ce développement doit pouvoir s'appuyer sur la restructuration du parc des expositions de Châlons-en-Champagne qui devrait s'achever en 2012. L'objectif est d'apporter aux acteurs économiques un équipement polyvalent. Le nouveau bâtiment proposera une surface couverte de 20 000 m² avec des salles modulables de 15 à 200 places, plusieurs espaces d'expositions et un espace capable de s'adapter à tout type de grandes manifestations pouvant recevoir 7 000 spectateurs debout ou 3 000 assis.

Tourisme fluvial : le tourisme fluvial connaît un incontestable essor lié au regain d'intérêt pour les activités de plein air et de nature. Le réseau des canaux et voies navigables régional présente de sérieux atouts pour qui veut aller de l'Europe du Nord à la Bourgogne et au Bassin méditerranéen ou de la Région parisienne à la Lorraine et l'Alsace.

Charte de Pays

A l'échelle du Pays de Châlons, une plus grande valorisation du canal latéral à la Marne avec la réalisation d'un port ou d'une halte fluviale à Châlons-en-Champagne en complément de la halte de Condé-sur-Marne contribuerait à dynamiser l'économie touristique, à améliorer l'image du territoire, à renforcer la politique des "voies et trames vertes" et à favoriser les pratiques de la randonnée et du vélotourisme.

Cyclotourisme ou vélotourisme : l'activité du vélo est en pleine progression en Europe et offre l'avantage d'engager les territoires dans un tourisme durable moins polluant et permettant de mieux les découvrir.

La réalisation de grands itinéraires nationaux comme la voie verte allant de la Baie de Somme à Nancy via Reims et le Pays de Châlons et d'autres itinéraires régionaux et départementaux constituent une opportunité intéressante pour promouvoir à la fois le milieu urbain et rural.

Le développement de ce tourisme permettrait également au Pays de Châlons d'attirer une clientèle nouvelle et en particulier hollandaise, belge et allemande, très friande de ce type d'activité.

6.6.4. L'image touristique renvoyée par Châlons et sa région⁴⁵

■ L'image de la région Champagne-Ardenne auprès des touristes nationaux et internationaux

La Champagne-Ardenne souffre, dans l'esprit des Français, de préjugés communs à tous les territoires situés au Nord et à l'Est de la France, à l'exception de l'Alsace, et ceci notamment par rapport au climat. A ce titre, elle n'est donc pas considérée comme une région touristique à l'exception des principales villes et des sites touristiques majeurs comme la Cathédrale de Reims.

A l'inverse, l'image de la Champagne-Ardenne est excellente auprès des clientèles étrangères en tant que destination "vins et gastronomie". L'image du Champagne lui donne en effet une dimension festive, joyeuse, symbole du luxe, de l'élégance et d'un art de vivre à la française.

Au final et malgré les réticences du départ pour les français, les visiteurs de la région sont plutôt satisfaits de leurs séjours et gardent une image positive. La Champagne-Ardenne apparaît ainsi, toutes clientèles confondues, comme :

- une destination peu chère,
- une destination plutôt de week-end ou de court séjour,
- plutôt orientée vers les activités culturelles et de nature.

Enfin, si le changement de nom de Châlons-sur-Marne pour Châlons-en-Champagne a permis de développer la notoriété de la destination puisqu'elle se raccroche à la désignation "Champagne", beaucoup de français n'ont toujours pas assimilé cette modification.

■ L'image du Pays de Châlons auprès de ses habitants

Si la population locale semble considérer que le développement du tourisme sur son territoire présente un certain nombre d'avantages (développement économique, créations d'emplois, amélioration des infrastructures et par extension une certaine amélioration de la qualité de vie), elle n'est pas pour autant persuadée que le territoire possède de nombreux atouts touristiques, du fait notamment du climat jugé peu favorable et du manque de sensibilisation au patrimoine local.

⁴⁵ Ces constats sont issus à la fois d'entretiens menés auprès des principaux acteurs du tourisme du Pays de Châlons et des résultats de l'enquête menée en 2003 par le bureau d'études Comanaging pour le compte du Comité Départemental au Tourisme de la Marne.

Charte de Pays

Les habitants eux-mêmes se considèrent comme de "mauvais ambassadeurs" de leur territoire auprès des personnes extérieures, dans la mesure où ils ne ressentent pas de réelle appartenance au territoire ni de forte identité locale.

■ L'image du Pays de Châlons auprès des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs s'accorde à penser que le Pays de Châlons dispose d'atouts touristiques non négligeables mais que ces derniers sont méconnus tant par les habitants que par les touristes. Le territoire souffre ainsi d'une notoriété quasi inexistante qui s'explique par l'absence de positionnement clair et de choix stratégique en terme d'image. Le manque de produit touristique phare, la dispersion des sites et les capacités limitées des hébergements touristiques voire leur absence dans certaines parties du territoire et le paysage d'openfield très éloigné de l'image "d'Epinal" de la campagne sont également des handicaps.

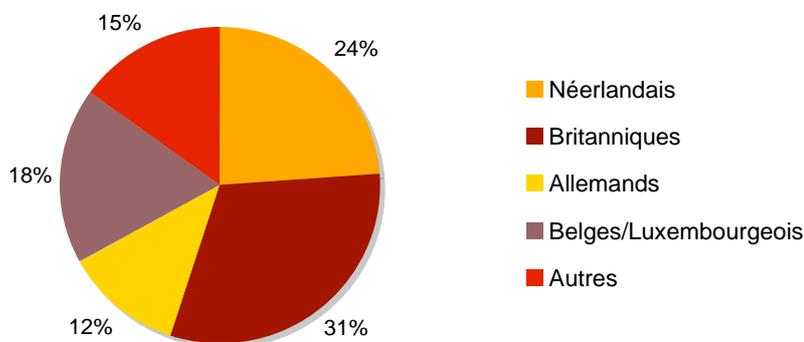
6.6.5. Les caractéristiques de la clientèle

La clientèle touristique de la Champagne-Ardenne se distingue par trois caractéristiques majeures⁴⁶ :

- l'importance des "visites de famille et/ou amis" avec 62 % des nuitées en 2004. Le recours à l'hébergement non marchand dans la région est donc très fort. Il s'agit par ailleurs essentiellement de courts séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 nuits.
- une clientèle majoritairement française (61,8 %), principalement originaire des régions limitrophes.
- une proportion de clientèle étrangère un peu plus élevée que la moyenne nationale avec respectivement 40 % des nuitées contre 37,5 % provenant essentiellement des marchés européens proches.

En Champagne-Ardenne, les britanniques représentent la première clientèle étrangère, tous types d'hébergement confondus, et plus particulièrement la première clientèle étrangère dans les hôtels (2 ou 3 étoiles de préférence) avec 40 % des nuitées étrangères et la deuxième clientèle étrangère dans les campings (12 % des nuitées totales et 21 % des nuitées étrangères).

Part des touristes étrangers, par nationalité, en Champagne-Ardenne en 2004



Source : ORTCA

⁴⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne (ORTCA).

Charte de Pays

SYNTHESE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
Un territoire situé à proximité immédiate de grands bassins de population et une accessibilité aisée	Un déficit de notoriété en partie lié à un problème d'identité
Un territoire chargé d'histoire avec un riche patrimoine culturel, architectural et naturel	Des sites touristiques dispersés sur le territoire et insuffisamment mis en réseau
Une excellente image de la Région auprès de la clientèle étrangère : "art de vivre" à la française	Des préjugés négatifs de la part de la clientèle française concernant la Région
Un savoir-faire de l'agglomération châlonnaise en matière de foires et salons	Une capacité d'accueil qui sature vite lors des grandes manifestations
Une bonne qualité de l'hébergement rural et de plein air	Un hébergement rural encore trop peu développé et un manque d'hébergement pour groupes
Une clientèle majoritairement française et clientèle étrangère plus élevée que la moyenne nationale	Une saisonnalité touristique marquée bien que les flux tendent à s'étaler de plus en plus sur le printemps et l'automne

2^{EME} PARTIE
LES ENJEUX DU TERRITOIRE
LES PRINCIPES POUR L'ACTION

Charte de Pays

Charte de Pays

1. UNE IDENTIFICATION DES ATOUTS DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE BASEE SUR L'OBSERVATION

L'élaboration du projet stratégique du territoire, socle commun pour le projet de pays et l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'est appuyée sur un diagnostic territorial à la fois attentif à l'environnement régional, national, voire européen et aux spécificités internes au territoire.

Ce travail préalable a permis d'appréhender le fonctionnement du territoire dans l'ensemble de ses composantes et de prendre en compte une vision prospective impliquant une vision claire des enjeux.

Cette réflexion s'est d'abord nourrie d'une approche rétrospective. L'analyse comparative des ambitions du schéma directeur de 1998 et des réalités observées sur les dix dernières années en matière de développement et d'aménagement du territoire est en effet plutôt féconde en termes d'enseignements pour l'avenir.

1.1. Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire de diversité et de complémentarité

Le Pays de Châlons-en-Champagne présente des diversités dans de multiples domaines :

- Les paysages, un patrimoine précieux aux multiples dimensions et facettes environnementale, écologique, mais aussi culturelle, sociale et économique.
- L'activité humaine qui s'étend de l'agriculture, la logistique, l'industrie, l'artisanat, les services, au secteur public y compris une véritable "économie de la Défense" liée à la présence des grands camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes.
- La structuration du territoire avec le cœur du pays, espace urbain aux hautes densités démographiques irrigué par de grandes infrastructures de transports et apportant de nombreux services stratégiques liés à ses fonctions de capitale administrative régionale et départementale, et l'espace périurbain et rural, fort de villages qui font figure de véritables "oasis" au milieu des grandes étendues des plaines agricoles.

Ayant dit cela, les complémentarités et solidarités s'imposent d'elles-mêmes entre :

- Des territoires de hautes, moyennes voire très basses densités démographiques.
- La ville de Châlons-en-Champagne, les petites villes relais au Nord du pays et les villages développés le long des vallées.
- Les paysages de grande culture, la trame verte et bleue des vallées alluviales de la Marne et de ses affluents et l'armature paysagère des "villages oasis".
- Les emplois de l'économie productive et ceux de l'économie résidentielle, vis-à-vis desquels le Pays de Châlons-en-Champagne paraît assez équilibré.
- La diversité de l'offre de services de l'agglomération châlonnaise et l'importance de la zone de chalandise des territoires ruraux associés.
- Les ressources touristiques du cœur urbain de Châlons-en-Champagne, des villes et villages du pays et les itinéraires de randonnées inscrits sur des continuités départementales, régionales et nationales.

Charte de Pays

1.2. Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire d'innovation

Depuis longtemps, le Pays de Châlons-en-Champagne s'inscrit dans une logique de qualité et d'innovation. Il existe une complémentarité et une logique identique de qualité entre le soin que les femmes et les hommes du Pays de Châlons-en-Champagne attachent à leur cadre de vie et à leurs activités de production.

La qualité du cadre de vie s'illustre de nombreuses manières :

- Une politique active de fleurissement des communes qui fait de la Marne le premier Département en nombre de communes labellisées. Sur les 10 communes classées 4 fleurs du département, 5 sont situées dans le Pays de Châlons. Cette dynamique de mise en valeur et d'image est par ailleurs l'occasion d'une réflexion plus globale tenant compte des enjeux du développement durable.
- La mise en valeur des qualités patrimoniales des villes et villages au niveau des sites les plus emblématiques comme de l'ensemble des espaces urbains pour que la qualité urbaine profite à tous les habitants.
- La reconquête des berges des canaux et cours d'eau qui sont autant d'occasions de découverte des espaces naturels des vallées et de moyens concrets de tisser des liens entre collectivités.

L'investissement des champs de l'innovation s'exerce dans plusieurs directions complémentaires :

- L'innovation dans l'agro-industrie avec la participation active au pôle de compétitivité à vocation mondiale "Industrie et Agro Ressources" et l'organisation du Salon International du Non Alimentaire (le SIÑAL) à Châlons-en-Champagne. En complément des productions alimentaires majoritaires, l'agriculture s'oriente en effet vers d'autres débouchés et explore les voies d'avenir sur les multiples valorisations de la ressource végétale. La Directive européenne "Reach" qui impose une réduction drastique du nombre des molécules d'origine chimique pour une meilleure connaissance de leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement constitue de ce point de vue une opportunité à saisir.
- L'innovation concerne également le domaine industriel via le pôle de compétitivité national "Materalia" issu de la fusion du pôle de compétitivité lorrain MIPI (Matériaux Innovants Produits Intelligents) et du pôle champardennais P2MI (Procédés de Mise en Œuvre des Matériaux Innovants). Grâce à sa connaissance des alliages cuivreux et à un savoir-faire pluridisciplinaire, le Bronze Industriel, implanté à Suippes, est au cœur de problématiques industrielles aussi variées que l'aéronautique, la construction navale, l'automobile, le nucléaire ou le ferroviaire.
- Le Centre d'Enseignement et de Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Châlons-en-Champagne, qui appartient au réseau universitaire d'excellence ParisTech et est au cœur de partenariats associant des industriels, l'enseignement supérieur et la recherche.

1.3. Le Pays de Châlons-en-Champagne, un territoire d'ouverture, d'échanges et de solidarité

Le Pays de Châlons-en-Champagne peut s'appuyer sur sa position géographique et notamment la proximité du Bassin parisien ainsi que sur la qualité de ses infrastructures pour jouer un rôle important dans la dynamique des échanges nationaux et internationaux.

Charte de Pays

L'offre de transports combine ainsi la desserte autoroutière avec des liaisons Est-Ouest (A. 4) et Nord-Sud (A. 26), des infrastructures ferroviaires complétées depuis juin 2007 par une desserte TGV et l'Aéroport de Paris-Vatry.

La position du territoire sur la ligne à grande vitesse Est et le rôle que peut jouer l'Aéroport de Paris-Vatry vis-à-vis de l'agglomération parisienne permet au Pays de Châlons-en-Champagne de revendiquer un positionnement de porte d'échange.

Le Pays de Châlons-en-Champagne s'est constitué plus tardivement que les autres territoires champardennais mais sa démarche s'appuie résolument sur la pratique de l'intercommunalité. Le Syndicat mixte du pays associe ainsi dans un même cadre de travail les communautés de communes et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne qui a soutenu la démarche de pays en complément des réflexions et actions conduites au titre d'un projet d'agglomération.

Cette dynamique intercommunale permet de privilégier les actions qui répondent à une vocation intercommunale ou collective et de renforcer l'action des intercommunalités de proximité par une dimension plus large de la coopération à l'échelle des bassins de vie de Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes sur des thèmes de coopération transversaux pour lesquels la taille critique du territoire, 92 communes et près de 100 000 habitants, s'avère pertinente. Cette dimension concerne notamment les priorités de la vie courante tels que le logement, l'accès à la formation, à l'emploi et aux services et les transports. Elle concerne aussi les principaux enjeux environnementaux comme la lutte contre le réchauffement climatique.

En complément de cette dimension inter-territoires entre agglomération et pays, le Pays de Châlons souhaite renforcer les contacts pris avec les territoires voisins de la Brie Champenoise, d'Epernay, du Parc Naturel de la Montagne de Reims, de Reims, Vitry-le-François et de l'Argonne. Des réflexions coordonnées sur des thématiques communes comme les déplacements, le développement du tourisme et les services à la personne doivent être envisagées pour une plus grande efficacité des actions et une meilleure valorisation des atouts du Département de la Marne et de la Région Champagne-Ardenne.

2. LES PRINCIPES POUR L'ACTION

L'engagement du territoire et des acteurs du Pays de Châlons-en-Champagne sera organisé selon quatre principes qui en définissent l'esprit.

2.1. Un principe de reconnaissance de l'intérêt collectif

Le Pays de Châlons-en-Champagne est très largement structuré en communautés de communes pour la partie rurale. La partie urbaine a été l'une des premières collectivités à s'organiser en communauté d'agglomération à l'échelle nationale.

Ces intercommunalités ont chacune défini leur champ d'intervention à partir des compétences obligatoires délimitées par les textes, de leurs ambitions et de l'expérience tirée de leurs années d'existence.

Cette définition repose sur la reconnaissance par les communes membres de l'intérêt collectif qui anime l'intercommunalité. Elle permet de tracer les axes d'intervention clairs de la communauté sur des missions, qui par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale.

Le Pays de Châlons-en-Champagne souhaite capitaliser cette reconnaissance de l'intérêt communautaire en permettant à chacune des communautés de franchir ensemble une nouvelle étape dans leur ambition de construction du territoire.

Charte de Pays

S'inscrivant dans cette logique, les communautés de communes forment le premier niveau de concertation et de coordination pour la mise en œuvre d'actions transversales à l'échelle du pays.

Dans la même logique, les actions portées par une commune ou par le secteur associatif doivent présenter un intérêt collectif au sens de la présente charte c'est-à-dire contribuant à structurer le territoire, à renforcer son attractivité et sa vitalité économique et sociale et à améliorer son image.

2.2. Un principe d'inscription dans une échelle territoriale large

L'intérêt d'une inscription dans des solidarités qui dépassent l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne paraît évident pour au moins trois raisons :

- Les grands flux touristiques, les logiques de séjours, l'évolution des comportements intéressent de plus en plus souvent plusieurs territoires du Département de la Marne (Reims, Epernay, Vitry-le-François,...), voire plusieurs départements, quand ce n'est pas plusieurs régions (région naturelle de l'Argonne, grands parcs de loisirs, ...).
- Le potentiel de développement du pays, aussi bien économique que démographique, ne peut produire ses effets sans une inscription du territoire dans une dynamique plus large.
C'est pourquoi une attention particulière a été portée aux cohérences avec les stratégies de développement de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, du Conseil général telles qu'exprimées dans le projet du département "Marne 2020" et les différents schémas élaborés par la Région Champagne-Ardenne.
- Le Pays de Châlons-en-Champagne est organisé autour d'une agglomération et d'une ville qui doivent, au-delà des échanges quotidiens avec les territoires périurbains et ruraux du pays, entretenir des liens étroits avec les autres agglomérations du département et de la région.

2.3. Un principe d'anticipation

La périodicité des cycles qui impactent le fonctionnement des territoires se raccourcit. Cela paraît évident pour l'économie mais l'est aussi pour le champ du social et pour d'autres domaines concernés par l'aménagement du territoire.

- Les cycles économiques de plus en plus courts obligent par exemple de disposer d'une offre de sites économiques rapidement commercialisable mais adaptable à court terme pour l'accueil de nouvelles activités.
- Ces mutations de plus en plus rapides ne concernent plus uniquement l'espace urbain. L'espace rural est en constante évolution sous l'effet combiné de :
 - l'intérêt public pour les paysages, la nature et le patrimoine ;
 - la technologie qui permet un accroissement constant de la capacité de mobilité des ménages ;
 - l'évolution des pratiques résidentielles avec l'arrivée de néo-ruraux désireux de vivre selon le standard urbain et qui expriment de nouvelles attentes en terme d'accès aux services et aux commerces.

Ces phénomènes se traduisent par des logiques de périurbanisation, de nouvelle attractivité des campagnes et par l'accroissement de la multifonctionnalité de la ruralité. Ils se traduisent aussi par de nouvelles demandes de services qui appellent des réponses de plus en plus globales et coordonnées entre les différents niveaux de collectivités.

Charte de Pays

Le pays doit privilégier cet effort de projection dans l'avenir afin de mieux appréhender les évolutions socio-économiques et environnementales. Les travaux des commissions du conseil de développement constitueront de ce point de vue des éclairages importants sur les comportements et attentes des ménages.

2.4. Un principe de concertation et d'échanges

Un projet de territoire n'est efficace, au premier sens du terme, que s'il repose sur l'adhésion du plus grand nombre. Arguant de la nature du territoire comme d'une mosaïque d'activités diverses, de cultures, d'intérêts particuliers, tous rattachés par une part de destin territorial collectif, la charte du pays veut affirmer cette vision fédératrice.

La communication, la coordination, la coopération et la solidarité entre les acteurs socio-économiques et ou culturels et sportifs devront ainsi rendre l'action des uns et des autres plus lisible et plus forte.

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, l'association des acteurs à la démarche d'élaboration de la charte de développement durable et à son suivi s'exerce dans le cadre d'un conseil de développement.

3. LES ENJEUX : LA CAPACITE DU TERRITOIRE A ATTIRER DES HABITANTS ET A LES RETENIR

Le projet de développement doit permettre de faire face aux nouveaux enjeux comme aux défis récurrents et en premier lieu ceux de la démographie.

Trois idées fondatrices ont été retenues pour le développement du Pays de Châlons-en-Champagne.

■ Une dynamique démographique plus motivante que par le passé

Paradoxalement, alors que la France était sur une dynamique démographique presque la plus élevée en Europe, le Pays de Châlons-en-Champagne a décliné légèrement jusqu'au tout début des années 2000 pénalisé par un solde migratoire négatif de 600 habitants/an. Cependant, à la décroissance observée sur la période 1990-1999 a succédé une légère croissance sur la période 1999-2006 avec une réduction du solde migratoire ramené à moins 400 habitants/an.

En s'appuyant sur les résultats du recensement pour l'année 2006 publiés en 2009, le Pays de Châlons-en-Champagne :

- prend acte de l'inéluctable diminution du solde naturel positif concomitant avec le vieillissement de la pyramide d'âge, et ce dans les mêmes proportions qu'à l'échelle nationale,
- fait l'hypothèse que l'inflexion du solde migratoire déjà enregistrée ces dernières années peut s'accroître si les actions déjà engagées pour rendre le territoire plus attractif sont poursuivies et renforcées dans un contexte clairement établi de complémentarité entre les ensembles géographiques du pays.

■ Un environnement favorable aux activités économiques

Charte de Pays

La dynamique de développement économique observée depuis 2000 sur le territoire correspond aux caractéristiques et aux atouts du Pays de Châlons-en-Champagne qui relèvent plutôt de l'économie productive et ouverte¹ que d'économie résidentielle.

L'implantation et la montée en puissance d'activités de valorisation agroalimentaire, d'industries non alimentaires et d'activités de logistique-distribution requièrent de l'espace pour produire les intrants végétaux et édifier soit des usines de transformation soit des plates-formes logistiques.

Simultanément, l'offre de logements a progressé de façon assez équilibrée sur l'ensemble du territoire et le niveau d'équipement et de services a été fortement amélioré à la fois en termes d'infrastructures de transport et d'équipement commercial. La diffusion de l'offre d'enseignement supérieur souhaitée par les élus au sein de la Région Champagne-Ardenne se concrétise avec la mise en place d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT) de plein exercice à Châlons-en-Champagne.

■ La relance de l'attraction urbaine et la poursuite de l'attraction rurale

Le travail important sur le cœur de l'agglomération châlonnaise porte aujourd'hui ses fruits et l'identité patrimoniale, culturelle et urbaine s'affirme nettement, comblant ainsi une partie du déficit d'attraction constaté auparavant et donnant une vraie substance au changement d'identité de Châlons-sur-Marne vers Châlons-en-Champagne.

Le projet de développement durable du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne veut accentuer ce phénomène de "nouvelle attraction" et le conforter à l'échelle des ensembles territoriaux du pays.

La question initiale du projet de territoire, centrée sur le thème de la dynamique de la démographie, recouvre donc largement celle de "l'attraction" du territoire et doit rester transversale aux trois enjeux suivants :

- **L'enjeu de la croissance (du développement),**
- **L'enjeu d'identité et de cohérence du territoire,**
- **L'enjeu de qualité environnementale, urbaine et culturelle.**

3.1. L'enjeu de la croissance (du développement)

La création d'emplois est l'une des conditions de l'attraction et du maintien de la population. Sur ce plan, le dynamisme économique est une des "armes" majeures du Pays de Châlons-en-Champagne et l'un de ses plus grands atouts.

- Le Pays de Châlons-en-Champagne paraît plutôt bien placé avec les filières de l'économie industrielle et logistique qui laissent augurer de bonnes perspectives et devraient permettre le développement d'emplois.
- L'agriculture qui est très présente autant par la surface que par la qualité des produits et qui offre des gisements de développements autant agro-industriels qu'agroalimentaires pouvant tirer de la proximité du pôle de compétitivité à vocation mondiale "Industrie et Agro-Ressources" et des incidences favorables à l'emploi des molécules végétales compte tenu de la nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques suite à la Directive Reach.
- La position de carrefour autoroutier et ferroviaire qui a entraîné des développements logistiques dont certains, comme la plate-forme logistique

¹ Produisant des biens et services vendus sur les marchés autres que ceux du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Charte de Pays

de Vatry, n'ont pas atteint tous leurs objectifs mais constituent néanmoins de réels supports de développement.

D'autres "ressources" du territoire doivent être valorisées de façon volontaire. En premier lieu, l'emploi public doit faire l'objet d'une attention particulière. Malgré les perspectives encore floues de la réforme de l'administration territoriale, l'évidence du changement s'imposera à court ou moyen terme.

- La fonction administrative centrale de Châlons-en-Champagne doit faire l'objet d'attentions particulières qui vont de la capacité d'accueil des emplois à un renforcement de la reconnaissance des qualités résidentielles du territoire.
- La valorisation de "l'économie de la Défense" qui concerne les implantations de l'armée à Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes ainsi que le personnel de l'armée comme gisement de création d'entreprises.
- L'économie de la connaissance avec la présence de l'enseignement supérieur et le potentiel d'innovation et de recherche autour des pôles de compétitivité "Industrie et Agro-Ressources" et "Materia" et des grandes entreprises du territoire.

3.2. L'enjeu d'identité et de cohérence du territoire

Le premier objectif est de s'appuyer sur la capacité de reconnaissance des familles déjà installées sur le territoire comme levier pour construire une image vis-à-vis de l'extérieur.

Cette reconnaissance de l'identité territoriale du pays, de ses forces et ses intérêts par les habitants eux-mêmes implique de travailler aux conditions d'un maillage urbain du pays permettant de combiner à la fois le confortement d'une offre de services et d'organiser la mobilité sur le territoire. L'articulation du projet de pays avec l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale trouve ici tout son sens en terme d'organisation spatiale du territoire.

Cette armature urbaine se compose de trois niveaux avec le cœur d'agglomération, polarité principale du pays, des pôles relais et des communes en mesure d'accueillir, seules ou en petits pôles complémentaires, un minimum de services à la population. Cette action sur une "juste proximité" des équipements et services est une condition majeure de l'équilibre et de la cohérence territoriale et du renforcement de l'identité territoriale en assurant la perception d'équité entre les sous-ensembles géographiques du pays.

La notion de "juste proximité" doit s'appliquer à la définition ou au renforcement d'un réseau de services accessibles à tous combinant commerces et services à la population comme l'accueil de la petite enfance, le maintien à domicile des personnes âgées et l'accompagnement des personnes en difficulté sociale.

La notion de "juste proximité" doit s'appliquer également à l'amélioration de la mobilité pour favoriser l'accès aux services du premier niveau de l'armature urbaine. Le renforcement des mobilités à l'échelle du pays doit notamment permettre l'accessibilité aux services, commerces et équipements structurants à considérer dans leur fonctionnement global comme étant des équipements du pays.

Elle est également une condition favorable au développement de l'activité touristique.

Charte de Pays

3.3. Un enjeu de qualité environnementale, urbaine et culturelle

Cet enjeu de qualité est conçu dans une double logique de développement durable et d'attractivité territoriale. Il concerne à la fois l'offre d'accueil, raisonnée en termes d'habitat et de services à la population, le tourisme et la préservation de ce que l'on peut appeler d'une façon très économique le capital "nature et paysages".

Ces différentes dimensions trouvent encore une fois une articulation avec la dimension de planification du schéma de cohérence territoriale.

- La production et la modernisation d'un parc de logements diversifié et adapté aux besoins sur l'ensemble du pays. Cette offre doit répondre aux différents types de populations (étudiants et stagiaires, ménages monoparentaux, jeunes ménages, ménages modestes, cadres, personnes âgées non dépendantes, personnes dépendantes, ...) afin de faciliter les parcours résidentiels internes et de répondre à l'enjeu d'attractivité.
- L'inscription de l'action sur le bâti, comme l'ensemble des activités humaines contribuant à la production de gaz à effet de serre, dans un objectif de sobriété énergétique et de réduction des consommations d'énergie fossile.
- La préservation et la mise en valeur des espaces naturels et des paysages au niveau de la plaine agricole, des vallées alluviales et des "villages oasis". La valorisation de la trame verte et bleue doit ici être comprise dans l'ensemble de ses dimensions et fonctions biologiques, paysagères et sociales.
- La valorisation des paysages urbains avec la nécessité d'un renforcement du traitement qualitatif du bâti et des espaces publics.
- Le développement des "tourismes" par la valorisation simultanée de la position du territoire sur des grands axes de déplacement et l'inscription centrale entre les pôles touristiques notamment d'Epernay, Reims, Troyes et les grands lacs de Champagne.
- La valorisation des atouts culturels qui constituent une offre de services indispensable pour la population ainsi qu'un potentiel remarquable dans un projet de développement.

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le Pays de Châlons-en-Champagne possède de solides atouts mais il souffre d'un déficit d'attraction ou d'attractivité.

Les actions mises en œuvre pour créer de l'emploi, améliorer et développer le parc de logements, compléter les équipements et rendre le territoire plus accueillant commencent à porter leurs fruits et sont autant de raisons conduisant à persévérer et à mettre en œuvre un projet de développement durable afin de répondre aux trois grands enjeux suivants.

■ 1 – Attirance et croissance économique

La composante de l'économie productive :

- L'accompagnement des mutations du tissu industriel et artisanal pour favoriser sa pérennité (conditions globales d'accueil au niveau du foncier, de l'immobilier et des services – transmission des entreprises),
- La dynamisation des activités productives en liaison avec l'enseignement supérieur et la recherche et la mise en réseau des acteurs,

Charte de Pays

- Le développement des activités agroalimentaires, agro-industrielles et la diversification des activités agricoles,
- Le développement de la logistique notamment sur les sites de Vatry et de l'agglomération châlonnaise,
- Le maintien d'un pôle d'emploi public et métropolitain,
- La valorisation des compétences des personnels en sortie d'un contrat avec l'Armée pour contribuer à la création d'activités endogènes.

La composante de l'économie résidentielle :

- Le maintien des fonctions métropolitaines de Châlons-en-Champagne avec développement des services de rang supérieur et le renforcement du rayonnement de la capitale régionale y compris sa reconnaissance interne et externe.
- La valorisation de "l'économie de la Défense", élément fort du secteur Nord du pays, en veillant à conforter l'accroche territoriale de l'Armée et à accompagner les personnels en fin de contrat dans une démarche de retour à l'emploi civil et à la création d'entreprises.
- Le développement équilibré des activités commerciales et des "emplois de service" (accueil de l'enfance et de la petite enfance, maintien des personnes âgées à domicile, accès à la santé, ...).

■ 2 – Attirance et équité territoriale

- Le renforcement de l'armature urbaine autour des centres bourgs et de pôles ruraux, en renforçant les pôles existants et en assurant les conditions d'un développement des pôles en émergence dans les espaces qui en sont dépourvus et notamment le Sud du pays.
- Le soutien aux activités artisanales et commerciales du pays en complément des actions visant à renforcer le maillage urbain.
- L'amélioration des déplacements prenant en compte les fonctions métropolitaines du territoire et les enjeux du développement durable et la mobilité quotidienne à l'échelle du pays dans le cadre de la "juste proximité" des services.
- La réflexion à mener sur les services de la mobilité devra s'appuyer sur les moyens existants et être adaptée aux caractéristiques démographiques du territoire.
- Le développement de la "juste proximité" d'une offre d'équipements et de services à la population, pour garantir à tous l'accès aux services de premier recours, et plus particulièrement aux populations fragiles comme les personnes âgées ou handicapées, les personnes en difficulté sociale... La polyvalence des services et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) seront par ailleurs favorisées pour améliorer la connaissance et l'accès de tous, notamment en secteur rural.

■ 3 – Attirance et qualité environnementale, urbaine et culturelle

- La préservation et la mise en valeur des milieux et des ressources naturelles.
- L'affirmation de la qualité et de l'originalité des paysages de Champagne crayeuse appuyée sur la définition d'une trame verte et bleue conçue comme un vecteur de qualité et une contribution concrète au développement durable.
- La valorisation des paysages urbains avec la nécessité d'un renforcement du traitement qualitatif du bâti et des espaces publics.

Charte de Pays

- L'inscription de l'action sur le bâti dans un objectif de sobriété énergétique et de réduction des consommations d'énergie fossile en cohérence avec les objectifs du plan climat énergie de la Région Champagne-Ardenne.
- La diversité d'un dispositif de logements adapté en quantité et en qualité aux besoins de la population dans le cadre d'un parcours résidentiel et d'une meilleure accroche territoriale.
- Le développement du tourisme par la valorisation simultanée de la position du territoire, de son accessibilité et de ses ressources patrimoniales.
- Le renforcement de l'identité du pays par la mise en œuvre d'une politique culturelle avec une double ambition. Il s'agit d'une part de favoriser l'accès à la culture et la diffusion des activités culturelles au sein du pays et d'autre part de travailler à des "événementiels" pour renforcer l'attractivité du territoire et construire son image.

D'où une inscription résolue du projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne dans les logiques de DEVELOPPEMENT DURABLE qui sont fondamentalement marquées par leur caractère global et transversal.

3^{EME} PARTIE
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE

Charte de Pays

Charte de Pays

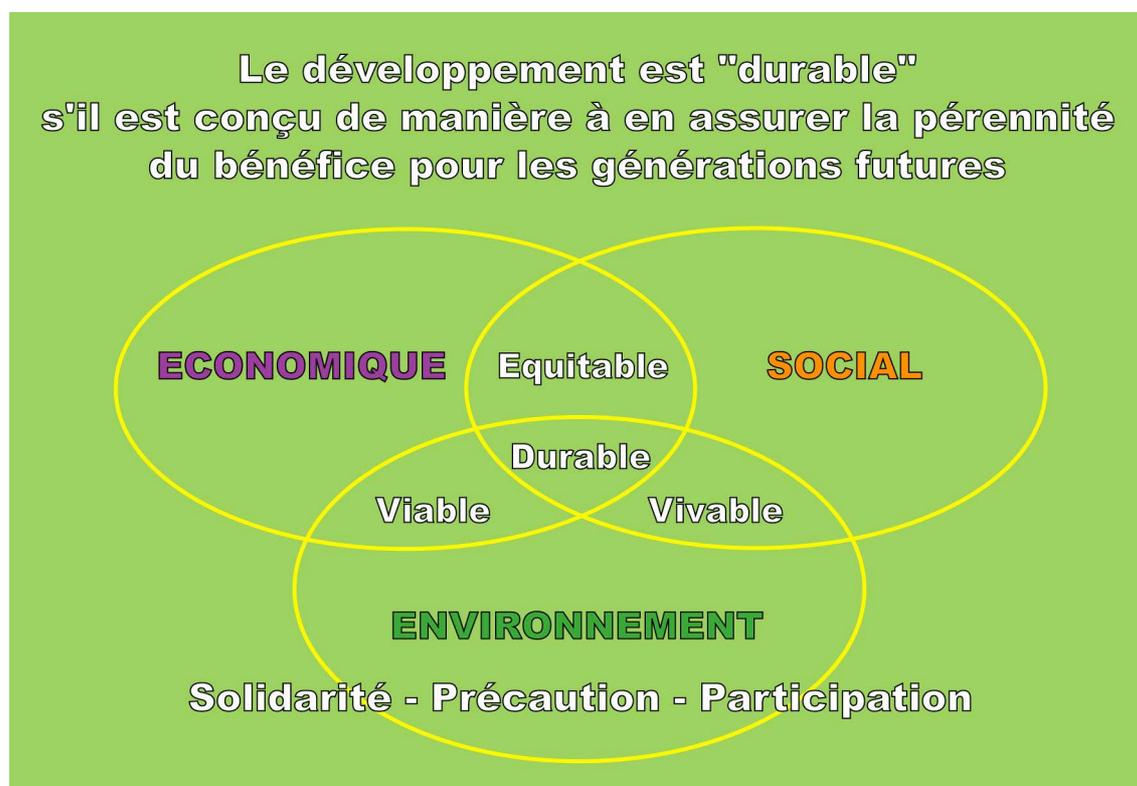
Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne se fixe comme objectif central de renforcer "l'attraction" de son territoire en s'appuyant sur les ressources diversifiées de ses différentes composantes territoriales et sur les ressources communes à l'ensemble du pays.

Cette attraction renforcée doit être déclinée dans :

- **Tous les domaines** : économie, logement, déplacements, services, paysages, environnement, ...
- **Toutes les composantes territoriales** : l'agglomération de Châlons-en-Champagne, l'axe vallée de Marne au sens large, le "Nord" et le "Sud".
- **Toutes les cibles** et notamment les hommes et les femmes s'agissant de l'économie résidentielle et les investisseurs et développeurs pour l'économie productive.

Le projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne est un projet de développement inscrit dans la logique des trois piliers du développement durable qui sont à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus.

Aux trois aspects économique, social et environnemental s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : celui de la gouvernance. La gouvernance consiste en la participation des acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision.



Cette prise en compte de l'environnement, de l'écologie urbaine et du développement durable traduit l'évolution de la perception des problèmes et la nature des réponses proposées.

Celles qui sont retenues par le Pays de Châlons-en-Champagne ont en commun d'apporter une valeur ajoutée à l'économie générale de son territoire sans remettre en cause les fondements de celle-ci.

Charte de Pays

Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule autour des trois axes suivants selon le principe de renforcer l'attraction et de la diffuser sur tout le territoire :

1. **Attraction et croissance** (ou développement des activités économiques).
2. **Attraction et équité territoriale** dans la mise en valeur des ressources des différentes composantes territoriales du territoire.
3. **Attraction du cadre de vie** du territoire au sens large.

Conformément à l'identification et à la structuration des enjeux, le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule en trois axes stratégiques complémentaires.

Axe stratégique 1



Attraction et croissance

Axe stratégique 2



Attraction et équité territoriale

Axe stratégique 3



**Attraction et qualité environnementale,
urbaine et culturelle**

1. AXE STRATEGIQUE 1 : ATTRANCE ET CROISSANCE

Deux moteurs font tourner, ralentir, accélérer l'économie d'un territoire :

- Celui de l'économie de la production, c'est-à-dire le cycle vertueux recherche – développement – compétitivité – exportation sur les marchés extérieurs au-dit territoire et revenus en contrepartie de la production.
- Celui de l'économie des consommations ou économie résidentielle, c'est-à-dire les dépenses d'investissement et de consommation des personnes résidentes et/ou présentes sur le territoire.

Charte de Pays

La stratégie de développement économique soutenue par le pays s'intéresse donc à ces deux composantes, avec en particulier :

- L'économie productive, qui rassemble :
 - le tissu industriel des PME et TPE,
 - les activités de transformations agro-alimentaires,
 - les activités logistiques.
- L'économie résidentielle, qui rassemble :
 - l'emploi public, partagé entre l'emploi administratif du pôle régional Châlons-en-Champagne et l'emploi de l'Armée,
 - les services à la population, le commerce, et la construction,
 - l'emploi touristique.

1.1. Maintenir et développer les activités économiques et la création d'entreprises endogènes

Le Pays de Châlons-en-Champagne bénéficie d'une diversité d'activités dans les domaines divers de l'industrie et des services aux entreprises.

Le pays doit veiller à pérenniser les activités existantes et à susciter la création d'entreprises. Il s'agit de prévoir et d'anticiper les mutations industrielles et d'apporter aux acteurs économiques les capacités et moyens en termes de foncier, d'immobilier d'entreprises et de services, tant pour permettre le maintien, la relocalisation d'entreprises que pour susciter l'essaimage, la création en apportant l'appui nécessaire aux porteurs de projets.

La prise en compte des enjeux démographiques implique également d'accompagner les chefs d'entreprises dans leurs démarches de reprise et de transmission d'entreprises. Ces démarches devront dans la mesure du possible s'accompagner d'une information et d'une implication des salariés.

Cette action de dynamisation du tissu économique, et plus particulièrement industriel, doit par ailleurs s'appuyer sur l'offre d'enseignement supérieur et de recherche en synergie avec l'ENSAM, les différents dispositifs de pépinière, l'Université de Champagne-Ardenne et le Pôle de compétitivité "Materalia".

Propositions d'orientations stratégiques :

- Mettre en place des outils d'information, d'observation et de connaissance du tissu économique local, en partenariat avec les services de l'agglomération châlonnaise, des communautés de communes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
A ce titre, un Atlas des Zones d'Activités du pays est en cours de constitution. Il permettra de mieux connaître l'offre foncière et immobilière et pourra constituer par la suite, un support de communication et de promotion économique du Pays de Châlons-en-Champagne.
Promouvoir un développement coordonné des espaces urbains et ruraux afin d'éviter une concurrence stérile entre des territoires ayant un destin commun. Cette démarche partenariale pourrait notamment se concrétiser par :
 - un renforcement des liens entre les différents services de développement économique du territoire en vue d'une meilleure coopération entre les collectivités.
 - La mise en place d'une réflexion sur une gestion plus coordonnée du foncier et de l'immobilier d'entreprises.
- Favoriser l'information et la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire (forums, journées portes ouvertes...).
- Assurer l'accès aux services de l'emploi par des relais en milieu rural.

Charte de Pays

1.2. Accompagner les nouvelles valorisations des productions agricoles et favoriser la diversification des activités agricoles

Ces deux thématiques du projet de territoire sont considérées comme indissociables et permettent de souligner l'articulation souhaitée avec la dimension spatiale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les synergies indispensables entre les acteurs économiques et collectivités territoriales.

■ Accompagner les nouvelles valorisations des productions agricoles

Le Pays de Châlons a choisi de soutenir pleinement les actions de valorisation des productions agricoles. C'est au cœur du Pays de Châlons que s'organise, depuis 2008, le Salon International du Non Alimentaire (SIÑAL). Dans la continuité des premières concrétisations industrielles du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale "Industrie et Agro-Ressources", ces valorisations vont en effet être de plus en plus nombreuses.

Pour cela, le territoire s'engage à assurer une veille et à adopter une position commune en vue de créer les conditions permettant de soutenir les activités déjà présentes, notamment à Haussimont, et de favoriser l'installation de nouveaux projets.

Le Pays de Châlons-en-Champagne possède des atouts forts dans une telle perspective, à deux conditions :

- La première concerne la capacité du territoire à accueillir les futures implantations agro-industrielles qui devront répondre aux critères suivants :
 - proximité des ressources agricoles à valoriser,
 - accessibilité routière et ferroviaire,
 - disponibilité de la ressource en eau de très bonne qualité,
 - éloignement suffisant des zones d'habitation.

Par ailleurs, ces implantations n'ont pas vocation à s'insérer dans des zones d'activités existantes, vu leur taille et leurs spécificités, mais plutôt à se développer sur de grands sites dédiés.

Plusieurs grands espaces offrant les pré-requis nécessaires peuvent répondre à cet enjeu d'accueil et de développement des agro-industries.

- La deuxième condition concerne le développement des activités connexes, induites par le développement de qualité de traitement des molécules végétales :
 - recherche et développement,
 - activités "d'application" telles que chimie, BTP, transport, énergie...

La réussite de cette phase de diffusion des retombées économiques implique une forte coordination des acteurs concernés. Sur ce plan, le pays pourrait offrir un cadre adapté en terme d'échelle géographique.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Assurer une veille et coordonner les actions au sein du pays en vue de capter les projets de valorisation non alimentaires des agro ressources.
- Prendre les dispositions nécessaires au niveau du SCoT pour permettre l'accueil des grands sites susceptibles d'accueillir des implantations agro-industrielles.
- Accompagner et favoriser la mise en relation des acteurs concernés par le développement des agro-industries et le traitement des molécules végétales.

■ Favoriser la diversification des activités agricoles

Au sein du pays, la diversification des activités agricoles recouvre diverses réalités notamment en termes d'assolements, d'activités d'élevages, de productions végétales de qualité, Elle regroupe aussi l'ensemble des activités et des services qui contribuent à tisser un lien de proximité avec le territoire et ses habitants et de

Charte de Pays

s'inscrire dans une dynamique de développement du tourisme tout en permettant aux exploitations agricoles de dégager un revenu complémentaire.

Ces orientations sont également marquées par un contexte mondial, européen et national en pleine évolution avec :

- Les attentes nouvelles de la société (recherche de la qualité alimentaire : le bio représente actuellement 10 % des ventes et pourrait doubler en 15 ans).
- Le développement des productions non alimentaires en sachant que la "peur de manquer" reste inscrite dans les gènes des européens.
- L'évolution de la réglementation sur l'environnement avec le renforcement des mesures agro-environnementales (bio diversité, qualité des eaux, gestion du territoire, protection de l'environnement, protection de la biodiversité,...) et la préférence pour des cycles courts production/consommation.

A ce titre, le Pays de Châlons souhaite soutenir les projets des exploitants qui choisissent de se tourner vers des activités connexes comme l'élevage, l'agrotourisme ou l'agriculture biologique en lien notamment avec les dispositifs du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Propositions d'orientations stratégiques :

- Inciter les agriculteurs à se lancer dans des démarches telles que le Bio, les cycles courts de production, le maraîchage ou encore l'agro-tourisme.
- Inciter les agriculteurs à participer de manière plus active à l'animation du territoire : chambres d'hôtes, gîtes, tables d'hôtes, camping à la ferme, actions "ferme ouverte", production et vente directe au consommateur de produits de terroir pouvant s'inscrire en complément de démarches et de circuits touristiques, ...

1.3. Développer les activités logistiques

A l'instar de l'orientation précédente, cette thématique relève conjointement du futur Schéma de Cohérence Territoriale, compte tenu des incidences spatiales et des priorités à afficher en terme d'amélioration des dessertes ferroviaires du territoire.

Deux sites constituent les locomotives du développement logistique du Pays de Châlons-en-Champagne.

- **L'aéroport de Paris-Vatry**, avec aujourd'hui une double vocation de logistique aérienne et de logistique routière.
La plate-forme aéroportuaire, au départ dédiée à la logistique marchandises, doit compléter son offre par un développement "passagers" avec la création d'une activité "Low Cost"¹ en tirant parti de la proximité de l'Île de France pour développer des activités de services.

Dans ce cadre, le projet de dorsale ferroviaire régionale Nord/Sud passant par Vatry doit être soutenu.

- **L'Agglomération de Châlons**, de par sa proximité avec le croisement autoroutier A. 4-A. 26 et son inscription dans un carrefour ferroviaire, et sur la base initiale des activités logistiques justifiées par son tissu économique souhaite également développer des activités logistiques en valorisant ses atouts multimodaux (route, fer, eau et allonge aéroportuaire en lien avec Vatry).

¹ "L'enjeu est de créer 1000 emplois sur 10 ans" - Marne 2020 / Conseil Général de la Marne - 2009

Charte de Pays

1.4. Renforcer le potentiel d'emploi public en réaffirmant le positionnement régional de Châlons-en-Champagne

L'emploi public ne peut plus à court/moyen terme prétendre assurer le rôle de moteur principal mais il peut continuer à assurer une fonction de stabilité dans l'économie du Pays de Châlons avec la présence des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière).

Au vu de l'importance de ces emplois notamment en nombre et niveau de rémunération, le pays doit s'interroger sur les moyens pour favoriser le maintien des centres de décision publics et plus largement de concourir au développement d'un pôle d'accueil des entreprises du tertiaire.

Le pays doit ainsi mettre en œuvre les solutions qui devraient permettre de renforcer la "séduction" d'une telle place centrale administrative vis-à-vis des cadres territoriaux et de leurs familles comme des décideurs de la réorganisation administrative.

A ce titre, le pays s'associe pleinement au projet stratégique de l'agglomération châlonnaise décliné en 12 points clés et notamment au point concernant la "prospection et l'accueil de missions publiques nationales à Châlons-en-Champagne pour renforcer son statut de capitale administrative régionale".

Propositions d'orientations stratégiques :

- Création d'une "City" dédiée en valorisant la proximité de la gare TGV (carte de la modernité) et/ou celle de l'hyper centre de Châlons-en-Champagne (carte du charme et du prestige), en lien avec le 8^e point clé du projet stratégique de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne intitulé "Créer un quartier d'affaires TGV".

De ce point de vue, le renforcement de l'attractivité résidentielle constituera un atout complémentaire.

1.5. Conforter la présence de l'armée et valoriser sa fonction d'attractivité

Les emplois de la Défense Nationale (4 500 emplois) représentent un atout majeur pour l'économie du Pays de Châlons-en-Champagne, à la fois pendant le temps de services (15 ans en général) mais aussi pour les personnels qui retournent à la vie civile.

En effet, le territoire du pays tire bénéfice de l'importance de ces effectifs à deux niveaux :

- Les emplois militaires s'accompagnent de familles, le plus souvent avec de jeunes enfants, ce qui représente une économie résidentielle forte (habitat, services, consommation dans les commerces, travail pour l'artisanat du bâtiment, ...)
- Cet afflux de population représente sans nul doute le plus fort flux migratoire alors que le territoire du Pays souffre justement d'une insuffisance dans ce domaine.
- Ensuite, lors du retour à la vie civile, un nombre important de ces militaires souhaite rester sur ce territoire où ils ont construit leur vie. Cela représente un potentiel de compétences qui peut favoriser le développement d'activités nouvelles.

Conscient de l'importance stratégique de cette population pour l'économie générale de son territoire, le Pays de Châlons-en-Champagne souhaite renforcer leurs conditions de maintien voire les inciter à contribuer au développement du territoire.

Charte de Pays

Propositions d'orientations stratégiques :

- Mettre en œuvre des conditions d'accueil des personnels et de leurs familles : logements, services aux familles (transports, accueil des jeunes enfants...) et d'une façon générale renforcer les conditions d'accroche territoriale des activités militaires sur le territoire.
- Envisager une action volontariste de sensibilisation, en direction des "sphères de décisions" nationales, pour capitaliser durablement la présence de l'armée.
- Mettre en œuvre de manière continue les conditions de développement personnel des "militaires sortants" dont une partie rejoint sa région d'origine mais dont un nombre important resterait sur le Pays de Châlons-en-Champagne si leur intégration professionnelle était facilitée, soit en salariat, soit en création d'une activité nouvelle.
- Un processus continu d'identification des familles candidates à l'implantation "définitive" sur le Pays de Châlons-en-Champagne et des besoins d'accompagnement voire de formation pourrait être menée par le pays, en recherchant une coopération maximale avec la Défense Nationale et l'ensemble des acteurs économiques, notamment les chambres consulaires.

1.6. Développer les activités de services à la personne, du commerce et de la construction

Le secteur des services à la personne et les métiers de l'artisanat représentent des gisements d'emplois importants. Deux enjeux simultanés sont à retenir :

- Favoriser la création d'activités et d'emplois susceptibles de répondre aux nouveaux besoins des populations.
- Accompagner les reprises / transmission d'entreprises, puisque le pays est concerné par 17 % de cessations potentielles d'activités artisanales dans les 5 prochaines années.

Pour plus de détails sur cette partie, se référer à l'axe stratégique n° 2 (attirance et équité) et notamment aux points concernant les services à la personne et le commerce.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Réfléchir à la mise en place d'un pôle de services en particulier dans le secteur Nord (Mourmelon-le-Grand et/ou Suippes), en utilisant notamment les possibilités offertes par les Technologies d'Information et de la Communication (TIC).
- Renforcer les conditions de développement des entreprises artisanales et commerciales et améliorer les conditions de cession-reprise d'activités. Une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) a été lancée dans ce but dans le Pays de Châlons afin de contribuer au maintien et à la revitalisation du tissu économique, en complément des actions mises en place dans l'agglomération notamment à Châlons-en-Champagne où des actions ont permis de redynamiser le commerce du centre-ville.

Le commerce et l'artisanat jouent en effet un rôle clef dans l'attractivité et l'identité d'un territoire, de surcroît dans le secteur rural. L'objectif est donc d'inciter les artisans et les commerçants à réhabiliter ou moderniser leurs outils de travail (locaux d'activités, machines, véhicules..) pour améliorer les services à la population et mieux assurer la pérennité et la transmissibilité de leurs entreprises. La formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés notamment aux enjeux du développement durable et à l'emploi des nouvelles technologies est en un enjeu fort.

Charte de Pays

- Mettre en place des dispositifs favorisant la création d'entreprises en milieu rural pour une plus grande proximité avec les porteurs de projets (pépinières ou hôtels d'entreprises, animation et accompagnement des porteurs de projet).
- Réfléchir à la création de pôles d'artisanat du type villages d'artisans, ateliers collectifs, ...

1.7. Développer l'offre touristique

Le tourisme se trouve à la croisée d'une grande partie des préoccupations régionales, dans la mesure où il contribue à améliorer le cadre de vie, l'attractivité du territoire, est propice au développement des initiatives et de l'investissement privé et qu'il est un secteur créateur d'emplois.

Le Pays de Châlons-en-Champagne ne constitue pas une destination touristique au même titre que le Lot, l'Ardèche, la Dordogne ou la Côte d'Azur. Pourtant, il dispose d'atouts indéniables qui doivent permettre le développement d'une activité productive et surtout productrice d'image et de reconnaissance :

- Sa proximité avec les plus grands bassins de population de l'Europe qui lui permet déjà de recueillir les retombées économiques d'un tourisme de passage voire de court séjour et sa situation au centre d'un large bassin touristique régional.
- Les fonctions stratégiques de la ville centre qui conduisent à l'organisation de manifestations de grande ampleur supports d'un tourisme d'affaires appelé à se développer avec la construction d'un nouveau parc des expositions et complémentaires du tourisme urbain du centre historique développé depuis quelques années grâce à la mise en valeur d'un patrimoine varié.
- La présence de nombreux sites liés notamment à la Première Guerre Mondiale (tourisme de mémoire) qui intéressent un public multinational avec des actions de mise en valeur qui doivent être soutenues comme celle du Centre d'Interprétation de Suippes.
- Le patrimoine naturel et architectural des communes de la vallée de la Marne et des petites vallées boisées de la plaine agricole qui peuvent revendiquer les meilleurs atouts pour le développement d'un tourisme de randonnée et d'itinérance.

Il est aujourd'hui important pour le Pays de Châlons-en-Champagne d'appréhender et de savoir retenir les touristes venant sur le territoire, que ce soit au titre de loisirs, de repos, d'activités professionnelles ou d'achats de produits du terroir, ...

A ce titre, deux "événements" pourraient, à moyen terme, amplifier le développement des activités touristiques et la fréquentation :

- Le classement du vignoble champenois au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants. Le projet de candidature porte actuellement sur une zone d'engagement qui s'étend sur 5 départements, 3 régions, 34 000 hectares et 119 communes.
Au sein de cette zone, 6 sites représentatifs de l'assemblage des paysages champenois, dont les caves Joseph Perrier à Châlons-en-Champagne, ont été définis et en constituent la zone centrale.
- La mise en œuvre d'une activité "Low Cost" sur l'Aéroport de Paris-Vatry pourrait également induire une activité supplémentaire en proposant une

Charte de Pays

étape sur le Pays de Châlons-en-Champagne, intégrée dans des produits valorisant le patrimoine des grandes villes champardennaises.

Par ailleurs, la multiplicité des acteurs institutionnels et professionnels requiert une structuration ou une fédération autour d'une politique locale lisible de développement touristique. Celle-ci permettra ainsi de renforcer et de diversifier l'offre notamment par la mise en place d'une politique de produits ciblés.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Définir et mettre en place une politique de développement touristique en identifiant de manière claire le positionnement, l'image et les axes stratégiques du Pays de Châlons-en-Champagne en cohérence avec les politiques départementales et régionales.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme en prenant appui sur les équipements et manifestations culturelles et touristiques du territoire pour générer une dynamique d'événements propre à créer une identité territoriale forte.
- Cette action permettrait notamment de soutenir les structures locales ayant pour vocation la mise en valeur du patrimoine et des traditions du territoire et de promouvoir le développement des formations professionnelles des acteurs du tourisme.
- Valoriser les équipements et le patrimoine du territoire via une mise en réseau. Cette action suppose dans un premier temps de recenser les éléments de patrimoine au sens large et de travailler aux moyens d'en diffuser la connaissance, en liaison avec la dimension culturelle et en utilisant les TIC (ex : utilisation des flash codes et/ou puces RFID² pour la diffusion d'informations touristiques sur les monuments du territoire).
- Favoriser l'accueil et le développement :
 - de l'hébergement rural (gîtes et chambres d'hôtes),
 - de l'hébergement de groupe (gîtes, auberge de jeunesse...),
 - de l'hébergement de plein air (aires pour camping-cars, campings, ...).

Cette politique d'accueil pourra s'appuyer sur les atouts du pays en matière de tourisme d'affaires (salons et conventions d'affaires) qui permet une fréquentation des hébergements en dehors des pics touristiques d'été.

- Encourager le développement, dans le cadre d'une dynamique de tourisme respectueux de l'environnement :
 - du tourisme fluvial, en particulier la création d'une halte nautique à Châlons-en-Champagne et le confortement de la halte de Condé-sur-Marne.
 - du cyclotourisme, de la randonnée pédestre, de la promenade équestre en coordination avec les projets visant à développer un véritable réseau de liaisons douces.
 - des pratiques sportives et de loisirs de plein air en lien avec les atouts du pays comme le vol à voile, la pêche, ...

D'une manière plus générale, des complémentarités doivent être recherchées avec les pratiques de loisirs culturels et sportifs et la mise en valeur d'une trame verte et bleue qui sont autant d'occasions de découverte des atouts de chaque commune et d'arguments pour séduire les clientèles sensibles à la pratique d'un tourisme mettant en valeur l'art de vivre.

- Encourager et favoriser le fleurissement des communes en soulignant l'apport de cette politique à la promotion touristique du Pays de Châlons-en-Champagne et plus largement à celle de la Marne, l'intégration croissante des enjeux du développement durable et le renforcement du lien social dans les communes.

² Identification par Radio Fréquence

Charte de Pays

- Au sein du territoire, certaines vallées, comme la Somme, ont déjà engagé une politique concertée de fleurissement et d'embellissement afin de créer un environnement favorable à l'accueil et au séjour, tant des habitants que des touristes.
- Encourager, favoriser la mise en valeur des espaces verts, bien présents dans le Pays de Châlons, sous la forme notamment de parcs et de jardins publics (ex : les Jards à Châlons, Parc Massez à Courtisols, Parc Buirette à Suippes, Parc Eugénie à Mourmelon-le-Grand, "jardin du confort d'usage pour tous" à Haussimont, ...).
- Prendre en compte dans tous les projets la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (ex : "jardin du confort d'usage pour tous" à Haussimont).
- Favoriser les relations entre le Pays de Châlons et les territoires voisins grâce :
 - à la mise en valeur de l'ancien canal qui alimentait l'usine électrique de Condé-sur-Marne. La valorisation de l'emprise pourrait être l'ossature d'un projet de mise en valeur du patrimoine et deviendrait un élément charnière entre le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et la ville de Châlons-en-Champagne.
 - à la réalisation et l'aménagement des deux tronçons manquants de véloroutes/voies vertes à l'échelle du pays pour permettre d'achever l'itinéraire "Reims-Vitry-le-François" (Condé-sur-Marne / Recy (13 km environ) et Moncetz / Soulanges (21 km)).

1.8. Améliorer la couverture numérique et l'usage des TIC

Si les cartes, approuvées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) font état d'une bonne couverture du Pays de Châlons par les réseaux "de base" de téléphonie mobile (très peu de zones blanches détectées et généralement situées en dehors des espaces habités), cette couverture reste toutefois imparfaite. Elle se heurte en effet aux réalités de terrain, où le réseau semble de moins bonne qualité, en particulier dans les zones rurales.

Les contacts avec les élus et les acteurs économiques font apparaître une attente largement partagée sur l'ensemble du pays d'une amélioration des performances en termes de téléphonie mobile et d'accès Internet à haut débit.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Renforcer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication et faire du Pays de Châlons-en-Champagne un territoire numérique. La réalisation d'une étude des besoins et des motivations permettrait de ce point de vue de sensibiliser les acteurs, de les inciter à intégrer davantage l'usage des TIC dans leurs projets et d'identifier les besoins de formation.
- Développer l'usage des TIC dans le cadre de la mutualisation des points de présence des services publics notamment pour améliorer la qualité et la permanence de l'accès.
- Utiliser les TIC (comme les flash code, puce RFID, caméras numériques...) pour diffuser la connaissance du territoire, en lien avec les dimensions culturelles et touristiques pour favoriser la diffusion d'informations et la mise en réseau des acteurs.
- Faire vivre et tirer parti de la base de données géoréférencées mise en œuvre à l'échelle du pays lors du diagnostic territorial et construite autour de trois référentiels géographiques acquis auprès de l'IGN (BD Pays, Orthophoto, BD Parcelles).
Outre les grandes thématiques étudiées dans le diagnostic : démographie, habitat, services et équipements, tourisme et patrimoine, économie, environnement, transports, urbanisme, un travail particulier a été engagé sur deux bases de données

Charte de Pays

spécifiques qui permettront d'une part de suivre et d'évaluer les actions et d'autre part d'apporter un niveau de services supplémentaire aux collectivités rurales :

- Un recensement du foncier et de l'immobilier d'entreprises.
- Un recensement des sites naturels.
- Etendre les fonctionnalités du site Internet du pays : évolution vers un site portail et création d'un lien avec le Système d'Information Géographique pour permettre la création de cartes interactives.
- Engager une réflexion sur la création d'une centrale de mobilité ou l'inscription dans un dispositif plus global départemental ou régional, dans le cadre de la mise en place d'un service de transport à la demande en milieu rural.

2. AXE STRATEGIQUE 2 : ATTIRANCE ET EQUITE TERRITORIALE

En complémentarité à la croissance économique et des emplois, la capacité du territoire à maintenir les habitants et à en accueillir de nouveaux réside aussi dans sa faculté à assurer à tous des conditions d'accès satisfaisantes aux services de la vie quotidienne. Afin de favoriser l'accessibilité physique et financière à ces services, l'organisation du territoire est pensée dans l'objectif d'amoinrir les inégalités sociales et territoriales.

2.1. Construire une armature urbaine équilibrée et solidaire

L'une des conditions première de la qualité du cadre de vie et donc de l'habitabilité du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne réside dans l'offre de services et de commerces de proximité.

Par ailleurs, la vie des habitants s'organise dans un territoire de vie quotidienne qui associe le plus souvent le territoire de la commune de résidence à celui de la commune d'emploi, voire le territoire des grandes zones commerciales et/ou de loisirs.

Répondant à cette demande à multiples facettes -logements / services / commerces-, le territoire offre plusieurs niveaux d'espaces où chacune des composantes de l'offre de vie est associée à l'un ou l'autre de ces niveaux.

Dans un souci d'équilibre entre l'efficacité économique et territoriale, l'équité sociale et la "juste proximité" des services ou commerces, le Pays de Châlons-en-Champagne définit l'armature urbaine de son territoire à trois niveaux :

- **Le cœur de l'agglomération de Châlons-en-Champagne**, polarité principale qui offre des services métropolitains de premier rang, que ce soit en services administratifs, d'enseignement, de santé, ou en commerces et loisirs (grandes zones commerciales et ludiques, hyper marchés, enseignes spécialisées...).
- **Des pôles-relais**, qui constituent le premier niveau de satisfaction des besoins quotidiens et qui polarisent plusieurs communes, à l'échelle d'une ou plusieurs communautés de communes.
- **Les autres communes** dont certaines, sans atteindre la dimension de pôles-relais, jouent un rôle de proximité.

Pour être efficace, l'armature urbaine doit correctement "mailler" l'ensemble des espaces du pays et chacun des niveaux doit offrir le niveau de services et commerces correspondant à sa vocation. Il est à noter que cette thématique sera confortée via le Schéma de Cohérence Territoriale notamment sur les dimensions du logement, des activités économiques et des transports.

Propositions d'orientations stratégiques :

Charte de Pays

- Compléter le deuxième niveau de l'armature au Sud-Ouest du territoire autour d'un bipôle Sommesous / Haussimont à constituer.
- Maintenir et renforcer la présence des services, des commerces et de l'artisanat sur les pôles-relais au Nord-Est du territoire à Mourmelon-le-Grand et Suippes, au Nord-Ouest à Juvigny-Vraux et Condé-sur-Marne en rive droite de la Marne et Jâlons/Athis en rive gauche, à l'Est à Courtisols et au Sud-Est à Pogny.

2.2. Consolider la présence des commerces dans le pays

Le commerce de proximité constitue souvent le noyau le plus fin de l'armature des commerces et services. A ce titre, chacun des niveaux de l'armature urbaine doit "justement" participer à l'offre de commerces. Le pays souhaite renforcer notamment le maillage fin des petits commerces de proximité, quand cela est réaliste, c'est-à-dire dans les communes qui comptent encore un commerce et dans les bourgs relais.

Par ailleurs, les petits commerces de proximité sont aujourd'hui confrontés à un double enjeu :

- Le maintien d'une chalandise suffisante, ce qui exige le plus souvent un minimum de concentration commerces-services, avec par exemple l'ensemble école-garderie, un médecin généraliste,
- La poursuite de l'activité notamment au moment du départ à la retraite lorsque se posent des problèmes de mise aux normes ou bien lorsque le logement personnel est associé étroitement aux surfaces commerciales, ...

Pour cela, le pays souhaite engager son action à deux niveaux.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Renforcer les conditions d'intégration urbaine des commerces par un aménagement de qualité des espaces publics prenant en compte de manière transversale notamment la sécurité des circulations, le stationnement, l'éclairage, la signalétique, le traitement paysager, ...
- Accompagner les acteurs privés et les petites structures artisanales et commerciales pour les aider dans leur effort de développement et d'adaptation aux besoins de la population. Dans ce but, une ORAC a été lancée à l'échelle du Pays de Châlons (voir axe I - chapitre 1.6).

2.3. Rechercher la "juste proximité" des services dans le pays

La notion de juste proximité concerne l'accessibilité de tous aux services et équipements nécessaires à la vie quotidienne pour deux raisons :

- les besoins directs de la population,
- l'intérêt avéré qu'il y a à regrouper les deux types d'activités pour des raisons d'attractivité et à favoriser la polyvalence en créant des lieux multifonctionnels.

Sont donc concernés par cette notion :

- les services à la population qu'ils soient marchands ou non,
- les commerces, petits ou grands,
- les équipements culturels et sportifs.

Dans un territoire en grande partie rural et dont une partie de la population n'habite pas l'agglomération centre, voire les bourgs relais les plus importants, l'accessibilité aux services et équipements est un élément majeur de l'aménagement du territoire.

En termes de services, quatre priorités se dégagent :

Charte de Pays

■ L'accueil des très jeunes et jeunes enfants

L'accueil des enfants et très jeunes enfants représente un enjeu multiple :

- Les migrations de population concernent avant tout des actifs en âge d'avoir des enfants, soit la tranche des 25-45 ans. A cet égard, une offre d'accueil des enfants et des très jeunes enfants est une condition souvent absolument nécessaire notamment pour des ménages bi-actifs.
- L'existence de services d'accueil des jeunes et très jeunes enfants est un atout souvent décisif dans la décision de s'implanter et/ou de rester sur le territoire.

Cette capacité d'accueil qui concerne des besoins tant qualitatifs que quantitatifs constitue donc une priorité pour le pays car c'est l'une des conditions essentielles d'habitabilité du territoire par les jeunes actifs.

Les besoins sont évidemment différents, selon que l'on habite et/ou que l'on travaille à la ville ou en zone rurale, mais le dispositif doit être conçu de façon globale en prenant en compte les territoires de vie soit logement plus travail plus "courses".

Propositions d'orientations stratégiques :

- Maintenir et moderniser les équipements scolaires.
- Intégrer sur les sites scolaires des lieux d'accueils et d'activités périscolaires, pour renforcer leur attractivité, leur pérennité et tirer parti de la logique de concentration-rabattement des enfants.
- Organiser et mettre en réseau l'accueil de la petite enfance selon un principe de multi modalité et d'adéquation moyens/besoins :
 - Favoriser l'adéquation entre la demande et l'offre des assistantes maternelles (création et animation de Relais Assistantes Maternelles, ...),
 - Favoriser la création de crèches et de haltes-garderies.
 - Adapter les modes d'accueil en crèches et haltes-garderies.
 - Créer des micro-crèches.
- Engager une réflexion sur la création de centres de loisirs (CLSH).
- Utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour faciliter la connaissance de l'offre (notamment le recensement des diverses possibilités de garde d'enfants en temps réel).

■ L'accompagnement des personnes âgées ou handicapées

Le vieillissement inéluctable de la population aura deux conséquences :

- Un nombre croissant d'individus dans des tranches d'âges élevées.
- Une durée de plus en plus longue entre le moment où la personne âgée ne peut plus, ou ne souhaite plus, demeurer dans sa maison "familiale" et le temps où elle se résoudra à intégrer une structure médicalisée pour les toutes dernières années de sa vie.

L'évolution des besoins en logements adaptés, au plan qualitatif comme au plan quantitatif, ainsi qu'en services d'accompagnement vont nécessiter une diversification importante des modes d'accueil et d'accompagnement.

Bien entendu, le pays ne pourra pas se contenter de répondre à une augmentation continue de la dépendance. De façon générale, la mise en œuvre des conditions de "recul de la dépendance" doit être une priorité, autant que la proposition d'une palette d'offres d'habitat et de services.

D'une façon générale, la mise en œuvre des conditions d'habitat et de services pour répondre à l'attente du maintien à domicile le plus longtemps possible est une priorité.

Propositions d'orientations stratégiques :

Charte de Pays

- Favoriser la prévention et l'accès à l'information sur les conséquences du vieillissement à l'échelle du pays.
- Assurer la modernisation et la diversification des structures d'accueil, qu'elles soient collectives, individuelles (par exemple des logements en rez-de-chaussée à proximité des commerces) ou mixtes.
- Développer et adapter les services pour garantir un maintien à domicile dans des conditions optimales :
 - Favoriser les services d'aide à domicile,
 - Développer l'offre de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD),
 - Adapter le transport aux besoins des personnes.
- Renforcer la coordination des intervenants autour de la personne âgée en étendant notamment le rôle d'information et de coordination du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) au sein du pays.
- Réfléchir à la création d'accueils spécialisés, en complément des structures existantes, pour les malades atteints d'une pathologie de type maladie d'Alzheimer.
- Prendre en compte, dans tous les futurs projets du pays, la question de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Développer des programmes de logement intégrant les besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite tout en favorisant le lien entre les générations.
- Diversifier les structures d'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées tout au long de la vie :
 - L'insertion scolaire, en crèche ou halte garderie,
 - L'insertion professionnelle,
 - La formation des personnels,
 - La prise en charge du handicap dans les maisons de retraite.
- Développer et renforcer les démarches de type "Bourse au logement". Une démarche de ce type a été lancée, à titre expérimental, sur le territoire de l'agglomération châlonnaise. Elle est destinée à la fois aux personnes âgées et aux personnes handicapées et vise à :
 - Mettre en adéquation l'offre et la demande de logements adaptés,
 - Vaincre l'isolement des personnes à mobilité réduite,
 - Apporter un nouveau service à ce public,
 - Faire travailler en partenariat les bailleurs et les associations,
 - Faire évoluer les pratiques d'adaptation des logements mises en place par les bailleurs.

■ L'accompagnement des personnes en difficulté sociale

Bien que le Pays de Châlons ait connu une baisse significative de la pauvreté sur la période 2000-2006, un dixième des ménages, composés en majorité de personnes isolées et de familles monoparentales, reste en dessous du seuil de pauvreté. Au-delà de la question de l'insertion sociale de ces personnes par l'emploi, l'enjeu est d'une part de les aider à satisfaire leurs besoins premiers tels que l'alimentation, l'hébergement et la mobilité, et d'autre part de les accompagner dans leur réinsertion sociale.

Propositions et orientations stratégiques :

- Améliorer et restructurer d'un point de vue qualitatif et quantitatif le réseau d'aide sociale (hébergement et aide alimentaire notamment) afin d'en améliorer l'accès et l'efficacité.
- Soutenir les projets innovants offrant à la fois une réponse aux besoins des personnes en difficulté et des services-conseils (gestion du budget familial, formalités administratives...), et mettant en réseau les divers acteurs sociaux : CCAS, conseil général, organismes sociaux tels que l'Action Sociale des Armées...

Charte de Pays

- Réfléchir à un service d'aide itinérant.

■ Le maintien d'une offre en services de proximité de la santé

L'un des enjeux principaux du maintien d'une offre de santé de qualité sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne concerne l'offre de soins libérale.

Il s'agit ici de répondre aux effets du vieillissement des professions médicales et donc de l'annonce de départs en retraite en nombre important. Au vu des difficultés actuelles de remplacement des praticiens en dehors de l'agglomération, le pays souhaite prendre les mesures d'anticipation nécessaires en favorisant le maintien et le développement d'une offre médicale de proximité.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Faire baisser le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) en favorisant la prévention auprès du grand public et en faisant évoluer les comportements.
- Rééquilibrer l'offre de soins libérale sur le pays.
- Prendre en compte le vieillissement des professions médicales afin d'éviter que certains secteurs isolés ou en périphérie de l'agglomération châlonnaise ne connaissent un jour des difficultés de desserte médicale faute de remplaçants.
- Accueillir des activités libérales et des professionnels de santé en prenant appui sur la structuration de l'armature urbaine. Il pourrait s'agir par exemple de "maisons médicales" implantées à proximité de services et commerces déjà existants.
- Développer des coopérations avec les territoires voisins pour éviter la mise en place de deux structures identiques proches l'une de l'autre et limiter les effets de concurrence.
- Réfléchir aux moyens d'une offre médicale itinérante.

2.4. Définir une offre de transports prenant en compte la mobilité au sein du Pays, les enjeux touristiques, culturels et les fonctions métropolitaines du territoire

Le pays s'étend sur de vastes espaces non urbanisés qui doivent être franchis par de nombreux habitants dans leur vie de tous les jours.

Les conditions de mobilité et donc d'accessibilité pour tous aux services et équipements constituent sans nul doute l'une des conditions majeures de la cohésion sociale et territoriale du pays. Il s'agit donc à la fois de renforcer les différents modes de transport mais aussi d'améliorer la complémentarité entre ces modes.

Les publics à privilégier en tant que demandeurs prioritaires et captifs sont :

- Les personnes âgées.
- Les demandeurs d'emploi.
- Les jeunes.
- Les ménages modestes.

Dans ce contexte qui affirme la priorité des conditions de mobilité de l'ensemble des habitants, le pays souhaite répondre à trois enjeux en matière de mobilité :

- Permettre aux publics démunis d'un moyen de transport individuel de se déplacer et d'accéder à l'ensemble des services et à la culture, quel que soit leur lieu de résidence.
- Répondre aux besoins de mobilité à une échelle plus large prenant en compte les déplacements des actifs, des étudiants, des touristes, ...
- Répondre aux défis actuels du réchauffement climatique en proposant une offre alternative au seul usage de la voiture.

Charte de Pays

Pour répondre simultanément à ces enjeux, plusieurs domaines d'interventions doivent être privilégiés.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Améliorer les liaisons métropolitaines entre Châlons et Reims ainsi que vers Nancy, Metz, et Strasbourg, notamment pour les actifs et les étudiants.
- Améliorer des conditions de la desserte TGV entre Châlons-en-Champagne et Paris (fréquences, horaires).
- Renforcer les transports en commun entre Châlons et Vatry afin de favoriser le développement de l'Aéroport de Paris Vatry et de la plate-forme logistique associée.
- Engager une réflexion sur l'identification des besoins des ménages, des scolaires, des jeunes, des seniors en matière de mobilité au sein du pays et sur la mise en place d'un service de Transport A la Demande (TAD) en milieu rural.
- Améliorer l'efficacité du dispositif de transports en commun à l'échelle du pays par :
 - Le renforcement de la lisibilité de l'offre de transports collectifs à l'échelle du pays et de l'intermodalité, notamment à partir du pôle central que constitue Châlons-en-Champagne (horaires des correspondances, forfait et/ou billets uniques, ...),
 - L'engagement d'une réflexion en vue de la mise en place d'une centrale de mobilité à l'échelle du pays en relation avec le dispositif envisagé par la Région Champagne-Ardenne dans le cadre des actions du Schéma Directeur des Infrastructures et des Transports (SRIT),
 - Le renforcement des conditions de pilotage du dispositif avec la création d'un "observatoire des déplacements", en partenariat avec l'ensemble des acteurs agissant dans ce domaine ou la mise en place d'une enquête "ménages-déplacements" pour obtenir une connaissance fine des besoins et mieux appréhender les évolutions à envisager.
- Développer les déplacements doux, notamment sur l'axe vallée de la Marne, tant à usage touristique que pour les déplacements domicile travail. La création d'une piste cyclable prolongeant le dispositif déjà en place au sein de l'agglomération châlonnaise de Sarry à Moncetz-Longevas contribuerait ainsi à la réduction des déplacements automobiles et au renforcement du lien entre agglomération et communes du pays.
- Encourager le co-voiturage et inciter les principaux employeurs (secteurs privé et public) à mettre en place des dispositifs de type "Plan de Déplacements d'Entreprise" (PDE).

3. AXE STRATEGIQUE 3 : ATTIRANCE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE, URBAINE ET CULTURELLE

3.1. Garantir la préservation des ressources et assumer la spécificité des paysages du Pays de Châlons-en-Champagne

■ Préservation de la qualité de la ressource en eau

La priorité de la préservation de la ressource en eau est réaffirmée par le Pays de Châlons-en-Champagne alors même que les seuls dispositifs réglementaires de protection ne paraissent pas suffisants.

Ainsi, la stratégie en la matière associe plusieurs orientations à la fois en terme de réglementation, mais aussi et surtout en terme de préférence des "activités respectueuses" au droit des captages d'eau potable.

Charte de Pays

Propositions d'orientations stratégiques :

- Favoriser la constitution d'une trame bleue et les mesures à prendre pour en assurer la pérennité.
- Favoriser la reconnaissance de l'agriculture bio (le Grenelle de l'Environnement ayant défini un objectif de 20 % à l'horizon 2020) comme solution concourant à la protection de la ressource en eau. L'adhésion des agriculteurs à ce type de culture sera alors recherchée, là où existent des impératifs forts de protection.

■ La préservation des zones humides

La mobilité de la Marne est réduite du fait des effets de régulation du barrage du Der et de diverses activités humaines pour lesquelles la "divagation" du cours d'eau est ressentie comme une forte contrainte.

Pourtant, cette divagation est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité.

L'enjeu consiste alors à maintenir la circulation d'eau dans les noues existantes qui représentent des réservoirs de biodiversité.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des riverains et plus largement les actions d'information auprès de la population du pays.
- Mettre en œuvre, sur les sites majeurs, des démarches partenariales de gestion et de mise en valeur intégrant une dimension pédagogique voire touristique lorsque la sensibilité du site le permet.

■ Les paysages naturels et urbains

Dans le contexte général d'openfield, la présence du végétal et l'irruption du bâti revêtent une grande importance, notamment par les effets de lisières et de transition entre les zones urbanisées et les zones agricoles ou naturelles.

La question de la place de l'arbre dans les opérations urbaines (tant résidentielles qu'économiques), le traitement des interfaces entre espace urbain et espace agricole, l'accompagnement paysager des axes de circulation doivent être au centre des choix d'aménagement avec comme référence l'image de "l'oasis des plaines de Champagne".

L'évolution des formes urbaines et de la qualité des bâtis représentent ici un enjeu important en termes de qualité des paysages, de qualité de vie et donc d'identité et d'attractivité du territoire. Elle recouvre également les préoccupations fortes issues du Grenelle de l'Environnement d'une consommation maîtrisée du foncier et de réduction des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Favoriser la constitution d'une trame verte et les mesures à prendre pour en renforcer la continuité et en assurer la pérennité.
- Valoriser l'identité particulière des paysages de Champagne crayeuse en suscitant la création d'aménagements paysagers dans les opérations d'aménagement de façon à créer des espaces de transition avec l'espace agricole qui soient propices à la vie sociale et permettent de développer l'identité des "villages oasis".
- Favoriser la sensibilisation et le conseil en termes d'aménagement urbain et d'entretien du bâti via l'élaboration d'une charte paysagère prenant notamment en compte la préservation des paysages bâtis et des milieux naturels, le traitement des entrées de villes et de villages, le maintien d'une qualité paysagère globale le long

Charte de Pays

des routes, l'insertion paysagère des zones d'extension à vocation résidentielle et économique et la valorisation du patrimoine.

- Soutenir les actions de mise en valeur et de restauration du patrimoine qui sont un vecteur d'identité et d'image du territoire et le support d'une activité touristique.

3.2. Définir une politique de l'habitat qui soit l'expression d'une volonté d'amélioration du cadre de vie et du lien social

L'analyse prospective réalisée à l'échelle du Pays de Châlons à partir des dernières observations de l'INSEE (chiffres au 1^{er} janvier 2006 publiés en juillet 2009) fait apparaître un potentiel de croissance démographique légèrement positif à une échéance de 10 ans. La typologie de la population va lentement évoluer et la composition de l'offre de logements va devoir s'adapter :

- En intégrant le phénomène de vieillissement de la population dans la construction d'une offre de logements adaptés.
- En anticipant la demande des jeunes ménages et des jeunes actifs.
- En favorisant une logique de parcours résidentiel qui prenne en compte le phénomène de concentration de l'accession à la propriété dans certaines communes et du logement social dans d'autres, la nécessaire mixité sociale des territoires, et le bon fonctionnement à terme des services et équipements des communes.

Dans ce contexte, la politique de l'habitat dans le Pays de Châlons-en-Champagne devra au minimum comprendre les trois volets suivants :

- Constitution d'un stock foncier comme capacité future de pouvoir profiter du redémarrage d'après crise.
- Création de petits logements pour l'accueil des populations jeunes (étudiants, stagiaires, intérimaires) et des jeunes ménages, ...
- Création d'une offre de logements intermédiaires pour les personnes âgées, selon une palette de solutions (dont certaines restent à inventer), en s'inspirant par exemple des solutions mixtes³ qui voient le jour actuellement dans plusieurs régions françaises (Bretagne, Midi-Pyrénées, ...).

Cette politique sera territorialisée et s'adaptera localement aux spécificités du territoire, comme par exemple dans le Sud ou dans le Nord du territoire :

- Dans le Sud, une offre devra proposer des solutions variées, mêlant accession à la propriété et locatifs, logements sociaux, hébergements pour personnes âgées, ... pour répondre entre autres choses aux besoins des populations travaillant localement (site agro-industriel d'Haussimont, Aéroport de Paris-Vatry, proximité du camp militaire de Mailly, ...).
- Dans le Nord du territoire, l'offre devra se préoccuper en premier lieu des besoins des personnels de l'armée par une offre mixte locatif et accession à la propriété. Des solutions spécifiques pour la population jeune et les personnes âgées feront également partie de l'offre.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Réfléchir à la constitution de réserves foncières notamment en terme de conseil auprès des collectivités.
- Mettre en place un observatoire de l'habitat à l'échelle du pays en tirant parti des possibilités du Système d'Information Géographique de façon à développer

³ Des opérations unissant 3 à 4 logements pour personnes âgées et 2 logements pour des couples de 30/40 ans chargés d'accompagner les anciens de façon quotidienne.

Charte de Pays

l'information réciproque des collectivités et à mieux appréhender l'adéquation entre l'offre et la demande.

- Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du Pays pour optimiser la mobilisation des logements existants.
- Promouvoir les actions de réhabilitation et d'entretien du parc locatif social.
- Rechercher et définir des solutions pour la mise en œuvre de programmes mixtes multi-générationnels.

De manière générale, ces actions devront par ailleurs s'inscrire dans une logique de développement durable :

- Promouvoir les énergies renouvelables.
- Promouvoir l'éco-construction et la Haute Qualité Environnementale.

3.3. Moderniser le parc de logements (habitat ancien – sobriété énergétique des constructions)

La croissance démographique étant limitée, une partie importante de l'effort de logements devra être consacrée à l'amélioration des logements existants et à leur adaptation aux besoins nouveaux, parmi lesquels :

- l'évolution de la pyramide des âges.
- le besoin pour le pays de retenir les jeunes et jeunes actifs en leur offrant les conditions de vie qui correspondent à leurs aspirations.

Cette adaptation devra être également guidée par l'amélioration des performances énergétiques des habitats. Dans ce domaine, l'action prioritaire menée par le pays pourra être le lancement d'une OPAH thématique pour simultanément optimiser la mobilisation des logements existants et améliorer leurs qualités notamment en terme de sobriété énergétique.

3.4. Réduire les besoins énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre

L'objectif central du pays est de s'inscrire dans la dynamique du Plan Climat Energie de la Région Champagne-Ardenne en élaborant un Plan Climat du Pays de Châlons-en-Champagne, articulé avec les actions envisagées à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne qui a décidé de l'élaboration d'un Agenda 21.

L'articulation portera notamment sur les moyens d'animation d'un dispositif de conseil auprès des particuliers comme des collectivités locales pour favoriser l'emploi et la diffusion de dispositifs plus économes en énergie notamment dans les logements et bâtiments (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, ...).

Plus spécifiquement, d'autres orientations sont envisagées pour inscrire l'enjeu énergétique dans différents domaines d'action.

Propositions d'orientations stratégiques :

En matière d'activités économiques

- Informer/sensibiliser les chefs d'entreprises notamment artisanales via l'ORAC.
- Soutenir les actions entreprises au niveau des exploitations agricoles et des unités de valorisation (usines de déshydratation) pour réduire la signature énergétique de l'activité et développer de nouvelles valorisations de la biomasse.

En matière d'habitat / construction

Charte de Pays

- Intégrer dans les objectifs d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) des thématiques d'amélioration thermique et énergétique des constructions.
- Inciter aux démarches qualitatives de constructions (Haute Qualité Environnementale, Haute Performance Energétique) lors de création de nouveaux équipements communaux et intercommunaux et d'opérations de logement.
- Encourager/informer à la généralisation des diagnostics énergétiques.

En matière de déplacements et transports

- Etude de mobilité à l'échelle du pays combinant une meilleure information des usagers sur l'intermodalité, le recours au covoiturage, la mise en place de plans de déplacements (entreprises du secteur privé et grands employeurs publics), la mise en place d'un système de transport à la demande, la recherche de solutions alternatives à la voiture (navette, covoiturage) pour de grandes manifestations ou spectacles.
- Réduction de la mobilité contrainte dans les zones rurales en favorisant le commerce et les services de proximité et en suscitant une plus grande utilisation des TIC pour l'accès aux services.
- Développement d'un réseau de déplacements doux notamment au niveau de l'axe vallée de Marne.

En matière d'énergies renouvelables

- Promouvoir l'emploi de l'énergie solaire.
- Valoriser la biomasse.
- Poursuivre l'équipement éolien en recherchant une meilleure intégration à l'échelle du pays.

En matière de sensibilisation

- Eco-responsabiliser les agents administratifs.
- Informer et sensibiliser la population sur les économies d'énergie : conférences, réunions publiques, site Internet, actions en direction des jeunes en partenariat avec les établissements scolaires, ...

3.5. Accompagner le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs

Le développement est une dynamique d'ensemble présentant des dimensions tant matérielles qu'immatérielles, économiques et sociales mais aussi culturelles, sportives et de loisirs.

■ Le développement des activités et des pratiques culturelles

Le projet du Pays de Châlons-en-Champagne vise à développer les politiques culturelles et à contribuer au renforcement de l'identité, ce sentiment commun d'appartenance qui permet de conférer force et légitimité au projet de territoire.

Les politiques culturelles à renforcer et à mieux déployer dans le territoire concernent notamment :

- La **création** à l'exemple de ce qui est déjà démontré notamment par le Centre National des Arts du Cirque, Furies et La Comète.
- La **diffusion et l'éducation** à partir de l'appareillage d'équipements et services existants avec notamment le réseau des bibliothèques publiques et des écoles de danse et de musique.

Dans le domaine culturel comme dans d'autres, le principe d'action est celui de la mise en réseau ou "mise en tension" à partir de la place principale en la matière qu'est Châlons-en-Champagne.

Charte de Pays

Propositions d'orientations stratégiques :

- Réaliser une étude de définition d'un projet culturel à l'échelle du pays permettant de :
 - dresser un état des lieux des équipements. Cette question concerne la diffusion du spectacle vivant (capacité des salles à accueillir des spectacles dans de bonnes conditions de confort et de sécurité), l'enseignement artistique et le soutien à la création artistique.
 - mieux connaître les publics et leurs attentes,
 - préciser le rôle des différentes structures en vue notamment d'une action coordonnée des acteurs.
- Renforcer le dispositif d'accessibilité à la culture (création d'une médiathèque dans le Nord du territoire notamment...) et améliorer sa lisibilité par l'utilisation systématiques des TIC (réseau du site Internet du Pays, des sites des Communautés, des structures culturelles) et par une stratégie de communication à l'échelle du pays.
- Renforcer les partenariats entre structures de l'espace rural et structures de l'agglomération pour une meilleure diffusion des spectacles et manifestations culturelles.
- Renforcer la coordination des actions (mutualisation des intervenants) et des manifestations culturelles pour en augmenter les fréquentations en limitant les concurrences. L'une des actions à engager pourrait être l'élaboration annuelle d'un agenda culturel du Pays de Châlons.
- Valoriser le capital de mémoire par la mise en valeur des fonds et collections des bibliothèques.
- Créer en partenariat avec la scène nationale "La Comète", un festival du cinéma sur la thématique de la guerre en lien avec l'armée pour valoriser le fonds cinématographique et documentaire du Ministère de la Défense.
- Créer un festival de la craie mettant en valeur l'exploitation de cette ressource sur le territoire à Omev, l'utilisation de ce matériau dans la construction, la dimension caves de Champagne et des manifestations de type théâtre de rue mettant en scène la réalisation d'œuvres éphémères.
- Recenser les éléments de patrimoine au sens large et travailler aux moyens d'en diffuser la connaissance, en liaison avec la dimension tourisme et en utilisant les TIC (flash codes et/ou puces RFID).
- Prendre en compte la dimension "accès à la culture" dans la réflexion sur le transport.
- Envisager l'extension du label "Art et Histoire"⁴ attribué à la ville de Châlons-en-Champagne depuis 2007 à l'ensemble du Pays de Châlons.

■ Le renforcement de la pratique sportive et des loisirs

Le diagnostic territorial fait apparaître une bonne diversité des équipements et une grande vitalité des associations sportives.

Concernant l'apprentissage sportif et le renforcement du dynamisme des associations ou clubs amateurs, l'orientation proposée consiste en une réflexion à mener avec les acteurs pour :

- Répondre à l'élévation du niveau des exigences administratives (diplômes des encadrants, ...).
- Favoriser voire, le cas échéant, maintenir l'accès aux apprentissages des activités sportives.

⁴ [Label officiel français](#) attribué depuis 1985 par le [Ministère de la Culture](#) aux [communes](#) ou [pays](#) de France qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs [patrimoines](#) bâti, naturel, et industriel, ainsi que de l'[architecture](#).

Charte de Pays

- Mettre en réseau les associations et clubs pour renforcer les méthodes et les dynamiques des plus petites structures.

Propositions d'orientations stratégiques :

- Constituer un pool d'encadrants par "secteur".
- Répondre à la demande d'équipements. Cette orientation prend en compte les besoins de modernisation des sites existants ainsi que la création de nouveaux équipements multi-activités susceptibles d'accueillir une large gamme d'activités sportives, de loisirs et culturelles.
- Favoriser la mutualisation des équipements et des structures.
- Valoriser les sports de pleine nature notamment dans les vallées.
- Favoriser la mise en place des tronçons de véloroute prévus dans le cadre du schéma régional en lien avec la dimension tourisme afin de permettre et d'encourager le développement de la pratique sportive et de loisirs pour les habitants comme pour les touristes.

3.6. Animation de la démarche, travail avec les élus et la société civile

En complément des grandes orientations de la charte de pays et afin d'accompagner dans les meilleures conditions possibles les travaux conduits par les élus et les représentants de la société civile, il paraît éminemment utile de mettre en place des actions d'information et de formation.

Pour répondre au mieux aux besoins d'accompagnement des travaux du conseil de développement du Pays de Châlons, quatre axes de travail ont été identifiés :

- **Une information à caractère général sur les enjeux du développement local, les objectifs et moyens pouvant être mobilisés dans le cadre d'une démarche de pays.** Cette action pédagogique vise à vulgariser la démarche auprès des représentants de la société civile et des élus pour renforcer leur capacité de mobilisation au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action.
- **Une information spécifique sur les services à la population.** Le Pays doit s'interroger sur les dispositifs et moyens à prévoir pour maintenir, créer, développer et rendre accessible une offre de services concourant à la cohésion sociale, à l'amélioration du maillage territorial et à son attractivité. Concrètement, quatre thèmes seraient développés :
 - Comment adapter l'offre de services au vieillissement de la population (services de santé, habitat, structures d'hébergement spécialisées, ...)?
 - Comment répondre aux attentes des habitants et des nouveaux arrivants en matière d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et des adolescents ?
 - Comment adapter l'offre de services pour les publics prioritaires (jeunes, femmes, ...) en ce qui concerne l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle ?
 - Comment améliorer la mobilité au sein des espaces ruraux par une offre de transports collectifs adaptés à la demande et aux moyens financiers des collectivités ?
- **Une information spécifique sur l'animation et l'attractivité du territoire.** Le besoin de renforcer l'attractivité du territoire passe par une démarche vis-à-vis de l'extérieur ainsi que par une reconnaissance de l'identité du Pays de Châlons, de ses forces et de ses qualités par les habitants eux-mêmes. Concrètement, quatre thèmes seraient développés :

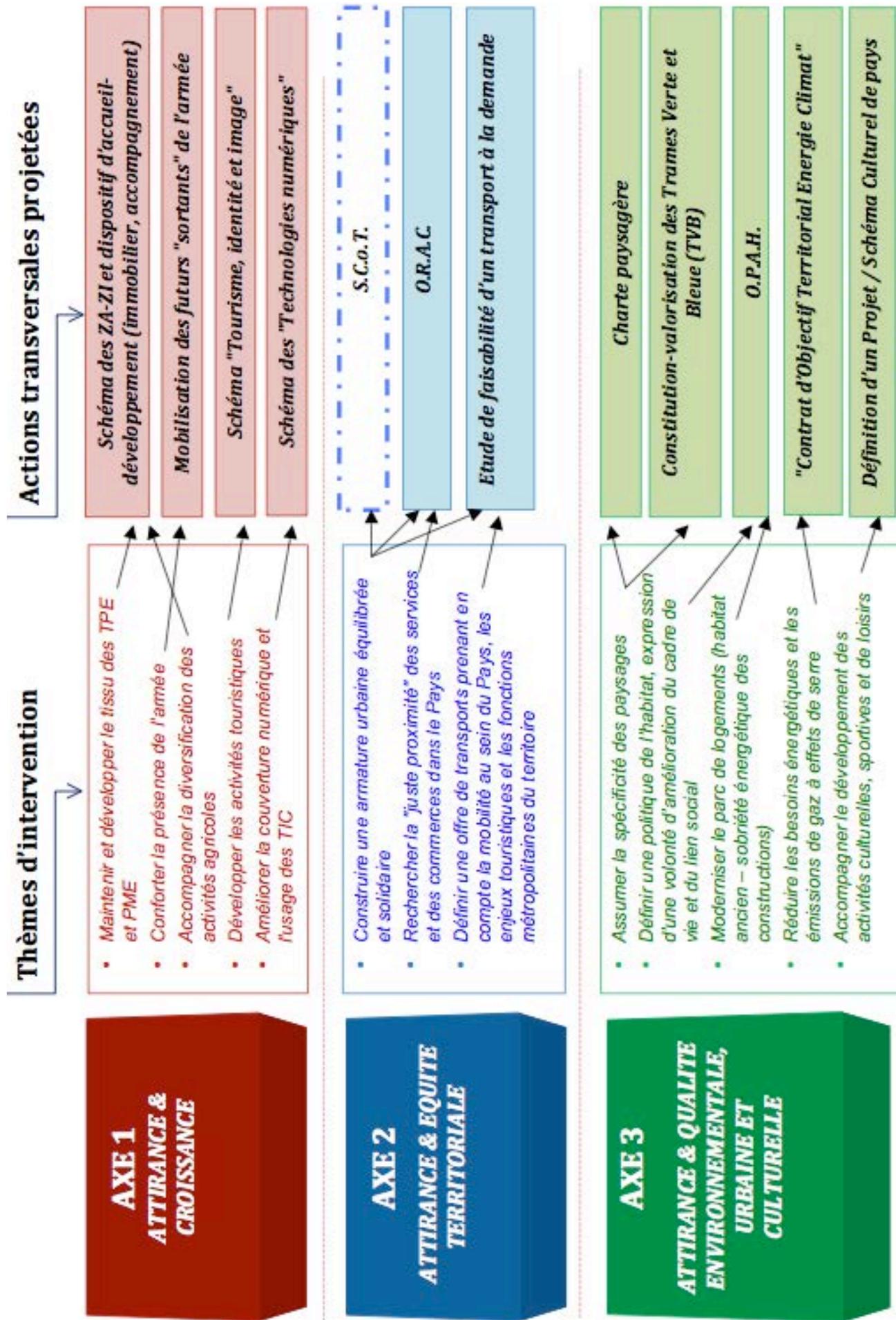
Charte de Pays

- Comment connaître et faire connaître les atouts du territoire en matière de patrimoine, de tourisme et de culture et susciter les projets locaux ?
 - Comment favoriser la mise en réseau des acteurs au sein du Pays de Châlons pour un plus grand partenariat autour d'un projet global culturel et touristique ?
 - Comment répondre aux enjeux de la vie associative (mutualisation des moyens, recherche de solutions pour soutenir le bénévolat, ...) ?
 - Comment développer l'identité territoriale et la communication ?
- **Une information spécifique sur la contribution du pays aux enjeux du développement durable.** Les débats sur les enjeux environnementaux ont montré la nécessité d'une déclinaison locale des plans ou programmes par des mesures concrètes. En lien avec l'attractivité et la qualité de vie dans le Pays de Châlons et en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Energie Régional et le projet de trame verte et bleue du Pays de Châlons, quatre thèmes seraient développés :
 - Quels modes d'habiter dans le Pays de Châlons ? Quelles sont les attentes des habitants dans le cadre de l'offre de logement à développer en tenant compte des enjeux démographiques et de sobriété énergétique des constructions ?
 - Comment développer les modes de déplacements doux sur l'ensemble du territoire en lien avec le développement des loisirs et du tourisme (voies vertes).
 - Comment réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables ?
 - Comment inciter les acteurs locaux (exploitants agricoles, propriétaires forestiers, gestionnaire de voies...) et les collectivités locales à prendre en compte les principes de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité, tirer parti des services écologiques et mieux assumer les paysages de Champagne crayeuse.

Cette dernière action serait organisée sous forme de "sorties sur le terrain" pour découvrir de manière concrète les enjeux propres à plusieurs types de milieux.

Ces différentes actions pédagogiques seront mises en place par le Syndicat mixte et son ingénierie avec l'aide de l'Association Entreprises Territoires et Développement (ETD).

SYNTHESE DES PISTES D'ACTION DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE (p. suivante)



4^E PARTIE
LE PILOTAGE, LE SUIVI ET L'EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE

Charte de Pays

Charte de Pays

1. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La Charte exprime le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne à l'horizon d'une dizaine d'années. Elle résulte d'un projet de territoire construit dans la double perspective d'une déclinaison contractuelle avec la constitution d'un pays et d'une déclinaison réglementaire et planificatrice avec l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Cette double démarche est mise en œuvre au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale constitué à l'origine pour l'élaboration du SCoT et qui présente la particularité d'être un outil pérenne en application des dispositions relatives à l'élaboration et au suivi des SCoT.

1.1. Une structure pérenne pour conduire simultanément une démarche de pays et de schéma de cohérence territoriale

L'élaboration de la charte de développement durable, son animation et son suivi sont assurés par un syndicat mixte de type fermé c'est-à-dire associant des communes et des groupements de communes. Ce syndicat mixte a été constitué par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2001 en application des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Son objet portait alors uniquement sur le suivi du schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne ayant valeur de schéma de cohérence territoriale approuvé le 23 octobre 1998 avec un périmètre d'intervention de 71 communes.

Dès sa mise en place, le syndicat mixte a prioritairement consacré son activité à la définition d'un périmètre d'intervention pertinent intégrant pleinement les bassins de vie de Mourmelon-le-Grand et de Suippes. Plusieurs modifications statutaires adoptées de 2003 à 2006 ont ainsi permis d'élargir le périmètre à 22 communes appartenant aux Communautés de communes de Mourmelon, de Suippes, de l'Europport et du Mont de Noix.

La définition du périmètre a été effectuée en tenant compte d'une part des solidarités intercommunales selon la notion de périmètre d'un seul tenant et sans enclave qui gouverne la définition des SCoT et d'autre part des périmètres des pays voisins. Ce dernier critère a d'ailleurs conduit à une modification statutaire ramenant le périmètre de 93 à 92 communes suite au départ de la commune de La Chaussée-sur-Marne comprise dans le Pays de Vitry-le-François.

Au début de l'année 2006, le Syndicat mixte a engagé une réflexion pour faire évoluer ses statuts et compléter la compétence en matière d'élaboration et de suivi d'un schéma de cohérence territoriale par l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi d'un projet de territoire et plus précisément l'élaboration d'une charte de pays.

Le Syndicat mixte a ainsi décidé de lancer deux procédures d'aménagement et de développement durable du territoire avec l'élaboration d'un SCoT et d'une charte de pays.

Au-delà des principes de coordination posés par les textes entre SCoT et pays, le choix d'une maîtrise d'ouvrage unique et d'un périmètre identique a permis de mettre à profit la complémentarité des deux démarches, de favoriser une économie de moyens et une plus grande lisibilité des décisions. Outil de maîtrise du développement, le SCoT permettra d'assurer la cohérence des politiques urbaines et environnementales alors que le pays contribuera à la mise en œuvre d'actions concrètes notamment sur des thèmes non spatialisés comme les services à la population.

Par ailleurs, le caractère pérenne du Syndicat mixte tel que posé par la loi par rapport à la compétence SCoT permet de porter le projet au-delà de la réflexion et d'assurer sa mise en œuvre et son évaluation régulière.

Charte de Pays

SCoT et Pays, des outils complémentaires pour renforcer l'attractivité du territoire

SCoT	Pays
Un document d'urbanisme opposable	Un document de nature contractuelle
Un outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification spatiale	Un projet fédérateur pour valoriser les atouts du territoire
Une force juridique sur certains thèmes comme la protection des espaces agricoles et naturels	Des actions concrètes sur des thèmes non spatialisés
Un engagement des élus et un outil de négociation avec les personnes publiques	Un outil de partenariat avec d'autres collectivités (Région, Etat, Europe) sur des objectifs partagés
Une élaboration très encadrée par le code de l'urbanisme sur la forme et sur le fond	Une élaboration "libre" avec quelques principes directeurs
Une concertation de la population et une enquête publique	Une participation de la société civile via un conseil de développement

Le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne regroupe 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dont la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, et 10 communes. Le collège communal n'a cessé de se réduire depuis la création du syndicat mixte et doit encore évoluer dans les prochaines années.

Composition du Syndicat mixte au 31 décembre 2008



Le Syndicat mixte est organisé pour assurer une large représentation des collectivités périurbaines et rurales au niveau du comité syndical. La composition du bureau de 14 membres s'appuie en revanche sur un principe de parité entre l'agglomération et les autres collectivités afin de favoriser le dialogue ville/campagne et la cohésion du territoire.

Charte de Pays

Huit commissions de travail ont été constituées dont trois sont destinées à représenter la géographie du territoire pour mieux valoriser les atouts et spécificités de chacun des secteurs :

- Une commission "Territoires du Nord " permettant notamment de traiter les enjeux liés à la présence de l'armée,
- Une commission "Territoires des vallées" permettant notamment de traiter les enjeux des communes proches de la vallée de la Marne et de l'agglomération châlonnaise,
- Une commission "Territoires du Sud" permettant notamment de traiter les enjeux liés à l'Aéroport de Paris-Vatry.

1.2. Un partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération

Le Syndicat mixte s'appuie l'ingénierie territoriale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (A.U.D.C.) selon des modalités définies dans le cadre d'une convention de programme partenarial d'activités. L'accompagnement de l'AUDC porte sur l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi de la charte de développement durable du Pays.

Le Syndicat mixte peut ainsi s'appuyer sur les compétences professionnelles d'une équipe pluridisciplinaire et sur la mise en place d'outils d'observation des évolutions du territoire notamment à travers un système d'information géographique (SIG).

Dès la phase de diagnostic du territoire, une base de données géoréférencées a en effet été construite autour de trois référentiels géographiques acquis auprès de l'Institut Géographique National (BD Pays, Orthophoto, BD Parcelles). Cette base de données est structurée aux échelles suivantes :

- Pays à quatre échelles différentes : communes, intercommunalités, quatre sous-ensembles territoriaux (Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, couronne périurbaine, secteurs Nord et Sud) et ensemble du pays.
- Département de la Marne à l'échelle des communes.

L'échelle du pays reprend les grandes thématiques étudiées dans le diagnostic territorial : démographie, habitat, services et équipements, tourisme et patrimoine, économie, environnement, transports, urbanisme.

Un travail particulier a été engagé sur deux bases de données spécifiques dans l'optique du suivi et de l'évaluation des actions :

- Un recensement du foncier et de l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le service de développement économique de l'agglomération et les groupements de communes et communes du pays.
- Un recensement des sites naturels en partenariat avec le Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Pour assurer le suivi des dossiers programmés au titre de la charte, il est prévu de mettre en œuvre les modalités de coordination suivantes :

- Etablir une programmation avec les maîtres d'ouvrage (calendrier des phases administratives et techniques) dont le suivi sera régulièrement assuré par l'Agence d'urbanisme et le bureau du syndicat mixte qui se réunit en moyenne tous les deux mois.
- Organiser en tant que de besoin, des réunions de travail spécifiques notamment pour les projets impliquant un partenariat spécifique.
- Assurer une information régulière des instances du syndicat mixte notamment pour faire bénéficier l'ensemble des collectivités des apports

Charte de Pays

techniques ou méthodologiques qui se dégagent lors de la conduite des projets.

1.3. Une démarche de communication évolutive

Le site Internet du Pays de Châlons-en-Champagne est en ligne depuis le 29 août 2007 à l'adresse www.paysdechalonsenchampagne.com. Reprenant la charte graphique et le logo du pays de Châlons, le site doit constituer la vitrine du Pays de Châlons-en-Champagne avec une mise en place prévue en deux temps.

Dans un premier temps, l'objectif est de faire connaître les deux démarches de pays et de SCoT. Le site Internet joue ainsi un rôle dans la diffusion de l'information. Dans un second temps, lorsque les démarches de pays et de SCoT seront suffisamment avancées, le site évoluera vers un "site portail" pour présenter l'actualité du territoire et faire connaître ses ressources et atouts.

La première phase comprend notamment une cartographie animée du territoire avec des fiches d'identité détaillées pour chaque composante (communes, intercommunalités, pays), une rubrique de présentation du Syndicat mixte et plusieurs rubriques mettant en évidence les spécificités et atouts du pays et un espace de téléchargement où des informations telles qu'études, comptes rendus de réunions et délibérations sont mises à disposition du public.

Dans la deuxième phase, les rubriques seront complétées par d'autres fonctionnalités pouvant par exemple inclure des pages à destination des visiteurs de pays européens voisins.

Le logo du pays symbolise le projet de territoire et la volonté de fédérer les forces vives autour de projets communs. Les cercles représentent les communes qui composent le pays alors que les deux spirales expriment la volonté d'ouverture vers les pays voisins. La couleur jaune rappelle les espaces cultivés de la plaine champenoise. Le vert et le bleu identifient les notions de trame paysagère.



1.4. Un conseil de développement représentatif de la diversité du territoire

Passerelle entre élus et citoyens, entre acteurs publics et privés et entre différents milieux socioprofessionnels, le conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne est une instance de dialogue et de propositions.

En tant qu'instance consultative, le conseil de développement est appelé à :

- contribuer à la réflexion notamment sur les services en apportant des éléments de connaissance du tissu économique et social,

Charte de Pays

- faire émerger des idées et des propositions sur les thématiques dont il est saisi par le syndicat mixte du pays,
- émettre des avis sur les axes de travail et les projets du pays,
- favoriser une culture de travail en réseau et de partenariat,
- contribuer à la communication sur les atouts du territoire.

Le Pays de Châlons-en-Champagne a décidé la création d'un conseil de développement "taillé" pour l'action, c'est-à-dire d'une dimension raisonnable et représentatif de la diversité des acteurs et des spécificités territoriales du pays. Ce conseil est constitué de 3 collèges :

- Un collège d'acteurs socio-économiques représentant les activités et les habitants du territoire à hauteur d'au moins 50% des membres du conseil de développement.
- Un collège d'élus du territoire, non imposé par la loi, mais voulu par les élus du pays pour assurer une bonne interface entre les réflexions et choix politiques des élus et le travail des commissions du conseil de développement.
- Un collège des institutionnels permettant un relais et un encadrement par rapport aux programmes d'actions d'autres collectivités territoriales et des chambres consulaires.

Par ailleurs, trois principes directeurs ont été définis pour assurer un bon équilibre territorial :

- Une représentation des principaux sous-ensembles territoriaux du pays avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, les "territoires du Nord", les "territoires des Vallées" et les "territoires du Sud".
- Une représentation majoritaire des territoires "ruraux" pour marquer la finalité de la démarche de pays.
- Une représentation équilibrée des territoires du Nord, des Vallées et du Sud.

Ainsi défini, le conseil de développement est organisé selon la logique de représentativité suivante.

Territoires	Collège des Élus	Collège des Acteurs socio-économiques	Collèges des Institutionnels	Total / Territoire
C.A.C.	12%	20%	20%	40%
Territoires du Nord	6%	10%		20%
Territoires des Vallées	6%	10%		20%
Territoires du Sud	6%	10%		20%
Total Collège	30%	50%	20%	100%

La dimension du conseil de développement a été définie en tenant compte d'une sensibilisation préalable des acteurs socioéconomiques et associatifs par l'intermédiaire des communes et des intercommunalités. Le choix s'est porté sur un groupe suffisamment nombreux pour assurer un fonctionnement lisible et efficace en commissions.

La composition de départ du conseil de développement est présentée dans le tableau suivant étant entendu que l'instance reste ouverte aux volontés qui se manifesteront au cours des travaux des commissions.

Charte de Pays

Trois grands axes de travail sont proposés à la réflexion du conseil de développement :

- **Les services à la population** : le territoire doit s'interroger sur les dispositifs et moyens à prévoir pour maintenir, développer, créer et rendre accessible une offre de services concourant à la cohésion sociale, à l'amélioration du maillage territorial et à l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne.
- **L'animation et l'attractivité du territoire via le patrimoine, le tourisme, la culture et les loisirs** : les débats lors de la phase de diagnostic ont souvent fait apparaître le déficit d'attractivité et de reconnaissance des qualités du Pays de Châlons-en-Champagne. Le besoin de renforcer l'attractivité du territoire passe par une démarche vis-à-vis de l'extérieur ainsi que par une reconnaissance de l'identité du Pays de Châlons, de ses forces et de ses qualités par les habitants eux-mêmes.
- **La contribution aux enjeux du développement durable** : les enjeux environnementaux sont nombreux et se déclinent sur de multiples sujets qui doivent être traités en liaison avec l'attractivité et la qualité de vie et en cohérence avec d'autres démarches et objectifs comme ceux du Plan Climat Energie Régional.

1.5. Suivi et évaluation

L'évaluation des politiques publiques est une nécessité dans un contexte marqué par une complexité croissante des phénomènes économiques, sociaux, environnementaux auquel fait écho la multiplication des acteurs ainsi que par une exigence de gestion rigoureuse de ressources devenant plus rares.

Dans ce contexte, l'évaluation apparaît de plus en plus comme un outil d'aide à la décision permettant d'apprécier la valeur des actions réalisées et en cours au regard du projet d'origine, d'analyser les réalisations ou les absences de réalisation en vue d'améliorer les performances dans les champs suivants :

- Les grandes orientations de la charte de pays afin d'envisager les réorientations pouvant s'avérer nécessaires à mi-parcours,
- l'évaluation des documents contractuels (accord cadre et convention d'aménagement) et des actions programmées au titre de leur mise en œuvre,
- le cas échéant, les actions financées en dehors de ces dispositifs mais engagées sous l'égide ou avec la participation du pays.

■ L'évaluation des actions programmées

L'évaluation doit permettre :

- la mise en évidence des relations de causalité entre la mise en œuvre du programme et les résultats ou les effets du programme ;
- la mesure de l'efficacité du programme (conformité des effets propres du programme à ses objectifs) ;
- la mesure de l'efficience du programme (bonne utilisation des ressources financières mobilisées, adéquation des résultats du programme aux sommes dépensées) ;
- l'analyse du rôle des partenaires concernés par le programme ;
- la compréhension des facteurs de réussite ou d'échec du programme.

L'évaluation portera sur deux niveaux :

Charte de Pays

- un niveau technique et financier :
 - Nombre d'actions réalisées dans le contrat.
 - Montant financier au regard des différents thèmes traités.
 - Incidences en terme de création/maintien d'emplois directs et indirects.
 - Fréquentation des équipements ou services (évolution du nombre de visiteurs/clients, origine des visiteurs/clients, ...).
 - Nombre de logements améliorés.
 - Indicateurs justificatifs de l'économie des ressources naturelles et de leur juste valorisation (préservation de la biodiversité, répartition modale du transport de voyageurs, production d'énergie renouvelable, économie d'énergie...).
 -
- Un niveau qualitatif :
 - L'effet mobilisateur qui traduit l'effet de l'action sur les acteurs, partenaires en termes de mobilisation y compris le renforcement des solidarités urbain/rural et le développement du partenariat public/privé.
 - L'effet générateur : l'action permet-elle de déclencher d'autres actions ?
 - L'effet modélisateur : l'action constituera-t-elle un exemple suivi ?
 - L'incidence sur la cohésion sociale du territoire (publics concernés, liens avec les structures scolaires, associatives, ...).
 - L'effet "de sensibilisation, participation et citoyeneté" et notamment le rôle et les apports du conseil de développement.
 - L'effet de reconnaissance sur les qualités du pays de Châlons (effet d'image et de communication) et sur l'identité du pays.
 - L'effet de valorisation du potentiel local.
 - L'effet pervers (le cas échéant).

L'évaluation quantitative s'appuiera principalement sur l'exploitation des informations contenues dans les fiches d'opération et d'action qui contiennent des indications relatives et sur la constitution d'un tableau de bord financier. L'exploitation du SIG permettra également d'alimenter certains indicateurs notamment sur les thématiques prises en compte lors de la phase de diagnostic.

L'évaluation quantitative s'appuiera principalement sur un questionnement des collectivités membres du Syndicat mixte, du conseil de développement et des partenaires des collectivités territoriales et des chambres consulaires. Une instance ad hoc pourra être envisagée dans le cadre du Syndicat mixte pour préparer et valider la méthodologie d'enquête.

L'évaluation des actions entreprises prendra en compte plusieurs rythmes :

- Un rythme opérationnel : chaque année, un état permettra d'évaluer l'état d'avancement et de réussite des projets en cours, leurs modifications pour s'adapter aux contraintes matérielles et relationnelles si cela s'avère nécessaire.
L'analyse critique de l'action écoulée l'année précédente permettra d'apprécier les réalités en cours au regard des objectifs de la charte de pays et de la temporalité du programme d'actions.
- Un rythme contractuel : à l'issue de l'exécution des programmes contractualisés avec les partenaires du Pays, un bilan sera proposé à ces partenaires pour rendre compte de l'utilisation des fonds publics.
Ce document rappellera la stratégie mise en œuvre, son déroulement chronologique, la complémentarité des actions engagées, l'organisation des structures et des modes de fonctionnement, les dispositifs partenariaux en place, la pertinence des dispositifs de suivi, etc.... Il permettra d'adapter

Charte de Pays

la contractualisation pour les années suivantes, et de préciser, si besoin est, cette stratégie dans la charte de pays.

Pour tenir compte du contexte particulier du Pays de Châlons-en-Champagne avec une contractualisation initiale d'environ une année seulement, ce réexamen n'aura lieu qu'à l'issue de la deuxième phase de contractualisation.

On mesurera à cette occasion l'écart entre ambition et réalisation, et l'analyse portera sur la confrontation des documents d'objectifs prévisionnels aux bilans d'opération et sur l'appréciation qualitative par objectif (analyse des écarts et des causes, conséquences à en tirer, propositions d'adaptation à faire).

■ L'évaluation de la charte

Huit à dix années après sa conception initiale, la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne devra être révisée. Les temps changent, les besoins et les politiques publiques évoluent et doivent évoluer. Il faudra alors réexaminer la pertinence des objectifs, c'est-à-dire s'interroger sur les actions entreprises, sur la stratégie mise en œuvre mais aussi s'interroger à nouveau sur le territoire et ses habitants.

Pour faire à nouveau ce travail, il faudra disposer d'indicateurs sur les évolutions du territoire, en privilégiant ceux qui auront été sélectionnés à l'issue de la constitution de la présente charte et actualisés. Cette démarche pourra s'appuyer sur les observatoires de l'Agence d'urbanisme dont les échelles d'analyse intègrent depuis le diagnostic initial le périmètre du pays et ses quatre sous ensembles géographiques. Elle prendra également en compte les données spécifiques issues des bases de données du SIG notamment sur la capacité d'accueil des entreprises et de bases complémentaires qui pourraient être constituées dans le cadre de la contractualisation permettant par exemple de mieux connaître la demande et l'offre de logements et de suivre la mise en réseau des services et les besoins de la population....

Charte de Pays

■ Une offre de soins libérale concentrée dans l'agglomération et un vieillissement annoncé du corps médical

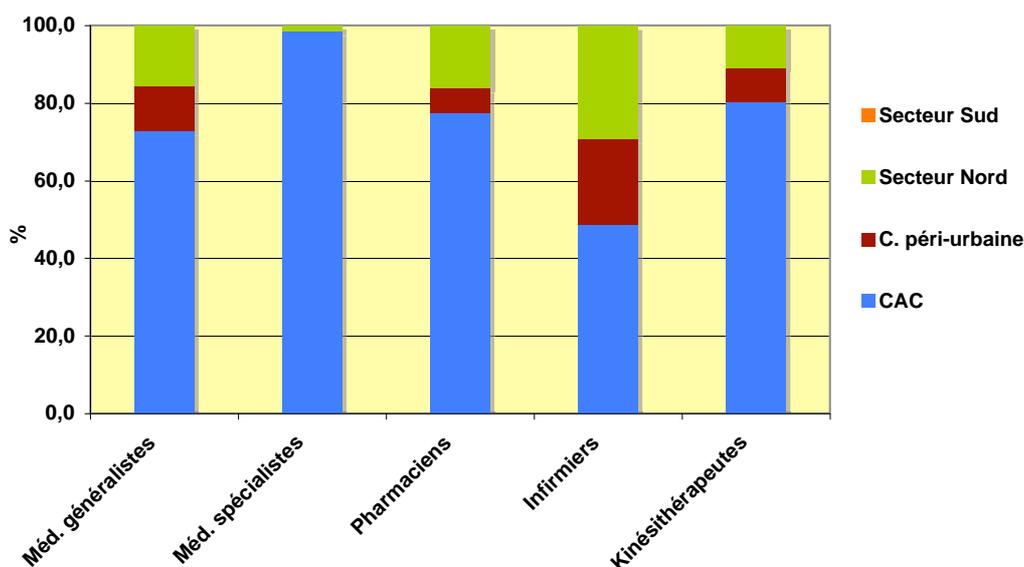
Le pays compte en 2006 près de 260 professionnels de santé libéraux. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux exercent dans l'agglomération châlonnaise, le reste se répartissant entre le secteur Nord (13,5 % de praticiens) et la couronne périurbaine (9,5 %).

Actuellement, ces professionnels de santé sont plutôt jeunes, en particulier les infirmiers et les kinésithérapeutes, dont seulement 9 % et 20 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Les médecins sont en revanche globalement plus âgés que les infirmiers ou les kinésithérapeutes avec des disparités entre généralistes et spécialistes. On note ainsi qu'un quart seulement des généralistes a plus de 55 ans contre près de 40 % des spécialistes.

Malgré cette jeunesse apparente des professionnels de santé, le vieillissement des praticiens doit être sérieusement envisagé et pris en compte sur le territoire, dans la mesure où l'âge de la majorité des praticiens, toutes activités confondues, se situe plus entre 40 et 55 ans qu'à moins de 40 ans.

Répartition des professionnels de santé libéraux



Source : URCAM Champagne-Ardenne 2005 (généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes), 2006 (spécialistes)

■ Des temps d'accès aux équipements parfois assez longs

Toutes les personnes résidant dans le pays ne bénéficient pas de la même situation et les temps d'accès à certains équipements sont parfois assez longs. Ainsi :

- Les trois quarts des habitants de la couronne périurbaine résident à plus de 15 minutes d'un laboratoire d'analyse médicale ou d'un service d'aide aux personnes âgées.
- Un tiers de la population du secteur Sud réside à plus de 15 minutes de professionnels de la santé tels que les dentistes, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes et les pharmaciens. Pour d'autres structures des domaines de la santé tels que les opticiens-lunetiers, orthophonistes, laboratoires d'analyses médicales, c'est toute la population du secteur Sud qui réside à plus de 15 minutes des équipements.
- Même s'ils ne sont pas aussi éloignés des équipements que les résidents du secteur Sud, de nombreux habitants du secteur Nord résident à plus de 15 minutes de certaines structures sanitaires et sociales.

Charte de Pays

Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents systèmes de transport collectif est perfectible notamment en l'attente d'un réaménagement de la place de la gare SNCF à Châlons-en-Champagne.

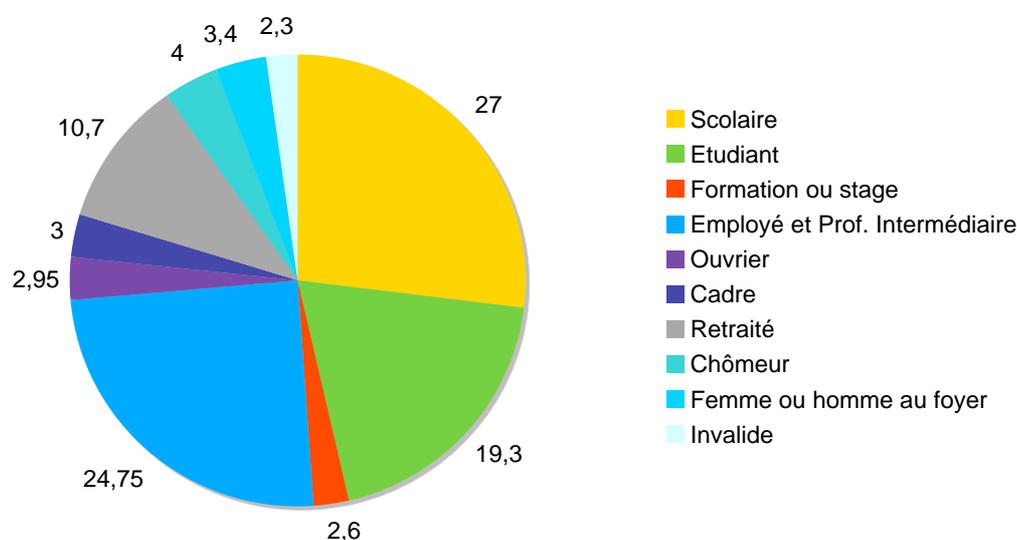
■ Un réseau de transport collectif urbain efficace mais qui doit séduire une clientèle plus large

Le périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne couvre 7 des 13 communes de l'intercommunalité soit environ 63 000 habitants. Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent vers le centre-ville de Châlons. Il compte un parc d'une trentaine de bus qui parcourent près de 1 300 000 km annuels, distance en augmentation chaque année.

Outre la convergence des lignes vers le centre-ville, il existe une réelle volonté de relier les quartiers d'habitat denses aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires et d'assurer de bonnes liaisons entre les deux rives de l'agglomération. En revanche, les liaisons interquartiers et les déplacements entre les communes de l'agglomération sont difficiles.

Le réseau transporte annuellement plus de 4 millions de voyageurs et ce nombre est en augmentation depuis 2005 après avoir connu plusieurs années de baisse. Malgré cette hausse et les efforts de modernisation effectués, le bus est loin d'apparaître comme une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**Catégories socioprofessionnelles des voyageurs du réseau SITAC
(moyennes sur 3 enquêtes)**



Source : SITAC, 2007

Le transport collectif représente à peine 6 % des déplacements loin derrière la voiture particulière avec une grande majorité de clients qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent ainsi près de 50 % des usagers.

4.7.4. Les modes de déplacements doux

■ Les véloroutes²⁷ et voies vertes²⁸, levier touristique ?

²⁷ Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de manière agréable et sûre pour les cyclistes. Une véloroute est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable peut varier : voie verte, route à faible trafic, réseau cyclable urbain...

Charte de Pays

Le 7 mai 1945, la capitulation de l'armée allemande fut signée à Reims, mettant fin à la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juillet 1962, le Président de la République, le Général de Gaulle, et le chancelier de la République Fédérale Allemande, Konrad Adenauer, passent en revue les troupes françaises et allemandes à Mourmelon-le-Grand avant d'assister, ensemble, à la messe de la réconciliation dans la cathédrale de Reims.

Tout au long de la seconde partie du XX^e siècle, la Marne se transforme profondément. "Trente ans de défrichement succédant à plus d'un siècle de dépeuplement et de reboisements ont totalement inversé l'image de la Champagne naguère qualifiée de "pouilleuse"³⁴.

Carte d'état major



6.2.2. Le patrimoine majeur

6.2.2.1. Le patrimoine urbain³⁵ châlonnais

Au-delà de la présence d'un nombre important de monuments de grande valeur, le principal intérêt historique de Châlons-en-Champagne réside dans la lecture de son ensemble.

■ Une ville d'eau

Châlons a longtemps été une ville épiscopale puis s'est tournée vers l'industrie textile du drap (XXII^e siècle) qui fit sa réputation. La ville s'agrandit rapidement et de nouvelles fortifications apparaissent toutes ceinturées de fossés mis en eau.

A partir du XIV^e et jusqu'au XIX^e, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percements du canal Louis XII, couverture des ruisseaux, modification du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, puis aménagement du canal Saint-Martin.

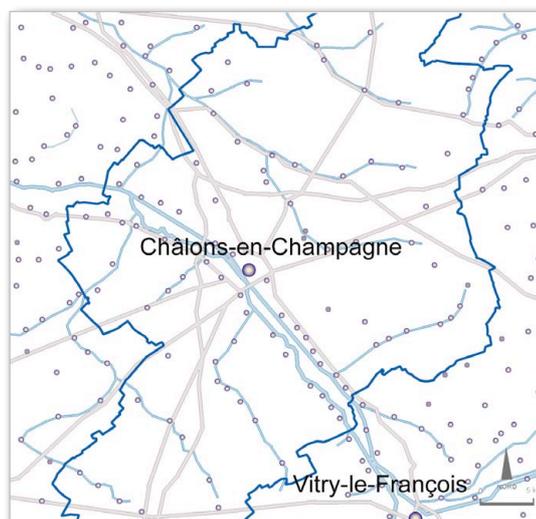
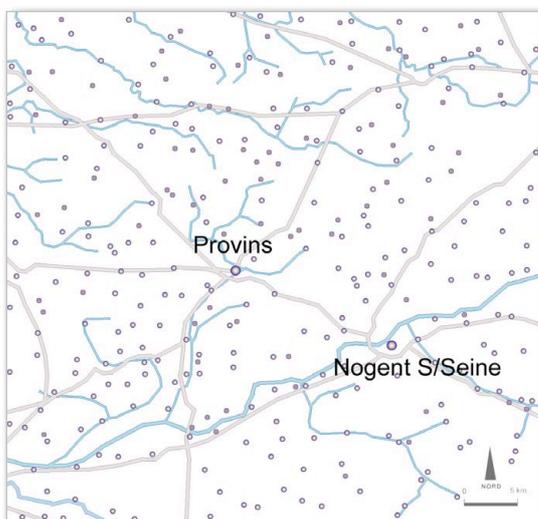
Le centre-ville sera passablement transformé. Entre 1847 et 1882, le Mau est partiellement recouvert, idem pour le Nau en 1862, afin de créer des rues ainsi que la Place Godart.

³⁴ La France dans ses régions, sous la direction d'André Gamblin, Tome 1, 2^e édition, Sedes, 1998.

³⁵ Source : www.chalons-en-champagne.com

Charte de Pays

6.3.1. L'implantation des villages



Si on compare, le territoire châlonnais à celui de Nogent-sur-Seine, pris à la même échelle, on est frappé par la très faible densité bâtie qui caractérise le cas marnais. Pour une même surface, le Pays de Châlons comporte environ deux fois moins de communes et il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente.

La seconde caractéristique porte sur le rapport important des villages avec les cours d'eau. De nombreuses sentes donnent un accès à l'eau aux habitations qui ne bordent pas la rivière (vallées de la Vesle ou de la Coole par exemple).

Les autres communes présentent des typologies très diverses qui tiennent des voies de desserte, du relief et de l'histoire. Ainsi, le village de Baconnes est de forme circulaire car inscrit dans un ancien oppidum.

6.3.2. Typologie de l'habitat rural

En matière d'habitat rural, il n'y a pas non plus une typologie unique et marquée. En effet, si la destination économique de la construction constitue une contrainte de programme déterminante, elle laisse une grande souplesse aux constructeurs pour sa forme.

Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue quand cette dernière est orientée vers le Nord.

L'habitat traditionnel du territoire était constitué en majeure partie de "maisons de culture" c'est-à-dire d'exploitations agricoles quelle que soit leur taille. Elles pouvaient être accompagnées, au sein des villages, de maisons d'ouvriers-paysans qui ne constituent, cependant, pas un genre particulier de construction.

Néanmoins, une typologie se retrouve fréquemment : celle de la "maison-cour" à plusieurs bâtiments qui offre toute une gamme de plans : en L, face à face (type longère), en U, en carré.

6.3.2.1. Les fermes à cour

Ce type de construction se trouve de façon fréquente avec des variantes quant au nombre de bâtiments. L'aménagement des bâtiments sur un ou plusieurs côtés d'une cour ouverte ou fermée dépend en grande partie des moyens mis en œuvre par les

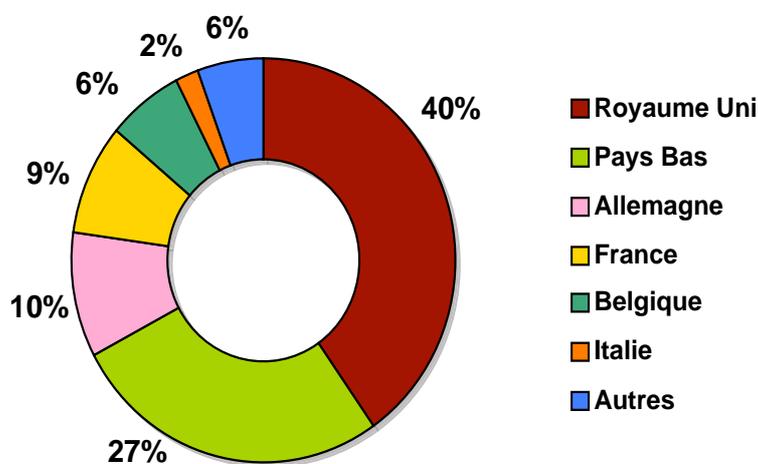
Charte de Pays

camping a accueilli en 2007 près de 23 170 campeurs contre près de 22 830 l'année précédente.

La comparaison de la saison 2007 de ce camping avec celles des autres hébergements de plein air de Champagne-Ardenne montre que la structure châlonnaise affiche de meilleurs résultats tant en termes de taux d'occupation que d'évolution des nuitées ou que de part des nuitées étrangères.

On peut attribuer les bons résultats du camping de Châlons-en-Champagne à la qualité de ses prestations et au fait qu'il soit l'unique camping classé 4 étoiles du Département de la Marne.

Origine géographique des touristes ayant séjourné au camping de Châlons en 2007



Source : Ville de Châlons-en-Champagne

Il n'existe en revanche pas de camping nature sur le territoire et l'on observe également une forte attente au niveau d'aires de stationnement pour les camping-caristes.

Charte de Pays

Les habitants eux-mêmes se considèrent comme de "mauvais ambassadeurs" de leur territoire auprès des personnes extérieures, dans la mesure où ils ne ressentent pas de réelle appartenance au territoire ni de forte identité locale.

■ L'image du Pays de Châlons auprès des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs s'accorde à penser que le Pays de Châlons dispose d'atouts touristiques non négligeables mais que ces derniers sont méconnus tant par les habitants que par les touristes. Le territoire souffre ainsi d'une notoriété quasi inexistante qui s'explique par l'absence de positionnement clair et de choix stratégique en terme d'image. Le manque de produit touristique phare, la dispersion des sites et les capacités limitées des hébergements touristiques voire leur absence dans certaines parties du territoire et le paysage d'openfield très éloigné de l'image "d'Epinal" de la campagne sont également des handicaps.

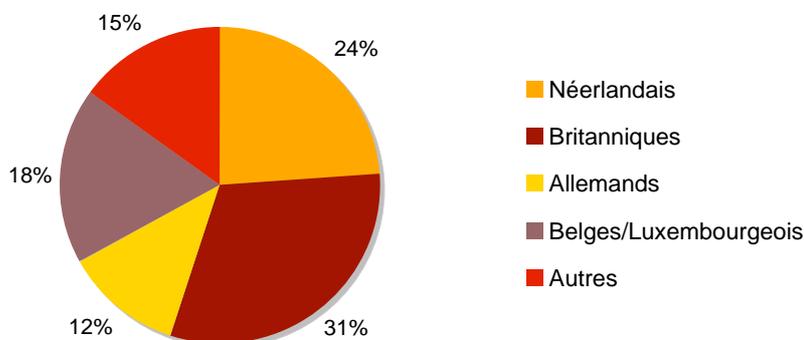
6.6.5. Les caractéristiques de la clientèle

La clientèle touristique de la Champagne-Ardenne se distingue par trois caractéristiques majeures⁴⁶ :

- l'importance des "visites de famille et/ou amis" avec 62 % des nuitées en 2004. Le recours à l'hébergement non marchand dans la région est donc très fort. Il s'agit par ailleurs essentiellement de courts séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 nuits.
- une clientèle majoritairement française (61,8 %), principalement originaire des régions limitrophes.
- une proportion de clientèle étrangère un peu plus élevée que la moyenne nationale avec respectivement 40 % des nuitées contre 37,5 % provenant essentiellement des marchés européens proches.

En Champagne-Ardenne, les britanniques représentent la première clientèle étrangère, tous types d'hébergement confondus, et plus particulièrement la première clientèle étrangère dans les hôtels (2 ou 3 étoiles de préférence) avec 40 % des nuitées étrangères et la deuxième clientèle étrangère dans les campings (12 % des nuitées totales et 21 % des nuitées étrangères).

Part des touristes étrangers, par nationalité, en Champagne-Ardenne en 2004



Source : ORTCA

⁴⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne (ORTCA).

Charte de Pays

Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule autour des trois axes suivants selon le principe de renforcer l'attraction et de la diffuser sur tout le territoire :

1. **Attraction et croissance** (ou développement des activités économiques).
2. **Attraction et équité territoriale** dans la mise en valeur des ressources des différentes composantes territoriales du territoire.
3. **Attraction du cadre de vie** du territoire au sens large.

Conformément à l'identification et à la structuration des enjeux, le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule en trois axes stratégiques complémentaires.

Axe stratégique 1



Attraction et croissance

Axe stratégique 2



Attraction et équité territoriale

Axe stratégique 3



***Attraction et qualité environnementale,
urbaine et culturelle***

1. AXE STRATEGIQUE 1 : ATTRANCE ET CROISSANCE

Deux moteurs font tourner, ralentir, accélérer l'économie d'un territoire :

- Celui de l'économie de la production, c'est-à-dire le cycle vertueux recherche – développement – compétitivité – exportation sur les marchés extérieurs au-dit territoire et revenus en contrepartie de la production.
- Celui de l'économie des consommations ou économie résidentielle, c'est-à-dire les dépenses d'investissement et de consommation des personnes résidentes et/ou présentes sur le territoire.

Charte de Pays

■ Une offre de soins libérale concentrée dans l'agglomération et un vieillissement annoncé du corps médical

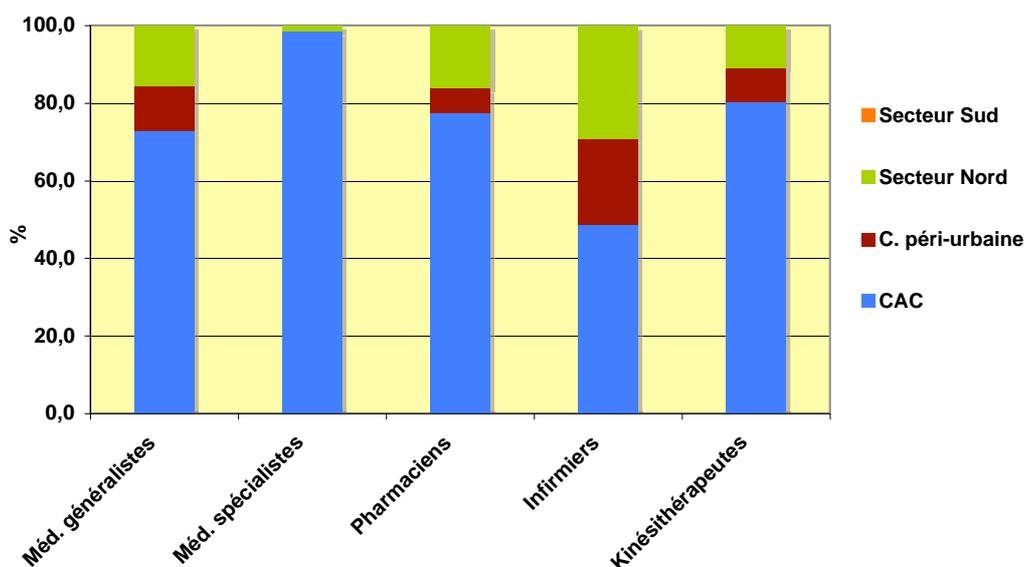
Le pays compte en 2006 près de 260 professionnels de santé libéraux. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux exercent dans l'agglomération châlonnaise, le reste se répartissant entre le secteur Nord (13,5 % de praticiens) et la couronne périurbaine (9,5 %).

Actuellement, ces professionnels de santé sont plutôt jeunes, en particulier les infirmiers et les kinésithérapeutes, dont seulement 9 % et 20 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Les médecins sont en revanche globalement plus âgés que les infirmiers ou les kinésithérapeutes avec des disparités entre généralistes et spécialistes. On note ainsi qu'un quart seulement des généralistes a plus de 55 ans contre près de 40 % des spécialistes.

Malgré cette jeunesse apparente des professionnels de santé, le vieillissement des praticiens doit être sérieusement envisagé et pris en compte sur le territoire, dans la mesure où l'âge de la majorité des praticiens, toutes activités confondues, se situe plus entre 40 et 55 ans qu'à moins de 40 ans.

Répartition des professionnels de santé libéraux



Source : URCAM Champagne-Ardenne 2005 (généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes), 2006 (spécialistes)

■ Des temps d'accès aux équipements parfois assez longs

Toutes les personnes résidant dans le pays ne bénéficient pas de la même situation et les temps d'accès à certains équipements sont parfois assez longs. Ainsi :

- Les trois quarts des habitants de la couronne périurbaine résident à plus de 15 minutes d'un laboratoire d'analyse médicale ou d'un service d'aide aux personnes âgées.
- Un tiers de la population du secteur Sud réside à plus de 15 minutes de professionnels de la santé tels que les dentistes, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes et les pharmaciens. Pour d'autres structures des domaines de la santé tels que les opticiens-lunetiers, orthophonistes, laboratoires d'analyses médicales, c'est toute la population du secteur Sud qui réside à plus de 15 minutes des équipements.
- Même s'ils ne sont pas aussi éloignés des équipements que les résidents du secteur Sud, de nombreux habitants du secteur Nord résident à plus de 15 minutes de certaines structures sanitaires et sociales.

Charte de Pays

Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents systèmes de transport collectif est perfectible notamment en l'attente d'un réaménagement de la place de la gare SNCF à Châlons-en-Champagne.

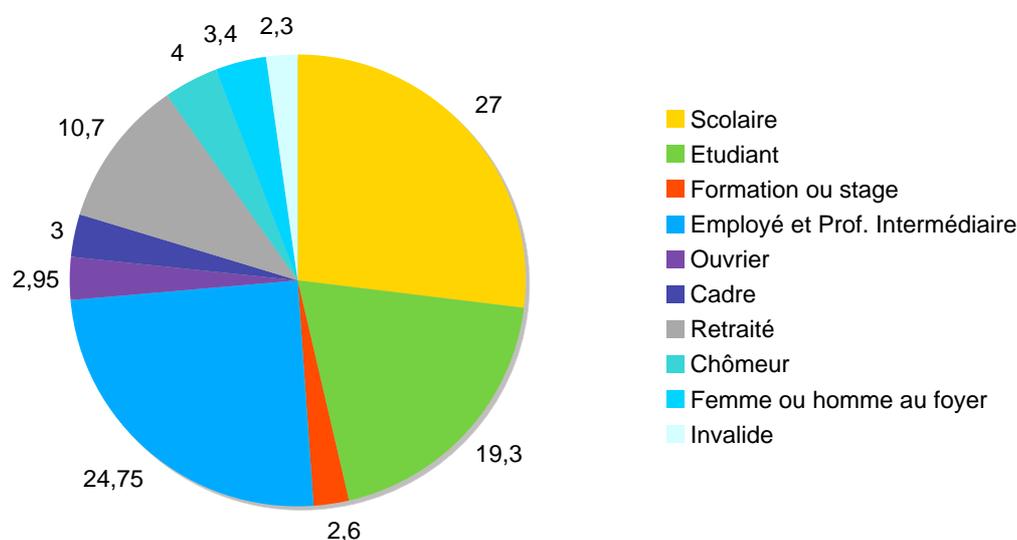
■ Un réseau de transport collectif urbain efficace mais qui doit séduire une clientèle plus large

Le périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne couvre 7 des 13 communes de l'intercommunalité soit environ 63 000 habitants. Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent vers le centre-ville de Châlons. Il compte un parc d'une trentaine de bus qui parcourent près de 1 300 000 km annuels, distance en augmentation chaque année.

Outre la convergence des lignes vers le centre-ville, il existe une réelle volonté de relier les quartiers d'habitat denses aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires et d'assurer de bonnes liaisons entre les deux rives de l'agglomération. En revanche, les liaisons interquartiers et les déplacements entre les communes de l'agglomération sont difficiles.

Le réseau transporte annuellement plus de 4 millions de voyageurs et ce nombre est en augmentation depuis 2005 après avoir connu plusieurs années de baisse. Malgré cette hausse et les efforts de modernisation effectués, le bus est loin d'apparaître comme une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**Catégories socioprofessionnelles des voyageurs du réseau SITAC
(moyennes sur 3 enquêtes)**



Source : SITAC, 2007

Le transport collectif représente à peine 6 % des déplacements loin derrière la voiture particulière avec une grande majorité de clients qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent ainsi près de 50 % des usagers.

4.7.4. Les modes de déplacements doux

■ Les véloroutes²⁷ et voies vertes²⁸, levier touristique ?

²⁷ Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de manière agréable et sûre pour les cyclistes. Une véloroute est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable peut varier : voie verte, route à faible trafic, réseau cyclable urbain...

Charte de Pays

Le 7 mai 1945, la capitulation de l'armée allemande fut signée à Reims, mettant fin à la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juillet 1962, le Président de la République, le Général de Gaulle, et le chancelier de la République Fédérale Allemande, Konrad Adenauer, passent en revue les troupes françaises et allemandes à Mourmelon-le-Grand avant d'assister, ensemble, à la messe de la réconciliation dans la cathédrale de Reims.

Tout au long de la seconde partie du XX^e siècle, la Marne se transforme profondément. "Trente ans de défrichement succédant à plus d'un siècle de dépeuplement et de reboisements ont totalement inversé l'image de la Champagne naguère qualifiée de "pouilleuse"³⁴.

Carte d'état major



6.2.2. Le patrimoine majeur

6.2.2.1. Le patrimoine urbain³⁵ châlonnais

Au-delà de la présence d'un nombre important de monuments de grande valeur, le principal intérêt historique de Châlons-en-Champagne réside dans la lecture de son ensemble.

■ Une ville d'eau

Châlons a longtemps été une ville épiscopale puis s'est tournée vers l'industrie textile du drap (XXII^e siècle) qui fit sa réputation. La ville s'agrandit rapidement et de nouvelles fortifications apparaissent toutes ceinturées de fossés mis en eau.

A partir du XIV^e et jusqu'au XIX^e, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percements du canal Louis XII, couverture des ruisseaux, modification du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, puis aménagement du canal Saint-Martin.

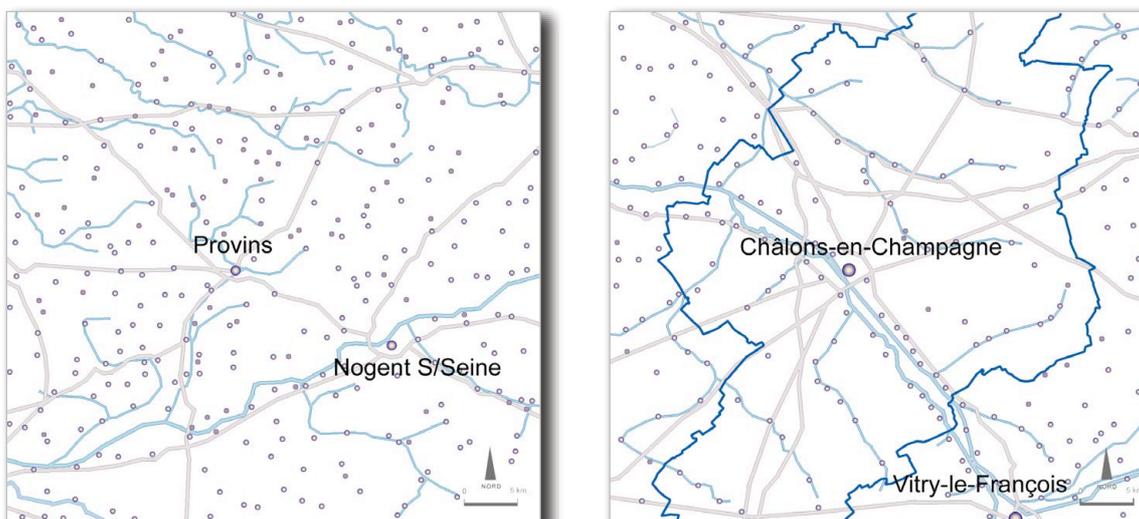
Le centre-ville sera passablement transformé. Entre 1847 et 1882, le Mau est partiellement recouvert, idem pour le Nau en 1862, afin de créer des rues ainsi que la Place Godart.

³⁴ La France dans ses régions, sous la direction d'André Gamblin, Tome 1, 2^e édition, Sedes, 1998.

³⁵ Source : www.chalons-en-champagne.com

Charte de Pays

6.3.1. L'implantation des villages



Si on compare, le territoire châlonnais à celui de Nogent-sur-Seine, pris à la même échelle, on est frappé par la très faible densité bâtie qui caractérise le cas marnais. Pour une même surface, le Pays de Châlons comporte environ deux fois moins de communes et il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente.

La seconde caractéristique porte sur le rapport important des villages avec les cours d'eau. De nombreuses sentes donnent un accès à l'eau aux habitations qui ne bordent pas la rivière (vallées de la Vesle ou de la Coole par exemple).

Les autres communes présentent des typologies très diverses qui tiennent des voies de desserte, du relief et de l'histoire. Ainsi, le village de Baconnes est de forme circulaire car inscrit dans un ancien oppidum.

6.3.2. Typologie de l'habitat rural

En matière d'habitat rural, il n'y a pas non plus une typologie unique et marquée. En effet, si la destination économique de la construction constitue une contrainte de programme déterminante, elle laisse une grande souplesse aux constructeurs pour sa forme.

Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue quand cette dernière est orientée vers le Nord.

L'habitat traditionnel du territoire était constitué en majeure partie de "maisons de culture" c'est-à-dire d'exploitations agricoles quelle que soit leur taille. Elles pouvaient être accompagnées, au sein des villages, de maisons d'ouvriers-paysans qui ne constituent, cependant, pas un genre particulier de construction.

Néanmoins, une typologie se retrouve fréquemment : celle de la "maison-cour" à plusieurs bâtiments qui offre toute une gamme de plans : en L, face à face (type longère), en U, en carré.

6.3.2.1. Les fermes à cour

Ce type de construction se trouve de façon fréquente avec des variantes quant au nombre de bâtiments. L'aménagement des bâtiments sur un ou plusieurs côtés d'une cour ouverte ou fermée dépend en grande partie des moyens mis en œuvre par les

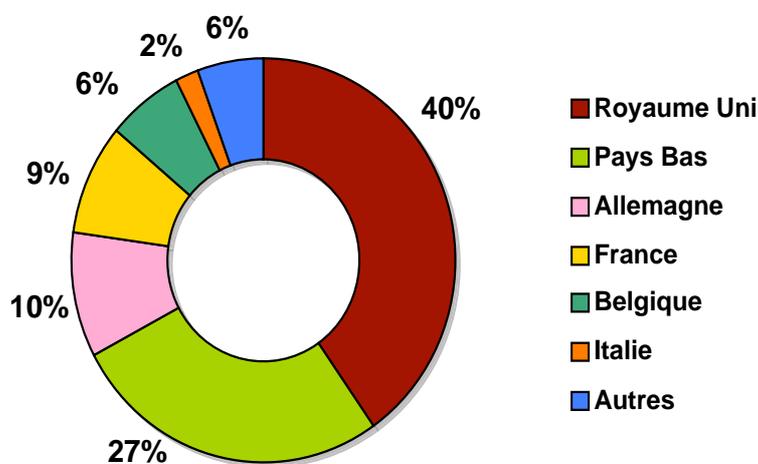
Charte de Pays

camping a accueilli en 2007 près de 23 170 campeurs contre près de 22 830 l'année précédente.

La comparaison de la saison 2007 de ce camping avec celles des autres hébergements de plein air de Champagne-Ardenne montre que la structure châlonnaise affiche de meilleurs résultats tant en termes de taux d'occupation que d'évolution des nuitées ou que de part des nuitées étrangères.

On peut attribuer les bons résultats du camping de Châlons-en-Champagne à la qualité de ses prestations et au fait qu'il soit l'unique camping classé 4 étoiles du Département de la Marne.

Origine géographique des touristes ayant séjourné au camping de Châlons en 2007



Source : Ville de Châlons-en-Champagne

Il n'existe en revanche pas de camping nature sur le territoire et l'on observe également une forte attente au niveau d'aires de stationnement pour les camping-caristes.

Charte de Pays

Les habitants eux-mêmes se considèrent comme de "mauvais ambassadeurs" de leur territoire auprès des personnes extérieures, dans la mesure où ils ne ressentent pas de réelle appartenance au territoire ni de forte identité locale.

■ L'image du Pays de Châlons auprès des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs s'accorde à penser que le Pays de Châlons dispose d'atouts touristiques non négligeables mais que ces derniers sont méconnus tant par les habitants que par les touristes. Le territoire souffre ainsi d'une notoriété quasi inexistante qui s'explique par l'absence de positionnement clair et de choix stratégique en terme d'image. Le manque de produit touristique phare, la dispersion des sites et les capacités limitées des hébergements touristiques voire leur absence dans certaines parties du territoire et le paysage d'openfield très éloigné de l'image "d'Epinal" de la campagne sont également des handicaps.

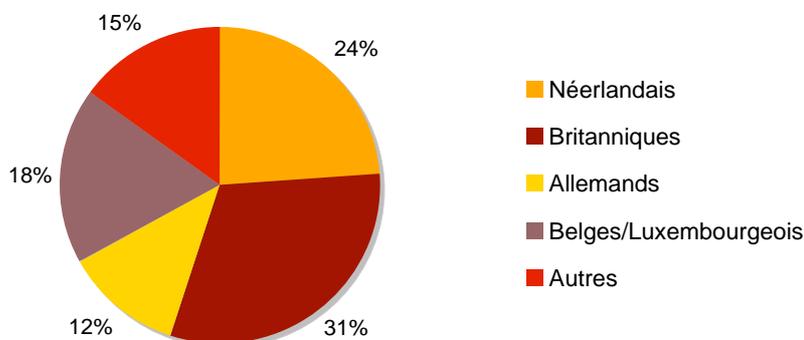
6.6.5. Les caractéristiques de la clientèle

La clientèle touristique de la Champagne-Ardenne se distingue par trois caractéristiques majeures⁴⁶ :

- l'importance des "visites de famille et/ou amis" avec 62 % des nuitées en 2004. Le recours à l'hébergement non marchand dans la région est donc très fort. Il s'agit par ailleurs essentiellement de courts séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 nuits.
- une clientèle majoritairement française (61,8 %), principalement originaire des régions limitrophes.
- une proportion de clientèle étrangère un peu plus élevée que la moyenne nationale avec respectivement 40 % des nuitées contre 37,5 % provenant essentiellement des marchés européens proches.

En Champagne-Ardenne, les britanniques représentent la première clientèle étrangère, tous types d'hébergement confondus, et plus particulièrement la première clientèle étrangère dans les hôtels (2 ou 3 étoiles de préférence) avec 40 % des nuitées étrangères et la deuxième clientèle étrangère dans les campings (12 % des nuitées totales et 21 % des nuitées étrangères).

Part des touristes étrangers, par nationalité, en Champagne-Ardenne en 2004



Source : ORTCA

⁴⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne (ORTCA).

Charte de Pays

Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule autour des trois axes suivants selon le principe de renforcer l'attraction et de la diffuser sur tout le territoire :

1. **Attraction et croissance** (ou développement des activités économiques).
2. **Attraction et équité territoriale** dans la mise en valeur des ressources des différentes composantes territoriales du territoire.
3. **Attraction du cadre de vie** du territoire au sens large.

Conformément à l'identification et à la structuration des enjeux, le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule en trois axes stratégiques complémentaires.

Axe stratégique 1



Attraction et croissance

Axe stratégique 2



Attraction et équité territoriale

Axe stratégique 3



**Attraction et qualité environnementale,
urbaine et culturelle**

1. AXE STRATEGIQUE 1 : ATTRANCE ET CROISSANCE

Deux moteurs font tourner, ralentir, accélérer l'économie d'un territoire :

- Celui de l'économie de la production, c'est-à-dire le cycle vertueux recherche – développement – compétitivité – exportation sur les marchés extérieurs au-dit territoire et revenus en contrepartie de la production.
- Celui de l'économie des consommations ou économie résidentielle, c'est-à-dire les dépenses d'investissement et de consommation des personnes résidentes et/ou présentes sur le territoire.

Charte de Pays

■ Une offre de soins libérale concentrée dans l'agglomération et un vieillissement annoncé du corps médical

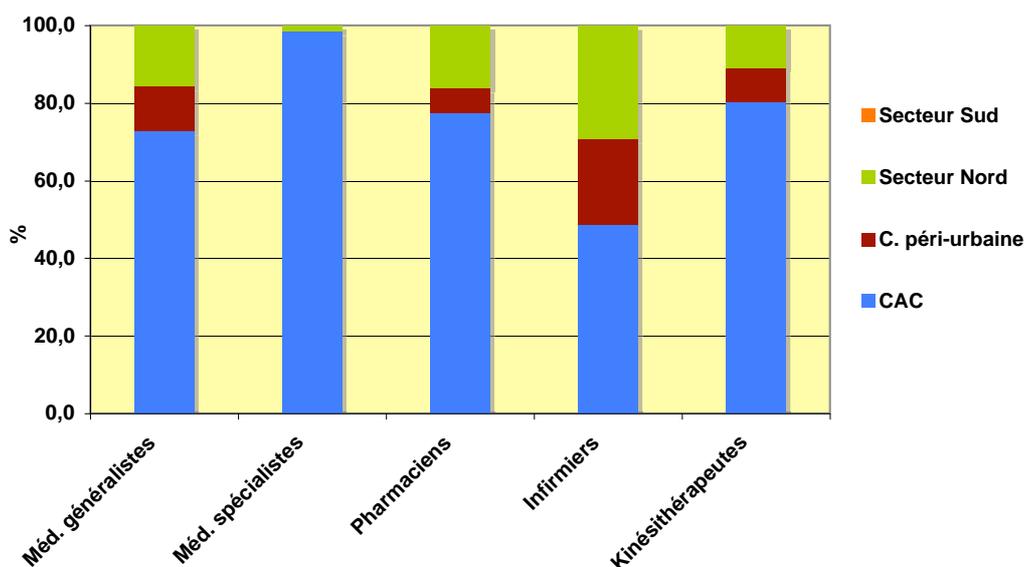
Le pays compte en 2006 près de 260 professionnels de santé libéraux. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux exercent dans l'agglomération châlonnaise, le reste se répartissant entre le secteur Nord (13,5 % de praticiens) et la couronne périurbaine (9,5 %).

Actuellement, ces professionnels de santé sont plutôt jeunes, en particulier les infirmiers et les kinésithérapeutes, dont seulement 9 % et 20 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Les médecins sont en revanche globalement plus âgés que les infirmiers ou les kinésithérapeutes avec des disparités entre généralistes et spécialistes. On note ainsi qu'un quart seulement des généralistes a plus de 55 ans contre près de 40 % des spécialistes.

Malgré cette jeunesse apparente des professionnels de santé, le vieillissement des praticiens doit être sérieusement envisagé et pris en compte sur le territoire, dans la mesure où l'âge de la majorité des praticiens, toutes activités confondues, se situe plus entre 40 et 55 ans qu'à moins de 40 ans.

Répartition des professionnels de santé libéraux



Source : URCAM Champagne-Ardenne 2005 (généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes), 2006 (spécialistes)

■ Des temps d'accès aux équipements parfois assez longs

Toutes les personnes résidant dans le pays ne bénéficient pas de la même situation et les temps d'accès à certains équipements sont parfois assez longs. Ainsi :

- Les trois quarts des habitants de la couronne périurbaine résident à plus de 15 minutes d'un laboratoire d'analyse médicale ou d'un service d'aide aux personnes âgées.
- Un tiers de la population du secteur Sud réside à plus de 15 minutes de professionnels de la santé tels que les dentistes, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes et les pharmaciens. Pour d'autres structures des domaines de la santé tels que les opticiens-lunetiers, orthophonistes, laboratoires d'analyses médicales, c'est toute la population du secteur Sud qui réside à plus de 15 minutes des équipements.
- Même s'ils ne sont pas aussi éloignés des équipements que les résidents du secteur Sud, de nombreux habitants du secteur Nord résident à plus de 15 minutes de certaines structures sanitaires et sociales.

Charte de Pays

Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents systèmes de transport collectif est perfectible notamment en l'attente d'un réaménagement de la place de la gare SNCF à Châlons-en-Champagne.

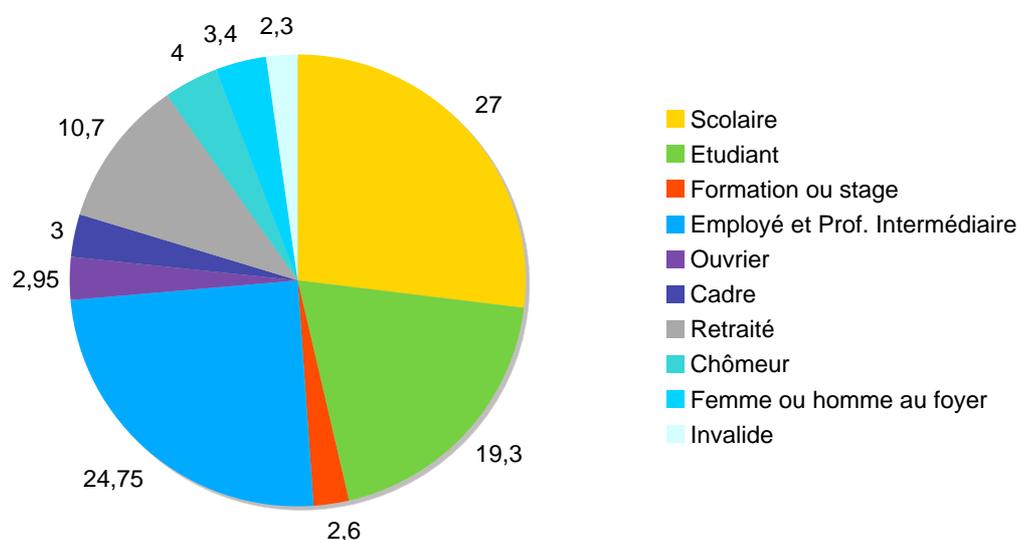
■ Un réseau de transport collectif urbain efficace mais qui doit séduire une clientèle plus large

Le périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne couvre 7 des 13 communes de l'intercommunalité soit environ 63 000 habitants. Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent vers le centre-ville de Châlons. Il compte un parc d'une trentaine de bus qui parcourent près de 1 300 000 km annuels, distance en augmentation chaque année.

Outre la convergence des lignes vers le centre-ville, il existe une réelle volonté de relier les quartiers d'habitat denses aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires et d'assurer de bonnes liaisons entre les deux rives de l'agglomération. En revanche, les liaisons interquartiers et les déplacements entre les communes de l'agglomération sont difficiles.

Le réseau transporte annuellement plus de 4 millions de voyageurs et ce nombre est en augmentation depuis 2005 après avoir connu plusieurs années de baisse. Malgré cette hausse et les efforts de modernisation effectués, le bus est loin d'apparaître comme une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**Catégories socioprofessionnelles des voyageurs du réseau SITAC
(moyennes sur 3 enquêtes)**



Source : SITAC, 2007

Le transport collectif représente à peine 6 % des déplacements loin derrière la voiture particulière avec une grande majorité de clients qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent ainsi près de 50 % des usagers.

4.7.4. Les modes de déplacements doux

■ Les véloroutes²⁷ et voies vertes²⁸, levier touristique ?

²⁷ Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de manière agréable et sûre pour les cyclistes. Une véloroute est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable peut varier : voie verte, route à faible trafic, réseau cyclable urbain...

Charte de Pays

Le 7 mai 1945, la capitulation de l'armée allemande fut signée à Reims, mettant fin à la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juillet 1962, le Président de la République, le Général de Gaulle, et le chancelier de la République Fédérale Allemande, Konrad Adenauer, passent en revue les troupes françaises et allemandes à Mourmelon-le-Grand avant d'assister, ensemble, à la messe de la réconciliation dans la cathédrale de Reims.

Tout au long de la seconde partie du XX^e siècle, la Marne se transforme profondément. "Trente ans de défrichement succédant à plus d'un siècle de dépeuplement et de reboisements ont totalement inversé l'image de la Champagne naguère qualifiée de "pouilleuse"³⁴.

Carte d'état major



6.2.2. Le patrimoine majeur

6.2.2.1. Le patrimoine urbain³⁵ châlonnais

Au-delà de la présence d'un nombre important de monuments de grande valeur, le principal intérêt historique de Châlons-en-Champagne réside dans la lecture de son ensemble.

■ Une ville d'eau

Châlons a longtemps été une ville épiscopale puis s'est tournée vers l'industrie textile du drap (XXII^e siècle) qui fit sa réputation. La ville s'agrandit rapidement et de nouvelles fortifications apparaissent toutes ceinturées de fossés mis en eau.

A partir du XIV^e et jusqu'au XIX^e, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percements du canal Louis XII, couverture des ruisseaux, modification du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, puis aménagement du canal Saint-Martin.

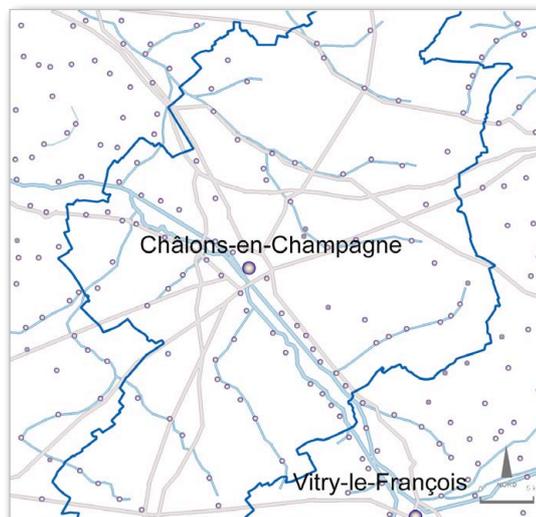
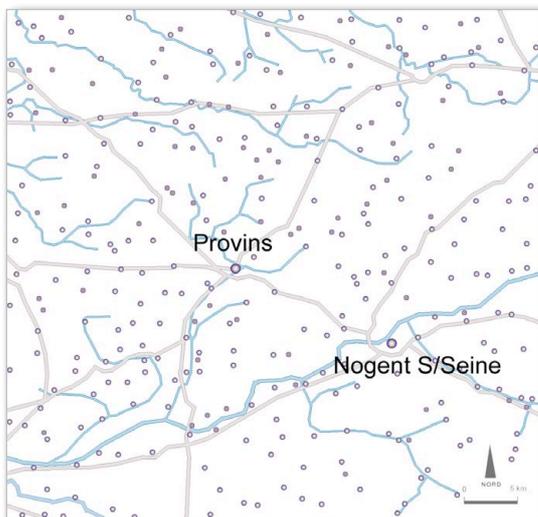
Le centre-ville sera passablement transformé. Entre 1847 et 1882, le Mau est partiellement recouvert, idem pour le Nau en 1862, afin de créer des rues ainsi que la Place Godart.

³⁴ La France dans ses régions, sous la direction d'André Gamblin, Tome 1, 2^e édition, Sedes, 1998.

³⁵ Source : www.chalons-en-champagne.com

Charte de Pays

6.3.1. L'implantation des villages



Si on compare, le territoire châlonnais à celui de Nogent-sur-Seine, pris à la même échelle, on est frappé par la très faible densité bâtie qui caractérise le cas marnais. Pour une même surface, le Pays de Châlons comporte environ deux fois moins de communes et il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente.

La seconde caractéristique porte sur le rapport important des villages avec les cours d'eau. De nombreuses sentes donnent un accès à l'eau aux habitations qui ne bordent pas la rivière (vallées de la Vesle ou de la Coole par exemple).

Les autres communes présentent des typologies très diverses qui tiennent des voies de desserte, du relief et de l'histoire. Ainsi, le village de Baconnes est de forme circulaire car inscrit dans un ancien oppidum.

6.3.2. Typologie de l'habitat rural

En matière d'habitat rural, il n'y a pas non plus une typologie unique et marquée. En effet, si la destination économique de la construction constitue une contrainte de programme déterminante, elle laisse une grande souplesse aux constructeurs pour sa forme.

Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue quand cette dernière est orientée vers le Nord.

L'habitat traditionnel du territoire était constitué en majeure partie de "maisons de culture" c'est-à-dire d'exploitations agricoles quelle que soit leur taille. Elles pouvaient être accompagnées, au sein des villages, de maisons d'ouvriers-paysans qui ne constituent, cependant, pas un genre particulier de construction.

Néanmoins, une typologie se retrouve fréquemment : celle de la "maison-cour" à plusieurs bâtiments qui offre toute une gamme de plans : en L, face à face (type longère), en U, en carré.

6.3.2.1. Les fermes à cour

Ce type de construction se trouve de façon fréquente avec des variantes quant au nombre de bâtiments. L'aménagement des bâtiments sur un ou plusieurs côtés d'une cour ouverte ou fermée dépend en grande partie des moyens mis en œuvre par les

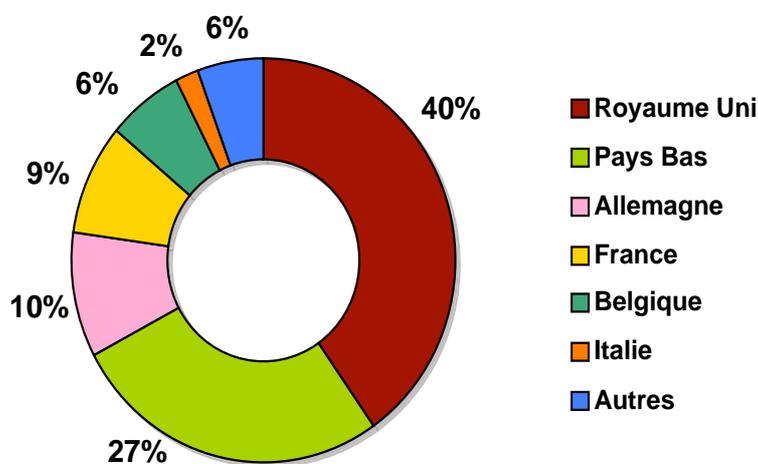
Charte de Pays

camping a accueilli en 2007 près de 23 170 campeurs contre près de 22 830 l'année précédente.

La comparaison de la saison 2007 de ce camping avec celles des autres hébergements de plein air de Champagne-Ardenne montre que la structure châlonnaise affiche de meilleurs résultats tant en termes de taux d'occupation que d'évolution des nuitées ou que de part des nuitées étrangères.

On peut attribuer les bons résultats du camping de Châlons-en-Champagne à la qualité de ses prestations et au fait qu'il soit l'unique camping classé 4 étoiles du Département de la Marne.

Origine géographique des touristes ayant séjourné au camping de Châlons en 2007



Source : Ville de Châlons-en-Champagne

Il n'existe en revanche pas de camping nature sur le territoire et l'on observe également une forte attente au niveau d'aires de stationnement pour les camping-caristes.

Charte de Pays

Les habitants eux-mêmes se considèrent comme de "mauvais ambassadeurs" de leur territoire auprès des personnes extérieures, dans la mesure où ils ne ressentent pas de réelle appartenance au territoire ni de forte identité locale.

■ L'image du Pays de Châlons auprès des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs s'accorde à penser que le Pays de Châlons dispose d'atouts touristiques non négligeables mais que ces derniers sont méconnus tant par les habitants que par les touristes. Le territoire souffre ainsi d'une notoriété quasi inexistante qui s'explique par l'absence de positionnement clair et de choix stratégique en terme d'image. Le manque de produit touristique phare, la dispersion des sites et les capacités limitées des hébergements touristiques voire leur absence dans certaines parties du territoire et le paysage d'openfield très éloigné de l'image "d'Epinal" de la campagne sont également des handicaps.

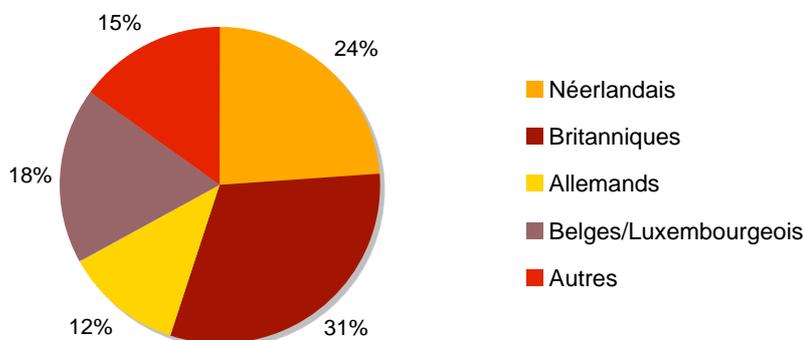
6.6.5. Les caractéristiques de la clientèle

La clientèle touristique de la Champagne-Ardenne se distingue par trois caractéristiques majeures⁴⁶ :

- l'importance des "visites de famille et/ou amis" avec 62 % des nuitées en 2004. Le recours à l'hébergement non marchand dans la région est donc très fort. Il s'agit par ailleurs essentiellement de courts séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 nuits.
- une clientèle majoritairement française (61,8 %), principalement originaire des régions limitrophes.
- une proportion de clientèle étrangère un peu plus élevée que la moyenne nationale avec respectivement 40 % des nuitées contre 37,5 % provenant essentiellement des marchés européens proches.

En Champagne-Ardenne, les britanniques représentent la première clientèle étrangère, tous types d'hébergement confondus, et plus particulièrement la première clientèle étrangère dans les hôtels (2 ou 3 étoiles de préférence) avec 40 % des nuitées étrangères et la deuxième clientèle étrangère dans les campings (12 % des nuitées totales et 21 % des nuitées étrangères).

Part des touristes étrangers, par nationalité, en Champagne-Ardenne en 2004



Source : ORTCA

⁴⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne (ORTCA).

Charte de Pays

Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule autour des trois axes suivants selon le principe de renforcer l'attraction et de la diffuser sur tout le territoire :

1. **Attraction et croissance** (ou développement des activités économiques).
2. **Attraction et équité territoriale** dans la mise en valeur des ressources des différentes composantes territoriales du territoire.
3. **Attraction du cadre de vie** du territoire au sens large.

Conformément à l'identification et à la structuration des enjeux, le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule en trois axes stratégiques complémentaires.

Axe stratégique 1



Attraction et croissance

Axe stratégique 2



Attraction et équité territoriale

Axe stratégique 3



**Attraction et qualité environnementale,
urbaine et culturelle**

1. AXE STRATEGIQUE 1 : ATTRANCE ET CROISSANCE

Deux moteurs font tourner, ralentir, accélérer l'économie d'un territoire :

- Celui de l'économie de la production, c'est-à-dire le cycle vertueux recherche – développement – compétitivité – exportation sur les marchés extérieurs au-dit territoire et revenus en contrepartie de la production.
- Celui de l'économie des consommations ou économie résidentielle, c'est-à-dire les dépenses d'investissement et de consommation des personnes résidentes et/ou présentes sur le territoire.

Charte de Pays

■ Une offre de soins libérale concentrée dans l'agglomération et un vieillissement annoncé du corps médical

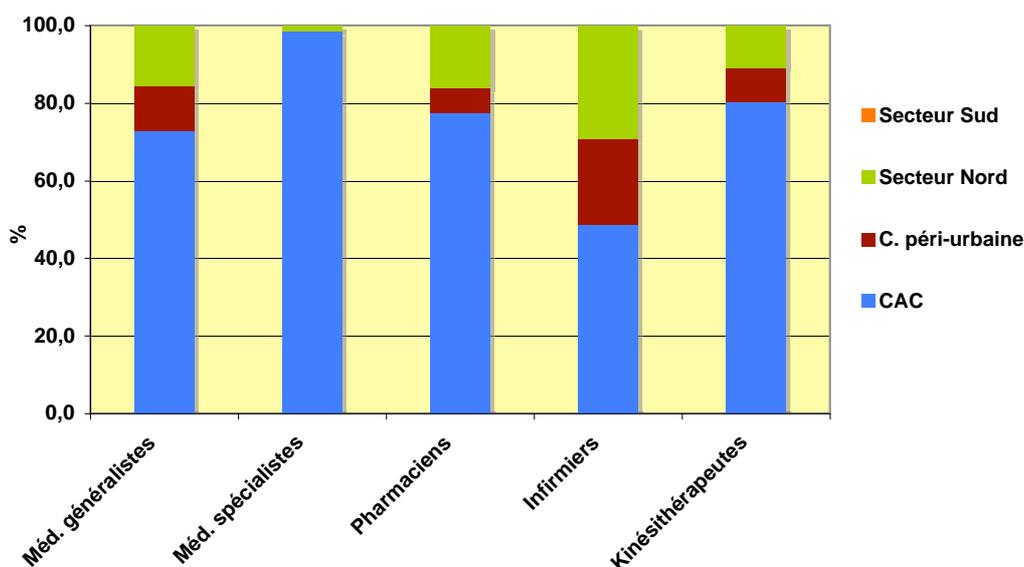
Le pays compte en 2006 près de 260 professionnels de santé libéraux. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux exercent dans l'agglomération châlonnaise, le reste se répartissant entre le secteur Nord (13,5 % de praticiens) et la couronne périurbaine (9,5 %).

Actuellement, ces professionnels de santé sont plutôt jeunes, en particulier les infirmiers et les kinésithérapeutes, dont seulement 9 % et 20 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Les médecins sont en revanche globalement plus âgés que les infirmiers ou les kinésithérapeutes avec des disparités entre généralistes et spécialistes. On note ainsi qu'un quart seulement des généralistes a plus de 55 ans contre près de 40 % des spécialistes.

Malgré cette jeunesse apparente des professionnels de santé, le vieillissement des praticiens doit être sérieusement envisagé et pris en compte sur le territoire, dans la mesure où l'âge de la majorité des praticiens, toutes activités confondues, se situe plus entre 40 et 55 ans qu'à moins de 40 ans.

Répartition des professionnels de santé libéraux



Source : URCAM Champagne-Ardenne 2005 (généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes), 2006 (spécialistes)

■ Des temps d'accès aux équipements parfois assez longs

Toutes les personnes résidant dans le pays ne bénéficient pas de la même situation et les temps d'accès à certains équipements sont parfois assez longs. Ainsi :

- Les trois quarts des habitants de la couronne périurbaine résident à plus de 15 minutes d'un laboratoire d'analyse médicale ou d'un service d'aide aux personnes âgées.
- Un tiers de la population du secteur Sud réside à plus de 15 minutes de professionnels de la santé tels que les dentistes, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes et les pharmaciens. Pour d'autres structures des domaines de la santé tels que les opticiens-lunetiers, orthophonistes, laboratoires d'analyses médicales, c'est toute la population du secteur Sud qui réside à plus de 15 minutes des équipements.
- Même s'ils ne sont pas aussi éloignés des équipements que les résidents du secteur Sud, de nombreux habitants du secteur Nord résident à plus de 15 minutes de certaines structures sanitaires et sociales.

Charte de Pays

Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents systèmes de transport collectif est perfectible notamment en l'attente d'un réaménagement de la place de la gare SNCF à Châlons-en-Champagne.

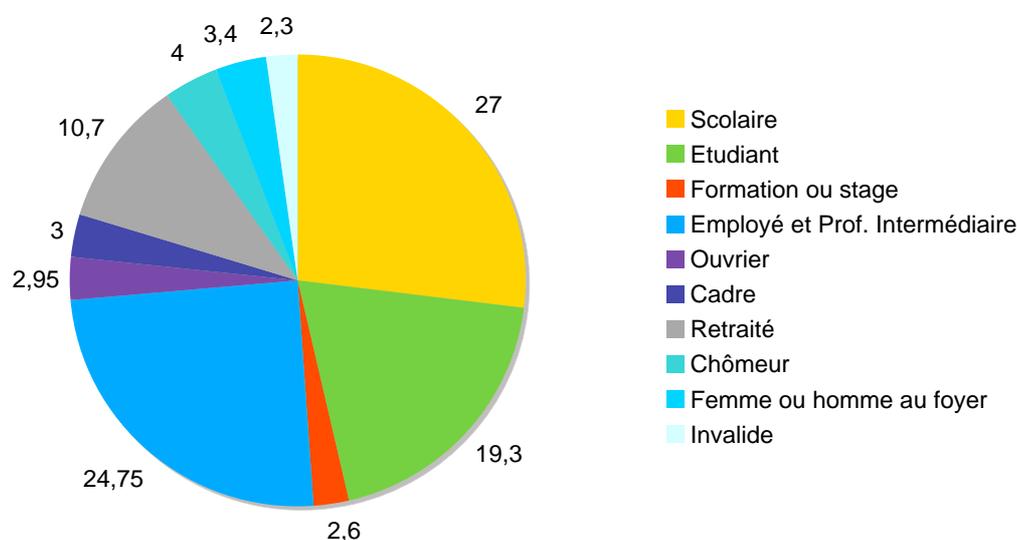
■ Un réseau de transport collectif urbain efficace mais qui doit séduire une clientèle plus large

Le périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne couvre 7 des 13 communes de l'intercommunalité soit environ 63 000 habitants. Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent vers le centre-ville de Châlons. Il compte un parc d'une trentaine de bus qui parcourent près de 1 300 000 km annuels, distance en augmentation chaque année.

Outre la convergence des lignes vers le centre-ville, il existe une réelle volonté de relier les quartiers d'habitat denses aux principaux centres commerciaux et établissements scolaires et d'assurer de bonnes liaisons entre les deux rives de l'agglomération. En revanche, les liaisons interquartiers et les déplacements entre les communes de l'agglomération sont difficiles.

Le réseau transporte annuellement plus de 4 millions de voyageurs et ce nombre est en augmentation depuis 2005 après avoir connu plusieurs années de baisse. Malgré cette hausse et les efforts de modernisation effectués, le bus est loin d'apparaître comme une alternative à l'usage de la voiture particulière.

**Catégories socioprofessionnelles des voyageurs du réseau SITAC
(moyennes sur 3 enquêtes)**



Source : SITAC, 2007

Le transport collectif représente à peine 6 % des déplacements loin derrière la voiture particulière avec une grande majorité de clients qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent ainsi près de 50 % des usagers.

4.7.4. Les modes de déplacements doux

■ Les véloroutes²⁷ et voies vertes²⁸, levier touristique ?

²⁷ Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de manière agréable et sûre pour les cyclistes. Une véloroute est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable peut varier : voie verte, route à faible trafic, réseau cyclable urbain...

Charte de Pays

Le 7 mai 1945, la capitulation de l'armée allemande fut signée à Reims, mettant fin à la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juillet 1962, le Président de la République, le Général de Gaulle, et le chancelier de la République Fédérale Allemande, Konrad Adenauer, passent en revue les troupes françaises et allemandes à Mourmelon-le-Grand avant d'assister, ensemble, à la messe de la réconciliation dans la cathédrale de Reims.

Tout au long de la seconde partie du XX^e siècle, la Marne se transforme profondément. "Trente ans de défrichement succédant à plus d'un siècle de dépeuplement et de reboisements ont totalement inversé l'image de la Champagne naguère qualifiée de "pouilleuse"³⁴.

Carte d'état major



6.2.2. Le patrimoine majeur

6.2.2.1. Le patrimoine urbain³⁵ châlonnais

Au-delà de la présence d'un nombre important de monuments de grande valeur, le principal intérêt historique de Châlons-en-Champagne réside dans la lecture de son ensemble.

■ Une ville d'eau

Châlons a longtemps été une ville épiscopale puis s'est tournée vers l'industrie textile du drap (XXII^e siècle) qui fit sa réputation. La ville s'agrandit rapidement et de nouvelles fortifications apparaissent toutes ceinturées de fossés mis en eau.

A partir du XIV^e et jusqu'au XIX^e, la ville fera l'objet de nombreux aménagements hydrauliques : percements du canal Louis XII, couverture des ruisseaux, modification du lit de la Marne, creusement du canal latéral à la Marne, puis aménagement du canal Saint-Martin.

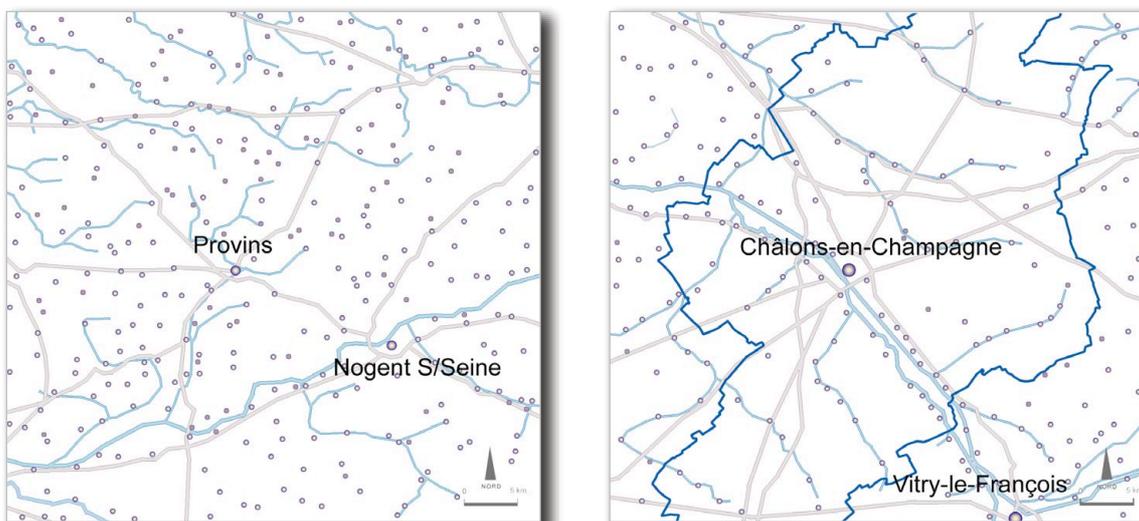
Le centre-ville sera passablement transformé. Entre 1847 et 1882, le Mau est partiellement recouvert, idem pour le Nau en 1862, afin de créer des rues ainsi que la Place Godart.

³⁴ La France dans ses régions, sous la direction d'André Gamblin, Tome 1, 2^e édition, Sedes, 1998.

³⁵ Source : www.chalons-en-champagne.com

Charte de Pays

6.3.1. L'implantation des villages



Si on compare, le territoire châlonnais à celui de Nogent-sur-Seine, pris à la même échelle, on est frappé par la très faible densité bâtie qui caractérise le cas marnais. Pour une même surface, le Pays de Châlons comporte environ deux fois moins de communes et il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé sous forme de hameaux à l'exception notamment de Melette ou de Longevas. Par ailleurs, les fermes isolées sont plutôt de conception récente.

La seconde caractéristique porte sur le rapport important des villages avec les cours d'eau. De nombreuses sentes donnent un accès à l'eau aux habitations qui ne bordent pas la rivière (vallées de la Vesle ou de la Coole par exemple).

Les autres communes présentent des typologies très diverses qui tiennent des voies de desserte, du relief et de l'histoire. Ainsi, le village de Baconnes est de forme circulaire car inscrit dans un ancien oppidum.

6.3.2. Typologie de l'habitat rural

En matière d'habitat rural, il n'y a pas non plus une typologie unique et marquée. En effet, si la destination économique de la construction constitue une contrainte de programme déterminante, elle laisse une grande souplesse aux constructeurs pour sa forme.

Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue quand cette dernière est orientée vers le Nord.

L'habitat traditionnel du territoire était constitué en majeure partie de "maisons de culture" c'est-à-dire d'exploitations agricoles quelle que soit leur taille. Elles pouvaient être accompagnées, au sein des villages, de maisons d'ouvriers-paysans qui ne constituent, cependant, pas un genre particulier de construction.

Néanmoins, une typologie se retrouve fréquemment : celle de la "maison-cour" à plusieurs bâtiments qui offre toute une gamme de plans : en L, face à face (type longère), en U, en carré.

6.3.2.1. Les fermes à cour

Ce type de construction se trouve de façon fréquente avec des variantes quant au nombre de bâtiments. L'aménagement des bâtiments sur un ou plusieurs côtés d'une cour ouverte ou fermée dépend en grande partie des moyens mis en œuvre par les

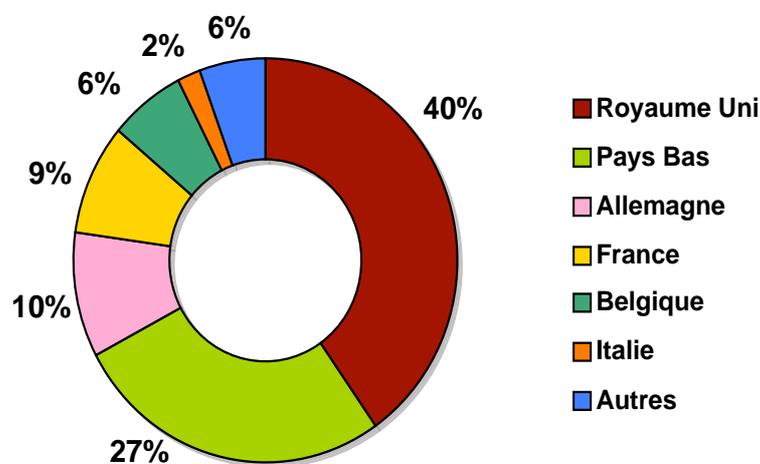
Charte de Pays

camping a accueilli en 2007 près de 23 170 campeurs contre près de 22 830 l'année précédente.

La comparaison de la saison 2007 de ce camping avec celles des autres hébergements de plein air de Champagne-Ardenne montre que la structure châlonnaise affiche de meilleurs résultats tant en termes de taux d'occupation que d'évolution des nuitées ou que de part des nuitées étrangères.

On peut attribuer les bons résultats du camping de Châlons-en-Champagne à la qualité de ses prestations et au fait qu'il soit l'unique camping classé 4 étoiles du Département de la Marne.

Origine géographique des touristes ayant séjourné au camping de Châlons en 2007



Source : Ville de Châlons-en-Champagne

Il n'existe en revanche pas de camping nature sur le territoire et l'on observe également une forte attente au niveau d'aires de stationnement pour les camping-caristes.

Charte de Pays

Les habitants eux-mêmes se considèrent comme de "mauvais ambassadeurs" de leur territoire auprès des personnes extérieures, dans la mesure où ils ne ressentent pas de réelle appartenance au territoire ni de forte identité locale.

■ L'image du Pays de Châlons auprès des acteurs du tourisme

L'ensemble des acteurs s'accorde à penser que le Pays de Châlons dispose d'atouts touristiques non négligeables mais que ces derniers sont méconnus tant par les habitants que par les touristes. Le territoire souffre ainsi d'une notoriété quasi inexistante qui s'explique par l'absence de positionnement clair et de choix stratégique en terme d'image. Le manque de produit touristique phare, la dispersion des sites et les capacités limitées des hébergements touristiques voire leur absence dans certaines parties du territoire et le paysage d'openfield très éloigné de l'image "d'Epinal" de la campagne sont également des handicaps.

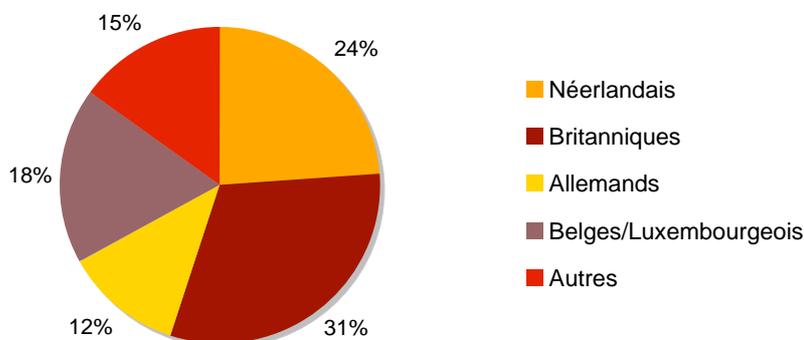
6.6.5. Les caractéristiques de la clientèle

La clientèle touristique de la Champagne-Ardenne se distingue par trois caractéristiques majeures⁴⁶ :

- l'importance des "visites de famille et/ou amis" avec 62 % des nuitées en 2004. Le recours à l'hébergement non marchand dans la région est donc très fort. Il s'agit par ailleurs essentiellement de courts séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 nuits.
- une clientèle majoritairement française (61,8 %), principalement originaire des régions limitrophes.
- une proportion de clientèle étrangère un peu plus élevée que la moyenne nationale avec respectivement 40 % des nuitées contre 37,5 % provenant essentiellement des marchés européens proches.

En Champagne-Ardenne, les britanniques représentent la première clientèle étrangère, tous types d'hébergement confondus, et plus particulièrement la première clientèle étrangère dans les hôtels (2 ou 3 étoiles de préférence) avec 40 % des nuitées étrangères et la deuxième clientèle étrangère dans les campings (12 % des nuitées totales et 21 % des nuitées étrangères).

Part des touristes étrangers, par nationalité, en Champagne-Ardenne en 2004



Source : ORTCA

⁴⁶ Source : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne (ORTCA).

Charte de Pays

Le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule autour des trois axes suivants selon le principe de renforcer l'attraction et de la diffuser sur tout le territoire :

1. **Attraction et croissance** (ou développement des activités économiques).
2. **Attraction et équité territoriale** dans la mise en valeur des ressources des différentes composantes territoriales du territoire.
3. **Attraction du cadre de vie** du territoire au sens large.

Conformément à l'identification et à la structuration des enjeux, le projet de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne s'articule en trois axes stratégiques complémentaires.

Axe stratégique 1



Attraction et croissance

Axe stratégique 2



Attraction et équité territoriale

Axe stratégique 3



**Attraction et qualité environnementale,
urbaine et culturelle**

1. AXE STRATEGIQUE 1 : ATTRANCE ET CROISSANCE

Deux moteurs font tourner, ralentir, accélérer l'économie d'un territoire :

- Celui de l'économie de la production, c'est-à-dire le cycle vertueux recherche – développement – compétitivité – exportation sur les marchés extérieurs au-dit territoire et revenus en contrepartie de la production.
- Celui de l'économie des consommations ou économie résidentielle, c'est-à-dire les dépenses d'investissement et de consommation des personnes résidentes et/ou présentes sur le territoire.